

EXERCICES SPIRITUELS

TIRÉS

DE LA REGLE DE S. BENOIT,

Pour en faciliter la pratique à ceux
qui désirent de vivre selon l'esprit
de cette même Regle.

NOUVELLE ÉDITION.

par Pernetty (A. J.)



PARIS,

De l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Imprimeur
Ordinaire du Roi, de la Congrégation de S. Maur, &c.
rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXIII.

Avec Privilège du Roi, & Permission des Supérieurs.

P R É F A C E.

Ces Exercices sont faits sur le texte même de la Règle de saint Benoît. On y trouve par-tout l'esprit qui animoit ce saint Patriarche ; & ses maximes y sont développées, pour en faciliter la pratique à ceux qui font profession de vivre conformément à cette Règle. Mais comme les personnes, qui se présentent dans les Monasteres pour le même objet, ont plusieurs choses à penser & à faire, avant que d'entrer dans cette carrière, il est à propos de commencer par leur détail.

§. I.

Ce que les Postulans doivent faire les premiers quinze jours de leur entrée dans le Monastere.

Ceux qui quittent le monde, pour se consacrer au service de Dieu dans la retraite, doivent y renoncer d'esprit & de corps. Ces deux parties qui constituent l'homme, sont unies si intimement, que l'une suit facilement les impressions de l'autre. Ils ne peuvent donc mieux assurer leur vocation, qu'en cessant d'aimer, & de penser aux vanités du siècle, pour n'être occupés que de Dieu & des moyens de le servir.

Les déclarations sur la Règle, pour se conformer aux intentions de notre saint Législateur, fixent à quinze jours le tems que les Postulans doivent passer dans le Monastere en habit séculier, avant que de recevoir celui de la Religion. Ils l'employeront donc à réfléchir sur eux-mêmes, suivant le conseil

Reg. 531

Luc. 14.
28.
Reg. 1.
53.
In Pro-
log.

de Jesus-Christ, & à considérer à loisir s'ils ont assez de fond pour construire l'édifice qu'ils veulent entreprendre, c'est à-dire, s'ils ont assez de forces de corps pour supporter les rigueurs de la vie austere qu'ils veulent embrasser; assez de courage pour surmonter les tentations & les difficultés qui pourront s'opposer à leur dessein; & assez de bonne volonté pour persévérer jusqu'au dernier soupir dans l'état où ils veulent s'engager.

Reg. c.4.

Reg. c.7.

Reg. c.
49.

Pour commencer heureusement la vie sainte & innocente de la Religion, ils auront un soin tout particulier de purifier leur conscience de toutes les souillures qu'ils ont contractées dans le siècle. A cet effet pendant ces quinze jours ils dresseront une Confession générale de toute leur vie; & à mesure que leurs péchés se présenteront à leur esprit, ils y feront quelque réflexion pour en considérer la laideur & en concevoir de l'horreur & de l'aversion. Ils ne s'arrêteront cependant sur les circonstances dangereuses & capables de réveiller leurs passions, qu'autant qu'il est nécessaire pour les déclarer comme il faut dans la confession. Loin d'y fixer leur imagination, ils s'exciteront aux larmes; & avec un cœur contrit & humilié, ils se proposeront fermement d'en faire pénitence toute leur vie, de ne plus en commettre & de donner toute leur attention à éviter de tomber dans les fautes même les plus légères.

Ils assisteront aux Offices tant de jour que de nuit, à la méditation, au travail des mains, à la conférence, & généralement à tous les exercices des Novices, à moins que le Supérieur ou le Pere Maître ne les en dispense pour quelques raisons particulières.

Ils remarqueront avec attention les cérés

P R É F A C E. 5

monies de l'Office divin, la maniere de les faire & les usages que l'on observe, afin de s'y conformer en tout & par-tout.

§. I I.

De quelle maniere les Postulans doivent se comporter quand on leur donne l'habit de la Religion.

LE jour auquel on doit leur donner l'habit étant venu, ils attendront l'heure avec un recueillement plus particulier, comme l'action qui va les enlever au siècle, pour les faire mourir au monde & à eux-mêmes.

Ils se persuaderont qu'ils sont comme des victimes qui doivent bientôt être sacrifiées à Dieu, & consumées en holocauste devant sa divine Majesté; & avec le plus grand sentiment de dévotion qui leur sera possible, ils

lui offriront leurs corps & leurs ames; pour être à jamais employés à son service en telle maniere qu'il lui plaira, & à tous ceux à la conduite desquels il voudra les soumettre. *Reg. 6.7. Prolog.*

Quand on les conduira au lieu où on doit leur donner l'habit, ils iront avec une grande joie comme au lieu de leur sacrifice, & l'esprit élevé en Dieu, ils diront en eux-mêmes: *C'est à ce coup, Seigneur, que je vais être tout à vous.*

Ils seront fort attentifs à l'exhortation qui leur sera faite, & ils en conserveront la substance dans leur cœur. Quand on leur lavera les pieds, ils se ressouviendront qu'ils doivent tellement s'éloigner du monde, & se nettoyer intérieurement des impuretés qu'ils y ont contractées, qu'ils en rejettent jusqu'à la moindre poussiere; & afin de conserver toute leur vie cet amour de la pureté & de

Cantiq. l'innocence, ils diront souvent en leur cœur
 5. 3. ces paroles d'une ame pure : *Je me suis lavé
 les pieds, comment se peut-il faire que je les
 souille une autre fois?*

Reg. c. Lorsqu'on leur donnera l'habit, ils le re-
 38. garderont comme le joug de notre Seigneur
 qu'on leur impose; joug que le même Sau-

Reg. 5. veur a dit être doux & léger, & dont en effet
 ils expérimenteront la légèreté, & la dou-
 ceur, quand ils le porteront avec ferveur &
 dévotion.

La cérémonie achevée, ils se retireront
 dans leur chambre, la vue baissée, en con-
 servant les bons sentimens que Dieu leur aura
 donnés. Et ils réitéreront toutes ces choses,
 mais avec beaucoup plus d'amour & de fer-
 veur, lorsqu'ils feront profession, puisqu'elle
 n'est qu'une consommation de ce premier sa-
 crifice.

§. I I I.

*Réflexions à faire après qu'on a reçu le
 saint habit.*

REtirés en leur cellule, ils jetteront les
 yeux sur eux-mêmes; & se voyant cou-
 verts d'un nouvel habit, ils rendront grâces
 à notre Seigneur de les avoir revêtus des
 marques de son service.

Reg. c.
 28.

Ils ne le regarderont point comme un
 habit commun, qui n'a d'autre fin que de
 couvrir la nudité du corps, mais comme un
 vêtement mystérieux qui, outre la nécessité,
 représente en symbole la vie qu'ils doivent
 mener.

Sa forme, différente de celle des Séculiers,
 montre assez qu'ils prennent un parti con-
 traire, & qu'ils ne doivent pas leur être
 moins oppoés de vie & de mœurs, qu'ils le

Reg. c. 4.

sont de vêtements : comme font des ennemis qui ayant des livrées différentes n'ont point de commerce ensemble ; ou s'ils sont obligés d'en avoir , sont toujours avec défiance de surprise & de trahison.

La couleur noire, couleur de deuil & de tristesse, témoigne que la Profession Monastique est un état de pénitence, de larmes, & une continuelle méditation de la mort.

Le Scapulaire que l'on met sur les épaules en forme de joug, représente la soumission qu'ils doivent à la sainte Règle, à qui notre B. Pere donne ce nom, & doit les faire res-souvenir qu'après la Profession le Religieux n'a plus rien en sa disposition ; que son corps & son esprit doivent porter le joug de la Règle & de l'obéissance. Reg. c. 58.
Reg. c. 33.

La Ceinture, qui a du rapport avec les anciennes ceintures militaires, leur apprend que la vie du cloître est une milice qui les oblige à combattre incessamment leurs vices, leurs passions, & tous les autres ennemis de leur perfection. Reg. c. 58.
Ibida

A quoi l'on peut ajouter, que la ceinture est encore le symbole de la chasteté & de la mort, qu'ils doivent continuellement s'efforcer de donner à la concupiscence. Reg. c. 21

Le froc qui les couvre de toutes parts, & qui est un habit destiné particulièrement au chant des louanges du Seigneur, leur indique le détachement où ils doivent être de toutes les créatures, & le recueillement qu'ils doivent avoir pendant ce saint exercice.

On rase la tête, pour marquer que les ornemens extérieurs ne conviennent point à un serviteur de Jesus-Christ ; & on laisse un cercle de cheveux, en forme de couronne, afin de nous animer sans cesse à combattre nos passions & nos vices, pour

mériter la couronne de gloire qui nous est préparée.

L'Habit monastique étant donc si saint, ils doivent le considérer d'un autre œil qu'on ne fait les habits communs. Ils en auront une grande estime toute leur vie, & ils auront une vigilance toute particulière pour ne rien faire qui puisse le souiller ou le deshonorer, & feront tout leur possible pour exprimer par leurs actions ce qu'il enseigne par ses significations mystérieuses.

§. I V.

De la fin que le Novice doit se proposer après qu'il a reçu l'Habit.

QUand une personne embrasse une Profession, la première chose qu'elle doit faire est de s'efforcer d'en connoître la fin, & de sçavoir quel est le but où elle doit tendre; autrement elle court risque de s'égarer; ~~ou si elle réussit, c'est plutôt par un aveugle~~ hazard que par une conduite raisonnable.

La chose étant donc d'une extrême importance, il faut remarquer que la fin dont il est ici question, n'est point seulement la vision de Dieu, ou la possession de la gloire céleste, qui est la dernière fin de l'homme, ni la charité en général que tous les Chrétiens doivent avoir toujours en vue.

L'objet que le Novice doit se proposer d'abord, consiste dans la pratique plus particulière des conseils évangéliques, dans l'observance des promesses auxquelles il s'engage, & dans l'imitation plus spéciale & plus exacte de la vie de notre Seigneur.

Ces pratiques sont indispensables pour ceux qui embrassent l'Etat Religieux, ils en con-

P R É F A C E.

tractent l'obligation par leur profession. Le but où ils tendent est le même pour tous ; mais les moyens varient suivant les Régles & les Constitutions des différens Corps.

Ces Régles & ces Constitutions sont comme les voies & les chemins qui conduisent à une même ville, où les uns abordent à pied, les autres à cheval, les autres par eau, d'autres par d'autres moyens.

Ce but, que chaque Corps présente à tous ceux qui veulent y entrer, est la perfection. Un Religieux pourra espérer d'avoir acquis quelque commencement de perfection, lorsque les hommes le haïront & le mépriseront. On hait ceux qui ne nous ressemblent pas. C'est pourquoi le Sauveur disoit à ses Disciples : *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit ; mais parce que vous n'êtes point du monde, & que je vous ai choisis & séparés du monde, il vous hait.* S. Jean, Ch. 15. Le Religieux n'étant point du monde, ne doit point vivre comme lui. Plus il sera éloigné de la conduite du monde, plus il sera proche de la perfection ; & plus il s'abstiendra de la fréquentation & des manieres des personnes du monde, plus il jouira de la paix & de la liberté de son ame. *Ils se mêlerent parmi les Nations, dit David (Psal. 105) ils les imiterent dans leurs mœurs, ils adorèrent leurs idoles.* Une conversation trop fréquente & trop libre avec les personnes du siècle, dégoûte de la voie de la perfection, rallentit la ferveur de la piété, & produit le mépris. *Quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est point propre au Royaume de Dieu.* S. Luc. Ch. 9.

Ainsi dès le moment qu'un homme est revêtu du saint habit, il doit continuellement avoir cette perfection devant les yeux, & y

rappporter toutes les pensées, toutes les actions, toutes les paroles, tous les regards, tous les mouvemens, tous les soins, tous les desseins; & s'il y a quelques momens dans sa vie qui n'ayent pas de rapport à cette fin, ils doivent être comptés & regrettés comme un tems perdu.

Mais outre les moyens généraux & communs à tous les Ordres, chacun en a de propres & de particuliers qui le distinguent des autres. Les uns s'adonnent plus spécialement à la vie contemplative, les autres à la vie active; le plus grand nombre sçait allier l'une avec l'autre, mais presque toujours d'une manière qui les distingue.

Pour connoître quel est ce moyen particulier à un Corps, il faut jeter les yeux sur les pratiques qui y sont en usage, & lire avec attention la Règle & les Constitutions qui les prescrivent.

Saint Benoît a réussi parfaitement dans le mélange qu'il a fait si sagement de ces différens moyens. Sa Règle recommande l'éloignement du monde, la solitude, le silence, la méditation, la lecture, & d'un autre côté le jeûne, la psalmodie, le travail des mains & autres semblables.

Ceux qui se proposent de parvenir à la perfection par l'observance des pratiques prescrites par la Règle de ce sage & judicieux Législateur, doivent la méditer souvent pour y conformer leur conduite. Et si, sous prétexte d'une plus grande perfection, il leur venoit en pensée d'encherir sur ces pratiques, ils la rejetteront comme une tentation, à moins que la volonté des Supérieurs ne les y porte, aux lumieres desquels ils doivent déférer plutôt qu'aux leurs propres. Ils se persuaderont en conséquence que tout ce qu'ils feront dans

ce genre, en suivant les mouvemens seuls de leur propre volonté, ne leur sera réputé qu'à orgueil & présomption.

Il y auroit de la vanité & peu de bon sens dans un Apprentif qui s'imagineroit être aussi habile & aussi parfait que ses Maîtres; mais il y auroit aussi de la foiblesse à se décourager, parce qu'il ne réussit pas dès les commencemens. Occupé dans le monde d'une infinité de bagatelles qui ne demandent pas beaucoup de réflexions, on n'a pu se former l'habitude de la contemplation & du recueillement. Il ne faut donc pas se décourager, si l'on ne sent pas d'abord beaucoup d'attraits pour cet exercice, si l'on y trouve des sécheresses au lieu de ces satisfactions qui ravissent de joie le cœur des parfaits Contemplatifs. Dieu, qui fait tout avec sagesse, & qui lit dans le fond des cœurs, saura bien tenir compte de la bonne volonté, & distribuer ces faveurs quand il en sera tems. Il faut donc les attendre avec patience dans le silence & le recueillement.

§. V.

Des moyens dont les Religieux doivent se servir pour parvenir à la fin de leur vocation.

LA conséquence la plus naturelle de ce que nous avons dit dans le paragraphe précédent est que, pour parvenir à la perfection, un Religieux ne doit point chercher d'autres moyens que les exercices prescrits & ordonnés par la Règle, comme ceux qui y conduisent plus naturellement & avec moins d'embarras.

Or dans cette Règle sainte, il y a deux sortes d'exercices, les uns sont communs à tous, & se pratiquent en Communauté, comme sont le Service divin, l'Oraison, le travail, & autres

semblables : les autres sont plus particuliers, & se pratiquent en secret, comme sont la crainte de Dieu, la dévotion, la pauvreté, la chasteté, & autres de cette nature.

Il ne sera point ici parlé des uns ni des autres, parce que c'est ce qui doit faire le sujet de ces Exercices, qui pour cet effet seront divisés en deux Parties, dont la première traitera des Exercices communs; & la seconde des Exercices particuliers. Dans la première, les Exercices seront expliqués selon l'ordre qu'ils se pratiquent; & dans la seconde, ils seront traités selon la dignité des matières, ou selon la liaison la plus naturelle qu'elles peuvent avoir.

Mais afin de tirer du profit de ce Livre, ils le liront avec une grande simplicité d'esprit, & dans un grand desir d'apprendre ce qu'ils ont à faire, & ce que Dieu demande d'eux, se ressouvenant toujours que Dieu se plaît à se communiquer aux humbles, & qu'il s'éloigne des superbes.





P R E M I E R E
P A R T I E.

Des Exercices communs.

C H A P I T R E P R E M I E R.

De l'estime qu'il faut faire des Exercices réguliers, & comme il faut préférer à tous autres ceux de la Communauté.

CEUX qui par une infinie miséricorde de Dieu se sont retirés des égaremens du siècle, pour marcher dans la voie sûre de la sainte Religion, seront persuadés avant toutes choses, que leur vie doit être une pratique continuelle de vertus, & qu'aucun de leurs momens ne doit être vuide de bonnes œuvres.

Quoique toutes les actions de piété puissent les conduire à Dieu, ils concevront néanmoins dès le commencement une affection plus particuliere pour les Exercices réguliers, comme ceux auxquels Dieu a principalement attaché leur sanctification, & qui ont le plus de rapport à

14. EXERCICES SPIRITUELS.

la fin de la vocation à laquelle il les a appelés. Ils les préféreront à tous autres, quoique peut-être beaucoup plus parfaits. Quelque saintes que soient les autres pratiques de vertu, ils ont toujours sujet de douter si Dieu les demande d'eux; mais ils sont assurés que sa volonté est qu'ils pratiquent les Exercices de leur vocation.

Ils s'y attacheront donc d'affection, & apporteront toute l'exactitude possible à les pratiquer, non-seulement dans la substance de l'action, mais encore dans les circonstances du tems, du lieu, de la façon & autres semblables, puisque quelque bonne que soit une action, le défaut d'une seule circonstance est capable de la rendre défectueuse & imparfaite.

Nulle observance ne leur semblera petite: tout leur sera grand, quand ce ne seroit qu'une inclination de tête; comme en effet tout est grand dans le service de Dieu, où il ne faut pas tant mesurer les choses à leur matière, qu'à la volonté de celui qui les ordonne, & à la grandeur de la récompense qui leur est promise.

Il s'ensuit de ce principe, qu'ils ne doivent point les faire superficiellement & à la légère, mais apporter toute l'application & tout le soin que mérite une action que Dieu ordonne, & par laquelle il veut être glorifié; quand ce ne seroit qu'à bien ouvrir ou fermer un livre, ou à bien tourner un feuillet.

Ils préféreront néanmoins toujours les Exercices qui se pratiquent en commun; & si tôt que quelque signe les y appellera, ils quitteront tout, si quelqu'ordre particulier ne les retient, afin d'y assister, & de trouver plus parfaitement celui qui a promis de se trouver au milieu de ceux qui seront assemblés en son nom.

Hæc est via, ambulate in ea, & non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistram.
Isai. 30. 21.

Voilà la voie, marchez-y sans vous détourner à droite ni à gauche.

Custodite leges meas atque judicia, quæ faciens homo vivet in eis. Levit. 18. 5.

Gardez mes loix & mes réglemens, celui qui les observera y trouvera la vie.

CHAPITRE II.

De l'ordre & du tems des Exercices.

ILs se leveront si-tôt qu'ils entendront le signe *Reg. 61*
de la cloche, ou de la tablette, ou de l'in- *22.*
strument destiné pour éveiller la Communauté.

Ils s'habilleront avec le plus de diligence qu'il leur sera possible; & soit le matin, soit aux autres heures du jour, ils ne sortiront point de leurs Cellules qu'ils ne soient entièrement accommodés, en sorte qu'allant par le dortoir, rien ne paroisse d'indécent en leurs habits ou en leur maintien, & qu'ils ne soient point obligés de s'accommoder en marchant.

Si-tôt qu'ils seront habillés, ils iront droit *Ibid. 224*
au Chœur pour Matines, le plus promptement qu'ils pourront, sans courir néanmoins, & sans une trop grande précipitation; se prévenant ainsi les uns les autres par une sainte émulation, à qui rendra au très-saint Sacrement les premières adorations de la journée, & à qui emportera ses premières graces & ses premières bénédictions.

Aux autres Heures du jour ils n'iront pas droit au Chœur, mais ils s'arrêteront au lieu désigné, afin d'y aller en Communauté quand le signe sera fait: & alors ils marcheront deux à deux, gravement, la vue baissée, & avec toute la modestie convenable à des personnes qui vont faire l'office des Anges.

Reg. c.
 52^e Entrant dans l'Eglise, ils laisseront à la porte toute autre pensée que celle de Dieu, & ils diront ces paroles de cœur ou de bouche : *In- troibo in domum tuam, Domine; adorabo ad templum sanctum tuum. & confitebor nomini tuo.*

Reg. c.
 52^e Passant devant le très-saint Sacrement, ils feront la gènesflexion, qu'ils accompagneront d'un profond respect intérieur, en disant ces paroles : *Omnis terra adoret te, Deus, & psallas tibi.* Ils pourront les répéter, ou d'autres semblables, toutes les fois qu'ils feront une pareille gènesflexion.

Quand ils seront arrivés en leurs places, ils se tiendront debout, excepté à Matines qu'ils se mettront à genoux à mesure qu'ils arriveront ; & quand tous seront arrivés, ils se mettront tous ensemble à genoux, pour offrir intérieurement à Dieu le sacrifice de louanges qu'ils vont lui rendre, & pour lui demander la grace de s'en acquitter avec un esprit de dévotion & de recueillement. Lorsqu'on fera le signe pour commencer l'Office, ils se leveront tous ensemble, & feront une inclination médiocre vers le siege du Supérieur, même absent.

Après Matines, quand le signe sera fait, pour donner la liberté de se retirer, ceux qui voudront se confesser, pourront le faire, après qu'ils auront pris quelque peu de tems pour rappeler leurs péchés en leur mémoire.

Leur pénitence accomplie, ils offriront à Dieu toutes leurs actions de la journée, suivant la méthode qui sera prescrite ci-après : mais quand ils n'iront pas à Matines, & qu'ils seront obligés de réciter leur Office en particulier, la première action qu'ils feront après qu'ils seront habillés, sera cette offrande, afin que leur service soit offert à Dieu avec tout le reste.

Les Profès pourront ensuite renouveler leurs engagemens, & les Novices leurs bonnes réso-

lutions; & les uns & les autres satisferont à leurs dévotions, particulièrement envers le très-saint Sacrement, la très-sainte Vierge, notre Bienheureux Pere saint Benoît, leur bon *Reg. c. 8.* Ange, & les autres Saints pour lesquels ils ont quelque vénération particuliere.

Quand ils auront fait leurs prieres à l'Eglise, s'ils n'ont pas besoin de se chauffer, ils se retireront en leurs cellules, & se coucheront, pour reposer jusqu'à ce qu'on les réveille pour la Méditation qui se fait en commun avant Prime.

Quand la cloche sonnera pour l'Oraison mentale, ils se rendront sans différer au lieu destiné pour s'assembler; & le signe fait, ils iront deux à deux avec gravité, & comme étant déjà pleins de Dieu, à leurs places ordinaires, où étant à genoux ils écouteront la lecture avec attention & à demi-découverts. Après qu'ils auront invoqué le secours du saint Esprit, ils se couvriront, & se comporteront selon la méthode prescrite au Chapitre de l'Oraison ou Méditation.

L'Office qui fait la Méditation étant fini, ils *Reg. c. 3.* iront au Chapitre & de-là au travail qui leur *Reg. c. 4.* sera assigné; pendant lequel ils se comporte- *48.* ront tellement selon les loix de la ferveur, qu'ils gardent aussi celles de la bienséance & de la modestie, y conservant un silence fort exact, si la charité ou la nécessité ne les oblige de dire quelque chose, ce qu'ils feront à basse voix, & le plus brièvement qu'il leur sera possible.

Ils ne feront pas moins exacts à se retirer du travail quand la cloche sonnera qu'ils l'ont été à y aller. Ils nettoyeront leurs outils ou instrumens; & après les avoir ferrés dans leur lieu, ils se retireront en silence dans leurs Cellules, où ils employeront le tems qui reste jusques à

Reg. c. la préparation de la Messe Conventuelle, à la
 48. lecture spirituelle, qu'ils feront dans les Livres
 que le Supérieur ou le Pere Maître leur aura
 donnés, & selon l'ordre qu'il leur aura prescrit.

Mais ceux qui auront à communier, pour-
 ront satisfaire à leur dévotion à l'issue du tra-
 vail après quelque peu de repos & de recueil-
 lement. Les Prêtres qui n'ont point d'heure
 assignée pour dire la sainte Messe, la diront
 en ce même tems; mais ceux qui sont mar-
 qués pour la dire à quelque heure détermi-
 née, y seront exacts, à moins que pour quel-
 que cause imprévue le Sacristain ne les prie de
 l'avancer ou de la différer, & ils s'y prêteront
 avec complaisance.

Reg. c. Dès que la préparation ou le premier coup
 45. de la Messe sonnera, s'ils sont occupés en
 quelque emploi, soit en leurs chambres, soit
Reg. c. ailleurs; ils quitteront tout, si l'obéissance ou
 48. la nécessité ne les y retient, afin de se pré-
 parer à bien faire le Service divin, se recueil-
 lant en eux-mêmes, & faisant quelque Oraison,
 ou lecture spirituelle & instructive.

Reg. c. 4. Depuis la Messe jusqu'au dîner, s'étant re-
 tirés dans leurs Cellules, ils feront l'examen de
Ibid. conscience; & après avoir conçu de la douleur
 de leurs fautes, & des infidélités qu'ils auront
 pu commettre, ils penseront aux moyens d'être
 plus fidèles le reste de la journée.

Quand la cloche sonnera pour aller au Ré-
 fectoire, ils s'assembleront tous au lieu désigné;
 & le signe fait, s'il y a du chemin à faire,
 ils marcheront deux à deux. Ils seront cou-
 verts en se lavant les mains; mais ils se décou-
 vriront entrant dans le Réfectoire, où ayant
 fait une médiocre inclination à l'image princi-
 pale, ils se rendront devant leur place, & y
 demeureront debout la tête couverte, & la
 tête baissée, entretenant leur esprit de quelque

bonne pensée, jusqu'à ce que l'on commence la bénédiction de table.

Après les graces du dîner & du souper, ils iront au lieu désigné pour la récréation, où ils se promèneront tous séparément & en silence, excepté aux jours auxquels il est permis de parler. Les Mercredis & les Samedis, ou les jours qui précèdent, si ceux-là sont jours de Fêtes, ils iront incontinent après les graces du dîner arroser & balayer leurs Cellules, après quoi ils iront au lieu de la récréation, d'où ils se retireront dès qu'ils entendront le signe de la retraite, rompant tout entretien, si l'on parle, jusqu'à laisser une parole imparfaite.

En Hiver la Conférence se fera régulièrement à une heure aux jours de Dimanches & de Fêtes ; mais aux Fêtes de jeûne de règle, elle se fera un quart-d'heure après la récréation. En Été elle se fera immédiatement après None ; & aux Fêtes de jeûne de règle, incontinent après le silence. Les Conférences des Novices, des jeunes Profès, & de ceux qui font leur année de récollection, se feront tous les jours en Hiver un quart - d'heure après la récréation, & en Été après None, ou après le silence ; mais aux jours de jeûne d'Eglise, hors le Carême, elles se feront après Vêpres environ l'espace d'une demi-heure, en sorte qu'il reste du tems suffisamment pour étudier le chant. Si l'on étoit obligé d'avancer ou de retarder l'ordre des Exercices, celui qui a le soin de les sonner, demandera au Supérieur, ou au Pere Maître, à quelle heure il desire la faire.

Aux Conférences qui ne sont que pour les Novices & les jeunes Profès, après que les Prières qui se disent au commencement seront achevées, ceux qui auront des coupes à dire, se mettront à genoux pour s'en accuser, &

recevront humblement les corrections qui leur seront faites, & les avis qui leur seront donnés.

Après la Conférence, ceux qui auront quelque chose à chanter, auront soin de le prévoir, sur-tout quand il y aura quelque Office propre ou difficile : les autres se retireront en leurs Cellules pour lire, écrire, ou faire ce qui leur aura été permis ou ordonné, jusqu'au quart qui devance le premier coup de Vêpres. Alors s'ils sont hors de leurs Cellules, ils se retireront au plutôt pour se recueillir, & se tenir prêts pour la lecture de la méditation, qui doit se faire depuis le premier coup de Vêpres jusqu'au dernier. Aux jours néanmoins que l'on va en récréation hors le Monastere, elle se fera seulement après Vêpres pendant une demi-heure.

Incontinent après Vêpres, les Novices, les jeunes Profès, & ceux qui auront besoin d'apprendre à chanter s'assembleront au lieu désigné pour cela, & s'y appliqueront pendant une demi-heure. On pourra néanmoins y ajouter un demi-quart d'heure pour les Novices, afin de leur donner le tems de réciter la partie de la Règle qu'ils auront apprise par cœur. Cet exercice se fera en Carême aux trois quarts devant quatre heures ; mais aux jours que la méditation se fait après Vêpres, on le pourra entièrement omettre. Les autres s'employeront jusqu'à la réfection du soir, selon l'ordre & la disposition du Supérieur. Après cette réfection, si c'est un souper, ils iront au lieu de la récréation, où ils se conduiront comme ils ont fait à celle d'après le dîner ; mais si c'est une simple collation, ils se retireront en leurs Cellules, où en attendant Complies, ils se comporteront selon la disposition du Supérieur ou du Pere Maître.

De-là ils iront à Complies, à la fin des-

quelles ils feront en commun leur examen de conscience; & le signe fait, ils pourront se confesser, s'ils le desirent; ou bien ils attendront après Matines, qui sont les deux tems destinés pour cet exercice, en sorte qu'ils ne le diffèrent point à un autre, sans nécessité ou sans permission.

Afin de finir la journée avec la même dévotion qu'ils l'ont commencée, ils feront les mêmes prières, ou d'autres semblables que le matin. Ils rendront leurs actions de grâces à notre Seigneur, à la très-sainte Vierge, à leur bon Ange, à notre B. P. saint Benoît, & aux autres Saints auxquels ils ont de la dévotion, & desquels ils croient avoir reçu quelque faveur ou quelque protection pendant la journée. Ils feront enfin leur offrande comme le matin, dans laquelle ils feront seulement mention du repos & du sommeil de la nuit.

Quand ils auront satisfait à leur dévotion, ils iront se chauffer, si c'est en Hiver, toujours en grand silence & modestie, ne lisant jamais aucun livre auprès du feu; puis ils se retireront en leurs Cellules, & disposeront leur tems de telle sorte qu'ils soient couchés au quart après sept heures en Hiver, & au quart après huit en Eté.

Si quelqu'un n'avoit point assisté à Complies, ni reçu la bénédiction qui se donne à la fin, il la demandera au Supérieur, quand il le rencontrera: mais les Novices & les jeunes Profés iront exprès la demander au Pere Maître ou au Directeur. Reg. 6
17.

Omnia tempus habent, & suis spatiis transeunt universa. Eccles. 3. 1.

Chaque chose à son tems, & tout passe à son tour.

CHAPITRE III.

Comment il faut se lever, & commencer la journée.

LE sommeil est l'image de la mort. Il faut donc, quand on nous réveille, penser que nous allons commencer une nouvelle vie. Mais faisant profession d'être toujours morts au monde, cette vie doit être la vie d'un Disciple de Jesus-Christ. C'est pourquoi si-tôt qu'ils entendront la cloche ou le signe pour se lever, ils élèveront leur esprit & leur cœur à Dieu, pour lui donner leur première pensée, & le premier mouvement de leur amour, comme les prémices de tous les autres de la journée.

*Reg. c.
22.*

Ils feront le signe de la Croix, en disant : *Gloria Patri, & Filio, & Spiritui sancto, &c.* & se mettront aussi-tôt à genoux pour adorer la Majesté de Dieu. Afin d'orner leurs âmes, avant que de revêtir leurs corps, ils feront un Acte de foi, d'espérance & de charité, s'excitant & se réveillant avec la plus grande ferveur qui leur sera possible.

Ils commenceront par l'Acte de foi, en ces termes ou autres semblables, qu'ils proféreront de bouche ou en leur cœur : *Je vous reconnois & vous adore, ô Dieu tout-puissant, Seigneur universel de toutes choses créées : je crois tout ce que vous voulez que je croye, & tout ce que l'Eglise Catholique m'enseigne & me commande de croire.* Puis ils feront un Acte d'espérance : *Mon Seigneur & mon Dieu, je mets en vous toutes mes espérances, & ne veux rien espérer que vous, & de vous.* Ils rappelleront enfin tous les sentimens les plus ardens de leur cœur pour cet Acte d'amour : *Je vous*

Reg. c. 4.

Ibid.

aime de tout mon cœur, mon Dieu & mon Pere, je vous aime uniquement & par-dessus toutes choses, & ne veux jamais rien aimer que vous ou pour vous.

Ils s'habilleront ensuite promptement, en récitant le Symbole des Apôtres, & les Commandemens de Dieu & de l'Église. Récitant le Symbole, ils captiveront leur entendement sous le joug de la Foi à l'égard de tous ces articles; avec un ardent desir de répandre leur sang pour une si sainte confession; & récitant les Commandemens de Dieu, ils captiveront leur volonté sous le joug de ces saintes loix, desirant de mourir plutôt mille fois, que d'en transgresser jamais une seule.

Quand ils seront entièrement habillés, ils iront au Chœur avec toute la diligence possible, tâchant de se prévenir les uns les autres par un saint zèle pour le service de Dieu. Reg. 2^o
21.

Usquequò, piger, dormies? Quando consurges è somno tuo? Prov. 6. 9.

Jusqu'à quand, paresseux, dormirez-vous? Quand sortirez-vous de votre sommeil?

Ego dormivi & soporatus sum, & exsurrexi, quia Dominus suscepit me. Psal. 36.

J'ai dormi, j'ai pris mon sommeil, & je me suis levé, parce que le Seigneur m'a pris sous sa protection.

CHAPITRE IV.

Des Matines & de l'Office divin.

L'Office divin est l'exercice des Anges & le prélude de ce que les Religieux doivent faire un jour dans le Ciel. Ils s'y appliqueront donc avec plaisir, & s'accoutumeront de bonne heure à bien faire sur la terre ce qu'ils doivent

24 EXERCICES SPIRITUELS.

Reg. c. faire pendant toute l'Eternité. Rien ne leur fera plus cher que ce divin Exercice, puisque dans
 43. *Reg. c.* les autres ils font proprement leurs affaires,
 49. 50. mais dans celui-ci ils font l'ouvrage & l'affaire
 51. de Dieu.

Reg. c. Quand la cloche les y appellera, soit de
 43. jour, soit de nuit, ils s'y porteront avec diligence & promptitude, le préférant à toute autre occupation.

L'office divin étant l'emploi des Anges, ils
Reg. c. le feront avec une pureté toute Angélique. A
 60. cet effet, en attendant qu'on fasse le signe pour commencer, ils prieront Dieu de leur purifier le cœur & les lèvres par le moyen de leur bon Ange, comme il se servit autrefois du ministère d'un Séraphin pour purifier le cœur & les lèvres du prophète Isaïe.

Reg. c. Ils y apporteront encore une grande révérence,
 49. non-seulement extérieure, retenant leurs sens & tout leur corps dans la modestie, mais encore intérieure, par une humilité profonde de cœur & d'esprit, & par une sainte crainte & appréhension de la Majesté de Dieu qui leur est présent, & des saints Anges qui les accompagnent.

Ibid. Ils joindront à cela une attention sérieuse & conforme à l'excellence de l'action. Pour cet effet ils banniront de leur esprit & de leur imagination, autant que la foiblesse humaine pourra le permettre, toute pensée contraire. Ils rejetteront même toutes autres pensées, quoique bonnes, mais qui ne sont pas à propos, ou du moins ils ne s'y arrêteront pas beaucoup, & n'en chargeront pas leur mémoire pour en faire la matière de leur recueillement; mais ils appliqueront toute leur attention ou au sens de la lettre, ou à celui à qui ils parlent, ou enfin à ce qu'ils ont à dire ou à faire, afin que tout soit dit & fait dans la plus grande perfection qui leur sera possible.

Ils conformeront les mouvemens de leur cœur & les sentimens de leur esprit à ce qu'ils chantent, se revêtant des affections comprises dans la lettre; comme d'amour, quand elle parle d'amour; de crainte, quand elle parle de crainte; d'humilité, quand elle parle d'humilité; & d'action de grâces, quand elle parle d'action de grâces.

Quelque sentiment & quelque affection qu'ils ayent dans le cœur, ils s'abstiendront pendant l'Office, & dans tous les Exercices qui se font en commun, de faire des soupirs, de jeter des sanglots, de lever la tête ou les yeux, de se frapper l'estomac, & de donner aucun signe extérieur qui puisse faire paroître quelque dévotion particulière, se contentant que Dieu & leur conscience soient les seuls témoins des bons sentimens qu'ils ont dans le cœur. Et quand ils font des prières vocales en quelque Assemblée de Communauté, ils se garderont de parler haut, afin que personne ne soit troublé ou inquiété de leur dévotion.

Ils seront exacts à observer toutes les cérémonies, jusqu'à la plus petite, & auront une grande attention de prévoir tout ce qu'ils auront à faire, à lire & à chanter pendant l'Office; ensorte qu'ils ne s'y présentent jamais, qu'ils ne soient assurés qu'ils n'y occasionneront aucune confusion.

Ils auront une dévotion toute particulière pour l'Office de Matines, & s'y porteront avec ferveur & avec joie, afin de faire amende honorable à notre Seigneur par les louanges qu'ils vont lui rendre pour les ignominies, les confusions & les injures qui lui furent faites la nuit de sa passion. Ils ne désireront point d'en être dispensés, mais ils en contracteront une telle habitude par leur assiduité, que quand l'obéissance ou la nécessité les exemp-

tera, ils ayent de la peine à n'y pas assister.

Reg. c. 40. Quand ils réciteront leur Office en particulier, ils le feront à genoux & sans s'asseoir, si ce n'est par infirmité. Au reste ils y apporteront le même respect intérieur, la même révérence, la même attention & la même dévotion que s'ils étoient au Chœur, prononçant toutes les paroles distinctement & sans les pré-

Reg. c. 40. cipiter; puisque la raison demande que quand ils traitent avec Dieu, ils ne lui parlent pas avec plus de précipitation, ni avec moins de respect, que quand ils parlent à quelque personne de considération.

Orabo spiritu, orabo: & mente psallam spiritu, psallam & mente. 1. Cor. 14. 15.

Je prierai d'esprit & de cœur, & je psalmodierai de même.

CHAPITRE V.

Du Sacrement de la Confession.

ON ne peut plaire à Dieu que par la pureté de l'ame, & cette pureté ne peut mieux s'acquérir ni conserver que par la Confession. Ils se porteront donc avec beaucoup d'affection à l'usage de ce Sacrement. Et afin d'en retirer tout le fruit qu'ils peuvent en espérer, ils se donneront bien de garde d'y aller par coutume, ou par maniere d'acquit, ou parce que les autres le font, mais par un pur desir de se rendre agréables à Dieu, & de rejeter de leur cœur tout ce qui peut déplaire à sa divine Majesté.

Pour cet effet ils ne s'y présenteront point à la hâte, ni avec inconsideration; mais ils rentreront premièrement en eux-mêmes, pour penser devant Dieu aux péchés dont ils veu-

lent s'accuser, & pour leur donner quelque ordre dans leur esprit, afin d'en faciliter le souvenir. Ils en concevront ensuite une grande douleur, en vue de la bonté infinie qu'ils ont offensée, & une forte résolution de s'en corriger; deux choses qu'ils ne doivent point omettre; car les fautes mêmes les plus légères offensent la Majesté divine. On doit donc en avoir du repentir & de la douleur, & faire son possible pour ne plus y retomber.

Avec ces dispositions ils s'approcheront du Confesseur; & afin de concevoir plus de sentiment de cette action, & plus d'espérance que Dieu leur pardonnera leurs péchés, ils ne le regarderont pas comme un homme du commun, mais comme un homme qui représente Jesus-Christ, & qui a reçu de lui le pouvoir de les absoudre. Ils lui déclareront tous leurs péchés dans l'ordre qu'ils se sont formé, comme à Jesus-Christ même, conservant toujours dans cette déclaration le sentiment de la douleur qu'ils ont conçue. Il sera bon qu'à la fin ils se confessent en général de tous leurs péchés passés, afin d'étendre sur toute leur vie la vertu de l'absolution qu'ils vont recevoir, & le mérite de la contrition qu'ils ont dans le cœur: ils pourront même en particulariser quelque un, comme quelque mensonge, quelque médifance, ou quelque autre qui pourroit les frapper davantage.

Ils feront cette déclaration de leurs péchés, 1. avec une profonde humilité intérieure & extérieure, & un grand ressentiment de leur propre indignité; se faisant confusion à eux-mêmes devant Dieu & devant leur Confesseur.

2. Avec une grande clarté, les déclarant distinctement, sans les pallier ou déguiser; ne les faisant point en général & confusément, mais en détail & en particulier, déclarant

EXERCICES SPIRITUELS.

même le nombre & les circonstances qui peuvent les augmenter ou diminuer.

3. Avec brièveté, disant précisément ce qu'ils croient être péché, & avec le moins de paroles qu'il leur sera possible; en sorte même que s'ils ont besoin de quelqu'avis, ils attendent à le demander hors la Confession, à moins que la chose ne fût si pressée, qu'elle ne pût se différer.

4. Avec prudence, ne découvrant point les complices de leurs péchés, & ne disant aucune parole qui puisse donner connoissance ou soupçon des fautes d'autrui.

5. Avec intégrité, n'en omettant aucun volontairement & avec réflexion. Cette intégrité est absolument nécessaire quand il s'agit de péchés mortels.

Comme ils ont confessé leurs péchés à Jesus-Christ, qui est représenté dans la personne du Prêtre, ils recevront aussi la pénitence comme de sa bouche, avec tout le respect, toute l'humilité & toute la résignation possible. Dès qu'ils se seront retirés des pieds du Confesseur, ils l'accompliront, si le tems le permet, sans la remettre à un autre tems, l'accompagnant toujours du sentiment de leur première douleur & de leur première résolution de s'en corriger.

Les Prêtres s'en approcheront au moins deux fois la semaine; & ceux qui ne le font pas, une fois, & plus souvent, s'ils en ont la dévotion, ou si leur conscience leur reproche quelque chose.

Les Novices & les jeunes profès se confesseront au Pere Maître ou au Pere Directeur, à moins que le trop grand nombre n'oblige de leur donner quelqu'un pour les aider; tous les autres se confesseront à ceux qui sont approuvés & nommés par le Supérieur.

Si confiteamur peccata nostra, Deus fidelis est & justus ut remittat nobis peccata nostra, & emundet nos ab omni iniquitate. 1. Joan. 1. 9.

Si nous confessons nos péchés, Dieu n'est pas moins bon que juste pour nous les pardonner, & pour nous purifier de toute iniquité.

CHAPITRE VI.

De l'Offrande du matin.

CET Exercice est proprement le sacrifice du matin, par lequel nous nous offrons volontairement à Dieu avec toutes les actions que nous devons faire dans la journée.

Il est saintement institué, pour suppléer à la fragilité humaine, qui ne nous permet pas d'être toujours si présents à nous-mêmes, ni d'avoir une application si actuelle à ce que nous faisons, que nous puissions offrir à Dieu toutes nos actions en particulier. Elles ne peuvent cependant lui être agréables, ni dignes de mérite, que par le rapport que nous en faisons à sa gloire & à sa divine Majesté.

Ce saint Exercice étant donc d'une si grande conséquence, ils ne l'omettront jamais; mais ils y satisferont tous les matins avec plus ou moins d'étendue, selon qu'ils en auront le loisir; se conformant à la méthode qui en est ici prescrite, ou suivant le mouvement de leur propre dévotion.

Afin de leur faciliter la pratique de cette offrande, ils se ressouviendront qu'elle est composée de quatre parties.

La première regarde celui à qui elle doit

être faite ; qui ne peut être que Dieu. C'est une reconnoissance de son souverain domaine sur nous , & un acte de latie , c'est-à-dire , d'adoration & de culte suprême qui ne peut être rendu qu'à lui seul.

La seconde comprend ce qui doit être offert ; sçavoir nous mêmes , notre corps , notre ame , notre vie , nos actions , nos pensées , nos paroles , & généralement tout ce qui dépend de nous.

La troisieme contient le motif & l'union dans laquelle elle doit être faite , sçavoir l'union avec notre Seigneur Jesus-Christ , duquel seul découle tout le mérite de cette offrande , & de tout ce que nous sçaurions faire de bien. L'on peut y joindre tout ce qui a quelque union particuliere avec lui , comme la Sainte Vierge , les Anges , les Saints & tous les Justes , de telle sorte que nous nous offrons à Dieu , en union de notre Seigneur Jesus-Christ , de la sainte Vierge , &c , nos actions en union des actions de notre-Seigneur , de la sainte Vierge , des Anges , &c , nos paroles en union des paroles de Jesus-Christ , nos pensées , en union des pensées de Jesus-Christ.

La quatrieme regarde la fin pour laquelle elle doit être faite , qui n'est autre que la gloire de Dieu & notre propre sanctification. L'on peut néanmoins avoir encore d'autres fins particulieres qui ont de la connexion avec celles-là , comme sont l'honneur de la sainte Vierge & des Saints , la dilatation de la sainte Eglise ; la conversion des pécheurs , la délivrance des ames du purgatoire , le salut des Fondateurs & Bienfaiteurs , par la libéralité desquels Dieu est servi en ce lieu-là , & autres semblables.

Ainsi tout l'exercice de l'offrande consiste ; 1 à offrir à Dieu ; 2 nous & tout ce qui dépend de nous ; 3 dans l'union de nous

Seigneur Jesus-Christ ; 4 pour la pure gloire de Dieu , ou pour ce qui y a du rapport & peut l'augmenter. Cette offrande du matin n'empêche pas qu'ils ne doivent faire tout leur possible pendant la journée , pour offrir à Dieu toutes leurs actions en particulier , par une oblation actuelle réduite à-peu-près à cette forme , qui contient toutes les parties susdites : *C'est pour votre gloire , mon Dieu , que je vais faire cette action ; & je vous l'offre en union des actions que mon Seigneur Jesus-Christ votre Fils a faites pour vous glorifier.* Si le tems ne leur permet pas de la faire si longue , ils la feront par quelque oraison jaculatoire , ou du moins par une élévation de cœur & d'esprit à Dieu , qu'ils auront soin de réitérer souvent durant l'action : comme s'ils disoient en leur esprit : *C'est pour votre gloire , mon Dieu , c'est pour votre amour.*

Afin de faire cette offrande comme il convient , ils seront tellement attentifs sur eux-mêmes , qu'ils fassent toutes leurs actions , & disent toutes leurs paroles , autant qu'il leur sera possible , avec réflexion & délibération.

Modele d'Offrande.

MON Seigneur , mon Dieu , très-adorable Trinité , Pere , Fils , & saint Esprit , souverain bien , infiniment aimable , mon principe & ma fin , en qui consiste ma vraie félicité , je vous adore , je vous loue & vous rends mes très-humbles hommages en reconnaissance de mon entière dépendance de votre souverain domaine. J'offre à votre divine Majesté pour toujours , & en particulier pour ce jour-ci , mon corps , mon ame , ma vie , toutes mes pensées , mes paroles , mes actions , en union du corps , de l'ame , de la vie , des

32 EXERCICES SPIRITUELS.

pensées , des paroles & des actions de votre très-cher Fils , mon Sauveur & Rédempteur Jesus-Christ , & de tout ce qui a été fait en votre grace depuis le commencement du monde, qui se fait à présent , & qui se fera ci-après.

Je joins à cela les nécessités naturelles où les sens peuvent prendre quelque plaisir , comme sont le manger , le boire , le dormir , & les petits délassemens que vous ayez la bonté de me permettre pour réparer mes forces & soulager mes foiblesses , ne désirant les prendre que dans l'ordre de votre sainte volonté , & dans la mesure que vous désirez de moi pour ne vous point offenser.

Je vous offre aussi tous les travaux , la passion & la mort de notre Seigneur Jesus-Christ , la sainteté & les mérites de la très-sacrée Vierge & de tous les Saints qui sont au Ciel , & des Justes qui sont sur la terre.

Je vous offre tout ce qu'il y a de saint dans votre Eglise , & principalement le très-saint Sacrement de l'autel , & toutes les Messes qui ont été célébrées depuis qu'il fut institué , & qui le seront jusqu'à la fin du monde. Je vous offre , mon Seigneur , toutes ces choses & tous ces mérites en action de grâces pour tous les bienfaits corporels & spirituels que j'ai reçus de votre bonté très-libérale depuis le moment de ma création , & que j'espère recevoir à l'avenir de vous. Et afin qu'il vous plaise me faire croître en perfection & en sainteté , accomplir fidèlement mes engagements & mes obligations , & me dresser en telle sorte aujourd'hui à votre service , que je vous sois agréable en toutes choses , & ne commette pas la moindre offense contre vous. Je vous les offre , ô Pere très-clément , pour glorifier mon très-aimable Seigneur Jesus-Christ votre Fils ; pour honorer la très-sacrée Vierge sa mere , nos bienheu-

teux Peres S. Benoît & S. Maur, S. Joseph, saint N. patron de cette Église, S. N. & S. N. mes patrons, mon bon Ange; tous les Anges & tous les Saints du Paradis.

Je vous les offre pour l'accroissement; la conservation & l'exaltation de la sainte Église; pour tous les fidèles vivans & trépassés; pour nos Fondateurs, Bienfaiteurs, & pour toutes les ames qui sont détenues dans le Purgatoire; pour la conversion des Infidèles, des Hérétiques & des mauvais Chrétiens; pour mon pere, ma mere, mes freres, mes sœurs, mes parents, mes amis & mes ennemis; & enfin pour tous ceux pour qui je suis obligé de prier; & pour qui vous voulez que je vous prie.

Enfin je vous les offre pour notre Congrégation, qu'il vous plaise faire prospérer en toutes sortes de vertus & de sainteté; la protéger contre ses ennemis visibles & invisibles, & lui donner de bons Supérieurs qui la gouvernent selon vos ordres & votre sainte volonté; pour tous les Religieux qui la composent; afin que vous ayez la bonté de les faire croître en votre divin amour, & dans une grande émulation pour le bien: pour cette Communauté; afin qu'il vous plaise la conserver dans l'union & dans la charité; pour tous nos Novices, que vous ayez la bonté de regarder des yeux de votre tendre amour; & donner du zèle & de la lumiere à leurs Maîtres pour les conduire à vous par le chemin de la vertu & de la sainteté, afin que vous ayant rendu en cette vie tous les services que vous attendez d'eux, ils puissent avec tous vos Élus vous louer & glorifier dans le Ciel durant toute l'éternité.

Datum 'rachiorum tuorum, & sacrificium sanctificationis offeres Domino; & initia sanctorum. Eccli. 7. 35.

Vous offrirez à Dieu le don de vos bras & de vos actions, le sacrifice de justice, & les commencemens de vos bonnes œuvres.

CHAPITRE VII.

De l'Oraison ou Méditation.

L'Oraison est comme la montagne sainte où l'homme se retire pour s'entretenir avec Dieu. L'ame semble alors se dépouiller de tout ce qui la tient attachée à la terre, pour ne penser qu'à l'auteur de son être, contempler ses perfections, s'humilier & s'annéantir, pour ainsi dire, à la vue de ses propres défauts devant la Majesté divine, & lui demander ses graces pour devenir agréable à ses yeux. Ils auront donc un grand amour pour ce saint Exercice, & s'y appliqueront autant que l'obéissance le leur permettra.

Pour parvenir à y trouver de l'attrait, ils conserveront la pureté de cœur & l'innocence de la vie; ils éviteront toute conversation vaine & inutile; ils fuiront tout ce qui est capable de les distraire & de les dissiper, puisqu'il est certain que Dieu ne se communique qu'aux ames pures & dégagées du tumulte & des dissipations mondaines.

C'est par de telles dispositions que l'on obtient les lumières du saint Esprit, pour méditer avec fruit, même sur les mystères les plus profonds de la Divinité. *Spiritus omnia scrutatur, etiam profunda Dei.* 1. Cor. 2. 10.

Avant que de se présenter à l'Oraison, ils en prévoieront la matière & le sujet, remarquant les circonstances qui leur sont les plus nécessaires, & auxquelles ils ont plus particulièrement dessein de s'attacher. Un quart-

d'heure avant d'y aller, le matin à la tablette, & le soir quand on sonne la cloche; ils rejetteront de leur esprit toute autre pensée, & le mettront dans un tel état, qu'il n'y ait rien qui empêche la présence de Dieu, ni qui trouble le sujet sur lequel ils doivent méditer.

Quoique Dieu soit le véritable maître de l'Oraison, & qu'il faille suivre avec fidélité les lumières qu'il répand dans l'esprit, & les mouvemens qu'il excite dans le cœur, ils s'attacheront néanmoins à une méthode, qu'ils se rendront si familière par l'usage, que la pratique leur en soit comme naturelle.

La méthode à laquelle ils doivent s'attacher contient trois parties; la préparation, la méditation & la conclusion; & chacune de ces parties est composée de trois actes.

Pour la préparation, ils se mettront en la présence de Dieu, s'humiliant devant lui, & l'adorant comme un bon pere qui leur tend les bras, afin de les écouter & de leur donner ce qui leur est nécessaire. Et quoique Dieu soit par tout, ils s'accoutumeront néanmoins à le regarder comme présent en eux-mêmes. Cette sorte de présence porte davantage au recueillement.

2. Etant ainsi arrêtés en la présence de Dieu, ils lui demanderont les lumières de son Esprit pour connoître sa sainte volonté, & sa grace pour suivre tous ses mouvemens.

3. Pour cet effet ils éloigneront de leur cœur toute autre intention que celle de lui plaire, lui offrant cette Oraison pour sa pure gloire, & renonçant à toutes curiosités & vaines recherches, à toutes consolations sensibles, & à toutes distractions.

Ils passeront ensuite à la méditation, qui est la seconde partie, & qui est ainsi appelée du nom de tout l'Exercice; parce qu'elle est

la plus longue & la plus étendue de toutes. Méditer ; c'est considérer avec attention les sujets qui nous sont proposés ; c'est les digérer ; en un mot ; c'est rentrer en soi-même , comme ceux dont parle le Prophete. *Qui convertuntur ad cor.* Psal. 84. 9.

Ce sujet peut être ou spirituel , ou corporel , ou mixte , c'est-à-dire , spirituel & corporel tout ensemble ; ce que l'on a dû prévoir lorsqu'on en a lu ou entendu lire la matiere.

S'il est spirituel , comme sont les vices , les vertus , les vérités , ils pourront rechercher sa nature , sa cause , ses effets , ses utilités , ses inconvéniens , ce que notre Seigneur , notre B. P. S. Benoît & les autres Saints en ont dit , enseigné & pratiqué.

S'il est corporel & sensible , comme sont les actions de notre Seigneur & de la sainte Vierge , ils examineront la qualité , le nombre , la disposition , les sentimens des personnes , avec les circonstances du lieu , du tems , de la fin , de la façon , des moyens.

Si enfin le sujet est mixte , comme sont les sentences , les paraboles & les figures de l'Écriture , ils en examineront & pèseront les paroles pour en pénétrer le sens caché , & entrer dans les sentimens que le S. Esprit a eus en vue en les inspirant.

L'on peut encore , si le sujet le permet , s'étendre par les moyens marqués pour le sujet spirituel & pour le corporel.

2. Si tôt qu'une vérité leur sera évidente , ils en quitteront la recherche pour se donner tout aux affections , qu'ils produiront plutôt dans le fond de leur cœur , que par des mouvemens forcés & sensibles. Si néanmoins ils se sentoient trop froids & insensibles , ils pourront s'exciter à des affections , tantôt parlant à Dieu , tantôt parlant à eux-mêmes , tantôt

parlant à la vertu ou au vice qu'ils ont devant les yeux ; se ressouvenant toujours que ces affections doivent être conformes au sujet qu'ils ont considéré.

3. Les affections doivent être suivies de la résolution qu'ils ne manqueront jamais de faire, étant le point d'où dépend le fruit de l'Oraison. Ils la particulariseront le plus qu'il leur sera possible, tant dans son objet, que dans ses circonstances, afin d'en rendre la pratique plus assurée. Et pour rendre cette résolution plus forte, ils pourront remonter & passer deux & trois fois de la résolution à la considération, de la considération aux affections, & des affections à la résolution.

Si un point ne peut suffire pour le tems de l'Oraison, ce qui seroit pourtant à souhaiter pour ne point tant partager l'esprit par la diversité des matieres, ils pourront passer du premier au second, & du second au troisieme, & se comporter en tout de la même maniere.

La troisieme partie de l'Oraison est la conclusion, à laquelle on donne ordinairement le nom de colloque, parce qu'elle se fait par forme d'entretien avec Dieu. Elle commence par l'action de graces, acte par lequel ils doivent remercier la divine bonté des lumieres, des bons sentimens, & des bonnes résolutions qu'il lui a plu de leur donner en cette Oraison.

2. Ils lui offriront ensuite leur bonne volonté, leur bonne résolution, & tous les actes de vertu qu'ils feront par sa grace, en la réduisant en pratique.

3. Toutes nos résolutions étant vaines, si pour les exécuter Dieu ne nous fortifie de son secours, ils le lui demanderont avec ferveur par les motifs les plus pressans & les plus capables de le toucher.

90 EXERCICES SPIRITUELS.

Ils feront ensuite une profonde adoration intérieure en la présence de Dieu, & mettront fin à cette méditation.

Toute la méthode de l'Oraison mentale consiste donc en trois parties, qui sont la préparation, la méditation & le colloque. Et chaque partie a trois actes.

Les actes de la préparation, sont l'adoration, l'invocation, & la direction d'intention.

Les actes de la méditation, sont la considération, l'affection, & la résolution.

Et les actes du colloque, sont l'action de grace, l'offrande, & la demande.

Ils observeront exactement cette méthode, à moins que Dieu, qui se plaît quelquefois à enseigner les âmes par lui-même, ne les conduise d'une autre manière; car pour lors ils suivront avec fidélité le mouvement de son Esprit. Si même quand ils se mettent au commencement en la présence de Dieu ils s'y sentoient arrêtés, ils y demeurent autant que durera cet attrait; parce qu'ils seront pour lors dans la véritable & parfaite Oraison, c'est-à-dire dans une union de l'ame à Dieu par l'entendement & par la volonté. Si néanmoins cela duroit long-tems, & s'il arrivoit souvent, ils en communiqueront avec leur Supérieur, ou avec leur Pere Maître, afin de sçavoir de quelle manière ils devront se comporter.

Revela oculos meos, & considerabo mirabilia de lege tuâ. Psal. 118. 18.

Ouvrez mes yeux, & je considérerai les merveilles de votre loi.



CHAPITRE VIII.

Comment il faut assister au Chapitre.

L'On va ordinairement au Chapitre pour y faire quatre choses; premierement pour entendre la lecture de la sainte Règle, secondement pour y dire les couples, en troisieme lieu pour y traiter des affaires temporelles du Monastere, & enfin pour recevoir la distribution du travail.

Lorsqu'on fera la lecture de cette Règle sainte, ils l'écouteront comme une loi que Dieu leur impose, & celui qui en fait la lecture, comme le Héraut qui de sa part leur annonce ses volontés : ils croiront entendre S. Benoît qui leur parle par la bouche du Lecteur, pour leur apprendre de la part de Dieu ce qu'ils doivent faire pour se sanctifier. C'est pourquoi ils l'écouteront avec un grand sentiment de dévotion & de respect, & regarderont toutes ses paroles comme autant de prieres précieuses dont aucune ne doit être perdue, ou comme des semences du Ciel que Dieu répand dans leur ame, pour produire dans les occasions des fruits de sainteté. Reg. & 16.

Pendant la lecture ils auront l'oreille à ce qu'on lit, & l'œil sur eux-mêmes, afin de voir si l'un est conforme à l'autre, & de les rendre semblables, s'ils y trouvent de la différence.

Quand ils chanteront *Deo gratias*, ils rendront effectivement grace à Dieu de leur avoir enseigné des moyens si saints & si faciles pour parvenir à leur perfection.

Pour la lecture de la Règle.

*Quicumque hanc Regulam secuti fuerint par
super illos, & misericordia. Gal. 6. 16.*

40. EXERCICES SPIRITUELS

Tous ceux qui se conduiront suivant cette Règle, la paix & la miséricorde du Seigneur seront leur récompense.

Reg. c.
46. L'Exercice de la coulpe est une satisfaction publique que l'on fait à Dieu pour toutes les fautes, commises contre l'observance régulière.

Elle est publique, parce que les fautes dont il faut s'accuser sont seulement celles qui sont publiques & connues, ou du moins extérieures, quoique secrètes; comme sont celles que l'on commet contre la Règle, les déclarations, les cérémonies, réservant les péchés pour la Confession sacramentale.

Reg. c. 2. Les termes dont on use en disant les coupes, font bien voir qu'on ne les dit pas tant au Supérieur qu'à Jésus-Christ qui préside en lui. C'est pourquoi quand leur rang sera venu ils iront au milieu du Chapitre, ou avant que de se mettre à genoux, ils lui feront une profonde inclination; puis s'étant agenouillés ils lui feront une confession publique des excès qu'ils auront commis avec tout le sentiment intérieur & extérieur que mérite sa divine présence.

Ils auront en même tems le cœur contrit & pénitent, désirant d'être humiliés devant toute l'assemblée. Et dans cet esprit, ils déclareront leurs principales fautes, & celles qu'ils croiront leur devoir causer plus de confusion, sans les déguiser, ni diminuer, ni excuser.

Quant à l'extérieur, ils prendront une posture modeste; la tête nue, les yeux baissés, les mains sous le Scapulaire ou dans les manches du Froc, d'un ton de voix modéré, mais intelligible, en peu de paroles, mais significatives.

Si le Supérieur juge à propos de les corriger, ils ne s'excuseront pas & ne répondront

point à moins qu'il ne les interroge ; alors ils diront la vérité , non à dessein de se justifier , mais seulement pour rendre témoignage à la vérité. Ils inclineront tant soit peu la tête , pour témoigner la soumission de leur esprit à la correction : ce qu'ils feront encore quand il leur donnera la pénitence , pour marque de leur acquiescement , & qu'ils la reçoivent comme de la bouche de Jesus-Christ même ; ayant fait ensuite une profonde inclination comme au commencement , ils retourneront à leur place , où ils penseront en silence aux moyens de se corriger.

Si l'on fait quelque correction à d'autres , ils feront une revue sur eux-mêmes , pour voir s'ils ne sont point coupables des mêmes fautes , afin d'en profiter , comme si elle leur étoit faite.

S'il leur arrive de rompre ou de gâter quelque chose de notable dans leurs cellules , dans leurs officines ou ailleurs , ils iront aussi-tôt trouver le Supérieur ou le Pere Maître , s'il n'est pas éloigné ; & quoique ce ne soit pas un jour de coulpe , ils confesseront leur faute en s'humiliant ; & mettant à ses pieds , s'il est possible , la chose gâtée , ou les morceaux de celle qui est rompue.

Pour les coupes.

Justus prior est accusator sui. Prov. 18. 17.
Le juste est le premier à s'accuser.

Des Affaires temporelles.

Si avant d'aller au Chapitre , ils ont connoissance de celles qu'on y doit traiter , ils ne s'en entretiendront point ensemble pour convenir d'un même avis ; mais ils attendront que la Communauté soit assemblée en notre Seigneur , & en état de recevoir les lumieres

Reg. c. 3. de son saint Esprit. Après que le Supérieur aura proposé la chose dont il s'agit, ils formeront leur sentiment, tant de ce que leur esprit leur pourra fournir, que de ce que les autres pourront dire; & quand leur rang sera venu, ils le diront selon Dieu & selon leur conscience.

Reg. c. 3. Ils diront leur avis debout & la tête nue, si le Supérieur ne leur fait signe de s'asseoir. Ils parleront alors la tête à demi-découverte, avec une modeste liberté, d'un ton de voix qui ne ressent point la propre suffisance, & sans montrer trop d'empressement à ce qu'on suive leur opinion; ils ne la défendent jamais avec opiniâtreté; puisque l'esprit de Dieu ne peut être où il y a de la contention & de la dispute.

Quand ils auront cessé de parler, ils n'interrompent point les autres; mais s'il leur vient quelque nouvelle lumière qui mérite d'être représentée, ils en demanderont premièrement la permission par une inclination médiocre, & la permission leur étant donnée, ils parleront comme la première fois.

Les jeunes sur-tout feront paroître leur modestie & retenue en parlant peu, se souvenant toujours que leur âge & leur peu d'expérience les invitent plus à écouter qu'à parler, & que c'est en parlant peu & sagement que Dieu fera éclater la vérité par leur bouche.

Reg. c. 3.

Ibid.

A la fin de la délibération, ils se soumettront tous à la résolution que prendra le Supérieur à la pluralité des voix, quoique peut-être ils ayent été d'un sentiment contraire; & s'il faut la signer, ils le feront sans résistance, & de la même manière que si c'étoit leur propre avis.

L'Assemblée finie, ils seront si fidèles & si religieux à garder le secret, que jamais

I. PARTIE. CHAP. VIII. 43

personne, soit Religieux, soit Séculiers, ne sçachent par leur moyen les résolutions qui y auront été prises, ni de quel sentiment auront été les Particuliers.

Pour les affaires temporelles.

Unanimes, idipsum sentientes, nihil per conventionem neque per inanem gloriam, sed in humilitate, Superiores sibi invicem arbitantes.
Philipp. 22.

Soyez parfaitement unis, n'ayant qu'un même sentiment, ne faisant rien par un esprit de dispute & de vaine gloire, mais par un sentiment d'humilité, & chacun regardant tous les autres comme ses Supérieurs.

Du Travail.

Quant au travail des mains, lorsque le Supérieur ou le plus ancien dira l'Oraison qui devance la distribution, ils offriront à Dieu par avance celui qui leur sera assigné, dans les mêmes motifs, & pour les mêmes fins qui y sont comprises; mettant leur volonté dans la résignation, & dans une sainte indifférence à tout ce qu'il lui plaira de leur ordonner, sans désirer un travail plus doux ou plus agréable qu'un autre.

Si-tôt que le travail sera indiqué, ils se soumettront à la volonté de Dieu qui leur est manifestée. Si ce travail leur sembloit trop rude, & au-dessus de leurs forces, ils ne demanderont point d'en être exemptés; mais ils représenteront en toute humilité au Supérieur les causes de leur difficulté, non afin qu'il les décharge entièrement, mais afin qu'il leur en assigne un plus modéré, & plus proportionné à leurs forces, s'il le juge à propos: mais si nonobstant leurs remontrances, il persiste à leur faire faire le premier travail,

Reg. c.
48.

Reg. c.
68.

Reg. c.
48.

Reg. c.
48.

Reg. c. 68. ils s'y soumettront avec allégresse, & dans une sainte confiance que Dieu leur donnera les forces nécessaires pour s'en bien acquitter.

Si le Supérieur juge à propos d'assembler la Communauté à d'autres tems pour des affaires extraordinaires & imprévues, ils s'assembleront en silence au Chapitre ou au lieu assigné si-tôt qu'ils en seront avertis, ou qu'ils entendront sonner la tablette.

Ite & vos in vineam meam, & quod justum fuerit dabo vobis. Matt. 20. 4.

Allez aussi travailler à ma vigne, & je vous récompenserai suivant l'équité.

CHAPITRE IX.

Du travail des mains.

LE travail n'est plus pour l'homme un divertissement, comme il l'étoit dans l'état d'innocence; c'est un exercice fatigant, imposé à l'homme pour punition de son péché. Ils le prendront par conséquent dans un esprit de pénitence, & iront au travail, comme les Ouvriers de l'Evangile allèrent dans la vigne du pere de famille, dans l'espérance de recevoir à la fin de la journée, c'est-à-dire de leur vie, le denier de la récompense.

Reg. c. 72. Ils choisiront même, s'il est en leur liberté, ce qu'il y aura de plus abject, & de plus fatigant dans le travail, laissant aux autres ce qui sera le plus doux & le plus facile.

Reg. c. 48. Ils s'y porteront encore par un esprit de pauvreté, puisqu'ils ne seront jamais plus véritablement Moines, que quand ils vivront du travail de leurs mains; & que, selon saint Paul, l'on fait une très-grande justice à ceux qui par paresse ou lâcheté ne travaillent point, de ne point leur donner à manger.

Ils auront une sainte émulation à qui s'y trouvera des premiers; & quand ils y seront, ils travailleront en la présence de Dieu, comme des ouvriers qui travaillent en la présence du Maître de famille qui les emploie. Cette application néanmoins à sa divine présence ne sera point si forte, qu'ils n'ayent de l'attention à leur travail, afin de le faire avec la plus grande perfection qui leur sera possible.

Ils s'y appliqueront encore avec une grande ferveur, sans indiscretion néanmoins, & sans faire des efforts trop violens; ménageant tellement leurs forces, qu'ils en réservent encore pour les autres exercices.

Ils travailleront enfin avec une sainte joie & allégresse, qu'ils feront même paroître sur leur visage, afin d'exciter en ceux qui les verront, l'amour du travail, & de témoigner que ce qu'ils font, ils le font de bon cœur.

Ils prendront garde néanmoins, sous prétexte de ferveur ou d'allégresse, de se laisser aller à des précipitations, empressements, courses, légeretés, & autres excès contraires à la modestie. Et ils prendront plus garde à ce qu'ils ont à faire qu'à ce que font les autres.

Durant le travail, ils garderont un silence fort exact; & si la nécessité les oblige de dire quelque chose, ils le feront à voix basse & en peu de mots.

Si le travail se fait en commun & dans un lieu couvert & retiré, quelqu'un de la compagnie lira un livre spirituel par l'ordre du Supérieur, ou de celui qui préside au travail, & tous en travaillant auront attention à cette lecture.

Ils conserveront avec soin les outils dont ils se servent comme des meubles consacrés au service de Dieu; & le travail fini ils les nettoieront avec un esprit de religion, les re-

Reg. c. 5.

Reg. c. 5.

Ibid.

Reg. c. 48.

Ibid.

Reg. c. 5.

Reg. c. 32.

Reg. c. 33.

gardant selon notre B. P. S. Benoît, comme les Vases sacrés de l'Autel, & les ferreront ensuite au lieu destiné.

In sudore vultus tui vesceris pane tuo. Gen. 3. v. 19.

Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front.

CHAPITRE X.

De la Retraite & Solitude.

LA solitude de corps & de cœur où l'on cultive sans bruit son propre fond, est d'une importance que l'on ne sçauroit assez estimer pour régler tout l'homme, tant au dehors qu'au dedans. Les sages fuient la foule; ils haïssent les longs discours; ils ferment leurs yeux & leurs oreilles au trop de curiosité; ils ne se mêlent point des affaires auxquelles ils n'ont point d'intérêt, & ils ont toujours dans l'esprit ces paroles de l'Écriture : celui qui retranche de ses actions, comprendra la sagesse. On ne trouve point Dieu dans le trouble & le tumulte du monde; il est seul; il faut être seul pour le trouver. Si la nécessité oblige un homme sage de vaquer à des affaires extérieures; il ne sort pas pour cela de lui-même, son ame est dans une retraite intérieure, comme dans son centre, où il conserve la paix & la tranquillité au milieu du tumulte.

Ceux qui ont l'esprit tout occupé des créatures, ressentent un vuide affreux quand ils sont réduits à eux-mêmes. Ils sont comme perdus au milieu d'elles & ne sçauroient s'y retrouver. Une heure de réflexion sur leur propre cœur, sur Dieu, & sur les créatures-

mêmes qui les environnent, est un supplice horrible, un poids qui les accable. Ils ne trouvent chez eux que de l'ennui, de la tristesse, de l'inquiétude, & ils cherchent à s'en distraire, & à s'en débarrasser avec ceux qui comme eux se fuient aussi, parce qu'ils appréhendent d'être seuls.

Loin d'imaginer toutes sortes d'adresses pour s'oublier, les Religieux doivent rechercher la solitude par choix, & par amour: quand ils seront retirés dans leur Cellule, ils n'en sortiront point si l'obéissance ou la nécessité ne les en tirent. Alors ils s'agenouilleront devant leur Oratoire pour demander à Dieu la grace de ne rien faire qui lui soit désagréable. Ils feront la même chose en y rentrant pour lui rendre grace, s'ils lui ont été fidèles, ou pour lui demander pardon des fautes qu'ils ont pu commettre. Soit qu'ils y rentrent, soit qu'ils en sortent, ils prendront toujours de l'eau benite, en faisant quelque acte intérieur de vertu.

Leur solitude néanmoins ne sera point une solitude de bête, c'est-à-dire, stupide & oisive, *Reg. ca*
48. mais celle d'un Ange, s'entretenant familièrement avec Dieu, & élevant leur cœur vers le Ciel par de fréquentes aspirations, & par des Oraisons jaculatoires.

Afin que la solitude leur soit plus douce & moins ennuyeuse, ils en aimeront les exercices, qui sont la priere, la lecture, l'écriture, l'étude, & peut-être quelque petit travail de main qui puisse s'exercer sans bruit & dans le repos, pour ne pas incommoder leurs voisins; partageant leur tems à chacun de ces exercices par une distribution qui leur tiendra lieu de loi, & qu'ils observeront inviolablement.

S'ils doivent aimer la solitude qui les sé- *Reg. ca*
48.

28 EXERCICES SPIRITUELS:

pare de leurs Confreres , ils doivent beaucoup plus chérir celle qui les éloigne des personnes du siècle. S'ils aiment notre Seigneur Jesus-Christ, ils fuiront le monde son ennemi, & ne lieront aucune communication ou amitié avec ceux qui suivent son parti.

Reg. c.
86.

Ils ne rechercheront point même la conversation de leurs parens, l'une des plus dangereuses tentations qui puisse attaquer un Religieux ; mais après s'être séparés d'eux par leur Profession, ils se contenteront de les recommander à celui pour l'amour duquel ils les ont quittés.

Ceux qui savent s'entretenir avec eux-mêmes, pénétrer dans le secret de leur conscience, & qui demeurent au milieu d'elle avec Dieu, sans être possédés d'aucuns desirs des biens extérieurs & des vanités du siècle, sont des hommes intérieurs, qui se préparent à connoître les Mysteres de Dieu, & qui écoutent la voix par laquelle il parle à leur cœur. Mais ceux qui sont fort sensibles aux choses extérieures, qui écoutent volontiers les nouvelles du monde, qui se plaisent dans les objets qui sont hors de leur solitude, ne sont point des hommes intérieurs: ce sont des hommes partagés entre le Ciel & la terre, dissipés, attachés à eux-mêmes, & qui préfèrent les plaisirs passagers aux plaisirs éternels; ils n'ont pas fait de ces derniers le sujet de leur méditation & de leur étude. On recule dans la science de Dieu, à mesure qu'on avance dans la prudence de la chair, & plus on aime les créatures, moins on aime le Créateur.

Ils ne se contenteront pas de cette solitude corporelle ; ils observeront beaucoup plus celle de l'esprit, c'est-à-dire, que non-seulement ils se sépareront corporellement du monde

monde

monde & de leurs parens, mais encore qu'ils s'en éloigneront tellement d'esprit, qu'ils en perdent, s'il est possible, entièrement la pensée & le souvenir; en sorte qu'ils ne leur écrivent des lettres, & qu'ils n'en desirerent recevoir d'eux que rarement & en des rencontres indispensables.

Outre cette retraite journaliere, qui, excepté le tems des exercices réguliers, doit être continuelle, ils se formeront de bonne heure l'habitude de se retirer un jour chaque mois pour fortifier en eux l'esprit de la ferveur & de la dévotion, & de faire tous les ans les exercices des dix jours, pendant lesquels étant dégagés de toute autre application, ils examineront avec plus de loisir la disposition de leur intérieur, & penseront plus sérieusement aux moyens de s'avancer dans la perfection.

Ponet desertum quasi delicias, & solitudinem quasi hortum Domini. Isa. 51. 3.

Il convertira les déserts en lieux de délices; & la solitude aura autant de douceurs que le Paradis du Seigneur.

CHAPITRE XI.

De la Lecture spirituelle.

ILs seront persuadés, que comme l'ame parle à Dieu dans l'Oraison, Dieu réciproquement parle à l'ame dans les lectures saintes. Ainsi quand ils prendront le livre pour faire leur lecture spirituelle, ils lui diront avec un profond respect comme Samuel: *Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute;* 1. Re
& le prieront d'ouvrir les oreilles de leur 3. 10.
cœur, afin de pouvoir écouter sa parole; puisque si ce Maître céleste ne leur parle in-

térieurement & ne les instruit lui-même, tout ce qu'ils pourront lire dans les livres, ou apprendre des créatures, ne leur sera que très-inutile pour le réglement de leur vie.

Reg. 6.
73. Après la lecture de l'Écriture sainte, qu'ils préféreront à toute autre, à cause de son auteur qui est le saint-Esprit, & de la vérité que l'on y trouve bien plus assurément qu'en nul

Reg. c.
46. autre livre, ils aimeront singulièrement celle de la sainte Règle, de laquelle ils liront tous les jours quelque chose. S'ils y trouvent quelquefois du dégoût, ils ne laisseront pas de s'y appliquer, prenant garde à tout ce qu'elle ordonne pour le réglement de l'homme tant intérieur qu'extérieur; de telle sorte qu'ils sachent comme ils doivent se comporter conformément à la Règle.

Afin de se la rendre plus familière, & de s'en faciliter la pratique, ils en apprendront par cœur dès le Noviciat tous les passages & tous les chapitres qui peuvent servir à bien dresser l'un & l'autre homme; savoir, le Prologue, les Chapitres 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 19. 20. 22. 31. 32. 33. 34. 35. 38. 42. 43. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 58. 60. 62. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73.

Pendant les deux premières années de leur profession, ils apprendront encore par cœur les Proverbes de Salomon, si le Supérieur, ou le Directeur le juge à propos.

Ils ne liront point d'autres livres qui ne puissent servir à leur édification, & ceux-là seulement qui leur auront été donnés ou permis par le Supérieur, ou par le Directeur, ou par le Père Maître. Mais quand ils auront un livre avec cette permission, ils le liront avec beaucoup de dévotion & d'application d'esprit, se persuadant que Dieu leur parle par cet Auteur,

Ils se donneront de garde de lire tantôt un livre, tantôt un autre, ou de le lire tantôt au commencement, tantôt au milieu, tantôt à la fin; mais ils feront une lecture fixe, & prendront la patience de lire les livres entiers, tâchant d'en bien pénétrer le dessein, l'ordre, le sens & les preuves. Reg. c.
48.

Ils ne liront point par curiosité, mais par un désir sincère de chercher Dieu, & d'apprendre les moyens de lui plaire.

Ils liront peu, posément, avec attention, & réfléchissant beaucoup; & si quelquefois ils se sentent touchés de quelque sainte affection en vue de ce qu'ils lisent, ils ne passeront pas légèrement, mais ils laisseront opérer en eux le mouvement de la grace, & continueront leur lecture.

A la fin ils se rappelleront ce qu'ils auront lu, pour voir comment ils pourront s'en servir, tant pour la mortification des vices, que pour la pratique des vertus.

Comme ils ne sont pas simplement obligés de bien vivre, mais de vivre conformément à leur Règle; ils conféreront toute la doctrine qu'ils rencontrent dans les livres spirituels, avec celle de cette Règle sainte, & ils verront que celle-ci contient tout ce qu'il y a de plus rare & de plus grande perfection dans les autres livres.

Si néanmoins ils rencontroient dans les livres quelque doctrine ou quelque pratique opposée à l'esprit de la Règle & à l'usage de la Congrégation, ils l'estimeront bonne pour ceux pour lesquels elle est écrite, mais non pour eux.

Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo: sed meditaberis in eo diebus ac noctibus, ut custodias & facias omnia quæ scripta sunt in eo. Josué 1. 18.

Que le livre de la loi de Dieu ne sorte point de devant vous : méditez-le jour & nuit, afin d'observer & d'accomplir tout ce qu'il renferme.

CHAPITRE XII.

Comment il faut dire ou entendre la sainte Messe.

ILs auront une grande dévotion pour le très-saint Sacrifice de la Messe, comme pour l'action la plus auguste & la plus sainte de toute la Religion Chrétienne. Les Prêtres la diront tous les jours, & ne s'en dispenseront point sans la permission du Supérieur, ou, s'ils ne le trouvent point, sans en avertir le Sacristain.

Pour la dire avec le sentiment que mérite ce sacré Mystère, ils ne s'en approcheront point qu'ils n'aient pris un tems convenable pour s'y préparer.

Quand ils la diront actuellement, ils feront leur possible pour bien régler leur extérieur, se gardant de toute précipitation, faisant avec décence toutes les cérémonies, & prononçant distinctement toutes les paroles. Ils régleront encore leur intérieur, se rendant fort attentifs, ou à ce qu'ils disent, ou à la présence de Dieu auquel ils offrent le Sacrifice, ou à la grandeur du mystère qu'ils traitent. Cette attention sera toujours accompagnée d'humilité, de respect & de vénération pour la Majesté de Dieu présent.

Après la Messe, ils prendront un tems raisonnable pour s'entretenir avec Dieu, & lui rendre leurs actions de grâces.

Les Prêtres novices en useront de la même

maniere : mais les Prêtres nouvellement venus du siècle, & qui n'ont pas encore le saint habit de la Religion, ne la diront point pendant les premiers quinze jours de leur entrée, si le Supérieur ou le Pere Maître ne leur permet de la dire quelques jours pour quelque raison particuliere; mais ils communiqueront avec les Clercs quand ils en auront la dévotion, prenant seulement une étole pour les distinguer & honorer le Sacerdoce.

Ceux qui ne sont pas Prêtres l'entendront tous les jours, s'ils ne doivent assister à la grande; se portant d'une sainte émulation à qui la servira, & sur-tout ne permettant jamais qu'un séculier la serve en leur présence; se persuadant que comme ils concourent davantage au sacrifice, ils participent aussi davantage à son mérite.

Pour l'entendre avec fruit, ils feront la Confession générale avec un grand sentiment de douleur & de contrition, au même tems que le Ministre la fait; afin de purifier leur cœur de tout péché & de toute affection déréglée, & d'assister à ce Mystere de pureté avec une pureté convenable.

Après cette Confession jusques aux *Sanctus*, s'ils ne peuvent entendre & suivre ce que dit le Prêtre, ils s'entreiendront dans des pensées de la vie, de la passion & de la mort de notre Seigneur, ou bien par quelqu'autre priere vocale ou mentale, selon leur dévotion.

Depuis les *Sanctus* jusques aux *Agnus*, ils s'uniront d'intention avec le Prêtre, pour offrir à Dieu ce divin Sacrifice. Outre les intentions générales de l'Eglise, ils l'offriront encore en particulier pour eux & pour ceux pour lesquels ils sont obligés de prier: pour leurs nécessités spirituelles qui sont, le pardon de leurs péchés, l'extirpation des vices, l'ac-

54 EXERCICES SPIRITUELS.

quisition des vertus, & particulièrement de celle qui fait le sujet de leur recueillement & de leur exercice; pour les nécessités d'autrui, comme sont celles de l'Eglise, de la Congrégation, de leurs parens, de leurs bienfaiteurs, des ames du Purgatoire, &c.

Depuis les *Agnus* jusqu'à la Communion, ils se disposeront par des actes de foi & de charité à communier spirituellement & par desir, s'ils ne doivent le faire en effet. Depuis la Communion jusqu'à la fin, ils remercieront notre Seigneur des graces qu'ils auront reçues de sa bonté dans cette sainte action, ou lui demanderont pardon s'ils s'y sont comportés avec négligence ou infidélité.

Reg. c.
66.

Ils auront un grand respect pour les Prêtres, honorant en leurs personnes celle du souverain Prêtre notre Seigneur: & s'ils sont Prêtres, ils auront un grand respect pour eux-mêmes, se gardant de rien faire qui deshonne la dignité de leur Sacerdoce; duquel néanmoins ils ne tireront aucun avantage sur les autres, sinon qu'ils seront les plus humbles & les plus réguliers, & qu'ils tâcheront de leur donner de plus grands exemples de vertu & de sainteté.

Ibid.

Ipsi tanquam lapides vivi super edificamini, domus spiritualis, Sacerdotium sanctum, offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum. 1. Petr. 2. 5.

Pour vous, comme des pierres vivantes, servez à élever la maison spirituelle, à former le saint Sacerdoce, & à offrir des victimes spirituelles, qui deviendront agréables à Dieu, par Jesus-Christ.

CHAPITRE XIII.

De la sainte Communion.

Ils s'approcheront de la sainte Communion Reg. 65.
tous les jours de Dimanches & de Fêtes de garde, & plus souvent encore, s'ils en ont la dévotion, & s'il leur est permis.

Ils ne s'ea approcheront point par coutume, ni parce que les autres le font, ni dans l'espérance d'y recevoir des consolations sensibles; mais par un sentiment de dévotion, & afin d'acquérir de nouvelles forces pour s'avancer dans la voie de la perfection.

Dès le matin du jour qu'ils devront communier, ils auront en vue ce divin Sacrement, & feront dans une impatience de le recevoir.

Mais parce que la Communion est une union de l'ame à la source de toutes les graces, & que selon le sentiment des Saints, il ne faudroit qu'une Communion bien faite pour rendre une ame sainte; ils s'y prépareront par la pratique des bonnes œuvres & des vertus chrétiennes, principalement de celles qui éclatent davantage dans cet admirable Sacrement, comme sont la charité, l'humilité, l'abnégation de soi-même, le silence, la retraite, l'éloignement du monde; car il ne peut se faire qu'il n'opere puissamment dans une ame où il trouve ses propres dispositions. Avant que d'aller au festin, ils se revêtiront de la robe nuptiale de l'innocence par la Confession, ou du moins par la contrition de tous leurs péchés.

Pendant la Messe à laquelle ils doivent communier, ils pourront s'entretenir jusqu'aux

Agnus, selon la méthode prescrite au chapitre précédent. S'ils font des prières vocales, elles seront propres pour l'action qu'ils vont faire; & s'ils s'entretiennent mentalement, ils penseront à la grandeur & à l'excellence de ce Mystère, aux grands biens qu'il opère dans une âme qu'il trouve bien disposée, à la bonté incompréhensible de celui qui s'y donne, à l'amour infini qu'il nous y témoigne, & à celui qu'il nous a témoigné dans sa mort & dans sa passion, dont ce Sacrement est la figure & le mémorial.

Aux *Agnus*, ils quitteront toute prière vocale, & toute considération de l'esprit, pour se disposer plus particulièrement à recevoir le précieux corps de notre Seigneur par des actes de foi, d'amour, d'adoration, d'humilité qu'ils produiront avec toute la ferveur & toute la dévotion d'une âme qui desire d'être toute à Dieu.

Quand le Prêtre dira : *Domine, non sum dignus*, ils le diront avec lui, s'abîmant dans leur propre néant devant la majesté de Dieu; & pénétrés du sentiment de leur propre indignité, & de la bonté infinie de Dieu, ils s'approcheront de l'autel avec toute la modestie & toute la décence possible, chacun selon le rang de sa profession ou de sa réception.

Reg. c.
65.

Pendant que le Ministre dira le *Confiteor*, ils s'exciteront de nouveau à la contrition & à l'amour, en bannissant toute crainte, afin de recevoir ce Sacrement d'amour avec un cœur tout de feu.

Le Prêtre s'approchant d'eux pour leur donner la sainte hostie, ils tiendront le corps & la tête droits, ouvrant modestement la bouche, & approchant la langue des lèvres, sans pourtant la faire paroître au dehors; & si-tôt qu'ils auront reçu cette manne céleste,

ils la retireront, courbant tant soit peu la tête par forme d'adoration & de respect.

Sortant de la sainte table, ils se retireront en quelque lieu à l'écart pour s'entretenir avec notre Seigneur, plutôt par des affections intérieures & embrasées, que par des prières extérieures & vocales; à quoi ils pourront s'exciter par les réflexions suivantes, sans néanmoins s'y arrêter beaucoup, de crainte de donner moins au cœur qu'à l'esprit.

1. Qui est celui qui s'est donné à eux? un Dieu d'une gloire immense & d'une majesté infinie; un Dieu qui s'est incarné & qui est mort pour eux; un Dieu qui n'a que faire d'eux, & qui néanmoins les recherche de paix & d'amitié.

2. A qui s'est-il donné? à une chétive & misérable créature, qui l'a offensé mille & mille fois; qui autant de fois a mérité l'enfer; qui ne mérite pas de vivre sur la terre.

3. Pourquoi s'est-il donné? pour leur témoigner son amour, & leur demander le leur; pour leur donner la force de surmonter les tentations de leurs ennemis; pour leur donner un gage de la gloire céleste.

S'ils ont quelque chose à demander à notre Seigneur pour eux ou pour d'autres, soit vivans, soit defunts; c'est en ce tems de grace qu'ils peuvent le faire, lui parlant avec confiance, pendant qu'il réside en eux, & qu'il ne demande qu'à leur faire du bien.

Enfin quand ils auront satisfait à leur dévotion, ils se retireront en silence, & s'efforceront tout le reste du jour de tenir une fidelle compagnie à un si bon hôte, & de faire ressentir à tout le monde par une dévotion particulière, & par la pratique des bonnes œuvres, l'odeur de celui qu'ils portent au milieu d'eux.

*Inebriabo animam Sacerdotum pinguedine ;
& populus meus bonis, meis ad implebitur ,
ait Dominus. Jerem. Cap. 31. v. 10.*

J'enivreraï de douceurs l'ame des Prêtres ;
& mon peuple sera comblé de mes biens, dit
le Seigneur.

CHAPITRE XIV.

De la Messe Conventuelle.

COMME la Messe Conventuelle est un sacrifice commun, ils s'uniront tous en esprit entr'eux & avec Jesus-Christ, afin de faire en lui & avec lui une même victime pour être immolée au Pere éternel.

Pendant ce service, ils ne liront point de livres, & ne feront point de prieres qui les empêchent de s'en acquitter. Tout leur soin & toute leur application se portera à le bien faire, à chercher en tems & lieu ce qui doit se chanter, en sorte qu'il n'arrive jamais de confusion ; à chanter courageusement, s'écoutant les uns les autres, & sur-tout prêtant l'oreille à celui qui a la direction du chant ; à appliquer leur attention au sens littéral ou au mystique de ce qui se chante au Chœur, ou de ce que le Prêtre & les Officiers chantent à l'autel ; à contempler les mysteres qui font le sujet de la Messe, où tout est mystérieux, outre la consécration du corps & du sang de notre Seigneur, qui est le mystere des mysteres ; & enfin à concevoir des affections saintes & conformes à ce qu'ils chantent, à ce qu'ils voient, & à ce qu'ils entendent.

Dans les intervalles où l'on est en silence, tant au Chœur qu'à l'autel, ils pourront s'occuper à contempler ces mysteres, ou à faire

intérieurement des actes de foi, d'espérance, d'amour, d'adoration, &c.

Ce divin sacrifice étant de son institution satisfactoire, c'est-à-dire, destiné pour expier les péchés des hommes; propitiatoire, c'est-à-dire, établi pour attirer les dons, les grâces & les bénédictions de Dieu; eucharistique, c'est-à-dire, institué pour rendre grâces à Dieu de ses dons & de ses bienfaits; & honorifique, c'est-à-dire, propre pour glorifier Dieu, & reconnoître son souverain domaine sur toutes les créatures, & la souveraine dépendance qu'elles ont de son autorité; ils pourront l'offrir, tantôt pour l'expiation de leurs péchés, tantôt pour demander les choses nécessaires, naturelles & surnaturelles, spirituelles & corporelles, pour eux & pour autrui; pour les vivans & pour les morts, &c. tantôt en actions de grâces pour tous les bienfaits reçus tant de la nature que de la grâce, &c. enfin pour honorer sa suprême Majesté.

Ils communieront spirituellement avec le Prêtre, ou s'il y a Communion, avec les non Prêtres, s'unissant tous en notre Seigneur, ainsi qu'au commencement, dans un esprit de charité, dont ils conserveront le sentiment tout le reste de la journée.

Si l'on touche l'Orgue, ils s'éleveront de cœur & d'esprit à Dieu pour lui offrir cette harmonie; ils se réjouiront de ce que les créatures même insensibles sont employées à son service, & ils en prendront occasion de penser aux joies & aux délices de la vie future.

Congregamini, & venite, & accedite simul qui salvati estis ex gentibus. Isa. 45. 20.

Assemblez-vous, venez, approchez, vous qui avez été sauvés de la corruptiōn des Nations.

CHAPITRE XV.

De l'Examen de conscience.

Reg. c. 4. **L'**Examen de conscience est un des principaux moyens de la vie spirituelle pour conserver l'ame pure. Ils le feront régulièrement deux fois le jour: la premiere, en particulier dans le tems qui reste depuis l'Office jusqu'à la réfection du matin; & l'autre, en commun après Complies.

1. Pour le bien faire, ils se mettront premièrement en la présence de Dieu, l'adorant comme un juge qu'ils veulent appaiser par l'acte de justice qu'ils vont exercer sur eux-mêmes.

2. Ils lui demanderont ensuite la grace de bien connoître l'état de leur conscience, se priant de leur donner un rayon de cette grande lumiere, dont leur esprit sera rempli au dernier moment de leur vie, lorsqu'un Dieu entrant en jugement avec eux, ils verront d'un seul regard tous les péchés qu'ils auront commis.

Reg. c. 8. 3. Puis prenant la posture d'un criminel, ils entreront en jugement avec eux-mêmes, se faisant rendre un compte exact de toutes les fautes qu'ils auront commises depuis leur dernier examen. Pour faciliter cette discussion, ils examineront par ordre & sans confusion leurs pensées, leurs actions, & leurs paroles, pour voir s'il n'y a rien qui soit contre Dieu, contre le prochain & contre eux-mêmes. Ils viendront ensuite aux fautes d'omission, parce que les personnes spirituelles qui ont de l'aversion du mal, manquent plus par des omissions que par des fautes commises par action. Ils feront encore une revue sur leurs observances,

à cause des fautes qu'ils auront faites contre la Règle. Ils examineront enfin de quelle manière ils se sont comportés dans la pratique de leur vertu journalière, afin de corriger les défauts & les infidélités qu'ils y auront pu commettre.

4. Après cette discussion, ils s'exciteront à *Reg. c. 4* une parfaite & véritable contrition de leurs péchés. Cette contrition pour être véritable, doit être faite en vue de la bonté de Dieu, avec une douleur de les avoir commis, & dans un désir sincère de ne plus les commettre.

5. Enfin ils en feront satisfaction à Dieu, s'imposant quelque légère pénitence semblable à celles que leur Confesseur a coutume de leur imposer pour de semblables fautes : ou bien ils y appliqueront la peine qu'ils ressentent en la pratique de quelque observance, prenant de-là occasion de la vaincte. S'il y a des fautes dont ils doivent se confesser, ils auront soin de s'en ressouvenir jusqu'à la prochaine confession.

Ils ne se contenteront pas de faire cet examen deux fois le jour ; ils tâcheront de contracter l'habitude de faire un regard sur chacune de leurs actions quand ils les ont achevées, afin que lorsqu'ils en commencent une autre, ils se donnent de garde des défauts de la précédente.

Toute leur vie même devrait être un *Reg. c. 4* continuél examen par une certaine attention sur soi-même, que les Saints appellent circonspection, par laquelle on examine chaque action avant que de la faire, on la conduit de vue en la faisant, & on y fait réflexion après l'avoir faite.

Ponite corda vestra super vias vestras. Agg.

1. 5.

Appliquez votre cœur & votre esprit pour examiner quelles ont été vos voies.

CHAPITRE XVI.

De quelle maniere il se faut comporter au Réfectoire.

LA constitution de notre corps n'est pas de nature à pouvoir se soutenir sans être perpétuellement réparée. Il faut donc prendre dans un esprit d'humiliation les alimens requis pour satisfaire à cette nécessité, à laquelle Dieu les a assujettis, & en vue seulement d'entretenir les forces pour vaquer au service de Dieu. S'étant fait pauvres pour l'amour de lui, ils se regarderont comme tels lorsqu'ils entendront prononcer ces paroles : *Edent pauperes & saturabuntur, &c.* Et quand ils entendront celles-ci : *Mensæ caelestis participes, &c. Ad cœnam vitæ æternæ, &c.* ils élèveront leur cœur & leur esprit au Ciel, pensant qu'ils sont créés pour un repas divin & bien plus excellent que celui qu'ils ont devant les yeux. Avec cet esprit de pauvreté & de détachement, ils recevront tout ce qui leur sera servi de la main de la Providence, ne désirant rien de meilleur ni de mieux assaisonné, & ne murmurant point s'il leur manque quelque chose qui leur seroit nécessaire. Si le Religieux qui les sert oublie de leur servir quelque viande ou quelque autre chose, ils ne la demanderont point, si ce n'est du pain ou de l'eau, mais ils s'en tiendront indignes; & croyant que la Providence leur retient cela, ils la béniront dans leur cœur.

Reg. c.
40.

Reg. c.
40.

Reg. c.
49.

Ils s'accoutumeront à manger de tout ce que l'on sert au Réfectoire; & si l'on y donnoit quelque chose qui ne fût pas à leur goût, ou qu'ils crussent être contraire à la santé, ils n'en désireront & ne s'en procureront point.

d'autre ; mais ils prendront leur réfection du reste. Ils prendront encore les choses telles qu'elles sont servies, sans les changer ou altérer, ni vouloir qu'on leur donne crud ce qui est cuit, ou cuit ce qui est crud, évitant en toutes choses la singularité comme la peste de la vie commune & régulière.

Ils mangeront & boiront avec mesure & *Reg. 66*
 tempérance, ne vidant jamais les vaisseaux ³⁹⁰
 ni les plats, mais y laissant toujours quelque chose, ou par mortification, ou par honnêteté. Ce qu'ils laisseront en pain, vin, viandes, fruits, sera toujours honnête ; en sorte qu'eux mêmes n'auroient point de peine de le manger, s'il leur étoit servi une seconde fois. Néanmoins sous prétexte de mortification, ils ne feront point, sans une permission expresse, des abstinences extraordinaires & apparentes, qui pourroient les faire estimer plus *Reg. c. 74*
 pénitens & plus austères que les autres, mais ils suivront avec humilité la loi commune du Monastère ; puisque la Règle que les Saints ont établie pour ceux qui vivent en Communauté, est qu'ils boivent & mangent de ce que boivent & mangent les autres, afin d'éviter la singularité ; mais avec cette précaution, qu'ils retranchent prudemment ce qui pourroit exciter la sensualité ; & avec une telle mesure, que quand ils sortent de table, ils demeurent toujours sur leur appétit.

Ils ne seront ni trop lents ni trop précipités à prendre leur réfection, de crainte que la trop grande longueur ne donne lieu à la sensualité, ou que la trop grande précipitation ne les jette du côté de la gourmandise. S'ils trouvent quelque plaisir dans le goût des viandes, ils ne s'y arrêteront point, mais ils en détourneront leur pensée par l'application de leur esprit à la lecture de la table.

74. EXERCICES SPIRITUELS.

Quand ils mangeront ils auront le corps droit, & non adossé contre le mur; les mains légèrement appuyées sur le bord de la table, mais jamais les bras ni les coudes; les yeux arrêtés à leur place, & non égarés çà & là pour regarder ce que font les autres.

Ils seront fort-propres, tenant toujours leurs meubles de tables nets & disposés avec décence; se donnant de garde de gâter les nappes, ni de jeter sous les tables de l'eau, ou autres choses qui puissent y causer de la saleté.

Ceux qui viendront tard à la réfection, ou qui en sortiront avant la fin, ne passeront point par-dessous les tables, mais ils iront à leur place, ou en sortiront par derrière les autres, qui se courberont autant qu'il sera nécessaire pour laisser le passage libre.

Reg. c.
78.

Notre B. P. S. Benoît recommandant que l'on garde à la table un grand silence, ils se ressouviendront que ce silence peut se rompre non-seulement par la parole, mais encore par quelque bruit que ce soit; ainsi ils se retiendront de tout bruit, le plus qu'ils pourront sans s'incommoder; ou s'ils ne peuvent s'en empêcher, ils prendront prudemment les momens auxquels le Lecteur se repose, afin de ne point empêcher la Compagnie de prendre le sens de la lecture.

Reg. c.
73.

Enfin ils garderont tellement les règles de la mortification, qu'ils observent encore celles de la civilité & de la bienséance.

C'est une immortification de chapeler le pain, à moins qu'il ne soit notablement brûlé, de boire à longs traits ou à diverses reprises, de ne pas couper le pain droit & également, afin de prendre ce qu'il y a de plus appétissant.

C'est une incivilité de laisser tomber de la bouche sur l'assiette immédiatement & sans y porter la main, les arêtes & les autres choses

que l'on est obligé de rejeter; de remettre les arêtes de poisson, les pelures & les noyaux des fruits, & autres semblables reliefs, dans les mêmes plats où on les a pris; de se curer les dents en Communauté, de les laver & d'en jeter l'eau sous la table, de les frotter avec le doigt ou la serviette: ils pourront néanmoins les curer & nettoyer dans un autre tems, afin de se tenir la bouche nette.

C'est une immortification & une incivilité de souffler le porage ou les viandes pour les faire refroidir; de tremper le pain dans les sausses; de se lécher les doigts; de se remplir tellement la bouche, qu'on ne pût parler, s'il étoit nécessaire; de boire ayant encore le morceau dans la bouche; d'être des derniers à plier la serviette, particulièrement les jeunes à l'égard des anciens.

Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu.
Colof. 2. 16.

Que personne ne trouve donc rien à reprendre sur votre boire, ou sur votre manger.

CHAPITRE XVII.

Du tems & de la maniere de nettoyer les Cellules.

DEux fois la semaine, savoir, le Mercredi & le Samedi, ou les jours précédens, si ceux-là sont jours de Fêtes de garde, immédiatement après les graces du dîner, ils iront arroser & balayer leurs Cellules. Après en avoir ôté les ordures, & chassé la poussiere de dessus les meubles, ils les rangeront tous chacun en son lieu. Néanmoins ils ne seront point singuliers en la disposition de leur couche, table, oratoire, & autres meubles;

mais ils les laisseront dans la place où ils les auront trouvés, conforme à la situation des Cellules.

Ils ne les décoreront d'aucuns meubles qui ressentent le luxe, ou la frivolité mondaine : tout doit y être simple, modeste, & conforme à la pauvreté Evangélique dont ils font profession.

Ils retireront de la vue tout linge, balai, vases & autres choses qui pourroient la choquer. Ils ne laisseront sur leur table aucuns livres ou papiers en confusion ; mais chaque chose aura son lieu, d'où ils la tireront quand ils en auront besoin, & où ils la remettront, quand ils en auront fait usage. En un mot, ils feront une vertu de la propreté, & tiendront leurs Cellules si nettes & si bien disposées, que le bel ordre leur donne de l'attrait & de l'amour pour la solitude.

Leur Oratoire leur sera véritablement Oratoire, & un lieu d'oraison ; & pour le respect de l'action qu'ils y font, ils le tiendront toujours extrêmement propre & net, ne laissant dessus ni hardes, ni papiers, ni quoi que ce soit de profane : ils y pourront seulement laisser l'Ecriture sainte, ou quelque Livre de Priere, ou de Méditation.

Leurs Cellules étant ainsi nettes & appropriées, ils iront au lieu de la récréation, laissant les fenêtres ouvertes s'il fait beau, afin de leur donner de l'air pendant leur absence.

Reg. c.
52.

Ces mêmes jours qu'ils nettoient leurs Cellules, s'ils reconnoissent qu'ils ont besoin de quelque chose, comme de plumes, de papier, & d'autres semblables petites nécessités, ils la demanderont au Zélateur, ou à celui qui aura le soin de les donner, par un billet signé de leur nom, qu'ils mettront à sa porte ; mais ils ne demanderont rien de vive voix, ni aux autres jours, à moins que leurs nécessités ne

fussent si pressantes, qu'ils ne pussent attendre les jours ordinaires.

Mundatis quod de foris est : munda prius quod intus est, ut fiat id quod de foris est, mundum.
Marth. 23. 25.

Vous nettoyez ce qui est au dehors : nettoyez premièrement le dedans, afin que le dehors soit plus net.

CHAPITRE XVIII.

Comment il faut se comporter dans les récréations.

UN arc long-temps tendu, ou se brise, ou s'affoiblit. L'esprit de l'homme n'est pas capable d'une contention perpétuelle vers l'objet qui seroit même le plus propre à le flatter, il a besoin de relâche, & doit en prendre pour rappeler ses forces & les renouveler. Mais la nature saisit presque toujours avec trop d'avidité, & trop peu de mesures les occasions & les prétextes de dissipations qu'on lui présente. Ils tâcheront donc d'être circonspects & vigilans sur eux-mêmes dans les récréations.

Quand ils seront au lieu désigné par le Supérieur, ils n'en sortiront point sans permission ou sans nécessité, que la cloche ne sonne pour se retirer.

Il y a deux sortes de récréations; les unes se passent dans le silence, & l'on confere dans les autres.

Dans celles où l'on garde le silence, ils n'iront point çà & là d'allée en allée, qui est une marque ou d'inconstance ou de curiosité; mais ils en prendront d'abord une, où ils passeront leur récréation dans la modestie & dans le recueillement autant que cet exercice peut le permettre.

La règle ne les oblige pas de se récréer ainssi solitairement & en leur particulier, à dessein qu'ils demeurent sans entretien ; mais afin qu'en gardant le silence avec les hommes, ils s'entretiennent avec Dieu ou avec les Saints ou avec les Anges, particulièrement avec leur Ange gardien, ou enfin avec eux-mêmes.

Ils pourront prendre pour matiere de leur entretien la méditation qu'ils ont faite le matin, ou la lecture qu'ils ont faite en leur Cellule, ou celle qu'ils ont entendue au Réfectoire, ou la vertu qui fait le sujet de leur exercice & de leur recueillement, examinant le progrès qu'ils y font, ou les obstacles qu'ils y apportent. Il donneront néanmoins une honnête liberté à leur esprit & à leurs sens ; à leur esprit, ne l'appliquant point si fortement à ces considérations, qu'ils empêchent l'effet de la récréation ; & à leurs sens, regardant par fois les créatures innocentes, comme sont les arbres, les fleurs, les fruits, les oiseaux, afin de prendre, de ce qu'ils voient & entendent, occasion de s'élever au Créateur, & de le glorifier en ses ouvrages.

Quant aux récréations où l'on confère ; ils garderont le silence jusques à ce que le Supérieur leur ait assigné leur compagnie. Quant ils seront joints, ils ne se sépareront point de leur bande pour se joindre à une autre : beaucoup moins plusieurs bandes se joindront-elles ensemble pour n'en faire qu'une ; si ce n'est aux récréations qui se font hors le Monastere, lorsque celui qui préside juge à propos que la Communauté se repose ; car pour lors toutes les bandes s'assembleront, & nul ne s'en séparera sans permission.

63. *Reg. c.* Dans les récréations & par tout ailleurs ; les jeunes céderont toujours aux plus anciens, & ils ne s'asseoiront & ne se couvriront point qu'ils ne leur fassent signe.

Pendant cet Exercice ils conserveront toujours un visage modestement joyeux, & se tiendront dans une telle modération, qu'une trop grande gravité ne les empêche point de se divertir, & qu'un trop grand divertissement ne les emporte dans la dissipation.

Ils ne parleront jamais de la nourriture. Ils n'y penseront même pas, s'il est possible, hors le Réfectoire; & beaucoup moins en murmureront-ils, si elle n'étoit pas telle que la nature sensuelle pourroit la souhaiter. Reg. 60.

Ils éviteront sur-tout les moindres occasions qui pourroient blesser la charité, ne disant aucune parole qui puisse offenser personne, & dissimulant prudemment celles qui pourroient échapper contre eux. Reg. c. 4.

Du reste ils observeront les conditions de la conversation ainsi qu'elles sont marquées à la fin du Chapitre suivant.

1. Ils pourront parler de la vie, de la mort, & de la Passion du Fils de Dieu.
2. De la vie, des miracles, & des exemples de la très-sainte Vierge.
3. Des Vies des Saints, sur-tout de celles de N. B. P. Saint Benoît, de saint Maur, de S. Placide, de sainte Scholastique, de sainte Gertrude, & des autres Saints de l'Ordre.
4. Des Histoires de l'Ordre, & des autres Histoires Ecclésiastiques.
5. De la sainte Règle & de ses prérogatives; des Déclarations, des Exercices & du rapport qu'ils ont avec la Règle, & des moyens de pratiquer tout cela en perfection.
6. Du silence; des fruits qu'on en reçoit, & des grands maux qui reviennent de trop parler.
7. De la charité fraternelle, & comment il faut s'aimer selon Dieu.
8. De la modestie Religieuse, & comment il faut se comporter en tous lieux.

9. Des miseres du Monde en général & est particulier.

10. De la grace de la vocation & des biens infinis qui se trouvent dans la sainte Religion.

11. Du danger de tomber, quand on ne correspond pas avec fidélité à la grace de la vocation.

12. Des dangers infinis de se perdre où sont ceux qui vivent dans le Siécle.

13. De la patience, & comment il faut la pratiquer dans les sécheresses spirituelles, & en toutes les autres peines qui se rencontrent dans la voie de la perfection.

14. De la mort, du jugement tant universel que particulier, des peines du Purgatoire, des tourmens de l'Enfer, & du bonheur du Paradis.

15. Des préparations requises pour bien mourir; comment la meilleure disposition à une boane mort c'est la bonne vie, & comme il est rare de ne pas bien vivre & de bien mourir.

16. Des vertus en général & en particulier, & de leur beauté; des vices & imperfections, & de leur laideur.

17. Des bons désirs que chacun doit avoir pour sa perfection; & comme les bons désirs & la connoissance des choses saintes ne servent qu'à s'attirer un plus grand châtiment, si l'on ne les met en pratique.

18. Comment il faut se vaincre soi-même, & mortifier ses passions.

19. Des passions & du désordre qu'elles causent dans l'ame & dans le corps, quand elles ne sont pas mortifiées.

20. De la lecture qu'ils ont entendue au Réfectoire, & de celle qu'ils ont faite en leur particulier.

21. De l'explication de quelque passage de l'Ecriture sainte, ou de la sainte Règle, ou de quelque Pere de l'Eglise.

22. Des bienfaits de Dieu : de la création , de la conservation , du Baptême , de la vocation , de la persévérance , des inspirations , de la promesse du Paradis ; & comme , pour reconnoissance de tout cela , il faut l'aimer & le servir le plus parfaitement qu'il est possible , & persévérer de la sorte jusqu'à la fin , à laquelle seulement Dieu a promis la couronne & la récompense.

Cùm comederis , & saturatus fueris , cave diligenter ne obliviscaris Domini Dei tui.
Deuter. 6. 13.

Après que vous aurez pris votre repas & que vous serez rassasié , gardez-vous d'oublier le Seigneur votre Dieu,

CHAPITRE XIX.

Du silence , & comment il faut parler :

IL seroit difficile d'expliquer en peu de mots la multitude des maux & des péchés dont la langue est la cause. L'esprit-Saint l'a dit ; les grands parleurs ne sont point exempts de péchés. L'habitude de parler beaucoup est une source de vices , un signe d'ignorance & de folie , & éteint communément la ferveur de la charité. L'envie de parler ne vient que de l'orgueil ; car on ne parle que pour instruire les autres , & pour paroître sçavant & habile. On se persuade aisément qu'on sçait beaucoup de choses , & on les débite volontiers à dessein de se faire une réputation. De l'habitude de trop parler vient le dérèglement des mœurs , les médisances , les querelles , les mensonges , les bouffonneries , &c. Celui qui ne sçait mettre un frein à sa langue , ne sçauroit acquérir le don de la priere & la paix de l'esprit ; & celui qui trouve à redire sur les défauts des

Prov.
10. 19.

7. EXERCICES SPIRITUELS.

autres, se corrige rarement des siens; on ne blâme les autres & on ne les abaisse que pour s'élever: cette démangeaison est si grande qu'après avoir évité les autres péchés, on tombe dans celui-ci comme dans le dernier piège que tend le Démon.

C'est donc un grand bien que le silence, parce que lorsque la langue se tait, l'esprit est plus disposé à s'entretenir avec Dieu. Le silence sanctifie les peines, les douleurs, les persécutions, les afflictions; l'esprit en est en paix, l'ame dans une tranquillité parfaite. Il est même quelquefois bon de s'abstenir des meilleurs discours: *Je me suis tu*, dit le Prophète (Psal. 38.) *je suis devenu muet, je n'ai même pas voulu dire de bonnes choses.* C'est une grande sagesse de sçavoir se taire; car il est plus difficile de se taire que de parler.

Reg. c. 6. Le silence est le grand moyen des communications de Dieu avec l'ame, & de l'ame avec Dieu. C'est pourquoi ils aimeront & pratiqueront cet exercice jusqu'à ne point parler du tout, s'il est possible.

Reg. c. 4. Le temps destiné au silence est tout le tems qui reste après les récréations où l'on confere, lesquelles étant finies, ils le garderont exactement, si l'obéissance, la charité, ou la nécessité ne les oblige de parler.

Reg. c. 6. Si quelqu'un les interroge de choses vaines & inutiles, pour ne se point montrer trop fâcheux, ils feront paroître un visage affable & serein; mais ils ne répondront rien, quand bien même on les devoit blâmer d'être trop sévères & singuliers en cela. Si on les interroge de choses nécessaires, ils répondront en peu de mots, & du reste s'excusant honnêtement ils se retireront.

Reg. c. Ils ne s'entretiendront point avec les Hôtes, pas même avec nos Confreres. Si toutefois ils

Ils rencontrent les Hôtes, hors le temps du silence de la nuit & de celui du midi, ils pourront les saluer, leur disant quelque peu de paroles pour leur témoigner de la bienveillance, & pour faire honneur à l'hospitalité.

Ils ne parleront point aux portes des Cellules, si la nécessité ne les presse de dire quelque peu de mots. En ce cas, ils les préféreront d'une voix si basse, que la loi du silence n'en soit point blessée.

Ils ne feront point de bruit dans leurs Cellules, en ouvrant ou fermant les portes, soit de leurs chambres, soit des lieux réguliers; ils les conduiront doucement avec la main, & soulageront le pêne avec la clef ou avec le doigt.

Quoiqu'ils soient obligés de garder le silence en tout tems, en tout lieu, & à l'égard de toutes personnes, ils le garderont néanmoins beaucoup plus étroitement pendant le tems du silence de la nuit, qui dure depuis la fin de Complies jusques au *Pretiosa* de Prime du lendemain; & pendant celui du silence du midi, qui s'observe en Été depuis Pâques jusqu'à l'Exaltation de la sainte Croix. Pendant ces tems ils ne le rompront point sans une nécessité indispensable, & si le tems & la commodité ne leur permettent pas d'écrire ce qu'ils veulent dire.

Reg. c:
41.

Ibid.

Reg. c:
43.

Ils l'observeront avec la même rigueur dans le Chœur, dans le Chapitre, excepté quand on y traite les affaires, ou qu'on y dit les coupes; au côté du Cloître où répond le même Chapitre; au feu commun; dans le Réfectoire, hors le tems même des repas, & dans le Dortoir. Quant ils seront obligés de marcher, ils le feront si doucement, qu'ils ne s'entendent pas marcher eux-mêmes, puisque tout bruit, de quelque manière qu'on le fasse, est contraire au silence.

Ils auront la même retenue à l'égard des personnes séculières, auxquelles ils ne parleront point sans permission.

Mais afin que leur silence ne soit pas un silence de bête ou d'idole, ils l'observeront dans la véritable fin de son institution, qui est, que se taisant avec les Hommes, ils parlent intérieurement avec Dieu; qu'ils s'entretiennent familièrement avec lui, & qu'ils écoutent réciproquement ce qu'il leur dit au plus secret de leur cœur.

Ils ne se contenteront pas d'apprendre à garder le silence; mais ils se feront une étude d'apprendre à bien parler.

Reg. c. 6. Ils iront voir leur Supérieur autant de fois qu'ils en auront besoin, sans crainte de l'incommoder ou de l'importuner. Ils l'aborderont toujours avec beaucoup de respect & d'humilité, à cause de l'autorité que Dieu lui donne sur eux; & après lui avoir fait une profonde révérence la tête toute découverte, ils lui demanderont permission de parler, en disant: *Benedicite*, & ne diront autre chose jusques à ce que répondant, il leur ait donné la permission de dire ce qu'ils veulent: alors ils lui parleront avec la même franchise & liberté qu'un fils fait à son pere.

Reg. c. 72. S'ils sont obligés de parler à d'autres Confreres, ils les aborderont pareillement avec respect, la tête demi-découverte; & leur faisant une médiocre inclination, ils diront: *Deo gratias*, & leur parleront ensuite avec toutes sortes d'honnêteté.

Reg. c. 53 Mais s'ils ont à parler à des Séculiers, il leur feront une révérence convenable à leur condition; & après les avoir salués avec civilité sans dire *Deo gratias*, ils leur diront ou répondront ce qui sera nécessaire, les entretenant avec une honnêteté Religieuse, qui ne

tienne rien de la rusticité, & qui retranche *Reg. c. 4.*
pareillement toute afféterie ou galanterie
séculière.

Mais avec quelque personne que ce soit
qu'ils entrent en conversation, leurs entretiens
seront toujours accompagnés des circonstances
que desire N. B. P. S. Benoît.

Ils parleront doucement; évitant les paro- *Reg. c. 7.*
les rudes, piquantes, mordantes, fieres,
emportées.

Sans rire; évitant toute raillerie, bouffon- *c. 4.*
nerie, mots de dissolution, de théâtre, indignes
de la bouche d'un Religieux.

Humblement; se gardant de toute parole *Reg. c. 6.*
hautaine, de vanterie, de vanité, d'estime de
soi-même, de mépris d'autrui.

Avec gravité; se donnant de garde de toute
immodestie, de légèreté, de gestes trop fré- *c. 7.*
quens, de dissolution, d'application de main
sur ceux auxquels ils parlent.

En peu de mots; sans se rendre importuns *c. 4.*
comme voulant toujours parler, & sans in- *c. 7.*
terrompre les discours de ceux avec lesquels *Ibid.*
ils conversent. *c. 4.*

Raisonnablement; pensant deux fois à ce qu'ils
veulent dire avant que de proférer, afin de ne *c. 7.*
rien dire que de judicieux, & d'éviter tout
discours vain, frivole, puérite, à contre-tems.

D'un ton de voix qui soit bas & suffisant pour
se faire entendre.

Avec vérité; se gardant de tout mensonge, *Ibid.*
d'équivoques, de flatterie, d'exagérations, de *c. 4.*
mots à double entente, & qui pourroient donner
à penser.

Avec charité; ne disant rien qui puisse of- *c. 4.*
fenser personne: ne donnant point de sobri-
quets, ni aux présens, ni aux absens; évitant
toutes paroles de murmure, de détraction,
de mécontentement, soit contre leur Supé-

Reg. c. rieurs, soit contre leurs Confreres ; & ne parlant
 34. jamais des vices , ni des défauts d'aucune per-
 sonne , soit Religieuse , soit Séculière , sur-tout
 des Rois , des Princes , & des Grands du siècle.

●
Reg. c. 4. Sans contestation ; quand bien même ils
 seroient assurés que la chose n'est point comme
 on la dit : ils diront simplement ce qu'ils en
 sçavent sans disputer davantage , & sans mépri-
 ser le sentiment de ceux qui sont d'une opinion
 contraire.

Reg. c. 7. Religieusement ; ne regardant point les
 personnes fixement en face : se tenant dans
 une distance raisonnable , en sorte qu'en par-
 lant , leur haleine ne donne point dans le
 visage de ceux à qui ils parlent ; ne s'infor-
 mant point des nouvelles ni des curiosités du
 siècle , & s'entretenant de discours d'édifica-
 tion & conformes à leur état. S'ils se trou-
 vent en des compagnies , soit Religieuses , soit
 Séculières , où l'on tiene des discours con-
 traires à l'honnêteté ou aux bonnes mœurs ,
 ou à la réputation des absens , ils tâcheront
 de les rompre , si cela peut se faire prudem-
 ment & sans offenser la Compagnie , mettant
 en avant quelque doute ou question d'une
 matiere plus édifiante : ce qu'ils feront plus
 hardiment , s'ils ont de l'autorité sur les per-
 sonnes avec lesquelles ils conversent.

*Qui custodit os suum , custodit animam
 suam. Prov. 13. 3.*

Celui qui met un frein à sa langue , garde
 son ame.

C H A P I T R E X X.

De la Conférence.

Luc. 11. **H**EUREUX sont ceux qui écoutent la parole
 de Dieu , & qui la mettent en pratique !
 Quel plus grand bonheur en effet de se trou-

ver à portée de recevoir cette nourriture de l'ame, qui l'éclaire en même temps sur tous ses devoirs !

Ils iront donc à la Conférence avec un esprit affamé de la parole de Dieu, & y apporteront un cœur disposé pour la recevoir comme une semence céleste, qui produira en eux des fruits de salut & de sainteté, s'ils n'y apportent point d'obstacle.

Quand on fera les prières qui la devancent, ils offriront cet exercice à Dieu, & le prieront avec toute humilité d'éclairer l'esprit de celui qui doit la faire, & de donner la grace à ceux qui doivent l'écouter, de comprendre & de pratiquer les vérités qu'il va leur annoncer de sa part.

Pendant la Conférence, soit qu'il fasse l'Exhortation, soit qu'il interroge quelqu'un, soit qu'il réponde à un autre, ils seront fort attentifs à toutes les paroles, comme à des instructions du Ciel, dont ils rendront un jour un compte bien exact : ainsi croyant assurément que Dieu leur parle par sa bouche, chacun les prendra pour soi, & s'en fera l'application, comme si elles n'étoient données qu'à lui seul en particulier. *Reg.c.2.*

Après la Conférence, ils feront réflexion sur les vérités qu'ils y auront entendues, particulièrement sur celles dont ils auront été le plus touchés, ou contre lesquelles ils commettent le plus de fautes, & feront une bonne résolution de s'en servir dans les occasions. Afin même de se les imprimer plus fortement dans l'esprit & d'en retirer plus de fruit, ils pourront faire là-dessus la plus prochaine méditation, se servant pour s'exciter eux-mêmes, des raisons & des autorités dont le Supérieur s'est servi pour instruire & toucher la Communauté. *Reg.c.4.*

Esto mansuetus ad audiendum verbum Dei, ut intelligas. Eccli. 5. 13.

Soyez docile à écouter la parole de Dieu, afin que votre esprit soit éclairé.

CHAPITRE XXI.

Comment il faut découvrir l'intérieur.

DANS cet Exercice, que les Saints ont toujours recommandé, comme l'un des plus nécessaires pour avancer dans la voie de la sainteté, un Religieux doit montrer qu'il reconnoît son Supérieur pour le guide de son ame; & dans cette vue il doit la lui faire connoître parfaitement, & la lui rendre aussi visible que s'il la portoit en ses mains.

e. 4.

Reg.c.7.

Ils lui déclareront donc toute la disposition de leur intérieur: de quelle maniere ils se comportent dans les Exercices de piété; dans la Confession, dans la Communion, dans l'examen de conscience, dans la lecture spirituelle, dans les Conférences, tant communes que particulières, dans la Méditation, dans l'Office divin; s'ils y ont de l'affection, s'ils y ressentent du goût & de l'attrait, s'ils s'y portent avec ferveur, s'ils en retirent du fruit, s'ils y souffrent des froideurs & des sécheresses, s'ils n'y contractent point une routine qui leur en fasse perdre le sentiment.

Ils lui feront connoître leur disposition pour les Exercices de la mortification: s'ils aiment la pénitence & l'austérité corporelle, s'ils vont au-devant de la croix & des souffrances, & s'ils reçoivent de bon cœur celles qui se présentent; s'ils s'appliquent tout de bon à la mortification des sens extérieurs, des passions, de la propre volonté, du propre jugement.

Ils lui feront sçavoir s'ils aiment, s'ils es-

timent, s'ils pratiquent la vertu; quelle est celle à laquelle ils s'attachent le plus; si c'est l'humilité, la patience, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté, le silence, la solitude.

Ils lui diront s'ils ont des tentations: de quelle nature, le elles sont fortes ou foibles; s'ils y résistent facilement; si elles sont fréquentes & de durée; comment elles commencent & de quelle manière elles finissent; s'ils ont des troubles, des inquiétudes, ou d'autres peines d'esprit, & quelle en est la cause ou l'occasion.

Ils lui déclareront enfin leurs nécessités extérieures & leur disposition corporelle; s'ils ont des infirmités, des foiblesses & des douleurs qui méritent quelque soulagement ou quelque remède; ce qu'ils feront néanmoins avec résignation & sans trop d'empressement, s'abandonnant pour le reste à sa prudence & à sa charité.

Comme dans cet Exercice ils font l'office de fils, & le Supérieur celui de père, ils se revêtiront de l'esprit & des dispositions d'un fils; sçavoir,

De confiance, qualité des plus filiales; puisqu'un fils a recours à son père en toutes ses nécessités, qu'il espère tout de lui, qu'il attend tout de lui, qu'il reçoit tout de lui avec amour & reconnoissance.

De fidélité, ne lui cédant rien volontairement de tout ce qui leur arrive, quand ce seroit contre lui-même, & lui disant non-seulement tout le mal qu'ils commettent, mais encore tout le bien qu'ils font.

De sincérité, lui disant les choses comme elles sont, sans dissimulation ni déguisement; de crainte qu'il ne leur arrive comme à un malade, qui déguisant ou dissimulant sa maladie au Médecin, se met en danger de prendre des

remèdes dangereux & contraires à son mal.

De déférence , recevant les corrections & son avis avec une parfaite soumission d'esprit, & les pratiquant avec autant de fidélité que s'ils étoient sortis de la bouche de Dieu même.

Au reste , ils satisferont à cet Exercice une fois le mois , & plus souvent s'ils le désirent , ou s'ils en ont besoin ; pourvu que ce ne soit point pour des scrupules ou pour des inquiétudes qu'ils savent , & qu'on leur a déjà dit plusieurs fois être sans fondement : mais les Novices & les jeunes Profès y satisferont une fois la semaine ; les Novices au Pere Maître , & les jeunes Profès au Pere Directeur , en sorte néanmoins qu'ils rendent aussi ce devoir au Supérieur au moins en deux mois une fois.

Si la pensée leur vient de ne point aller découvrir leur intérieur , de crainte d'être importuns à leur Pere spirituel , ils la rejettent comme une tentation , puisqu'ils ne sauroient donner plus de consolation à leur Médecin que de lui demander des remèdes contre leurs infirmités.

Et s'il arrive que leur intérieur soit en paix , & qu'il leur semble n'avoir rien à déclarer , ils ne laisseront pas de satisfaire à ce saint Exercice , quand ce ne seroit que pour déclarer cette tranquillité , & pour se consoler en notre Seigneur avec leur Supérieur de leur bonne disposition. Ils le feront encore pour acquérir de nouvelles forces & de nouvelles lumières , pour obtenir les grâces que mérite cet acte d'humilité , & enfin pour conserver l'habitude de découvrir leur intérieur , de crainte que dans la nécessité , l'habitude étant perdue , Dieu ne leur donne pas la grâce ni la force de le faire.

Pro animâ tuâ non confundaris dicere verum ; est enim confusio adducens peccatum , &

I. PARTIE. CHAP. XXII. 81
est confusa adducens gloriam & gratiam.
Eccli. 4. 14.

Pour le bien de votre ame, n'ayez point de honte de dire la vérité ; car il y a une confusion qui cause le péché, & une confusion qui donne la gloire & la grace.

CHAPITRE XXII.

Du zele qu'il faut avoir pour bien apprendre à chanter.

ILs se ressouviendront toujours qu'ils sont obligés de faire sur la terre ce que les Anges font dans le Ciel, sçavoir, de chanter les louanges de Dieu jour & nuit. C'est pourquoi ils auront un grand zèle pour apprendre le plainchant, comme une chose sans laquelle ils ne peuvent s'acquitter de leur principal emploi. Reg. 6.
47-

Les Novices, les jeunes Profès & ceux qui en pourroient avoir besoin, s'assembleront tous les jours à cet effet, excepté les Fêtes, les Dimanches & les jours de grande récréation. Dans cet Exercice ils suivront la direction du Zélateur ou de celui qui est préposé pour enseigner le chant, & ils auront recours à lui pour avoir la résolution des difficultés qu'ils pourroient rencontrer.

Ils se tiendront dans une posture modeste & religieuse, cet Exercice tenant quelque chose de l'Office divin, & y ayant un rapport tout particulier.

Ils y garderont exactement le silence, & ne parleront point ni entr'eux, ni avec le Directeur, si ce n'est quand il sera nécessaire de se faire instruire de quelque chose qui concerne le chant, & pour lors ils le feront modestement & à basse voix.

82 EXERCICES SPIRITUELS.

Ils ne chanteront point tantôt dans un livre, tantôt dans un autre; tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre: mais ils chanteront ce que le Directeur du chant leur aura donné à apprendre, & avec ceux qu'il leur aura assignés pour compagnie.

Ils se formeront de bonne heure l'habitude de chanter de bonne grace & avec décence, à ne point chanter du nez, à ne point tourner la bouche ni les lèvres, à ne point se contraindre la tête ni le visage. Ils éviteront néanmoins tout fredon & toutes afféteries de voix qui ressentent plus la vanité des airs du Monde, que la gravité des louanges de Dieu.

Si la lettre qu'ils chantent est quelque prière de l'Eglise, ou quelque chose de pieux, Reg. c.
26. ils en prendront occasion d'élever leur cœur & leur esprit à Dieu, & d'y conformer intérieurement leurs affections, puisqu'en effet les efforts qu'ils font en s'exerçant, sont des essais du Service divin, & comme des préludes des louanges qu'ils doivent rendre à Dieu. Si les livres dont ils se servent pour s'exercer sont du Chœur, ils auront soin de les reporter en tems & lieu, en sorte qu'il n'en arrive jamais de confusion.

*Ego sum, ego sum qui Domino canam.
Psallam Domino Deo Israël.*

C'est moi, c'est moi qui célébrerai les louanges du Seigneur. Je chanterai les Pseaumes à la gloire du Dieu d'Israël.



CHAPITRE XXIII.

De l'Offrande du soir.

SI l'Offrande qu'ils ont faite à Dieu au commencement de la journée a été comme le sacrifice du matin, celle-ci doit être comme le sacrifice du soir.

Elle est composée de trois parties, qui sont l'action de grâces, l'oblation & l'invocation.

1. Ils rendront grâces à Dieu de tous les bienfaits en général qu'ils ont reçus de lui depuis qu'ils sont au monde, & plus spécialement de ceux qu'ils ont reçus ce jour-là, & en particulier de ceux qui leur auront été plus sensibles, & dans lesquels ils auront reconnu quelque effet extraordinaire de sa bonté.

Secondement, ils offriront à Dieu leur corps, leur ame, leur vie : mais au lieu qu'au commencement de la journée ils ont offert à Dieu toutes leurs actions, ils lui offriront à la fin le repos & l'inaction de toutes leurs puissances, protestant vouloir être tout à lui, soit qu'ils agissent, soit qu'ils n'agissent pas, & désirant suppléer à ce défaut d'action par le mouvement naturel de leur cœur, & lui reedre autant d'hommages & d'adorations qu'ils respireront de fois pendant leur sommeil. Mais comme ils vont entrer dans un état où leur liberté doit être liée, & où ils ne pourront pas veiller sur eux-mêmes, ils s'abandonneront parfaitement à la garde de ce Dieu qui ne dort jamais, & de l'Ange qu'il a commis à leur conduite.

En troisième lieu, ils lui demanderont la grace non-seulement de ne point commettre de péché cette nuit, mais que l'image même ou l'ombre du péché ne paroisse point dans leur corps ni dans leur esprit. Ils le prient

84 EXERCICES SPIRITUELS.

que ce corps & cet esprit qu'ils viennent de lui offrir en parfait holocauste soient préservés de tous les accidens qui pourroient leur arriver.

Elevatio manum mearum sacrificiarum vespertinam. Plal. 14. 2.

Que l'élevation de mes mains me tienne lieu devant vous de sacrifice du soir.

Modele d'Offrande.

MON Seigneur & mon Dieu, très-adorable Trinité, Pere, Fils & Saint-Esprit, souverain bien infiniment aimable, mon principe & ma fin, en qui consiste ma vraie félicité, je vous adore, je vous loue & vous rends grâces de tous les bienfaits que j'ai reçus pendant toute ma vie; & particulièrement des bons mouvemens & des bonnes inspirations que vous m'avez donnés aujourd'hui. Je vous remercie sur-tout de m'avoir tiré de la corruption du monde & du milieu de tant d'ennemis de mon salut, en m'appellant à la vie Religieuse dans un Ordre si saint & une Congrégation si sainte, où je puis travailler avec tant de facilité à ma sanctification. Je vous demande pardon de tout mon cœur de toutes les infidélités que j'ai commises jusqu'à présent dans ce saint état, & sur-tout d'avoir commis aujourd'hui N. inobservance N. négligence. Faites-moi la grâce, ô mon Dieu, de vivre avec plus de fidélité & plus d'ardeur que par le passé, afin d'attirer sur moi la persévérance dans votre grâce & dans ma vocation.

Je remets pendant cette nuit mon corps, mon ame & ma vie entre vos mains; je vous offre mon repos & l'inaction de toutes mes puissances, désirant vous rendre autant d'hommages & d'adorations que je respirerai de fois pendant mon sommeil. Je vous offre aussi

toutes les louanges que vous rendent jour & nuit les Anges & les Saints qui sont dans le Ciel, avec tous les soupirs, les pénitences & les adorations que vous rendront pendant cette nuit les Justes qui sont sur la terre.

Mon Dieu, pour qui il n'y a point de nuit, qui ne dormez jamais, mais qui veillez toujours à la garde d'Israël, je vous supplie de veiller sur moi pendant mon sommeil, afin que l'ombre du péché ne paroisse pas dans mon imagination. Faites, Seigneur, que ce corps qui vous est consacré soit préservé des accidens qui pourroient m'arriver. Pour cet effet, écartez d'autour de moi toutes les embûches des mauvais esprits, & environnez-moi de vos saints Anges qui me gardent en paix.

O Vierge sacrée, & vous mon bon Ange, avec mes SS. Patrons N. N. assistez-moi, pendant mon sommeil, de votre sainte protection; afin que me reposant dans la douceur de la grace, je puisse un jour me reposer avec vous dans la douceur de la gloire. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XXIV.

Comment il faut finir la journée, & du repos de la nuit.

COMME le sommeil est l'image de la mort, c'est aussi l'idée qu'ils en prendront quand ils se disposeront à se coucher. Ils regarderont les ténèbres de la nuit comme celles de la mort, & leur couche comme le cercueil où on les étendra un jour. C'est pourquoi ils ne se coucheront jamais que leur conscience ne soit dans le même état & dans la même assurance, où ils voudroient qu'elle fût quand ils seront prêts d'expirer.

Reg. e. 4.

Quand ils auront pris leur habit de nuit ; & qu'ils seront en état de se coucher , ils fléchiront les genoux pour rendre à Dieu leur dernière adoration , & comme sortant du lit ils ont honoré la très-sainte Trinité en disant , *Gloria Patri* , ainsi en y rentrant ils lui demanderont sa très-sainte bénédiction , disant : *Benedicat & custodiat nos omnipotens & misericors Dominus , Pater , & Filius , & Spiritus sanctus*. Et sans différer davantage , ils se coucheront avec cette bénédiction dans une posture modeste & honnête , dans laquelle ils n'auroient point de honte d'être vus si on les trouvoit morts le lendemain , ou si quelque personne de mérite se présentoit inopinément à eux. Leur premier soin en s'éveillant ayant été de donner leur première pensée à Dieu , ils seront tellement présens à eux-mêmes , qu'ils lui donnent encore la dernière , pensant à lui , ou à quelque chose de bon (sans violence néanmoins) en attendant le sommeil.

Enfin ils s'endormiront tellement en Dieu , que dans les momens qu'ils s'éveilleront pendant la nuit , leur esprit s'élève & se porte comme naturellement à lui. En dormant même , leur cœur doit conserver une telle pente vers celui qu'il doit aimer par-dessus toutes choses , qu'ils puissent dire avec l'épouse sa-

Can. 5. *Je dors , mais mon cœur veille.*

Custodi legem meam atque consilium : si dormieris non timebis ; quiesces & somnus tuus erit suavis. Prov. 3. 24.

Gardez ma loi & mes conseils , & vous dormirez sans crainte ; vous prendrez votre repos en assurance , & votre sommeil sera doux & tranquille.





S E C O N D E P A R T I E.

Des Exercices particuliers.

CHAPITRE PREMIER.

Du péché, & de l'aversion qu'il faut en avoir.

LE péché est le plus grand de tous les ennemis de l'ame, & l'obstacle le plus formel à la perfection; c'est ce que les Religieux doivent le plus haïr, & écarter de leur conscience avec le plus de soin. Reg. c. 7.

Ils conserveront principalement une grande aversion du péché mortel, & le haïront plus que la mort, plus que toutes les infamies & ignominies du monde, plus que toutes les miseres imaginables, & même plus que l'Enfer, puisque c'est un malheur plus grand que tout cela, qui peut les séparer de Dieu, non-seulement en cette vie, mais encore dans toute l'Eternité, qui non-seulement peut les priver de toutes les félicités de la vie future, mais encore Reg. c. 4.

qui peut les précipiter dans l'abîme de tous les maux ; qui enfin peut les dépouiller de tous les mérites de la vie austère qu'ils professent, & même les rendre plus coupables que s'ils ne l'avoient pas professée, à cause du mauvais usage qu'ils auroient fait de tant de choses saintes. Ils auront toujours cette vérité fortement imprimée dans leur esprit, qu'un Religieux qui pèche mortellement dans la Religion, est un Adam qui pèche dans le Paradis.

Ils ne se contenteront pas d'avoir une simple haine pour le péché mortel, ils s'accoutumeront d'en avoir de l'horreur.

Ils auront encore une grande aversion pour les péchés véniels ; car quoiqu'ils ne séparent pas entièrement l'âme de Dieu, ils la disposent néanmoins insensiblement au péché mortel, qui fait cette funeste séparation. S'ils ne la privent pas de la grâce, ils la privent au moins de ces douceurs & de ces consolations qui rendent les austérités de la vie Religieuse faciles & légères.

Ils banniront de leur cœur les moindres affections pour le péché véniel, puisque c'est en quelque façon commettre un péché que d'avoir de l'affection pour le péché, & que tandis qu'ils conserveront cette affection, ils ne jouiront jamais de cette paix intérieure qui est promise aux hommes de bonne volonté.

Reg. c. 7. Ils feront donc dans cette disposition d'esprit, de ne commettre jamais aucun péché volontairement & avec réflexion, pour petit qu'il soit ; & que leurs péchés ne soient que des péchés de surprise & de fragilité.

Afin d'éloigner davantage le péché de leur cœur, ils en éviteront les occasions de tout leur possible, de crainte que s'approchant trop près du précipice, ils ne tombent dedans.

Si les Supérieurs les engagent dans des em-

plais ou dans des commissions qu'ils croient leur être dangereuses, ils leur ouvriront leur cœur avec humilité pour leur représenter les causes de leur crainte, après quoi s'ils persistent dans leur première volonté, ils s'y soumettront avec résignation & dans une parfaite confiance, que Dieu, par la volonté duquel ils s'engagent dans les périls, les préservera en vertu de l'obéissance, pourvu qu'ils gardent avec fidélité les bons avis qui leur seront donnés par ceux qui les y exposent.

Reg. c.

58.

Reg. c. 4.

Filium ab infantiâ timere Deum docuit, & abstinere ab omni peccato. Tob. i. 10.

Il instruisit son fils dans la crainte de Dieu, & lui recommanda de ne commettre aucun péché.

CHAPITRE II.

De la crainte de Dieu.

LA crainte de Dieu a toujours été regardée comme le principe de la véritable sagesse. L'Auteur du Livre de l'Ecclésiastique ne tarit point sur les louanges de cette vertu. Elle fait, selon lui (Ch. i.), la gloire de l'homme, son bonheur, sa joie & son trésor; & si elle est le commencement de la sagesse, elle en est aussi la plénitude.

Le motif plus pressant pour se relever de ses péchés passés, & pour s'empêcher d'en commettre de nouveaux, est aussi la crainte qui regarde Dieu, ou comme un juge dont l'on craint des châtimens, ou comme un pere à qui l'on appréhende de déplaire.

Reg. c. 7.

Prol.

Ils ne perdront donc jamais cette sainte & salutaire crainte; & afin d'en être parfaitement pénétrés, ils jetteront souvent la vue

Reg. c. 7.

- sur les perfections de Dieu, qui sont les plus capables de l'exciter, telles que la grandeur infinie de sa Majesté, en comparaison de laquelle toutes les Créatures sont comme si elles n'étoient point; son autorité souveraine, qui le rend Maître & Seigneur absolu de toutes choses; sa toute-puissance, par laquelle il peut les anéantir en un moment; sa justice, qui punit les péchés par une infinité de misères en ce monde, & par des peines éternelles en l'autre; mais principalement son immensité, qui le rend tellement présent à toutes choses, qu'il pénètre jusqu'à leurs plus secrètes pensées, & découvre leurs actions les plus cachées.
- Reg. c. 7.* Ils concevront un grand respect pour une si haute, si sublime, & si incompréhensible
- c. 19.* Majesté, & une sainte crainte de rien faire qui puisse l'offenser.
- Reg. c. 29.* Ainsi ils se souviendront d'opérer leur salut avec crainte & tremblement. Afin que cette crainte soit plus vive, & qu'elle les retienne plus fortement, ils s'entreten-dront souvent
- c. 4.* dans des pensées de la mort & de l'incertitude de son heure, des jugemens de Dieu & des rigueurs de sa justice, de l'Enfer & de l'Eternité de ses peines. Mais il ne faut pas qu'ils n'en s'abstiennent du mal que par la seule crainte des châtimens; ils doivent moins craindre en esclaves qu'en fils, qui a irrité son pere, & qui seroit fâché de lui désobéir, par le motif de l'amour, & du respect qu'il lui porte. Ils feront donc le bien, parce qu'il est agréable à ce Pere plein de bonté & de miséricorde; & feront le mal, parce qu'il lui déplaît.

Timor Domini delectabit cor, & dabit lætitiã, & gaudium, & longitudinem dierum. . . . Timor Domini expellit peccatum.
 Eccli. 1. 12. 28.

La crainte de Dieu remplit le cœur de joie , de plaisir , & de satisfaction ; elle prolonge la vie , & empêche de commettre le péché.

CHAPITRE III.

De la Mortification en général.

Nous sommes faits pour la gloire du Ciel ; le seul chemin qui y mène , nous a été tracé & montré par Jesus-Christ , lorsqu'il nous a dit de prendre notre Croix & de le suivre. Cette Croix est la mortification des sens & des passions. C'est cette épée que le Fils de Dieu est venu apporter dans le monde , & qu'il met en la main de ceux qui veulent être parfaits , afin qu'ils fassent la guerre à leurs ennemis domestiques , & qu'ils s'en servent pour retrancher d'eux-mêmes tout ce qui est contraire à la perfection.

Ces ennemis ne sont autres que les vices qui régnerent dans les sens , dans la chair , dans les passions , dans l'imagination , dans la volonté , dans l'entendement , & en un mot dans tout l'homme intérieur & extérieur. L'âme attaquée par tant d'endroits , doit donc veiller continuellement sur elle-même , être toujours prête à combattre & à retrancher ses inclinations déréglées , à mesure qu'elles se soulevent , de crainte qu'elles ne croissent , qu'elles ne deviennent indomptables.

Les Religieux obligés à une plus grande perfection , par la profession qu'ils font plus particulière de suivre Jesus-Christ , ne peuvent être véritablement ses Disciples , s'ils ne portent la croix de la mortification , & s'ils ne s'arment de cette épée spirituelle.

Mais parce que c'est une entreprise très-difficile, puisqu'il s'agit de se faire la guerre à soi-même; ils demandent à Dieu avec le plus de ferveur qu'il leur sera possible, la grace de pouvoir exécuter une chose qu'ils ne pourroient accomplir avec toutes les forces de la nature.

Proh.

Dans une ferme confiance de ce secours, ils formeront une bonne résolution de combattre, & s'armeront d'un grand courage pour vaincre toutes les répugnances de l'amour propre, & toutes les tendresses que la nature pourroit avoir pour elle-même, quand elle se sentira combattue.

Job. 7. 1. La vie de l'homme étant une guerre perpétuelle sur la terre, la vie d'un Chrétien doit donc être une croix continuelle, qu'il doit porter jusqu'à la fin de ses jours, sans se lasser. Les vices dorment & ne sont qu'assoupis lorsqu'on les croit tout-à-fait étouffés. Ils se réveillent, quand on y pense le moins; & les hommes qui semblent avoir atteint le plus haut degré de la perfection, ont encore des vices à combattre, & des défauts à corriger. Il reste toujours dans l'homme un fond de corruption, & une racine de concupiscence très-propres à les faire pulluler de nouveau. On ne sçauroit donc être trop en garde contre soi-même, & l'on ne peut avec trop de persévérance crucifier sa chair & ses vices, quand on se propose d'exprimer en soi l'image de Jésus-Christ crucifié.

Si præstes animæ tuæ concupiscentias ejus, facies te in gaudium inimicis tuis. Eccli. 18. 31.

Si vous accordez à votre ame ses desirs & ses appétits, vous deviendrez la fable & le jouet de vos ennemis.

CHAPITRE IV.

De la mortification des sens extérieurs.

TOut l'homme extérieur consiste dans les sens, & l'extérieur sera bien réglé, si tous les sens sont retenus dans le devoir par les loix de la mortification.

Ils feront donc leur possible pour les bien garder, comme des portes par lesquelles la mort entre bien souvent dans l'ame. Ils auront soin de les tenir fermées aux objets mondains & terrestres, & de les ouvrir seulement à ceux qui peuvent leur donner de la dévotion. *Reg. c. 7.*

Comme la vue est le plus noble de tous les sens, il est aussi le plus dangereux. Ils tâcheront de dompter sa légèreté naturelle par une sévère & continuelle mortification; la tenant toujours abaissée, & se gardant de tout regard curieux, dangereux, illicite, & non nécessaire. Si quelque occasion se présente de voir de semblables objets, ils les mépriseront & s'étonneront comment des hommes créés pour les délices de la grace & de la gloire, prennent plaisir en des choses si basses & si frivoles, *Ibid.*

Ils entoureront leurs oreilles d'épines, selon le conseil du Saint Esprit, c'est-à-dire, d'une rigoureuse mortification, les fermant à toutes paroles de murmure, de médisance, de plainte, de vanité, de bouffonnerie, de deshonnêteté & de nouvelles mondaines. S'ils sont contraints d'entendre quelque chose de semblable, ils tâcheront d'en détourner leur pensée, appliquant leur esprit à quelque pieuse considération. *Eccl. 28. 28. Reg. c. 67.*

Ils ne chercheront point avec empresse-

ment les bonnes odeurs des fleurs & des parfums, & n'en mêleront point dans leurs meubles & leurs habits, parce qu'elles rendent l'ame molle & efféminée. S'ils se trouvent quelquefois en des lieux où ils soient obligés d'en sentir, ils en prendront occasion d'aspirer après l'odeur des parfums de l'Epoux céleste, & d'élever leur cœur & leur esprit aux délices du Paradis.

Reg. c.
 39. Pour ce qui est du goût, ils se ressouviendront toujours du fiel dont le Fils de Dieu fut abreuvé le jour de sa Passion; & en cette vue ils dédaigneront le plaisir du goût dans les viandes, ne recherchant point les assaisonnemens & les confectons sensuelles, comme contraires à la vie pénitente qu'ils doivent mener.

Ils se ressouviendront que la concupiscence est comme la poudre à canon; elle s'enflamme très-aisément: ils doivent donc se donner de garde de tout ce qui peut l'embrasier.

On ne mortifie pas seulement les sens par le retranchement des objets qui peuvent leur donner du plaisir; on les mortifie encore, & beaucoup plus efficacement, par l'application de ceux qui peuvent les affliger.

On mortifie la vue, en regardant les choses qui naturellement lui sont désagréables, comme sont les ennemis, les personnes rebutantes, pauvres, ulcérées, les objets tristes & lugubres.

On mortifie l'ouïe en lui faisant entendre des choses affligeantes, comme sont les injures, les corrections, les sons durs, & les bruits importuns.

On mortifie l'odorat, en flairant des puanteurs, & des odeurs désagréables.

On mortifie le goût, en recherchant les viandes amères, insipides & dégoûtantes.

Enfin on mortifie l'attouchement par les habits rudes, par les couches dures & incommodes, par la pointe des haïres, des cilices,

des ceintures, & des autres instrumens de pénitence.

La vie des sens consiste proprement dans la jouissance des objets qui les flattent, & la mort des sens dans la séparation de ces objets, ou dans l'usage de ceux qui leur déplaisent. Rien n'est si dangereux à la vie chrétienne, que la vie des sens. Les facultés de l'ame étant unies à l'imagination, celle-ci émue par les sens, ébranle les facultés de l'autre, tente la volonté, & la sollicite à consentir aux plaisirs illicites, dont elle lui présente les images les plus flatteuses. Un Chrétien doit donc détourner ses sens de ces objets qui le mettent dans un danger évident de se perdre.

Timeo autem ne sicut serpens Evam seduxit astutiâ suâ, ita corrumpantur sensus vestri, & exidant à simplicitate, quæ est in Christo.
2. Corint. 11. 3.

Je crains qu'à l'imitation d'Ève, qui se laissa séduire par les ruses du serpent, vous ne vous laissiez surprendre par vos sens, & qu'ils ne s'écartent de la simplicité chrétienne.

CHAPITRE V.

Des Pénitences, & de la mortification de la chair.

DEs qu'une ame a conçu des sentimens de son salut, & qu'elle a pris la résolution de vivre selon les principes de la loi de Dieu, la chair s'éleve contre l'esprit, & l'esprit contre la chair; ensorte qu'il ne se trouve pas deux plus grands ennemis dans le monde.

Mais afin que l'esprit soit le maître, ils entreprendront tout de bon de mortifier la chair, & aimeront les pénitences qui peuvent l'hu- Reg. c. 4.

Reg. c. 4. milier & l'affoiblir : ils embrasseront avec
Ibid. grande ferveur tout ce qui peut lui être pé-
Ibid. nible, les jeûnes, les abstinences, la faim,
 la soif, le froid, le chaud, les veilles, le
 travail, la lassitude; en un mot, tout ce qui
 est contraire à la sensualité.

Ils supporteront de bon cœur, avec joie
 & amour les peines qu'ils rencontreront dans
 les Exercices de pénitence, se rappelant sou-
 vent celles que méritent leurs péchés, qui
 ne peuvent être rachetés qu'à ce prix. Ils s'y
Prol. exciteront de plus en plus en les comparant
 avec les souffrances du Fils de Dieu innocent,
 & sans tâche, qui n'est arrivé à sa gloire que
 par cette voie.

c. 3. Ils regarderont les austérités & les péni-
Ibid. tences prescrites par la Règle, par les Décla-
 rations & par leur Supérieur, comme leur
 étant imposées par l'ordre de Dieu même; &
 ils ne demanderont d'en être déchargés que
 pour des infirmités notables, ou pour de très-
 fortes considérations. Si on les en exempte
 pour des infirmités considérables, ils s'adressent
 à Dieu, & souffriront de bon cœur en échange
 les peines de leurs maladies.

Reg. c. Outre ces pénitences ordinaires, ils deman-
49. deront permission d'en faire d'extraordinaires
 par un billet, dans lequel ils les spécifieront,
 & qu'ils mettront à la porté du Supérieur,
 au commencement du Carême & aux veilles
 des Fêtes solennelles & de dévotion.

Ibid. S'ils ont la dévotion d'en faire davantage,
 ils recommanderont le tout à Dieu, & le
 prieront avec humilité de faire voir là-dessus
 sa volonté à celui qui est chargé de leur con-
 duite, sans l'avis & la permission duquel ils

Ibid. n'entreprendront rien, soit pour la quantité,
 soit pour la qualité; mais ils lui déclareront
 ce que notre Seigneur leur inspire de faire
 par

par un billet, qu'ils pourront lui donner au commencement de chaque mois. Quand il aura réglé leurs pénitences, ils les recevront comme de la main de Dieu, & les accompliront avec une exacte fidélité; c'est-à-dire, qu'ils n'y ajouteront ni retrancheront rien sans une nouvelle permission. Reg. c. 49.

Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis. Galat. 5. 14.

Ceux qui appartiennent à Jesus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices & ses desirs déréglés.

CHAPITRE VI.

De la modestie ou composition extérieure.

Cette vertu est comme l'accomplissement de la mortification de l'extérieur, parce que c'est elle qui acheve de régler jusqu'aux plus petits mouvemens du corps & des sens; & qui les perfectionne de telle sorte, que quand on la pratique comme il faut, il est visible que Dieu n'habite pas seulement dans l'ame, mais encore qu'on le porte dans le corps, ainsi que l'ordonne saint Paul. 2. Corinth. 4. 10.

Ils porteront toujours la tête sans fierté ni arrogance, l'inclinant tant soit peu par le devant, en sorte qu'elle ne panche point sur les épaules: ils ne la tourneront point en arrière ni de côté & d'autre, si la nécessité ne les y oblige; ils le feront alors posément & avec gravité. Reg. c. 73.

Ils auront la contenance gaie & modeste, faisant paroître jusques sur leur visage la sérénité de leur intérieur, & la beauté de la vertu qui y réside. Reg. c. 3.

98. EXERCICES SPIRITUELS.

Reg. c. 1. Ils tiendront les yeux baissés, & quand ils seront obligés de les lever, ils le feront doucement & sans effort.

Reg. c. 7. Ils porteront les mains sous le scapulaire & sur la ceinture, quand ils les auront libres; & jamais ils ne les auront pendantes ou dans leurs poches, quand ils se promettent ou qu'ils sont debout.

Ibid. Ils tiendront les pieds rapprochés, mais sans gêne quand ils seront de repos, sans les croiser; ils ne s'appuieront point, ils n'écartent point les jambes indécemment, & ne les mettront point l'une sur l'autre quand ils seront assis.

Quand ils marcheront, leurs pas ne seront ni dissolus ni précipités, mais graves & modestes, & si quelque nécessité les oblige de se hâter, ce sera toujours sans blesser la modestie & la bienséance Religieuse.

Reg. c. 34. Leurs habits seront nets & proprement accommodés, ressentant la pauvreté, mais jamais la saleté; & quand ils seront à genoux, ils prendront garde qu'ils leur couvrent toujours les pieds.

Ils n'ôteront leur scapulaire devant qui que ce soit sans une grande nécessité, & ne paroîtront jamais sans cette marque de leur profession. Ils ne porteront point leur froc sur le bras par le Monastere, ni même dans le dortoir; ils le vêtiront dans leur Cellule, ou dans la Sacristie, ou dans le lieu où ils seront, & l'accorderont proprement avant que d'en sortir.

Hors les rencontres de cérémonies & de civilité, où il faut se tenir découvert, soit qu'ils se promettent, soit qu'ils fassent autre chose, ils ne jetteront point leur capuchon en arrière, demeurant la tête nue, & beaucoup moins retenant la calote sur la tête.

Ils ne se couvriront ni découvriront point en secouant la tête, mais ils y porteront modestement la main,

En un mot, ils disposeront tellement leur extérieur selon les règles de la modestie, que la vertu qui ne peut être vue en elle-même, se rende visible & aimable dans leur maintien.

Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.

Philip. 4. 5.

Que tout le monde s'aperçoive de votre modestie.

CHAPITRE VII.

De la mortification de l'intérieur.

LA mortification de l'extérieur est peu de chose, & ne diffère guères de l'hypocrisie si elle n'est animée & soutenue de la mortification de l'intérieur. Celle-ci donc étant la principale, & comme la forme & la fin de l'autre, ils s'y appliqueront avec un soin tout particulier. Reg. c. 43

Ils commenceront par les passions, dont la mortification consiste dans la modération de leurs mouvemens; & cette modération est parfaite, quand on les tient tellement assujetties à la raison, qu'elles ne s'élèvent que quand on veut, autant qu'on veut, & comme on veut; parce qu'étant enracinées dans l'ame, il n'est pas possible de les détruire entièrement. La nature corrompue les souleve pour les faire servir au péché, la raison fortifiée de la grace peut aussi les exciter pour les faire servir à la gloire de Dieu, & à la pratique des vertus héroïques. Ils s'attacheront principalement à la mortification de celles qui pour l'ordinaire sont les plus violentes, & qui troublent davantage la tranquillité du cœur, comme sont l'amour, le desir, la délectation, la haine, la crainte, la tristesse, & la colere. Ils les tien-

Ibid.

dront tellement en bride, qu'elles ne préviennent jamais l'empire de la raison qui doit les retenir entièrement, quand elles se portent à des choses illicites, & seulement les modérer quand elles se portent aux bonnes avec excès ou avec trop d'empressement.

La mortification de l'imagination n'est pas d'une moindre conséquence, puisque les passions ne s'excitent & ne se soulevent qu'en vue des objets que l'imagination leur représente; de sorte que si l'imagination est bien mortifiée, il sera facile de retenir les passions dans le devoir.

Reg. c. 4. Il est très-important de rejeter les images & les représentations qui peuvent entraîner vers la créature, si-tôt qu'elles commencent à se former

Reg. c. 7. dans l'imagination, sur-tout quand elles tendent à la deshonnêteté; étant certain que quand on leur donne le loisir de s'imprimer, il est très-difficile de les effacer. Ils feront donc leurs efforts pour s'habituer à ne se plaire qu'à celles qui engagent à la pratique de la vertu, & qui peuvent les porter à Dieu.

Ils ne se laisseront jamais préoccuper d'aucune imagination ou pensée mal fondée, quand il est question de juger des choses; mais ils consulteront toujours les lumières de la foi & de la raison, afin d'en juger sainement & selon Dieu.

Ils mortifieront l'esprit dans la curiosité, & dans le desir de sçavoir les choses qui ne sont point de leur profession; & même dans la recherche excessive & trop empessée des choses bonnes & qui sont de leur état. Ce qui n'empêchera point qu'ils ne s'appliquent à l'étude des Sciences divines & humaines, si les Supérieurs le leur permettent; mais il les spiritualiseront toutes par de saintes intentions; n'étudiant jamais seulement par curiosité, ni pour être connus, ce qui est une vanité: mais ils le feront, ou pour s'instruire eux-mêmes, ce qui est

une humilité ; ou pour édifier les autres , ce qui est une charité ; ou pour satisfaire aux ordres de la Religion qui les y applique , ce qui est une obéissance.

Ils mortifieront encore leur esprit dans son propre jugement, ne s'attachant jamais à leurs propres lumieres avec opiniâreté , mais les tenant toujours pour suspects, sur-tout quand plusieurs personnes sages & éclairées seront du sentiment contraire, ou qu'il y va de leur propre intérêt & de leur propre conduite ; parce que l'amour-propre s'aveugle ordinairement par le propre intérêt, & qu'étant ainsi aveuglé, il se persuade aisément que ce qui lui est contraire lui est avantageux, & que ce qui lui est avantageux lui est contraire. Reg. c. 12

Ils mortifieront la volonté dans tout ce qu'elle a de propre, & qui ne s'accorde pas avec la volonté de Dieu, ni avec celle de la Regle, ni avec celle des Supérieurs, ni avec celle des personnes de probité : car c'est-là ce qui fait la propre volonté, de n'être pas commune avec celles auxquelles elle est obligée de se conformer. Reg. s. 4.

Ils saisiront toutes les occasions de mortifier leur amour-propre, qui sçait se trouver jusques dans les plus petites choses ; qui tourne tout à son avantage, & qui nous engage à vouloir, ou faire le bien, toujours purement pour nous mêmes. Ils auront donc un motif plus relevé, & se proposeront toujours Dieu pour fin de toutes leurs actions. Reg. c. 3. & 7.

Post concupiscentias tuas non eas, & à voluntate tuâ avertere. Eccli. 18. 30.

Ne vous laissez pas emporter à vos inclinations dérégées, & ne suivez pas les mouvemens de votre propre volonté.

CHAPITRE VIII.

De la mortification des vices ; comment il faut les déraciner , & pratiquer les vertus contraires.

LEs vices sont les effets & les causes du péché : les effets, parce que ce sont des habitudes que le péché forme en l'ame ; & les causes, parce que ces habitudes portent l'ame à faire des actions semblables à celles qui les ont formées.

Reg. c. 8. Ils ne se contenteront pas d'en mortifier les premiers mouvemens, mais leur mortification
s. 2. se portera à les déraciner & arracher entièrement ; ce qui peut se faire en deux façons :
s. 4. premièrement, par une simple cessation d'actes, puisqu'il est certain que comme les habitudes des vices se forment & s'augmentent par les actions qu'elles produisent, elles s'affoiblissent & diminuent lorsqu'on les empêche entièrement d'agir ; secondement, par la pratique des vertus qui leur sont contraires. Cette sorte de mortification est beaucoup plus efficace ; car outre qu'elle déracine l'habitude du vice comme la première, elle forme en même tems celle de la vertu.

Pour faire les choses de la maniere la plus parfaite, ils prendront à tâche de pratiquer une vertu pour chasser le vice qui prédomine en eux, & former en sa place l'habitude de cette vertu. Afin que cette pratique leur soit facile, ils remarqueront que trois choses doivent la devancer, trois choses doivent l'accompagner, & trois choses doivent la suivre.

Avant que de la commencer, & après avoir demandé à Dieu les lumieres de son Esprit,

ils examineront à fond leur intérieur, pour découvrir quel est leur vice prédominant, qui pour l'ordinaire est celui qui éclate le plus souvent en actes, & qui leur fait commettre le plus de fautes.

Quand ils l'auront reconnu, ils verront quelle vertu lui est le plus directement opposée. C'est celle-là qu'ils doivent prendre résolution de pratiquer pour le combattre, se proposant d'en produire un certain nombre d'actes par jour, & prenant certains signes pour s'en rappeler le souvenir, comme peuvent être le son de l'horloge ou de quelque cloche, l'entrée & la sortie de leur Cellule, ou de l'Eglise, ou de quelqu'autre lieu, le commencement & la fin des Exercices réguliers, ou de quelque autre action qu'ils font souvent.

Secondement, ils choisiront une action de la même vertu que notre Seigneur a pratiquée, afin qu'elle leur serve de modèle pour y conformer les leurs; de motif, pour s'animer à la pratiquer; & d'objet, pour se retenir dans le recueillement. De crainte que l'esprit, qui est naturellement porté au changement, ne se lasse, s'il se proposoit toujours la même action de notre Seigneur, ils pourront en choisir plusieurs, afin de soulager son inconstance. Ils pourront y joindre les conseils & les enseignemens que notre Seigneur en a donnés, & que nous trouvons dans l'Evangile; afin de passer & repasser souvent ces paroles en leur esprit, de même que celui qui les a proférées.

En troisième lieu, ils conféreront de tout ceci avec leur Pere Maître, afin que par son jugement & son approbation ils soient assurés qu'ils ont véritablement reconnu le vice qui domine en eux, & que la vertu qu'ils ont choisie, leur convient.

Trois choses doivent accompagner cette pratique.

La première, est une grande vigilance & attention sur soi-même, afin de ne point laisser échapper les occasions de pratiquer extérieurement la vertu, ni les signes qu'ils se sont proposés pour la pratiquer intérieurement.

La seconde, est l'application de leur esprit à l'action de notre Seigneur qu'ils ont choisie : car comme ils l'ont prise pour modèle de la leur, ils doivent faire comme les Peintres, qui voulant faire une copie, jettent premièrement les yeux sur leur original.

La troisième, est l'acte même de la vertu, lequel étant formé sur celui de notre Seigneur, ne tend à rien moins qu'à les rendre semblables à lui.

Trois choses doivent suivre cette pratique.

1. Ils feront une revue sur eux-mêmes à la fin de l'examen commun, pour voir de quelle manière ils se sont comportés dans cette pratique : s'ils ont été fideles à embrasser les occasions qui s'en sont présentées ; s'ils s'y sont comportés avec ferveur, & s'ils ont accompli le nombre d'actes qu'ils se sont proposés, afin de l'accomplir avant que de se coucher, s'il leur en reste encore à faire.

2. Ils rendront grâces à Dieu, Auteur de tout bien, s'ils se sont acquittés de cet exercice avec fidélité ; ou ils lui demanderont pardon, s'ils reconnoissent y avoir commis des défauts.

3. Ils rendront compte au Supérieur ou au Pere Maître du succès de cette pratique, la première fois qu'ils découvriront leur intérieur ; ils lui diront leur coulpe des fautes les plus notables qu'ils y auront commises, & lui en demanderont pénitence.

Quand ils auront déraciné un vice selon cette méthode, ils en entreprendront un autre pour le déraciner de la même manière : car ils n'attaqueront pas tantôt l'un, tantôt l'autre ; mais

ils poursuivront constamment leur entreprise, si quelques circonstances de lieu, de tems & des personnes qui excitent quelque autre passion, ne les obligent de changer pour un tems de l'avis du Supérieur ou du Pere Maître. Du reste ils ne cesseront jamais de combattre un vice qu'il ne soit entièrement détruit, ou du moins tellement affoibli, que la vertu contraire qu'ils pratiquent, ne le surmonte facilement dans les rencontres.

Quant à ceux qui sont plus avancés, & qui par la miséricorde de Dieu, & par la fidélité de leur travail ont dompté leurs vices, & acquis les habitudes des vertus, ils pourront prendre l'exercice de la présence de Dieu pour le sujet de leur recueillement journalier, ainsi qu'elle est expliquée au Chapitre de la présence de Dieu, se tenant toujours prêts à pratiquer ses vertus & accomplir ses volontés, comme des Courtisans fideles & zélés, qui ont toujours la vue sur leur Prince, pour lui obéir au moindre signe qu'il leur fait. Ils ne changeront point néanmoins de pratique, qu'avec l'avis & le consentement de leur Supérieur.

La pratique de la vertu consistant dans les actes, il est d'une grande conséquence de les bien faire; & pour cet effet, ils remarqueront qu'il y en a de deux sortes; sçavoir, d'intérieurs & d'extérieurs.

Les intérieurs sont ceux qui se font purement dans l'intérieur par quelque pieuse affection du cœur, comme de desir, de dévotion & d'amour pour la vertu que l'on pratique.

Les extérieurs sont ceux qui, outre cette pieuse affection du cœur, se pratiquent dans quelque occasion extérieure & sensible; comme quand on dit à une personne des injures & des paroles de mépris, & qu'intérieurement elle est bien aise d'être extérieurement traitée de

la sorte. Cet acte est appellé extérieur, non que le fort de l'acte ne soit dans l'intérieur, mais parce que son objet est au-dehors, & qu'il se pratique dans une occasion sensible.

Ces actes extérieurs sont beaucoup plus efficaces que ceux qui sont purement intérieurs. Outre qu'ils sont d'un plus grand mérite, ils ont beaucoup plus de force pour diminuer l'habitude du vice & augmenter celle de la vertu. C'est pourquoi ils rechercheront avec avidité ces occasions extérieures de vertu; & quand elles se présenteront, ils les recevront de tout leur cœur, comme les plus grands dons que Dieu leur scauroit faire en cette vie.

Ces actes étant de pieuses affections du cœur, peuvent se pratiquer en plusieurs manieres: ils pourront se servir des modèles suivans, afin de diversifier leurs élévations, & que par cette diversité leur pratique de vertu leur soit moins ennuyeuse. Exemple pour la vertu d'humilité.

MODELE DES ACTES

intérieurs de vertu.

D'amour.

O Sainte humilité, que vous êtes aimable; puisque vous gagnez saintement le cœur de Dieu & des Saints, & que vous n'êtes en aversion qu'au Prince de l'orgueil & à ceux de son parti!

De desir.

Puisque vous aimez tant l'humilité, ô Jésus, je desire de tout mon cœur la pratiquer en tout lieu & en toutes choses, en sorte qu'il n'y ait rien dans mes pensées, dans mes actions, dans mes paroles, dans mes regards, qui ne respire l'odeur de cette sainte vertu.

De joie.

O mon ame, que vous jouiriez d'une grande consolation & d'une grande joie, si vous étiez parfaitement établie dans l'humilité, laquelle attire le Saint-Esprit, source de toute joie & de toute consolation.

De haine.

Oh ! si l'humilité est si aimable, combien l'orgueil est-il digne de haine & d'aversion ?

De crainte.

Délivrez-moi, Seigneur, de l'esprit d'orgueil, de cet esprit que je crains plus que la mort, & donnez-moi celui de l'humilité que j'estime plus que la vie.

D'espérance.

J'espère, ô mon Dieu, que vous me donnerez enfin le trésor de l'humilité, & que vous accorderez à mon cœur ce bien qu'il desire si ardemment.

D'admiration.

Oh ! que l'humilité est admirable, puisqu'elle a eu la force d'attirer le fils de Dieu du Ciel sur la terre, & qu'elle a de plus le pouvoir d'élever les hommes de la terre au Ciel !

D'oblation.

Je me donne tout à vous, ô sainte humilité ; donnez-vous aussi tout à moi ; & vous, mon Dieu, faites que cette alliance ne se rompe jamais.

D'aspiration.

Oh ! quand serai-je tout rempli de l'humilité, Ce sera, ô mon Sauveur, quand je vous sui-

308 EXERCICES SPIRITUELS

vrai dans toutes les humiliations de votre vie humble & méprisée.

D'imitation.

Divin Jesus, qui m'avez frayé le chemin de l'humilité, je veux vous suivre dans cette voie d'abaissement, jusqu'à ce que je sois avec vous l'opprobre des hommes & le rebut du monde.

D'exhortation à soi-même.

O mon ame, humilions-nous sous la puissante main de Dieu; ô mon corps, humilions-nous sous les pieds de tous les hommes.

De foi.

Je crois ce que vous avez dit, ô humble Jesus, que celui qui s'humilie sera élevé, & que celui qui s'élève sera humilié.

De bénédiction.

Soyez à jamais bénie, ô bienheureuse humilité, qui remplissez les ames humbles & vuides d'elles-mêmes, des vraies bénédictions du Ciel.

De louanges.

Que les Mondains estiment leurs vains honneurs, je ne louerai & n'estimerai jamais que ma chere humilité.

De détestation.

Sois éternellement maudit, ô détestable orgueil, qui fais que les ames soient éternellement maudites.

De défiance de soi-même, & de confiance en Dieu.

Courage, mon ame; si vous ne pouvez rien de vous-même dans la pratique de la sainte humilité, vous pouvez tout par le secours de celui qui vous conforte,

D'actions de graces.

Je vous rends graces, ô mon Jesus, de l'amour que vous me donnez pour la sainte humilité, & de la grace que vous me faites d'en produire des actes.

De confusion.

C'est avec honte & confusion, ô mon Dieu, que je me qualifie disciple du Maître de l'humilité; mon ame étant si remplie de sa propre estime, & me laissant si souvent aller à des actions d'orgueil & de vanité.

Etenim benedictionem dabit Legislator; ibunt de virtute in virtutem. Psal. 83. 8.

Le Seigneur, notre Législateur, les favorisera de ses bénédictions, & ils avanceront de vertu en vertu.

Noli vinci à malo, sed in bono vince malum. Rom. 12. 21.

Ne vous laissez pas dominer par le mal, mais surmontez le mal par le bien.

C H A P I T R E X.

Des tentations, & de quelle maniere il faut s'y comporter.

LEs tentations sont des sollicitations du Démon, ou de la concupiscence, ou de tous les deux ensemble, qui portent l'ame à se détacher de Dieu pour s'attacher à la créature.

Les tentations étant mauvaises dans leur principe & dans leur fin, la première chose qu'ils ont à faire quand ils se sentent sollicités, c'est d'empêcher que leur volonté n'y donne son consentement, puisque c'est ce consentement *Prob.* qui fait le péché.

En second lieu, ils se donneront de garde

110 EXERCICES SPIRITUELS.

Reg. c. 4. de faire paroître extérieurement aucun signe de tentation, soit de geste, soit de parole, principalement dans les tentations de colere, d'impatience, & d'aversion pour les personnes.

Prolog. En troisieme lieu, ils feront même tout leur possible pour empêcher qu'il ne s'éleve dans l'intérieur aucun mouvement, ni aucun trouble, qui puisse servir d'instrument à la tentation. Dans ces trois points consiste la victoire de la tentation.

Reg. c. 4. Quant aux moyens dont on peut se servir pour parvenir à cette victoire, ils entreront premièrement dans une grande défiance d'eux-mêmes & de leur foiblesse, reconnoissant qu'ils ne peuvent faire aucune résistance sans le secours de la grace; & dans une grande confiance en Dieu, croyant assurément qu'il ne permettra pas qu'ils soient tentés au-dessus de leurs forces; qu'il ne les abandonnera point au moment de leur nécessité & de leur besoin; & que s'il permet qu'ils soient si rudement traités, ce n'est que pour sa gloire & pour leur bien.

Secondement, ils auront recours aux moyens qui sont institués pour fortifier l'ame; comme sont la Confession, la Communion & la Priere, puisqu'il est certain que plus l'ame est forte, mieux elle résiste.

En troisieme lieu, ils pourront faire, avec la permission convenable, quelques pénitences extraordinaires, tant pour fortifier l'ame en affoiblissant le corps, que pour engager Dieu à leur donner un plus grand & plus prompt secours, sur-tout dans les tentations qui naissent d'une chair insolente, comme sont celles de l'impureté, de l'impatience & de la colere.

Reg. c. 4. 4. Un moyen des plus efficaces pour vaincre les tentations, est de les déclarer avec confiance & humilité au Supérieur ou au Pere.

Maître, lui en découvrant les causes, les progrès, les suites & les autres circonstances, sans lui en rien cacher ou déguiser, quand même les tentations seroient contre lui, & de pratiquer ensuite avec fidélité tous les remèdes qu'il aura jugés propres à leur mal.

5. Ils éviteront encore avec soin toutes les occasions qui excitent les tentations dont ils sont ordinairement agités. Si néanmoins elles étoient telles qu'ils ne pussent les éviter, sans causer quelque notable préjudice, ou à eux-mêmes, ou à autrui, ils chercheront les moyens de s'y comporter, en sorte qu'ils évitent le péché.

6. Mais dans les tentations contre la pureté, le meilleur moyen de les vaincre est de ne point penser du tout à l'objet qui les excite; & s'il faut ainsi parler, de lui tourner le dos de l'esprit, si-tôt qu'il se présente à l'imagination. C'est ce qu'entendent les Saints, quand ils disent que ces sortes de tentations doivent se surmonter par la fuite.

Reg. c. 7.

Si après tous leurs soins & toutes leurs diligences, les tentations ne cessent point; ils s'humilieront devant Dieu, confessant que c'est par leur faute qu'ils sont tombés dans cette disgrâce; & par un esprit de pénitence, ils se résigneront à sa très-sainte volonté, pour demeurer attachés à cette croix, autant qu'il lui plaira. Ils ne demanderont point d'en être délivrés, si ce n'est pour leur bien: ils lui demanderont seulement la grace de n'y point succomber, lui promettant de leur part d'y résister avec une fidelle persévérance, quand elles devroient durer jusqu'à la mort.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Fili, accedens ad servitutem Dei, sta in justitiâ & timore, & prepara animam tuam ad tentationem. Eccli. 2. 1.

Mon fils, en vous mettant au service de Dieu,

demeurez ferme dans la justice, & prémunissez votre ame contre la tentation.

CHAPITRE X.

De la présence de Dieu.

PAR la présence de Dieu, qui est si recommandée dans la vie spirituelle, il ne faut pas entendre seulement cette présence par laquelle Dieu nous est présent à cause de son immensité, puisque la prenant en cette manière, il est aussi présent aux bêtes & aux pierres, qu'il l'est à l'homme: mais c'est une application & une attention de notre esprit à Dieu qui nous est présent par son immensité; ou bien c'est un exercice intérieur par lequel nous pensons à Dieu comme présent.

Il n'y a point de meilleur moyen pour nous rendre fideles à nos devoirs, que de regarder Dieu comme présent à toutes nos actions, de penser à lui dans le tems que nous les faisons.

Exposés sans cesse aux yeux d'un Dieu à qui rien n'échappe, nous nous sentons obligés de faire tout dans la plus grande perfection dont nous sommes capables. Les créatures frappent nos sens, & détournent notre pensée de Dieu. L'idée de la présence de Dieu devient incommode pour un cœur corrompu: un témoin si fidele de ses actions lui devient importun; & si la foi le lui fait croire présent, elle le lui présente en même tems comme juge. Un Religieux, un Chrétien vertueux doit regarder la présence de Dieu comme celle d'un Pere plein d'amour, de bonté & de miséricorde; l'application de l'esprit à cette divine présence doit partir d'une inclination douce & amoureuse de leur cœur.

Ils seront fort vigilans à fortifier de tems en tems l'application de leur esprit par des actes de foi de l'immensité de Dieu & de sa présence en eux, & d'échauffer & d'embraser l'inclination de leur cœur par des actes d'amour de Dieu, par de fervens desirs de lui plaire, & par des protestations sinceres de vouloir être tout à lui, & de mépriser tout le reste.

Pour donner la liberté à leur dévotion, ils pourront regarder Dieu tantôt comme bon, tantôt comme miséricordieux, tantôt comme juste, tantôt comme sage, tantôt comme tout-puissant; étant certain qu'il y a des tems auxquels l'ame est plus touchée d'un attribut que d'un autre, selon qu'il plaît au Saint-Esprit de l'exciter.

Ils se rappelleront même les traits de la vie de notre Sauveur, qui, en tant que Fils de Dieu, & égal à son Pere, est toujours présent à nous; le regardant selon le mouvement présent de leur dévotion, tantôt comme prêchant, tantôt comme faisant des miracles, tantôt comme souffrant, tantôt comme mourant; mais principalement ils le considéreront comme recommandant ou faisant l'action qu'ils se sont proposée pour modèle de leur vertu journaliere. C'est-là la forme de la présence de Dieu qu'ils ont dû prendre pour l'exercice de la mortification des vices & de la pratique de la vertu.

Dieu, comme Dieu, n'étant point susceptible de figure, toutes les représentations qu'on pourroit nous en faire ne sçauroient être qu'imaginaires; il faut donc se le rendre présent par la foi: c'est la voie la plus pure & la plus assurée. Mais quant à Dieu fait homme nous pouvons soulager la foiblesse de notre imagination, & fixer nos pensées vers lui, par les figures & les tableaux qui nous rappellent ce qu'il a fait pour notre rédempcion,

214 EXERCICES SPIRITUELS.

La Divinité contenant toutes choses dans une perfection éminente, ils s'accoutumeront pour ne point perdre sa présence de vue par la diversité des objets, de les regarder tous en elle ; en sorte que quand ils verront quelque créature, si belle, si grande, si aimable, si admirable qu'elle soit, ils la méprisent en elle-même, pour la regarder & l'aimer en Dieu.

Tout ce qu'ils feront & tout ce qu'ils diront, ils le feront & le diront encore en Dieu, comme présent ; & ainsi ils se comporteront de telle sorte qu'ils ne fassent & ne disent rien d'indécent, ni d'indigne de cette divine présence.

Elle est la véritable vie de l'esprit, l'exercice des exercices, & le moyen le plus assuré pour nous conduire à Dieu, puisque son acte propre est de nous unir à Dieu effectivement. Ils feront donc tout leur possible pour s'y affermir & se la rendre continuelle, avant que la faiblesse humaine peut le permettre ; évitant toujours les contentions d'esprit violentes & indiscrettes. Ils en embrasseront les moyens, qui sont principalement ceux qui suivent, sans lesquels ils ne pourront jamais y parvenir, & les observeront avec toute sorte de fidélité.

Le premier, & le fondamental de tous, est l'innocence de vie & la pureté de cœur : car de même qu'un peu de poussière est capable d'empêcher l'œil de voir les objets ; de même il ne faut qu'un petit péché & qu'une imperfection volontaire, pour empêcher l'œil de l'âme de voir Dieu.

Le second, est une haute estime de Dieu. Pour la concevoir telle qu'elle mérite d'être conçue, ils joindront de tems en tems à la foi de son immensité celle de ses attributs, qui peuvent don-

ner un plus haut sentiment de sa grandeur ; comme sont sa toute-puissance, son infinité, son incompréhensibilité. Tout le reste n'étant rien en comparaison, rien aussi ne doit être capable de les détacher de Dieu.

Le troisieme, est un fervent amour de Dieu ; puisque naturellement l'on pense à ce que l'on aime, quand on l'aime avec ardeur & avec quelque sorte de passion.

Le quatrieme, est de ne se point engager témérairement & par sa propre volonté en des emplois extérieurs, ni en des occasions dissipantes ; & quand l'on s'y trouve engagé par l'ordre de Dieu & des Supérieurs, de ne s'y arrêter précisément qu'autant qu'il est nécessaire : puisqu'il est certain que la multitude des especes créées fait un tumulte dans l'ame qui la trouble & la distrait de Dieu.

Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam à dextris est mihi, ne commovear.
Psal. 15. 8.

Je regardois Dieu, comme toujours présent ; parce qu'il est à ma droite, pour m'empêcher de succomber sous les efforts de mes ennemis.

CHAPITRE XI.

De la Dévotion continuelle.

LA crainte de Dieu est le fondement de la sagesse & de la perfection ; mais la dévotion en élève l'édifice : car il est inconcevable de combien de graces l'ame se rend digne, & combien elle avance dans la voie de la sainteté, quand elle est une fois animée de l'esprit de la dévotion.

C'est une volonté prompte, ferme, & efficace d'accomplir la volonté de Dieu si-tôt

qu'elle est connue, & de faire tout ce que l'on sçait devoir lui être agréable. De-là vient qu'elle est appelée Dévotion, parce que la volonté est toute dévouée à la volonté & au service de Dieu.

La dévotion est essentiellement dans la volonté, & les actions qu'elle produit ont d'autant plus de mérite, qu'elles ne se font que par le mouvement de la grace toute pure, & non par l'attrait de ces douceurs & de ces consolations sensibles, où le cœur se plaît, où l'amour-propre trouve son compte, & auxquelles l'on donne le nom de dévotion.

Pour être parfaite, la dévotion doit être prompte, ferme, efficace. La première de ces qualités consiste dans une disposition actuelle & fervente d'exécuter la volonté de Dieu, sitôt qu'elle se manifeste à l'esprit. La volonté échauffée du feu de la ferveur chasse la langueur, la paresse, & la nonchalance du corps; & sans lui communiquer une impétuosité étourdie, elle le pousse & le fait agir avec une sainte allégresse.

Si cette ferveur venoit à se refroidir, en sorte qu'ils ne fissent plus les devoirs de leur servitude qu'avec dégoût, par routine, & comme à regret; ou, ce qui est encore plus dangereux, s'ils en avoient entièrement abandonné la pratique, ils se releveront au plutôt, & n'attendront pas que leur volonté se confirme dans cette froideur & insensibilité. Pour cet effet ils rentreront en eux-mêmes pour examiner quelle peut être la cause de ce relâchement; & par des prières continuelles, par des pénitences fréquentes, par des Communions réitérées, ils tâcheront de rallumer le feu de leur première ferveur.

Elle doit encore être ferme, c'est-à-dire, constante, résolue & déterminée; sans vicif,

études, tantôt du côté de Dieu, tantôt du côté de la propre volonté, tantôt du côté des inclinations de la chair & des sens : car la volonté, pour avoir une parfaite dévotion, doit être toute dévouée à la volonté de Dieu ; autrement si elle penche du côté opposé, elle se met en danger d'y retomber entièrement.

Enfin elle doit être efficace, c'est-à-dire, qu'elle ne doit point être stérile, mais qu'elle en doit venir aux effets ; de crainte qu'ils n'entretiennent une dévotion purement spéculative, & que se flattant dans l'imagination d'une fausse piété, ils ne tombent dans les menaces du Fils de Dieu : *Que le serviteur qui sçait les volontés de son maître, & qui ne les fait pas, en sera plus rigoureusement puni.* Ce sera donc par les fruits des bonnes œuvres, qu'ils reconnoîtront s'ils ont une véritable & sincère dévotion. Jacob. c. 4. 17.

Quand on dit qu'ils doivent avoir une dévotion continuelle, c'est-à-dire, qu'ils doivent entretenir dans leur volonté des desirs continuels de plaire à Dieu, & d'accomplir ce qu'ils reconnoîtront lui devoir être agréable. Ce qui ne se doit pas entendre de telle sorte qu'ils fassent continuellement des actes de désir ; mais qu'ils entretiennent dans le fonds de leur volonté une forte résolution, & un certain penchant, qui est comme un désir habituel de faire ce qui est agréable à Dieu.

Ils pourront néanmoins exciter leur dévotion par des oraisons jaculatoires, prononcées seulement dans le cœur, ou de tems en tems par quelques actes formels de désir de plaire à Dieu, & de faire ce qui lui est agréable, proferés vocalement.

Cette dévotion doit se porter plus particulièrement vers le culte de Dieu & les Exercices de la Religion. Ainsi quand il s'agira de faire quelque chose qui regarde le sa

crifice, ou l'Office divin, ou les Sacremens, ou l'Oraison, alors, comme dit le Prophète, *Psal. 21.* leur cœur se répandra comme de l'eau en sa présence, afin de lui être parfaitement soumis. *15.*

La présence de Dieu étant le principal soutien de la dévotion, ils feront tout leur possible pour s'y bien affermir; comme des Courtisans qui se tiennent toujours en la présence de leur Roi, afin que si l'occasion se présente de faire sa volonté, ou quelque chose qui lui soit agréable, ils puissent lui donner des marques de leur fidélité.

In capite libri scriptum est de me ut facerem voluntatem tuam, Deus meus; volui, & legem tuam in medio cordis mei. Psal. 39. 9.

Il est écrit que je ferois votre volonté; j'y suis tout disposé, ô mon Dieu, & votre loi est gravée dans mon cœur.

CHAPITRE XII.

De la dévotion à notre Seigneur Jesus-Christ, à la sainte Vierge & aux Saints.

L'On donne le nom de dévotion à de certains devoirs & à de certains cultes que l'on rend à notre Seigneur, fondés sur le haut sentiment que l'on a de sa dignité & sur le grand desir que l'on ressent de faire quelque chose qui lui soit agréable. Il en est de même à proportion de la dévotion à la très-sainte Vierge, aux Anges & aux Saints.

Reg. c. 4. Mais avant toutes choses, ils auront une grande dévotion à notre Seigneur Jésus-Christ, comme à notre unique espérance, à l'unique source de la grâce, & à l'unique nom par lequel nous pouvons être sauvés. Afin que leur dévotion soit solide, elle doit principalement consister en trois points, sçavoir, à considérer ce Fils de Dieu incarné pour nous, à l'aimer, & à l'imiter.

Par la considération, ils admireront ses miracles, méditeront sur ses paroles, ses actions & ses vertus; ils contempleront ses mystères, & toutes les circonstances de sa Passion: en un mot, comme des Abeilles mystiques, ils formeront de tout cela le miel d'une tendre & vive dévotion.

L'amour les portera à lui consacrer leur cœur avec toutes ses affections; & comme l'amour est industrieux, il leur fera trouver des moyens pour l'honorer & lui rendre des petits hommages, tantôt par des prières particulières, tantôt par des pénitences publiques ou secrètes, tantôt par l'abstinence de quelque morceau délicat, tantôt par l'épanchement de leur cœur & de leur ame, quand ils se trouvent devant son image, ou devant le très-saint Sacrement, & en mille autres manières qu'un cœur dévot invente facilement.

Par l'imitation, qui est le plus solide & le plus sûr effet de la dévotion, ils feront tout leur possible pour se rendre semblables à lui, formant leur vie sur sa vie, & leurs actions sur ses actions, non-seulement quant à la substance, mais encore quant à la façon & aux autres circonstances; comme les Grands d'un Royaume, qui ne desirerent rien davantage que de se rendre conformes à leur Prince en inclinations, en mœurs, en habits, en la façon même d'agir & de parler.

Après la dévotion à notre Seigneur, ils n'en auront point de plus à cœur ni de plus tendre que celle à la très-sainte Mere, qui doit être aussi la leur, & à laquelle ils s'adresseront avec une confiance toute filiale dans leurs peines, dans leurs tentations, & dans toutes leurs nécessités.

La méthode dont ils useront est la même que celle dont ils se servent pour honorer notre Seigneur, laquelle peut lui être appliquée avec

quelque sorte de proportion, ainsi qu'aux Anges & aux autres Saints, les regardant comme leurs médiateurs charitables en cette vie, & comme leurs futurs cohéritiers de la gloire en l'autre.

Reg. c°
44 En chantant les louanges de Dieu sur la terre, & en célébrant les Fêtes des Saints, ils entrent en commerce avec eux, & commencent dès cette vie l'union qui doit régner éternellement entr'eux. La dévotion doit donc s'étendre à tous; mais on doit en avoir une plus particulière envers saint Michel, l'Ange Gardien, saint Joseph, notre B. P. S. Benoît, saint Maur Patron de la Congrégation, son Patron particulier, celui du Monastere, & les Saints dont on y possède quelques Reliques.

Ils n'oublieront pas les Saints que la Providence leur a donnés pour Patrons du mois & de l'année, par l'entremise desquels ils demanderont à Dieu la vertu qui leur est recommandée en même-tems, s'efforçant de leur côté de la pratiquer tout de bon, après l'avoir disposée dès le commencement en détail, afin d'en rendre la pratique plus facile & plus efficace.

A cet effet, & pour satisfaire à l'intention portée par le même billet, ils pourront faire, avec les permissions convenables, quelques pénitences la veille de leur fête, & le jour ils communieront, ou diront la sainte Messe, & leur rendront les honneurs que leur dévotion leur suggérera.

Filii Sanctorum sumus, & vitam illam expectamus quam daturus est Deus his qui fidem suam nunquam mutant ab eo. Tob. 2. 18.

Nous sommes les enfants des Saints; & nous espérons que Dieu nous donnera la vie qu'il doit donner à ceux qui mettent toujours leur confiance en lui.

CHAPITRE XIII.

Des consolations & des sécheresses.

LA dévotion sensible differe de la consolation sensible : la premiere est un épanchement de cœur, & un desir ardent de faire tout ce qui plaît à Dieu; la seconde est un effet de la premiere, une satisfaction & un plaisir d'avoir fait le bien, & de se sentir disposé à se conformer en tout à la volonté de Dieu.

Reg:
Proh.

L'effet du péché est d'inquiéter la conscience & de la tourmenter par l'importunité de ses remords; l'effet de la bonne action est de la consoler. L'épanchement du cœur en la présence de Dieu étant uni avec la dévotion, on lui en a donné le nom. Il est bon par lui même : on peut le désirer quand on ne le sent pas, & en demander la continuation à Dieu, quand il a daigné nous en favoriser. Mais comme il n'accompagne pas inséparablement la dévotion, il ne faut pas se rebuter, quand il manque; il faut au contraire suivre les lumieres de la grace & de la raison, qui nous disent que Dieu veut être servi, & que nous accomplissions sa volonté.

Dieu accorde souvent des consolations sensibles pour récompense de la vertu, & pour engager à la persévérance dans le bien. Mais il ne faut pas les confondre avec celles qui sont un effet de la nature bien disposée par quelques evenemens gracieux, & satisfaite de quelques circonstances agréables & flatteuses, qui ont précédé immédiatement l'exercice de dévotion. Ces consolations ne sont pas un effet de la vertu, mais une suite de la disposition où se trouve la nature.

Elles sont aussi quelquefois une ruse que le

Démon emploie pour persuader aux personnes vertueuses qu'elles sont arrivées au sommet de la perfection, ou les faire tomber dans le piège de la vanité. Il arrête aussi dans le chemin de la vertu ceux qui n'aiment pas leur devoir avec assez d'ardeur, en les flattant par ces sortes de consolations.

2. Corint.
1. 2. Il n'est donc pas à propos de désirer trop les consolations sensibles, de crainte qu'elles ne viennent pas du Pere de toute consolation. Ils ne les demanderont à Dieu qu'autant qu'elles pourront contribuer à leur avancement spirituel ; ils les recevront avec humilité & actions de grâces, & ne manqueront jamais d'en donner avis à leur Supérieur ou à leur Pere Maître, & suivront en tout ses conseils, pour écarter toute surprise.

Les sécheresses ne sont quelquefois qu'une simple privation des consolations sensibles. Quelquefois elles sont aussi accompagnées d'insensibilité, de dégoût, & même d'une espèce d'aversion pour le bien.

Reg.
Prob. Il faut alors en examiner la source, & tâcher de découvrir s'il n'y a pas de leur faute. Mais de quelque nature qu'elles soient, ils ne se rebuteront pas, & s'armeront au contraire de générosité, pour vaincre toutes les répugnances, & d'une ferme résolution d'accomplir leur devoir, & tout ce que Dieu demande d'eux ; comme s'ils éprouvoient les consolations les plus sensibles.

Les sécheresses peuvent venir de la part de Dieu, qui veut éprouver leur fidélité, leur faire connoître leur foiblesse, & les engager à pratiquer la vertu plus solidement. Ils ranimeront alors toute leur ferveur, & se porteront aux bonnes œuvres avec plus de forces pour lui plaire, & par le seul motif de l'amour.

Si ces aridités viennent de la malice du Démon, ils les supporteront avec patience & humilité, & en prendront occasion de travailler à

leur salut avec plus de courage & de crainte de Dieu.

Si elles leur arrivent comme une punition, ils entreront dans le dessein de Dieu, & après lui avoir demandé pardon de la faute qu'ils croient en pouvoir être la cause, ils les recevront dans un esprit de pénitence, s'estimant indignes de toute consolation, & y ajoutant même quelque autre pénitence volontaire, afin de satisfaire à la justice.

Si la multitude des affaires extérieures en est la cause, ils ne s'y engageront que par obéissance; & y étant engagés de la sorte, ils ne s'y absorberont point si entièrement, qu'ils ne veillent à la garde de leur cœur, l'élevant souvent à Dieu par des oraisons jaculatoires; ou si les compagnies ne le permettent pas, par des mouvemens intérieurs de dévotion.

Quand ces sécheresses procedent de la mauvaise disposition du corps ou de l'esprit, le meilleur remède est de les supporter avec patience, aussi-bien que les indispositions mêmes.

Si enfin elles arrivent par le concours de plusieurs ou de toutes les causes précédentes, ils pourront aussi joindre ensemble plusieurs de ces remèdes que l'ont vient de marquer.

Mais afin de sçavoir au vrai quelle est la cause de leurs aridités, sur-tout quand elles sont de durée, ils auront un grand soin de les déclarer avec leurs circonstances à leur Supérieur ou à leur Pere Maître, & de s'arrêter à la résolution & aux avis qu'il jugera à propos de leur donner.

*Ego declinabo super eum quasi fluvium pacis...
Quomodo si cui mater blandiatur, ita ego consolabor vos. Isa. 66. 13.*

Je ferai découler dans votre ame comme un fleuve de paix... Je vous consolerais comme une mere console son enfant,

Expandi manus meas ad te : anima mea sicut terra sine aquâ tibi. Psal. 142. 6.

J'ai élevé mes mains vers vous ; parce que mon ame étoit à votre égard comme une terre qui manque d'eau.

CHAPITRE XIV.

De l'humilité.

L'Orgueil est le vice le plus commun, & la source de presque tous les autres. Les Philosophes qui ont écrit tant de belles choses sur le mépris de la gloire, n'ont pu s'en garantir ; ils l'ont condamnée par leurs paroles, & recherchée par leurs actions. Il étoit réservé à la source même de la véritable gloire de nous apprendre ce que c'étoit que l'humilité, & à nous en faciliter la pratique par son exemple.

L'humilité est le fondement de toute la perfection chrétienne : s'ils veulent bâtir quelque chose de solide, il est nécessaire qu'ils s'appliquent de tout leur pouvoir à la pratique de cette vertu, qui est proprement la vertu de notre Seigneur, puisque c'est lui qui l'a le premier enseignée au monde ; le raisonnement humain n'ayant pu avant lui en découvrir l'excellence & le mérite.

Comme l'humilité est le fondement de toutes les vertus, elle est elle-même fondée sur deux autres points, qui sont comme ses deux poles, sans lesquels elle ne peut subsister : le premier, est la connoissance de Dieu & de sa grandeur ; l'autre, est la connoissance en nous-mêmes & de notre néant.

Par la grandeur de Dieu, nous concevons qu'il est tout, & qu'il est infini en connoissance, en puissance, en sagesse, en bonté ; & même

qu'il est l'unique bien & la seule source de tous les biens. Par notre néant, nous reconnoissons que nous ne sommes rien de nous-mêmes; que s'il y a en nous quelque bien, il n'est pas de nous, & que nous n'avons de notre fond que les suites du néant, la corruption, la misere, l'infirmité, l'ignorance & le péché.

Dieu étant donc l'unique source de tout bien, *Reg. c. 4.*
à lui aussi appartient tout l'honneur, toute la louange, toute l'excellence que mérite le bien, soit qu'il vienne directement de lui, soit qu'il en sorte seulement par le ministère des hommes. Ce seroit une injustice & une espece de larcin, si les hommes dont il se sert pour faire le bien, *Prolo.*
en vouloient retenir l'honneur. L'homme n'ayant & ne pouvant aucun bien, il ne mérite par conséquent aucun honneur: mais n'étant que le néant de lui-même, & n'en ayant que les suites, il ne peut mériter que ce que mérite le néant, sçavoir, l'opprobre, le mépris, l'abjection, sur-tout quand le péché se rencontre parmi ces suites; car il est certain que tout ce qu'il y a d'abject & d'infamant dans le monde, fussent les gibets & les supplices publics, ne rend pas un homme si méprisable devant Dieu que fait un seul péché. *Reg. c. 4.*

Ils imprimeront parfaitement ces principes dans leur esprit & dans leur cœur, afin de rendre leur humilité solide & véritable.

Quand ils regarderont Dieu, ce sera en faisant comparaison de leur néant avec ses grandeurs incompréhensibles; & dans l'éloignement infini qu'il y a de l'un à l'autre, ils demeureront anéantis en eux-mêmes. Lorsqu'ils jetteront les yeux sur eux-mêmes, ils ne regarderont le bien qui peut y être, soit de la grace, soit de la nature, que pour l'attribuer à celui qui est l'unique source de tous les biens; lui rendant la louange de celui qu'il met en eux, ou qu'il fait par leur moyen.

Reg. c. 7. Mais parce que l'humilité est une échelle qui nous élève à Dieu, à mesure qu'elle nous abaisse en nous-mêmes, & que notre ame & notre corps sont les deux côtés ou les deux branches de cette échelle sainte, ils la pratiqueront intérieurement & extérieurement, en la maniere & selon l'ordre que notre B. P. S. Benoît le prescrit.

Ibid. Premièrement, ils s'humilieront en n'entretenant que des pensées humbles, conservant toujours la crainte de Dieu qu'ils fortifieront par la pensée des peines dont il châtie ceux qui méprisent ses commandemens, & de la gloire éternelle dont il récompense ceux qui les observent; & sur-tout par la présence de Dieu, dont ils conserveront continuellement le souvenir.

Ibid. Secondement, ils s'humilieront dans leur volonté, anéantissant tout ce qu'il y a de propre, & étouffant ses propres desirs par des desirs contraires & soumis aux volontés de Dieu.

Ibid. A quoi ils pourront s'exciter par l'exemple de notre Seigneur, qui a protesté n'être venu au monde que pour accomplir les volontés de son Pere; par les peines dont la propre volonté est menacée, & par la récompense dont Dieu a promis de couronner la soumission.

Ibid. En troisième lieu, après avoir anéanti leur propre volonté, ils se conduiront entièrement par celle de leur Supérieur. Ce qu'ils feront par pur amour de Dieu, & par desir de se rendre semblables à notre Seigneur, qui a été obéissant jusqu'à la mort.

Reg. c. 7. 4. Mais comme la nature a de la peine à souffrir un anéantissement aussi entier, que doit être celui de la propre volonté, & qu'elle se lasse facilement dans les contradictions continuelles qu'il faut souffrir en cet exercice; ils se fortifieront de patience, pour supporter de bon cœur & sans se plaindre toutes sortes d'injures,

Ibid.

d'opprobres, de calomnies, de paroles rudes & piquantes, de répréhensions & de corrections, quoique faites sans sujet, & en un mot, toutes les incommodités & contradictions qui pourroient leur arriver, sans s'émouvoir ou se refroidir en aucune maniere contre ceux qui en sont la cause; & ils persévéreront dans cette humble patience jusqu'à ce que leur volonté soit entièrement perdue & anéantie.

Ibid.

5. Afin que l'ame soit humble en toutes ses puissances, ils s'humilieront encore dans leur entendement, s'estimant dignes de tout mépris. Pour cet effet, ils seront bien-aisés que tout le monde connoisse leurs défauts. Ils n'auront point honte de les déclarer devant leurs Supérieurs, & s'ils voient que d'autres les publient, ils ne le trouveront point mauvais; mais ils auront de la joie de la justice qu'on leur fait de les déclarer & estimer tels qu'ils sont.

Ibid.

6. Dans ce même sentiment de leur indignité, ils seront contens des choses les plus viles & les plus méprisables dans le boire, dans le manger, dans les habits, dans la demeure, dans les ameublemens, & généralement en toutes choses. Ils demanderont avec instance d'être occupés dans les emplois les plus bas & les plus humilians du Monastere. Si on leur accorde cette grace, ils s'en acquitteront avec plaisir; & quelques vils qu'ils soient, ils s'en estimeront indignes, & croiront que c'est encore trop pour eux.

Ibid.

7. Afin que cette humilité d'entendement ne soit point superficielle, ni sans un solide fondement intérieur, ils se croiront eux-mêmes, dans le plus profond de leur cœur & avec sincérité, les plus imparfaits, les plus vils, & les plus méprisables de tous les hommes, non-seulement de ceux qui évidemment sont meilleurs qu'eux, mais encore de ceux qui paroissent plus impar-

Reg. c. 7.

Ibid.

faits ; croyant que s'ils font paroître au-dehors des défauts plus grands que ne sont les leurs , ils ont au-dedans des vertus plus grandes qu'ils ne paroissent pas.

Reg. c. 4. S'ils voyoient quelqu'un dont la vie fût si évidemment mauvaise , qu'elle ne pût s'excuser ; ils se persuaderont que si Dieu lui avoit donné des graces aussi abondantes qu'à eux , il auroit été beaucoup meilleur , & que si leur naturel avoit été aussi emporté & aussi indomptable que le sien , ils auroient été incomparablement plus méchans. D'où ils prendront occasion d'honorer tout le monde , & de se soumettre à tous.

Outre l'humiliation de l'ame , ils s'humilieront encore dans leur extérieur , ce qu'ils feront dans toutes les manieres par lesquelles l'orgueil a coutume de se montrer , sçavoir , dans leurs actions , dans leurs paroles & dans leur maintien.

Ibid.

Dans leurs actions , retranchant toutes celles qui ressentent la singularité , toutes les pratiques extraordinaires de piété , qui pourroient leur donner quelque éclat particulier de sainteté , mais qui ne sont pas conformes à l'esprit de leur vocation : ils se contenteront de celles qui sont prescrites par les Régles , ou qui sont en usage dans la Congrégation. Et afin qu'ils ne croient point qu'ils sont trop bornés dans la voie de la perfection , ils seront persuadés que toute celle que Dieu demande d'eux , est prescrite par les Régles & par les coutumes saintes de la Religion : que s'ils veulent être saints & parfaits , ils n'ont qu'à les accomplir , pour petites qu'elles soient , avec une grande ferveur d'esprit , & avec un ardent desir de plaire à Dieu en la maniere qu'il desire. En ce point , qui est l'essentiel & le capital de la perfection , la Religion ne leur prescrit point de bornes.

9. Ils s'humilieront dans leur langue, la tenant enfermée dans la prison, & liée par le silence comme une criminelle qui en sort rarement sans commettre quelque faute. Ils réprimeront cette inclination naturelle que l'on a de produire ses pensées, & de faire connoître que l'on sçait quelque chose. Quand on les devroit prendre pour des personnes stupides & peu éclairées, ils demeureront entièrement dans le silence jusqu'à ce qu'on les interroge, ou qu'ils soient obligés d'interroger.

Reg. c. 4

Ibid.

10. Ils ne pratiqueront pas seulement l'humilité en captivant leur langue; ils la garderont encore en la façon de parler, évitant toutes les paroles légères & de railleries, tout ris éclatant & dissolu, & sur-tout ils ne riront jamais, comme l'on dit, à gorge déployée, n'y ayant rien de plus contraire à l'humilité de leur condition & à la vie pénitente qu'ils y doivent mener. Quand ils auront commis quelque faute, ou qu'ils s'en humilieront, ils se donneront de garde de sourire, ce qui est un orgueil subtil; par lequel il semble qu'on veuille excuser la faute, en témoignant qu'on l'a commise par surprise, & que l'on n'est pas capable d'en commettre de semblables.

Ibid.

Ibid.

11. Ils parleront avec gravité & avec douceur, d'un ton de voix bas & humble, & qui fuffise pour se faire entendre. Leurs paroles seront judicieuses & mesurées; judicieuses, n'en proférant aucune qu'ils n'aient premièrement fait réflexion si elle est à propos; & mesurées, parlant peu, & n'en disant qu'autant qu'il est nécessaire pour faire entendre ce qu'il veulent dire.

c. 7^o

Reg. c. 7^o

12. Enfin ils seront humbles dans tout leur maintien extérieur, en bannissant toute légèreté, & ne faisant aucuns gestes de menace ou de mépris. Leur humilité paroîtra particulièrement

Ibid.

Ibid.

6. 4. dans la tête, qu'ils ne tourneront point légèrement de côté ni d'autre, mais qu'ils feroient mieux de tenir penchée par le devant comme des criminels en la présence de Dieu qui doit les juger, & peut-être en peu d'heures; plus particulièrement encore dans les yeux, qui sont l'un des principaux sièges de l'orgueil. Ils ne les leveront point sans nécessité; moins encore les abandonneront-ils à leurs égaremens; mais s'estimant indignes de regarder le Ciel, ils les auront baissés vers la terre, lieu d'où ils sont sortis, & où ils doivent retourner. Ils n'auront cependant pas une humeur morne, triste & rebutante; parce que cette posture humble en la présence de leur Juge, ne doit pas empêcher que la sérénité de leur conscience ne fasse reluire un petit rayon de joie sur leur visage.

8. 4. Prol. A mesure qu'ils descendront en eux-mêmes par ces degrés d'humilité, & qu'ils retourneront à leur néant par des abaissemens volontaires, ils s'éleveront à Dieu, & s'aggrandiront en lui par une sainte dilatation de la charité.

Mais afin que leur humilité soit parfaite, ils ne se contenteront pas de la pratiquer intérieurement par des desirs & des affections; ils la pratiqueront encore extérieurement, embrassant avec joie les occasions d'humiliation que Dieu leur fera naître; en un mot, ils s'efforceront tellement de joindre l'humilité extérieure avec l'intérieure, que l'une n'aille jamais sans l'autre.

Quantò magnus es, humilia te in omnibus; & coram Deo invenies gratiam... Deus ab humilibus honoratur. Eccli. 3. 21.

Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en tout, & votre humilité vous fera trouver grace devant Dieu... qui est honoré des humbles.

CHAPITRE XV.

De la douceur.

Rien de plus fâcheux & de plus contraire aux liens de la société qu'un homme colere, & d'un caractère dur & féroce. Ses emportemens causent d'étranges ravages, & répandent le désordre jusques dans l'ame même de celui qui en est transporté : c'est une bête farouche dont on cherche à éviter la rencontre. Mais aussi rien de plus gracieux, rien de plus aimable qu'un cœur compatissant, qu'un homme modéré, dont toutes les actions & les discours étalent la douceur du caractère. Le Fils de Dieu lui-même en se donnant pour exemple d'humilité, s'est en même-tems préconisé comme modele de la douceur. *Apprenez, dit-il, que je suis doux & humble de cœur.*

*Matt. 11.
29.*

Pour pratiquer cette vertu dans l'esprit de l'Évangile, il faut imiter ce divin modele dans les exemples qu'il nous en a laissés ; ne point rendre injure pour injure, colere pour colere, mais opposer les bénédictions aux malédictions, & se taire, suivant que le Prophete Isaïe l'a dit de Jesus-Christ, comme l'agneau entre les mains de celui qui le tond.

*1. Corin.
4. 12.*

Isa. 53. 7.

Si quelqu'un les offense par paroles, ou par action, ils empêcheront qu'il ne paroisse aucun nuage de mécontentement sur leur visage, ni aucune aigreur dans leurs paroles, ni aucun emportement dans leurs gestes. Et en même tems, ils entreront dans leur cœur pour empêcher qu'il ne se souleve, & qu'il ne se laisse prévenir de quelque mouvement déréglé.

Si ensuite ils sont obligés de lui parler, ils auront toujours le miel & le lait sur la langue

132 EXERCICES SPIRITUELS

pour ne lui dire que des paroles douces & obligeantes.

- R. 4. Si il continue dans sa passion, ils l'écouteront avec tranquillité, & le regarderont d'un visage doux & serein, pour lui témoigner qu'ils n'ont aucune amertume dans le cœur.

Si cela ne l'appaise point, ils lui feront excuse avec des paroles humbles, de l'avoir offensé, & lui promettent d'être plus circonspects à l'avenir à ne lui donner aucune occasion de mécontentement; à quoi ils veilleront en effet, afin d'entretenir la charité.

- R. 17. Si les paroles ne suffisent pas, ils en viendront aux œuvres; ils se jetteront à ses pieds, sur-tout s'il est leur ancien de Profession, afin de lui demander pardon & de l'appaiser.

Mais si tout cela ne le touche point, & qu'il demeure inflexible dans sa passion, ils viendront à quelque chose de plus effectif & de plus touchant; ils lui rendront dans les rencontres tout l'honneur & tous les services qu'il leur sera possible: quand ils parleront de lui à d'autres personnes, ce sera toujours dans des termes de douceur & de charité. Si on le blâme en leur présence, ils l'excuseront le mieux qu'il leur sera possible, & s'accuseront eux-mêmes de lui avoir donné sujet de se fâcher.

- R. 4. Si après tout cela le cœur de ce Frere ne s'amollit point, pour dernière marque de leur douceur, ils prieront & feront pénitence pour lui, à l'imitation de notre Seigneur, qui prioit & souffroit pour ceux qui le crucifioient; & du reste, ils se conserveront toujours intérieurement & extérieurement en paix, en la présence de Dieu & des hommes.

On peut être insensible aux affronts & aux injures par défaut de cœur & de sentimens; ce n'est pas cette sensibilité vicieuse dont il est ici question. Mais pour parvenir à celle qui est une

vertu chrétienne, c'est premierement de réprimer l'émotion & le trouble qui s'élevent quand on se sent offensé ; secondement, de les réprimer sans chagrin & sans tristesse ; troisièmement, de s'en former une telle habitude, qu'au moyen des victoires précédentes, on parviene au point de ne pas même ressentir ces émotions ; quatrièmement, non-seulement de ne pas se sentir ému & troublé, quand on est offensé, mais d'en éprouver une secrète joie ; cinquièmement, de travailler par les moyens prescrits ci-dessus à réprimer la colere & les emportemens de ceux qui nous offensent, de leur pardonner de tout son cœur, & de prier Dieu qu'il leur pardonne & les fasse revenir à eux-mêmes. Ils s'examineront sur tous ces points pour juger du progrès qu'ils ont fait dans cette vertu.

L'un des plus grands motifs qu'ils puissent avoir pour pratiquer cette aimable vertu, est sa propre excellence ; parce qu'elle est une vertu, un fruit du Saint Esprit & une béatitude : une vertu, parce qu'elle réprime la plus violente & la plus emportée de toutes les passions ; un fruit du S. Esprit, parce que cet Esprit saint fait que l'ame retire de l'habitude de cette vertu des douceurs & des consolations qui ne sont pas imaginables ; & une béatitude, parce qu'une ame débonnaire n'étant point sujette aux troubles de la passion, a quelque chose de céleste, qui tient de la paix & de la tranquillité des Bienheureux.

Fili, in mansuetudine opera tua perfice ; & super hominum gloriam diligeris. Eccli. 3. 19.

Mon fils, faites toutes vos actions avec douceur ; vous vous ferez aimer de tout le monde, & la satisfaction que vous en retirerez surpasse toute la gloire humaine.

CHAPITRE XVI.

De la patience.

LA nature souffre dans les travaux de la pénitence, dans la pratique des exercices de la religion & des conseils Evangéliques; elle trouve sur son chemin plus d'épines que de roses, & la voie qui conduit au Ciel est remplie de mille peines, de mille difficultés qu'on ne peut surmonter qu'avec une patience infatigable.

*Reg.
Prob.*

Cette vertu accompagne tellement les autres, qu'on ne peut gueres les acquérir ni les conserver sans elle; & c'est par elle que nous participons aux souffrances de Jesus-Christ, suivant l'expression de N. B. P. S. Benoît.

1. Ils supporteront donc avec une grande patience toutes les peines corporelles, comme sont les maladies, les infirmités, la faim, la soif, le froid, le chaud, les veilles, le travail, & généralement tout ce qui mortifie le corps.

2. Ils souffriront volontiers tout ce qui est fâcheux à l'esprit, comme sont les tentations importunes, sans cesser néanmoins d'y résister avec fidélité; les sécheresses spirituelles, les tristesses, les troubles, & ce qu'il y a de plus inquiétant dans la vie de l'esprit.

3. Ils prendront en patience tout ce qui choque leur bonheur, comme sont les calomnies, les injures & les paroles piquantes, les corrections & les répréhensions qui leur sont faites, les mortifications & les pénitences qui leur sont données, quoique peut-être ils soient innocens.

4. Ils tâcheront de souffrir toutes les contra-

ditions, tous les événemens fâcheux, & généralement toutes les choses qui répugnent à leur volonté & à leurs propres inclinations, de quelque part qu'elles leur arrivent, soit des Supérieurs, soit de leurs Confreres, soit des exercices de la Religion.

5. Ils doivent encore prendre patience dans leurs propres fautes, quand elles ne sont pas volontaires; dans leurs infidélités journalieres, quand elles ne sont pas considérables, & qu'ils font ce qu'ils peuvent pour ne pas les commettre; dans leur peu d'avancement dans la perfection, quand il ne vient pas de lâcheté. Dans tous ces défauts ils n'ont qu'à se relever promptement, & poursuivre avec le plus de fidélité & de ferveur qu'il leur sera possible; & tôt ou tard Dieu leur donnera la perfection qu'il demande d'eux.

6. Ils auront enfin de la patience pour se supporter eux-mêmes, c'est-à-dire, leur corps & leur esprit, qui se trouvent quelquefois dans une telle pesanteur, dans un abbattement si stupide, dans une disposition si terrestre & si matérielle, qu'il semble que l'esprit soit tout chair, & que la chair soit une masse sans ame. Ils feront ce qu'ils pourront pour réveiller la nature; & s'ils ne peuvent le faire, ils porteront avec patience cet état de stupidité.

Afin de pratiquer cette vertu avec plus de perfection, ils ne se contenteront pas de souffrir avec patience toutes les peines qui leur arrivent; ils tâcheront encore de les aimer, de les désirer, & même d'aller au-devant de celles qu'ils peuvent raisonnablement rechercher. Ils s'y exciteront en pensant que c'est par les peines & par les travaux qu'ils doivent satisfaire à Dieu pour leurs péchés, qu'ils renonceront à leur amour propre; qu'ils pourront par ces moyens souffrir un martyre

vivant, & porter le véritable caractère des Prédestinés; qu'ils parviendront enfin à se rendre semblables aux Saints, & à représenter en eux Jésus-Christ même.

Patientia vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.
Hebr. 10. 36.

La patience vous est nécessaire pour accomplir la volonté de Dieu, & parvenir à la gloire qu'il nous a promise.

C H A P I T R E X V I I .

De la patience dans les infirmités, & comment il faut se comporter dans les maladies.

ILS recevront les infirmités corporelles comme des croix qui leur doivent être d'autant plus précieuses & méritoires, qu'elles leur viennent par l'ordre de Dieu, & qu'il y a moins du choix de leur propre volonté.

Ils n'auront nul égard aux petites infirmités qui ne sont que passagères & de nulle conséquence, & qui pour l'ordinaire se guérissent mieux avec un peu de patience que par aucun autre remède; mais s'ils sont en état de ne pouvoir suivre les exercices de la Communauté, ou si l'infirmité quoique petite, peut avoir des suites dangereuses, ils en avertiront le Supérieur ou le Père Maître avec toute humilité, attendant avec résignation & sans empressement les soulagemens qu'il croira leur être nécessaires.

Quand ils parleront au Médecin, (ce qu'ils ne feront point sans permission), ils lui déclareront leur mal avec toute liberté, lui en expliquant les causes, les suites & les effets; & néanmoins avec modestie & retenue, de crainte que les

Séculiers ne remarquent trop de délicatesse & d'amour pour le corps dans des personnes qui font profession de pénitence, & qu'ils croient toutes crucifiées.

Après lui avoir déclaré l'état de leur maladie, ils ne s'informeront point de ce qu'il a envie de leur ordonner, soit pour le vivre, soit pour les médicamens; mais ils observeront avec simplicité ce qu'il aura prescrit, & quand on le jugera à propos.

Si l'on ne pense pas qu'il soit nécessaire de leur donner aucun remede ou soulagement, ils ne s'en attristeront point, & n'en feront aucunes plaintes; mais ils croiront que leur mal n'est pas si grand qu'ils se l'imaginent, & que c'est leur immortification, ou leur délicatesse qui aggrandit à leur esprit cette petite infirmité. Au reste, ils ne prendront jamais aucun remede sans permission.

Ils ne désireront point des viandes exquisés & délicates, plus propres à nourrir la sensualité qu'à fortifier le corps; & jamais ils ne diront qu'ils voudroient bien manger ceci ou cela, si l'Infirmier les voyant dans un trop grand dégoût, ne leur demande ce qui pourroit être à leur appétit; mais ils prendront avec humilité & action de grâces ce qui leur sera servi, sans témoigner jamais du mépris ou du mécontentement, ni de gestes ni de paroles.

Si Dieu permettoit que par quelque accident ils fussent négligés, ou abandonnés, ils ne se plaindront point, ils ne murmureront point; mais ils en seront bien-aïses, & rendront grâces à Dieu de ce qu'il les a fait participer aux abandonnemens où son Fils étoit réduit, lorsqu'il lui disoit : *Mon Pere, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* Ils désireront même que l'on oublie de leur donner quelque chose de ce qui leur seroit bien nécessaire, afin d'entrer dans la participation de ce saint délaissement. c. 34.
Matt. 27.
46.

Ils pourront néanmoins avertir avec humilité & sans se plaindre, le Supérieur ou l'Infirmier, si l'on oublioit de leur donner quelque chose qui leur fût absolument nécessaire, & sans quoi ils pourroient tomber en quelque danger évident, ou en quelque infirmité considérable.

Ils tâcheront durant leur maladie de ne pas oublier leurs pratiques de dévotion, mais de les continuer & de faire leurs prières ordinaires : sur-tout ils diront ou entendront tous les jours la sainte Messe, si leurs forces le permettent ; ou si leur trop grande foiblesse les empêche de sortir de la chambre, ou de quitter le lit, au moins ils accompagneront en esprit les Religieux qui sont au Chœur, & joindront leur intention à celle de la Communauté, afin d'offrir avec elle en esprit d'union le très-saint Sacrifice de l'Autel, & celui des louanges de Dieu.

Reg.c.
96.

Ils ne feront point fâcheux, ni importuns à ceux qui les servent, considérant qu'ils ne leur rendent ce service que par la seule obligation de la charité ; mais ils les soulageront & épargneront leurs peines en tout ce qui leur sera possible, se servant eux-mêmes, s'ils en ont les forces. Ils n'entreront point dans la Cuisine ni dans les autres Officines sans nécessité ou permission.

Après le repas, ils prendront le tems de la récréation ordinaire, ou celui que le Supérieur aura réglé, pour se récréer par quelque entretien religieux & édifiant, prenant toujours garde que sous le prétexte d'infirmité la nature ne se dissipe trop, & que l'esprit ne s'abaisse à des discours ou à des passe-tems vains, mondains, & contraires à la gravité de leur vocation. L'heure de cette récréation finie, ils se retireront en silence dans leurs chambres ; ce qu'ils feront pareillement le soir après l'*Angelus*, afin de garder religieusement le silence de la nuit.

Quand ils seront raisonnablement fortifiés, ils prévientront eux-mêmes le Supérieur pour le prier de trouver bon qu'ils suivent les exercices de la Communauté, Car enfin quoique l'Infirmerie soit un lieu où l'on peut amasser de grands trésors de grace par la patience que l'on y pratique, ils la regarderont néanmoins comme un lieu dangereux, où l'on perd facilement l'esprit de la dévotion & de l'observance que l'on a pu se former dans la pratique des exercices de la Communauté. Reg.c. 36.

Mais si la maladie est mortelle, ils l'accepteront de la main de Dieu dans un esprit de pénitence, & comme un supplément de celle qu'ils ont faite toute leur vie, peut-être trop foiblement. Afin de donner à leurs douleurs & à leur mort la dignité & le mérite du sacrifice, ils les offriront au Pere Eternel en union de la Passion & de la mort de son Fils : & ainsi sans se plaindre & sans s'attrister, mais avec une sainte joie intérieure, & une parfaite résignation, ils attendront leur dernier moment dans un esprit de victime, qu'ils désireront être consumée, pour reconnoissance du souverain domaine de Dieu sur eux, & pour une parfaite satisfaction de leurs péchés.

Virtus in infirmitate perficitur : libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis ; ut inhabitet in me virtus Christi. 2. Cor. 12. 9.

La vertu se fortifie dans les infirmités : je me réjouirai donc dans mes infirmités, afin que la vertu de Jésus-Christ habite en moi.



CHAPITRE XVIII.

De la Pauvreté Religieuse.

LA Pauvreté volontaire est plus qu'une vertu, puisqu'elle élève ceux qui la pratiquent au-dessus du monde, & de tout ce qu'ils quittent : aussi Jésus-Christ lui donne rang plutôt parmi les Béatitudes que parmi les vertus ; & si les autres vertus méritent de grands biens dans le Ciel, celle-ci mérite des trésors, selon la promesse de notre Seigneur.

Cette vertu ordonne de tout quitter. Néanmoins comme elle permet l'usage de beaucoup de choses ; elle demande pour être parfaite que cet usage soit accompagné de plusieurs conditions.

Reg. c.
83.
Ibid.

La première, est de ne s'en approprier aucune ; & de n'en disposer jamais si absolument que les autres ne puissent s'en servir quand ils en auront besoin ; autrement ce seroit reprendre la propriété de quelque chose que l'on auroit quittée. Ils ne donneront ni recevront rien de personne, pour peu que ce soit, non pas même de leurs parens, s'ils n'en ont une permission expresse du Supérieur ; & ils seront même fort retenus à la demander, afin d'écarter tout ce qui peut offenser la pauvreté. Si leurs parens leur offrent quelque chose, ils les remercieront honnêtement, leur disant qu'ils ne manquent de rien. Selon ce même principe, ils conserveront avec soin tout ce qui sera à leur usage, soit livres, soit habits ; soit autres meubles, prenant garde que rien ne se perde, ne se gâte, & ne se dissipe par leur faute.

Reg. c.
84.

La seconde, est de n'avoir aucune chose inutile ou superflue ; soit dans leurs habits, soit dans

leurs ameublemens, se contentant de celles qui sont permises par la sainte Règle & par les Déclarations. S'ils en avoient d'autres, ils seront bien aises qu'on les en prive, & ils s'en priveront eux-mêmes par un amour de la pauvreté. C'est pourquoi ils feront la visite de leurs Cellules une fois le mois; sçavoir, le jour qu'ils seront en retraite, pour voir s'il n'y a rien d'inutile & de superflu, afin de le rendre.

La troisième, est de souffrir la privation de quelque chose nécessaire, car ce n'est pas une pauvreté bien évangélique & bien conforme à l'intention du Fils de Dieu, d'avoir tellement toutes les choses nécessaires que rien ne manque. Si donc Dieu permet que quelque chose leur manque, ils ne murmureront point ni intérieurement, ni extérieurement; mais ils en auront de la joie, puisque c'est pour lors qu'ils sont véritablement pauvres & dignes imitateurs de notre Seigneur Jésus-Christ. Ce qui ne doit pas empêcher qu'ils ne demandent leurs nécessités, & principalement celles que l'on ne pourroit sçavoir, si eux-mêmes ne les déclaroient. Mais si la chose qu'ils demandent ne peut se trouver qu'avec difficulté, ou si on la leur refuse tout-à-fait, ils en souffriront avec patience le refus & la privation.

La quatrième, est de ne point rechercher ou retenir les choses curieuses & éclatantes, se contentant des plus viles, des plus simples & des plus grossières; ensorte que quand ils verront quelqu'un plus pauvre qu'eux, ou dans leurs meubles, ou dans leurs habits, ils lui portent une sainte envie, & que quand ils auront quelque chose de bon, de neuf & d'éclatant, ils en ayent de la confusion en eux-mêmes. S'ils ont la liberté de faire choix des choses, ils prendront toujours les plus simples, les plus incommodes, & les plus conformes à la pauvreté.

La cinquieme, est de ne mettre leur affection en aucune chose créée, soit grande, soit petite, soit précieuse, soit nécessaire, soit superflue; puisque dans le renoncement général qu'ils ont fait de toutes choses, la premiere qu'ils ont dû quitter, est l'affection des choses mêmes, & que c'est en cela que consiste la pauvreté d'esprit, beaucoup plus parfaite que le simple renoncement extérieur de toutes choses. C'est pourquoi quand ils se serviront de quelque chose, particulièrement si elle est considérable & capable d'attirer leur affection, ils conserveront toujours un esprit de détachement, désirant qu'elle leur soit ôtée ou changée en une moindre, & s'ils s'apperçoivent que leur cœur y soit attaché, ils supplieront le Supérieur de les en priver entièrement.

Reg. c. 4.

Noli timere, fili; pauperem quidem vitam gerimus: sed multa bona habebimus, si timeamus Deum, si recesserimus à malo & fecerimus bene. Tob. 4. 23.

Ne craignez point, mon fils; nous menons à la vérité une vie pauvre: mais nous serons bien riches, si nous avons la crainte de Dieu, si nous nous éloignons du mal, & si nous pratiquons le bien.

Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum Cælorum. Math. 5. 3.

Heureux les pauvres par esprit, puisque le Royaume des Cieux leur appartient.



CHAPITRE XIX.

De la Chasteté Religieuse.

SI la pauvreté élève l'homme au-dessus des *Reg. c. 45*
 créatures visibles, la chasteté l'élève au-
 dessus de lui-même. C'est une vertu Angélique,
 qui ne tend à rien moins qu'à le faire un Ange,
 non-seulement en pureté & en saintes inclina-
 tions, mais encore en élévation d'esprit, puis-
 qu'une ame chaste a une facilité toute particulière
 à s'élever à Dieu, & à penser aux choses saintes.

La chasteté est une vertu par laquelle l'homme se prive volontairement des plaisirs de la chair, & retranche entièrement toutes les impuretés de la concupiscence.

Mais pour être parfaitement chaste, il faut l'être d'esprit & de corps. Chaste dans l'entendement, rejetant toutes les pensées qui tendent le moins du monde à l'impureté, sitôt qu'elles commencent à se former. Quoique dans leur commencement elles semblent innocentes ou de peu de conséquence, elles se fortifient néanmoins peu-à-peu, & insensiblement elles attaquent le cœur.

Chaste dans l'imagination, rejetant les images & les représentations deshonnêtes qui s'y forment.

Chaste dans les yeux, les détournant de tous les objets dangereux, & qui peuvent exciter de mauvais desirs, comme sont les tableaux, les figures, & les livres peu honnêtes.

Chaste dans les oreilles, les fermant aux paroles de dissolution, & aux entretiens qui peuvent jeter quelques mauvaises semences dans l'ame.

Chaste dans l'odorat, méprisant les odeurs

qui ne servent qu'à amollir le cœur, & qui ne sont propres que pour les femmes, & pour les ames efféminées.

Chaste dans la bouche, tant en ne proférant que des paroles d'honnêteté & de pudeur, & la fermant à tous mots dissolus & à double entente, qu'en se modérant dans le manger & dans le boire, dont l'excès pourroit fortifier la sensualité & la rendre insolente.

Chaste dans le maintien, évitant tout geste & toute action de mains indécente.

Chaste enfin en tout soi-même, évitant avec soin toutes les occasions périlleuses, refusant la compagnie de ceux qui n'aiment pas la chasteté, & sur-tout évitant la conversation des personnes de l'autre sexe.

Afin de conserver cette vertu dans sa pureté, il ne faut penser qu'à sa beauté, à ses charmes : c'est un lys qui se conserve mieux en écartant tout ce qui peut le corrompre, qu'en le touchant pour lui donner un nouveau lustre.

Elle donne la beauté & l'éclat aux autres vertus, comme la charité leur donne le prix & le mérite. Sans elles on ne doit point espérer d'avoir des consolations spirituelles ; car elles ne peuvent compâtrir avec celles de la chair. La chasteté rend les hommes comme des Anges sur la terre ; elle attire la protection de la Mere de Dieu, la plus chaste des Vierges, & fait de notre ame le véritable & digne Temple du S. Esprit.

Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit, 1. Cor. 6. 15.

Ignorez-vous que vos corps sont les membres de Jesus-Christ? Profanerais-je donc les membres de Jesus-Christ, en en faisant ceux d'une prostituée? A Dieu ne plaise.

CHAPITRE XX.

De la Stabilité.

LA stabilité est une volonté ferme & constante de vivre & de mourir dans la vocation où notre Seigneur les a appelés. Cette stabilité étant essentielle à leur Profession, ils éviteront de tout leur possible l'esprit de la légèreté, & tout ce qui pourroit les faire chanceler dans une matiere aussi importante qu'est celle-là. Reg. 18.

Pour cet effet, ils auront une estime particulière pour l'état qu'ils ont professé. S'il leur vient des pensées qui leur en donnent du dégoût ou du refroidissement, ils les rejeteront aussi-tôt comme des tentations qui tendent à leur faire perdre le bonheur qu'ils possèdent, étant difficile que l'esprit demeure long-tems stable dans un état qui ne lui plaît pas, & pour lequel il n'a pas de l'estime.

S'il leur vient dans l'esprit qu'il y a des Compagnies Ecclésiastiques & des Ordres Religieux où ils feroient plus de bien que dans celui où ils ont été appelés; où ils rendroient plus de service au prochain, où ils meneroient une vie plus austere, où ils pourroient devenir plus parfaits & plus saints, ils rejeteront ces pensées comme des Démons travestis en Anges de lumiere; les tentations n'étant jamais plus dangereuses que quand elles se présentent sous des apparences de piété.

Comme il ne leur est pas permis de retourner corporellement dans le Siecle, ils ne doivent pas non plus y retourner en esprit pour penser à ses vanités; moins encore de cœur pour les aimer ou pour les desirer; mais comme la stabilité leur tient lieu de vertu, elle doit être beau-

coup plus dans l'ame que dans le corps, puisque celle du corps ne doit être qu'un effet de celle de l'ame.

Reg. c.
 58. C'est agir contre la stabilité, de sortir du Monastere sans sujet & seulement pour voir ce qui se passe dans le monde, pour apprendre les nouvelles qui s'y disent, & pour se satisfaire de ce qu'il y a de rare & de curieux. C'est pourquoi ils ne demanderont jamais permission de sortir pour des motifs aussi bas que sont ceux-là, qui ne peuvent que beaucoup retarder leur perfection, & laisser dans l'ame des sentimens d'instabilité.

Ils se ressouviendront donc qu'ils sont morts au monde, & que le Monastere est comme leur sépulcre. Les morts ne sortent point de leurs sépulcres pour avoir du commerce avec le monde; ainsi ils ne doivent pas retourner dans Siécle, soit de corps soit d'esprit, pour considérer ce qui s'y passe.

Reg. c. i.
 C'est contre l'esprit de stabilité, de changer souvent de Monastere, sans autre raison que celle de l'inconstance, & par les empressemens importuns que l'on en marque aux Supérieurs. Quand la main de Dieu les aura placés en quelque lieu, ils y demeureront en paix & sans inquiétude, jusqu'à ce qu'elle-même les en retire, quand ils devroient y demeurer toute leur vie, surmontant avec une grande force de courage, & sur-tout avec le secours de la grace, toutes les répugnances qu'ils pourroient avoir pour une conduite contraire.

Reg. c.
 58. Surmontant avec une grande force de courage, & sur-tout avec le secours de la grace, toutes les répugnances qu'ils pourroient avoir pour une conduite contraire.

Si néanmoins leur salut se trouvoit en péril par quelques circonstances dangereuses, ils les représenteront avec respect aux Supérieurs, à la disposition desquels ils se soumettront entièrement, tenant pour certain que s'ils jugent à propos de les laisser là, Dieu les protégera dans les dangers, pourvu qu'ils mettent leur confiance

Reg. c.
 58.

en sa bonté, qu'ils soient fidèles à l'obéissance, & qu'ils évitent soigneusement ce qui pourroit leur être une occasion de chute.

Quand néanmoins ils seront obligés de sortir par l'ordre des Supérieurs, ils doivent le faire sans contradiction. Rien en cela n'est contraire à l'esprit de stabilité; parce qu'ils ne sont jamais censés être hors le Monastere, quand ils ne sont point hors de l'obéissance. Ils se comporteront alors parmi les objets du Siècle & dans les affaires du monde avec tant d'indifférence, qu'elles ne fassent nulle impression dans leur esprit. Si c'est pour aller demeurer dans un autre lieu, ils ne diront rien dans les Monasteres où ils iront, de ce qui se passe dans celui d'où ils sortent, ni dans ceux par où ils auront passé; sur-tout quand les choses peuvent donner de l'aversion des lieux & des personnes, ou qu'elles peuvent causer de la distraction.

Esto firmus in viâ Domini, & in veritate sensus tui. Eccli. 5, 12.

Soyez ferme & constant dans la voie du Seigneur, & dans la vérité du parti que vous avez pris.

CHAPITRE XXI.

De la Conversion des mœurs.

LA conversion des mœurs est le dépouillement du vieil homme, pour se revêtir du nouveau qui a été formé suivant les préceptes & les conseils évangéliques: elle consiste à renoncer, selon que le recommande l'apôtre, aux manieres de penser & d'agir du siècle, & à vivre suivant l'esprit de Jésus-Christ. (*Tit. 2. 12.*)

C'est un travail long & difficile; pour y réussir, il faut un grand courage & une grace bien puissante:

ils les demanderont à Dieu par des prières continuelles.

En quelque état que l'homme se trouve, il lui restera toujours quelque chose à faire pour parvenir à la perfection. Le fond de l'homme est une terre qui tombe en friche dès qu'on cesse de la cultiver : les ronces & les épines des vices prennent bientôt le dessus, & étouffent enfin les semences & les fruits mêmes de la vertu.

Il faut toujours aller devant soi jusqu'à ce qu'on ait atteint le but qu'on se propose : ce but est placé aux portes de la mort.

Ce travail se présente à nous dans tous les instans de notre vie. Est-on esclave du péché ? on doit recourir à la liberté de la grâce : ceux qui sont en grâce doivent pratiquer la vertu ; les vertueux doivent aspirer à la perfection.

Ce n'est pas un pur conseil, c'est un précepte, une obligation pour tout Chrétien, & particulièrement pour un Religieux, de se convertir de plus en plus. Ils ne doivent pas tendre seulement à la perfection, mais se proposer toujours ce qu'il y a de plus parfait ; Jésus-Christ lui même ne leur présente point d'autre modèle de perfection que celle de son Père : la leur doit donc être poussée aussi loin que la foiblesse de la nature humaine peut le permettre.

Ils ne s'arrêteront point en chemin, & ne regarderont tout le bien qu'ils ont fait, que comme un commencement d'un grand ouvrage qu'ils ont entrepris. Ils auront la vue toujours attentive sur ce qui leur reste à faire.

Premièrement, ils travailleront à corriger tout ce qu'ils remarqueront de défectueux & de déréglé tant dans leur intérieur que dans leur extérieur ; ils orneront ensuite l'un & l'autre des vertus qu'ils connoîtront être non-seulement agréables à Dieu, mais encore de celles qu'ils sauront lui être les plus agréables. Ils feront

l'un & l'autre de la maniere la plus parfaite, & avec les intentions les plus pures & dégagées de l'amour-propre.

Pour ne point retourner en arriere, ils se ressouviendront que si l'engagement de la conversion des mœurs ne les oblige pas à avoir la perfection, il les oblige néanmoins à y rendre & à faire des efforts pour y arriver selon la grace & la lumiere que Dieu leur donne. Que s'ils manquent à faire des efforts, ou par négligence ou par lâcheté, ce sont des fautes dont ils sont responsables.

Il y a deux états parmi les Chrétiens, celui du Siècle, & celui de la Retraite. Mais s'ils tendent à la même fin par différens chemins, ils sont semblables en ce qui regarde la pratique de la vertu, le mépris du monde, la pauvreté d'esprit, l'amour de la Croix. Les Religieux cependant sont plus étroitement obligés à la perfection, parce qu'ils s'y sont engagés par des promesses plus particulieres. Quand Jésus-Christ a enseigné qu'il faut toujours prier, renoncer d'affection à tout, souffrir les injures avec patience, entrer par la porte étroite, il n'a excepté personne. C'est à quoi les Religieux s'engagent plus spécialement. Mais ils ont moins d'occasions de chûtes, & la voie de la perfection leur est plus applanie; l'habitude de la pratique du bien leur rend moins rude l'accomplissement des préceptes.

Si néanmoins ils reçoivent quelquefois dans leurs fautes, n'avançant pas autant qu'ils le pourroient souhaiter, ils s'en humilieront devant Dieu; mais ils ne s'en inquiéteront point & ne s'en feront point de scrupule, pourvu qu'ils aient toujours un ferme propos de se convertir & de se perfectionner, & que cette résolution de cœur soit accompagnée de quelques efforts, sans lesquels ce propos seroit

plutôt un simple desir qu'une véritable résolution.

Mais afin de donner à leur ame une paix entiere & une parfaite consolation, ils auront une douce attention sur eux-mêmes, pour ne commettre aucune imperfection volontaire, & pour ne rien omettre volontairement de ce qu'ils connoîtront pouvoir les rendre plus agréables à Dieu selon l'esprit de leur vocation. Avec cette fidélité ils arriveront assurément tôt ou tard au degré de perfection où Dieu les destine.

Loin donc de s'attrister de se voir obligés par des engagements plus particuliers à une si grande entreprife; ils se réjouiront de l'heureuse nécessité qu'ils se sont imposée d'être saints. Quand ils sentiront les peines qu'il faut endurer pour le devenir, qu'ils se rappellent les souffrances de Jesus-Christ & des Martyrs: c'est dans ces peines que consiste le martyre de la vie Religieuse. Elles finiront enfin comme celles de ces généreux Athletes, & sans faire entrer en ligne de compte les douceurs & les consolations intérieures qui les accompagnent dès cette vie, elles seront enfin couronnées d'une gloire inexprimable dans l'autre.

Juxta quod mente devoverat, ita faciet ad perfecti nem sanctificationis suæ. Num. 6. 21.

Il travaillera à se sanctifier suivant la résolution qu'il en a prise, & les moyens qu'il s'est proposés.

Perfecti estote, sicut Pater vester cælestis perfectus est. Matt. 5. 48.

Soyez parfaits, à l'imitation de votre Pere céleste.

CHAPITRE XXII.

De l'Obéissance Religieuse.

L'Obéissance est un sacrifice volontaire de sa propre volonté, par lequel on la soumet en vue de Dieu, à celle de son Supérieur. *Reg. c. 4.*

Rien ne leur sera plus cher que l'obéissance, & ils seront persuadés qu'ils ne sont en Religion que pour obéir. Pour le faire avec la perfection convenable, ils se revêtiront premièrement des dispositions d'un parfait obéissant. La première est, de concevoir une haine mortelle contre leur propre volonté, comme le plus grand ennemi de leur perfection & de leur salut. Ils se représenteront souvent les maux infinis qu'elle cause; & afin d'étouffer entièrement ses desirs déréglés, ils s'accoutumeront à la mortifier dans ses plus petites inclinations, afin de se disposer peu à peu à la mortifier en celles qui l'emportent avec plus de passion. *Reg. c. 7.*

La seconde est une forte résolution de faire en toutes choses la volonté de Dieu, soit en le gardant de pratiquer ce qu'il défend, soit en accomplissant ce qu'il ordonne. Ils établiront cette résolution sur la crainte de Dieu, & sur l'obligation qu'ils ont de lui obéir par une infinité de titres. *Ibid.*

La troisième est de regarder Dieu en la personne de leur Supérieur, & de recevoir ses ordres & ses volontés comme celles de Dieu même, quand elles ne seront point évidemment contraires à ses Commandemens. Ils seront entièrement persuadés que le Supérieur tenant la place de Dieu, tout ce qu'il veut, tout ce qu'il commande, tout ce qu'il défend, Dieu le veut, Dieu le commande, Dieu le défend. Ils le res- *Reg. c. 4.*
Reg. c. 5.
Reg. c. 7.
Reg. c. 2.

peçteront comme celui qui tient sa place à leur égard; ils lui parleront comme à un autre lui-même; ils parleront de lui comme d'un Ange envoyé de sa part, sans en dire jamais aucune parole de plainte, de murmure ou de mépris, quelque sujet qu'ils s'imaginent en avoir; puisque, selon la parole de notre Seigneur, ce murmure & ce mépris retombent sur celui dont il représente la personne.

Cette idée avantageuse de leurs Supérieurs étant une des plus grandes graces qu'une ame Religieuse puisse espérer de Dieu en cette vie, & le plus puissant motif qu'elle puisse avoir pour satisfaire aux devoirs de son obéissance, ils la lui demanderont tous les jours par les prières les plus ferventes qu'il leur sera possible.

Quand ils seront ainsi disposés, il leur sera facile d'obéir; mais afin que leur obéissance soit parfaite, ils feront en sorte qu'elle soit accompagnée de toutes les qualités que N. B. P. S. Benoît prescrit dans sa Règle.

Reg. c. 5. Elle sera pure, & exécutée par le seul motif de l'amour de Dieu, & par un pur desir de lui plaire: de sorte que quand quelque chose leur sera commandé, ils s'éleveront aussitôt

Reg. c. 7. à Dieu pour la lui offrir, se proposant de la pratiquer purement pour lui, & rejetant tous les vains motifs qui pourroient se présenter à leur esprit, comme d'être bien venu des Supérieurs, d'être estimé des hommes, de recevoir quelque vain plaisir dans l'accomplissement de la chose commandée.

Ibid. Elle sera entière: obéissant en toutes choses, grandes & petites, douces & ameres, faciles & difficiles; en tout tems, à toute heure, en tout lieu; extérieurement, par l'accomplissement de la chose commandée; & intérieurement, par une parfaite soumission de cœur: en quelque manière que Dieu manifeste sa volonté, soit de

bouche par les Supérieurs, soit par écrit par la Régie, par les déclarations, par les réglemens, par le cérémonial, par les exercices ; à toute sorte de personnes : aux Supérieurs, aux égaux, aux inférieurs ; & même à toute sorte de Supérieurs, à toute sorte d'égaux, à toute sorte d'inférieurs à l'imitation de notre Seigneur, fussent-ils aussi méchans & aussi abominables que les Juifs, auxquels il a obéi jusqu'à la mort.

Ibid.

Ils préféreront néanmoins toujours les commandemens de leur Supérieur à tous autres ; & s'il arrive qu'il commande quelque chose d'extraordinaire aux Novices, & qu'elle ne presse pas, ils en avertiront le Pere Maître, avant que de la commencer ; mais s'il faut la faire sur le champ, ils lui en donneront avis après qu'ils l'auront achevée. Si quelque Confre-re, sur-tout s'il est ancien, leur enjoint quelque chose, ils recevront le commandement avec douceur & humilité ; mais ils iront d'abord demander au Pere Maître la permission de l'accomplir, à moins que la chose ne fût légère, ou qu'elle pût s'exécuter en peu de tems.

*Ibid.**Ibid.*

Leur obéissance sera simple & saintement indiscrete ; prenant plaisir à ne point examiner si la chose commandée est raisonnable, ou si elle pourroit être mieux concertée. Ils se contenteront de sçavoir que celui qui l'a ordonnée, l'a fait par l'autorité de Dieu, qui l'a singulièrement choisi pour leur manifester ses volontés. Si néanmoins la chose étoit au-dessus de leurs forces, ou trop conforme à leurs inclinations sensuelles, ils le représenteront avec respect & humilité ; en sorte que si le Supérieur persiste dans sa volonté, ils l'accomplissent, se confiant au secours de celui pour l'amour duquel ils se soumettent.

*Reg. c. 50**Reg. 66**Ibid.*

Elle sera souple, ne disant jamais qu'ils n'en feront rien : car ne pas faire ce qui est commandé

c. 9

dé, c'est une simple désobéissance ; mais dire qu'on n'en fera rien, c'est une rébellion. Ils ne contesteront donc jamais sur la chose commandée ; ils ne se montreront point revêches ni difficiles ; ils n'attendent point qu'on leur commande avec empire, n'y ayant rien de si contraire à l'obéissance.

Elle sera prompte & sans aucun retardement, *c. 5.* quittant tout ce qu'ils ont entre les mains, & *Ibid.* tout ce qu'ils faisoient auparavant, jusqu'à laisser une lettre imparfaite, pour accomplir ce qui est commandé, soit par le Supérieur, soit par le signe des Exercices. Tout ce qu'ils pourront faire par le retardement, ne passera devant Dieu que comme une œuvre de leur propre volonté. Si la chose commandée n'est point

Reg. c. 43. encore achevée, quand il faut se retirer, & qu'il y ait de l'inconvénient à la laisser imparfaite, ils l'acheveront avec le plus de diligence qu'il leur sera possible.

Reg. c. 5. Elle sera sans crainte, & accompagnée d'une grande confiance en Dieu, faisant tout ce qui leur sera commandé, quand même elle sembleroit devoir leur causer quelque préjudice. Ils n'auront autre soin que d'obéir, abandonnant l'issue de leur obéissance entre les mains de celui pour lequel ils obéissent, & qui sçaura bien faire réussir le tout à leur plus grand bien, quoique selon les apparences humaines, ils semblent être menacés du contraire.

Reg. c. 1. Elle sera fervente & exempte de toute tiédeur & de toute lâcheté, employant toutes leurs forces à faire ce qui leur est commandé, & n'ayant point d'égard à la grandeur ou à la petitesse de la chose commandée ; mais ils feront tout avec un même zèle, se ressouvenant que celui pour lequel ils font les grandes choses, est celui-là même pour qui ils doivent faire les plus petites.

Elle sera sans murmure; & comme le murmure peut se commettre intérieurement, en nourrissant quelque mécontentement dans le cœur; & extérieurement en le faisant paroître au dehors par paroles, par signes, par gestes, ou par quelque maintien extérieur; ils éviteront l'un & l'autre comme le poison de la parfaite obéissance, & fuitont la conversation de ceux qui sont sujets à ce vice, comme l'on évite ceux qui sont infectés de quelque maladie contagieuse.

Ibid.

Enfin elle sera gaie, & s'accomplira de bon cœur & avec une sainte allégresse; & ne se contentant pas d'avoir cette joie dans leur intérieur, ils la feront encore paroître au dehors, montrant par leur extérieur combien il est véritable que le joug de notre Seigneur est doux & léger. Telles sont les conditions que saint Benoit demande dans une parfaite obéissance; qu'elle soit pure, entière, souple, simple, sans crainte, fervente, sans murmure, & saintement joyeuse. Quand ils obéiront de la sorte, ils rapporteront les victoires, & ensuite les couronnes que Dieu a promises aux parfaits obéissans.

Ibid.

Obedite Præpositis vestris, & subjacete eis; ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, & non gementes: hoc enim non expedit vobis. Hebr. 13. 17.

ProL

Obéissez à ceux qui vous sont donnés pour Supérieurs, & soyez soumis à leurs ordres; afin que comme ils veillent sur vos ames, & qu'ils doivent en rendre compte, ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gémissant; ce qui ne vous seroit pas avantageux.

CHAPITRE XXIII.

De l'Obéissance dans les Offices & Emplois
de la Religion.

Reg. c. 23.
Hebr. I. 34.
SI un Monastere bien réglé est une image du Paradis, les Officiers en sont comme les Anges, dont il est écrit : Qu'ils sont des Esprits administrateurs, envoyés pour rendre service à ceux qui sont destinés à l'héritage du salut.

Quand le Supérieur fera la distribution des Offices & des Emplois du Monastere, ils attendront avec une parfaite indifférence celui qui leur doit échoir, disant en eux-mêmes ces paroles du Prophete : *Paratum cor meum, Deus; paratum cor meum.* Mon cœur est prêt, Seigneur; mon cœur est prêt à faire tout ce qu'il vous plaira. Ils le recevront avec une entiere résignation à la volonté de Dieu, qui a disposé les choses de la sorte; croyant assurément que cela ne s'est point fait par hazard, mais par la disposition de la divine Providence qui leur donne l'emploi où elle a destiné de toute éternité de les occuper. Dans cette persuasion, fondés sur la foi que rien ne se fait dans le tems, qu'il n'ait été arrêté dans les desseins éternels de Dieu, ils l'aimeront & le préféreront à tous les autres, quand bien même on leur en donneroit le choix.

Reg. c. 26.
Si néanmoins l'Office surpassoit leurs forces, ou étoit préjudiciable à leur conscience & à leur salut, ou trop conforme à leur inclination sensuelle, ils pourront le représenter au Supérieur avant qu'il dispose des Offices; mais, qu'il ait égard ou non à leur remontrance, quand ils seront une fois nommés pour en administrer quelqu'un, ils l'accepteront avec une

parfaite soumission de cœur & d'esprit, comme venant de la main de Dieu, espérant qu'il leur donnera la grace pour s'en acquitter pour sa gloire, & sans intéresser leur conscience.

Ibid

Ils ne regarderont aucun Office comme petit ou de peu de conséquence dans la Religion, puisque tout est grand dans la Maison de Dieu, tant à cause du Maître qui les ordonne & qui y prend son plaisir, que pour la récompense qu'ils en espèrent, laquelle les relève infiniment.

Si néanmoins il y en a qui paroissent plus bas & plus humilians que les autres, ce sont ceux-là particulièrement qu'ils doivent le plus désirer & rechercher; puisqu'outre le service commun qu'ils pourroient rendre à Dieu dans tous les autres, ils trouveront de plus dans ceux-ci des occasions de s'humilier & de mortifier l'amour-propre.

Si Dieu permet qu'on les laisse sans Office, ils ne s'en attristeront point; mais s'estimant indignes & incapables de tout emploi, ils seront bien-aisés de se voir en état de suivre les exercices de la Communauté avec liberté & dégagement, & prendront occasion du loisir que Dieu leur donne, de s'appliquer plus parfaitement à l'intérieur & aux exercices de la contemplation.

Reg. c. 70

Quand ils auront été nommés à un Office, ils demanderont à Dieu la grace de s'en acquitter selon sa sainte volonté, & pour le plus grand bien de la Religion qui le leur a confié de sa part.

Proli

Ils seront fort soigneux de bien étudier les regles de cet Office, & encore plus fideles à les mettre en pratique. S'ils y trouvent quelque chose d'obscur, ils demanderont l'éclaircissement au Supérieur, ou au Pere Maître, afin qu'ils sachent exactement & sans hésiter ce qu'ils ont à faire,

Quand ils entreront dans leur Office, ils laisseront les choses au même état où ils les trouvent, & ne changeront rien de la disposition de ceux qui les ont devancés, sans l'ordre ou l'approbation du Supérieur. Ils ne blâmeront point la conduite de leur prédécesseur; mais ils en parleront en bonne part, autant qu'il leur sera possible. S'il s'y trouve quelque chose qui ne mérite pas tout-à-fait l'approbation, ils l'excuseront par un sentiment de charité; ou si les défauts sont si visibles qu'ils ne puissent les excuser, ils les enseveliront dans un perpétuel silence. En un mot, ils traiteront leur prédécesseur comme ils desireroient d'être traités de leur successeur, quand ils quitteront le même Office.

Reg. c. 4.

Ils ne se porteront point par inclination ni par humeur à l'exercice de leurs charges, faisant ce qui leur est commode, & laissant ce qui leur est contraire & difficile; mais ils feront également toutes choses, soit agréables, soit pénibles, par le seul desir de l'obéissance, par un pur motif de faire la volonté de Dieu, & par un zèle du plus grand bien de la Religion.

Quand ils seront dans l'exercice actuel de leur Office, ils ne s'y appliqueront pas si absolument qu'ils ne s'entretiennent avec Dieu, autant que l'Office pourra le permettre; mais si les emplois sont de telle nature qu'ils demandent toute leur application, ils tâcheront au moins de les entremêler d'oraisons jaculatoires proferées intérieurement comme à la dérobée, afin de conserver l'esprit de dévotion, qui se refroidit facilement, si l'on ne veille sur soi-même dans les occasions extérieures, quoique bonnes & innocentes.

Reg. 4.

Ils donneront à leur Office le tems qui leur sera prescrit ou par leur Regle ou par

leur Supérieur ; & ils disposeront leurs affaires avec tant de prudence , qu'ils ne se dispensent point sans de grandes raisons des exercices réguliers , sur-tout de l'Office divin & de la Méditation.

C'est pourquoi quand ils seront obligés d'y travailler , ils seront fideles à n'y employer ⁴¹⁰ précisément que le tems qui sera nécessaire , ne prenant point occasion ni prétexte de leurs emplois , pour se divertir & passer le tems : mais quand ils auront fait ce que la nécessité demande d'eux , ils se retireront au plutôt dans leurs Cellules pour vaquer à la lecture spirituelle , à l'Oraison , & aux autres exercices intérieurs , avec d'autant plus de fidélité , que leur Office leur a pu être un sujet de distraction.

Mais comme leurs emplois extérieurs ne leur doivent point être une occasion de quitter les exercices de leur intérieur ; aussi doivent-ils prendre garde que la lecture , l'Oraison , & les autres exercices semblables ne leur servent de prétexte pour négliger ce qui est de leur Office. La volonté de Dieu doit leur servir de règle en ces rencontres : ils l'auront tellement devant les yeux , qu'ils donnent avec justice & fidélité ce qui appartient à l'un & à l'autre. En un mot , si c'est pour eux un devoir d'obligation d'imiter Marie , ce n'en est pas un moins indispensable de suivre l'exemple de Marthe.

Si leur Office les engage à converser avec les personnes du dehors , ils se ressouviendront que l'honneur de la Religion est en quelque façon en dépôt entre leurs mains , & que les Séculiers qui jugent ordinairement de tous ceux qu'ils ne voient pas , par la disposition de ceux qu'ils voient , prendront des impressions & des sentimens de toute la Congrégation , conformes à ceux qu'ils leur

donneront d'eux-mêmes. Ainsi ils se comporteront avec une grande circonspection, modestie & retenue, gardant autant qu'il leur sera possible, les regles de la conversation qui ont été rapportées à la fin du Chapitre du silence, & faisant quelquefois prudemment glisser parmi les affaires quelque parole d'édification, qui fasse connoître que leur cœur est plus attaché à Dieu & aux biens du Ciel, qu'aux intérêts de la Terre.

Reg. c.
11.

Les Officiers n'entreprendront rien sur les Offices les uns des autres, s'ils n'en ont l'ordre ou la permission du Supérieur, ou si les autres Officiers ne les en prient, pour quelque nécessité pressante qui ne donne pas le loisir d'aller trouver le Supérieur. Chacun doit se contenter de faire ce que Dieu demande de lui, laissant aux autres la matière dont ils doivent composer leur couronne.

Si néanmoins quelqu'un faisoit par occasion ou autrement, ce qu'un autre doit faire, celui-ci ne s'en offensera point; mais il attribuera plutôt cela à charité ou à mégarde qu'à une entreprise sur son Office.

Ils feront fort propres dans leurs Offices, en sorte que rien ne blesse la vue de ceux qui pourroient y entrer, se ressouvenant toujours que la netteté extérieure est un indice de celle de l'ame.

Reg. c.
12.

Ils conserveront encore avec soin tout ce qui est commis à leur garde, en sorte que rien ne se gâte ou ne se perde, croyant assurément qu'ils pechent contre la pauvreté, autant de fois que quelque chose se gâte ou se perd par leur faute.

Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas. Colos. 4. 7.

Réfléchissez sur l'emploi dont on vous a chargé en vue du Seigneur, & remplissez-en les devoirs.

CHAPITRE XXIV.

De la Résignation à la volonté de Dieu.

IL y a cette différence entre l'obéissance & la *Reg. e. 1^a* la résignation à la volonté de Dieu, que par l'obéissance on obéit à Dieu dans les hommes, & par la résignation l'on obéit immédiatement à Dieu, de quelque part & de quelque manière que sa volonté soit signifiée.

Ce saint exercice, qui est le moyen le plus court & le plus facile pour parvenir en peu de tems à une haute perfection, & à la véritable tranquillité du cœur, est fondé sur ce principe de la foi, qu'il n'arrive rien dans le monde que par la providence de Dieu, & qu'il ne tombe pas un cheveu de la tête, ni une feuille d'un arbre, que par un ordre ou une permission de son adorable sagesse.

Etant donc établis sur ce ferme & solide fondement, ils reconnoîtront & adoreront la volonté de Dieu en toutes sortes d'événemens, qu'ils soient agréables à la nature, ou qu'ils lui soient contraires, & ils s'y soumettront avec une parfaite résignation de cœur & d'esprit; c'est-à-dire, qu'ils ne les accepteront pas seulement avec amour, mais encore qu'ils les approuveront, croyant fermement que Dieu en tirera sa gloire, & leur bien particulier.

Ainsi ils regarderont du même œil les prospérités & les adversités, l'abondance & la pauvreté, les commodités, & les incommodités, les gains & les pertes, la réputation & l'infamie, l'élévation & l'abaissement, l'honneur & le mépris, le beau tems & le tems fâcheux, le chaud & le froid, les demeures commodes & celles qui sont incommodes, les

emplois éclatants & ceux qui sont bas & obscurs; les consolations spirituelles & les sécheresses, la santé & la maladie, la vie & la mort, & généralement toutes les épreuves auxquelles il plaira à Dieu de les exposer, pourvu qu'il leur donne les forces nécessaires pour ne pas succomber dans ces occasions difficiles, & qu'ils y conservent toujours sa grace & son amour; tenant pour assuré, que cette disposition héroïque est la marque d'une ame prédestinée, d'une très-parfaite résignation de leur volonté à celle de Dieu.

Quand il leur arrivera quelque succès agréable, ils ne s'en réjouiront pas, parce qu'il satisfait la nature, mais parce que c'est la volonté de Dieu qui s'accomplit de la sorte. S'il arrive quelque événement fâcheux & désagréable aux sens ou à l'esprit; au lieu de s'en attrister, ils tâcheront encore d'en concevoir une sainte joie dans leur cœur, parce que c'est un effet de la même volonté.

C'est par cette constance chrétienne qu'ils reconnoîtront si leur volonté est absolument soumise à celle de Dieu.

Ainsi, quoi qu'il arrive, ils conserveront toujours une même égalité d'esprit, fondée, non sur la seule raison, comme celle des Philosophes & des Politiques, mais sur la seule volonté de Dieu, qui en tout tems, en tout lieu & en toutes rencontres, doit être également reçue, aimée & accomplie.

Reg. c. 7. Ils ne désireront & ne demanderont rien que l'accomplissement de cette sainte volonté; ou s'ils désirent & demandent quelque autre chose, comme l'on peut désirer & demander

Ibid. les nécessités temporelles, les vertus héroïques, une haute perfection, ils ajouteront toujours cette parole de résignation de notre Seigneur, lorsqu'il prioit son Père d'éloigner le calice de

ses souffrances : Néanmoins que votre volonté soit faite. Luc. 22. 42.

Ils ne craindront point qu'il leur arrive rien de fâcheux ; puisqu'il ne peut leur rien arriver que par la volonté de Dieu , laquelle étant toujours sainte , toujours adorable , toujours aimable , ne peut rien avoir de chagrinant.

Suivant ce même principe, ils ne se plaindront jamais de quelque traversé ou adversité que ce soit ; ils ne diront jamais qu'ils sont malheureux , quelque contradiction qu'il leur arrive ; ils ne diront point que tout leur est fatal , quand même tout leur seroit contraire : ils ne proféreront jamais aucune parole de chagrin , de plainte ou de murmure dans les événemens qui les choquent ; puisque la volonté de Dieu en étant la cause , ces plaintes & ces murmures retomberoient sur elle. Reg. 4

Si quelqu'un leur cause quelque chagrin ou quelque peine , soit en les traversant dans leurs projets , soit en parlant pour les desservir , ils prendront tout cela de la main de Dieu , & ne regarderont ceux qui les leur occasionnent que comme des instrumens que Dieu emploie pour leur sanctification. Loin donc de les traiter comme des ennemis , ils les aimeront comme des personnes qui leur rendent service.

La paix du cœur & de l'esprit ne peut avoir son fondement & sa source que dans cette parfaite résignation à la volonté de Dieu : les plus belles exhortations de la Philosophie humaine , & ses préceptes les mieux combinés ne sçauroient la procurer. Mais pour pratiquer cette résignation dans toute son étendue , il faut s'accoutumer à ne rien attendre des hommes que par Dieu , & après s'être adressé à lui pour avoir d'eux ce qu'on espere. Par ce moyen ils ne seront point choqués d'un refus ; ils se trouve-

ront même dans le cas & la disposition de remercier Dieu de ce qu'ils n'obtiennent pas une chose qu'il a sans doute regardée comme un obstacle à leur salut. Plus ils se formeront l'habitude de l'exercice de cette vertu, plus ils sentiront la paix du Seigneur s'augmenter dans leur cœur & dans leur esprit, & plus ils avanceront dans la voie de la perfection.

Qui confidunt in Domino intelligent veritatem; & fideles in dilectione acquiescent illi. Sap. 3. 9.

Ceux qui avec confiance s'abandonnent entre les bras du Seigneur, connoîtront la vérité; & ceux qui sont fideles à son amour le feront aussi à exécuter ce qu'il ordonne.

CHAPITRE XXV.

De la Foi.

LA Foi est la source de la vie chrétienne & surnaturelle. C'est une vertu par laquelle nous connoissons & croyons des vérités si sublimes & si élevées au-dessus de l'esprit humain, que les plus grands hommes ne les ont pu découvrir par la force de leur raisonnement.

Dieu donc leur ayant fait présent d'un si grand trésor par sa pure bonté, ils lui en rendront grâces à tous momens.

Ils ne se contenteront pas de la posséder seulement en habitude; ils en formeront encore des actes, autant de fois que l'occasion s'en présentera, acquiesçant à toutes les vérités qu'elle enseigne par une parfaite soumission d'esprit, & s'arrêtant principalement à celles qui peuvent davantage les exciter au service de Dieu, & à mener une vie plus sainte & plus parfaite, comme sont les Jugemens de Dieu, l'Enfer, le Paradis, l'Incarnation de notre Seigneur, sa Vie,

ses maximes, sa Passion, sa mort, la bonté de Dieu, sa providence, sa présence en toutes choses.

Le vrai motif qui doit les porter à croire ces grandes vérités, & tous les autres mystères de la Religion Chrétienne, est que Dieu, qui est la vérité même, les a révélés, & que l'Eglise, à qui il les a confiés avec l'autorité d'en expliquer les difficultés, nous les propose de sa part pour être l'objet de notre foi.

Il y a certaines raisons convaincantes, quoique naturelles, en faveur des points de la Religion; elles sont comme de seconds motifs qui les rendent croyables, & dont ils pourront se servir pour fortifier leur esprit dans la Foi: tels sont les miracles prodigieux & infinis que Dieu a faits, ou par lui-même ou par ceux qui les ont prêchés, afin de les confirmer. Les miracles n'étoient point des œuvres de la nature, mais de Dieu seulement; & Dieu ne pouvant les faire pour autoriser le mensonge, il s'ensuit que les choses, pour la confirmation desquelles il les a faites, sont des vérités constantes. Telle est encore la force invincible des Martyrs, sur-tout de tant d'enfants & de tant de filles délicates, qui ont souffert avec joie des tourmens, dont la seule pensée nous fait frémir. Cette force & cette joie étant au-dessus de la nature, & même contraire à la nature, qui ne desire rien tant que sa conservation, Dieu ne les auroit pas données, ni fait les hommes si ennemis d'eux-mêmes, pour soutenir des faussetés. Telles sont enfin la pureté & l'austérité de cette vie de ceux qui croient parfaitement ces vérités; puisque cette pureté & cette austérité étant opposées à la chair & aux inclinations naturelles de l'homme, elles ne peuvent être inspirées que de Dieu, lequel tromperoit les hommes, s'il les leur inspiroit pour les entretenir dans l'erreur.

Les Mystères qui sont l'objet de notre Foi,

ne font pas contre la raison , mais au-dessus de la raison. Notre esprit est trop borné pour concevoir ce qui n'a point de bornes : le fini ne sçauroit comprendre l'infini ; en vain cherchons-nous donc à pénétrer avec curiosité dans les abîmes sacrés de la Majesté divine. C'est ne pas se connoître que de se demander raison de ce qui est hors notre portée ; il y a même plus de ridicule , qu'à vouloir exiger d'un enfant de deux ans la résolution du plus difficile problème de la Géométrie la plus sublime. L'obscurité des mysteres fait le mérite de la soumission de la Foi. Et à qui pouvons-nous mieux nous en rapporter qu'à celui qui ne veut , ni ne peut nous tromper ; qui se connoît parfaitement , & qui a daigné nous en instruire ?

Cette vertu est d'ailleurs si nécessaire au salut , que sans elle on ne peut être sauvé : elle est la base de la vie chrétienne. C'est par elle que nous connoissons la fin que nous devons nous proposer dans toutes nos actions , pour les rendre méritoires ; elle nous présente un motif bien plus relevé , que ne sçauroit faire la raison humaine , & nous conduit enfin par la charité à l'objet de notre espérance.

Afin donc que leur vie soit toute chrétienne , ils feront en sorte qu'elle soit fondée sur la Foi , & que toutes leurs actions soient rehaussées par la dignité surnaturelle de cette divine vertu. S'ils souffrent des peines , des maladies , des injures , des contradictions , ils fonderont leur patience sur la Foi de la providence de Dieu , par l'ordre de laquelle toutes ces choses leur arrivent ; s'ils obéissent à leurs Supérieurs , leur obéissance sera fondée sur la Foi de l'autorité de Dieu , duquel ils tiennent la place ; s'ils observent les règles & les pratiques de la Religion , cette observance sera fondée sur la

Foi, que ce sont les volontés de Dieu qu'il leur a manifestées par les Législateurs; s'ils se tiennent dans le recueillement, dans la modestie & dans la retenue, ce sera sur la foi de l'immenité de Dieu, qui leur est présent en tout lieu & en tout tems. Il en sera de même de toutes les autres actions qu'il leur sera facile de fonder sur la Foi, pourvu qu'ils y fassent tant soit peu de réflexion. Ils ne scauroient trop pratiquer cette vertu, puisqu'elle est le principe de toutes les autres. C'est par elle que l'on doit commencer à régler la vie spirituelle, suivant l'Écriture, qui nous dit, que le juste vit de la Foi. (*Hebr. 11.*) Elle a conduit tous les Patriarches & les Prophètes dans toutes leurs actions; elle a soutenu le courage des Apôtres dans la prédication de l'Évangile, & la constance des Martyrs dans les persécutions & les tourmens, Mais la Foi, pour être méritoire, doit être accompagnée de bonnes œuvres.

Quid proderit, Fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum? Jac. 2. 4.

Mes Freres, que servira-t-il à l'homme de se vanter qu'il a la Foi, s'il n'en fait pas les œuvres? La Foi seule pourra-t-elle le sauver?

CHAPITRE XXVI.

De l'Espérance & de la Confiance en Dieu.

L'Espérance est une vertu qui fait aspirer à Dieu comme au souverain bien, & une persuasion qu'on le possédera. Si-tôt que la Foi a représenté Dieu à notre ame comme sa dernière félicité, elle s'y porte & y tend comme à un bien pour lequel elle a été créée.

Reg. c. 7.

Dieu donc , comme unique & souverain bien , étant l'objet de leur espérance , ils s'attacheront uniquement à lui non-seulement pour la vie future , mais encore pour la vie présente , dans laquelle ils n'espéreront rien que lui , ils ne rechercheront rien que lui , ils n'attendront rien que de lui.

Cette espérance qu'ils doivent avoir de posséder Dieu , ne les dispense pas de faire les bonnes œuvres qui en peuvent mériter la possession. Ce seroit une présomption punissable , s'ils croyoient pouvoir arriver à cette fin sans se servir des moyens que Dieu a établis pour y parvenir.

Mais comme les moyens sont surnaturels , & qu'il n'appartient qu'à Dieu de les donner , ils les regarderont comme de seconds objets de leur espérance , & auront une ferme confiance que Dieu ne se fera pas seulement posséder à eux , mais encore qu'il leur donnera toutes les choses qui leur seront nécessaires pour parvenir à cette possession , pourvu qu'ils les reçoivent avec fidélité , & les pratiquent avec exactitude.

Ils espéreront donc de sa bonté la grace , les vertus , la victoire des tentations , la perfection , & tous les autres moyens nécessaires pour parvenir à la possession de son essence divine. Ils espéreront même de lui seul toutes les nécessités temporelles , comme des moyens pour parvenir à cette fin , puisqu'ils ne les doivent prendre que dans cette vue. De sorte que quand ils recevront quelques nécessités de quelque personne que ce soit , ils ne les prendront pas comme de la main des hommes , mais comme de la main de Dieu , par la main des hommes.

Ainsi étant tout remplis de l'espérance que Dieu leur donnera non-seulement la possession de son essence & de sa gloire , mais encore tout ce qui est nécessaire pour la mériter , ils

Se fortifieront contre les tristesses excessives, contre les inquiétudes, contre les défiances de la miséricorde de Dieu, & même contre ces atteintes de désespoir qui peuvent leur arriver par la pensée de leurs péchés passés. Ils ne s'étonneront point des tentations, des sécheresses, des désolations, des abandonnemens sensibles, des dégoûts des choses de Dieu; mais ils regarderont ces peines comme des moyens assurés pour parvenir à la fin de leur espérance, pourvu qu'ils en fassent un bon usage. Ils ne se laisseront point abattre aux difficultés qu'ils rencontreront dans la pratique des vertus, ni aux résistances que leur nature ou leurs mauvaises habitudes pourront faire à leur bonne volonté. La fin de leur espérance & l'assurance du secours de Dieu doivent leur relever le courage, & les remplir d'une sainte générosité capable de tout surmonter.

La confiance en Dieu est quelque chose de plus que l'espérance, parce que c'est une espérance fortifiée par quelque sorte d'assurance, que Dieu donnera ce que l'on espère. Cette assurance est fondée sur l'expérience des graces que Dieu nous donne, & de la fidélité que nous apportons à y correspondre.

Ils doivent donc acquérir cette assurance par la pratique des bonnes œuvres, & par une grande fidélité aux graces que Dieu leur donne.

Ils pourront s'affermir, soit dans l'espérance, soit dans la confiance, par les réflexions consolantes qui ne leur permettent pas de douter de la volonté que Dieu a de les sauver; par les promesses qu'il leur a faites de se donner à eux avec sa gloire; par le soin paternel qu'il a d'eux en toutes choses, jusques à compter leurs cheveux, afin qu'il n'en tombe pas un sans son ordre ou sa permission; par les grands biens qu'il

leur a faits , comme d'envoyer son Fils au monde pour les racheter d'une maniere qui ne seroit pas croyable , si la Foi ne nous obligoit de la croire ; par d'autres faveurs qui leur sont plus particulieres , comme est la grace de la vocation dont il les a prevenus , lorsqu'ils étoient peut-être les moins dignes de sa miséricorde , le desir qu'il leur inspire de l'aimer & de le servir ; les douceurs intérieures qu'il leur fait ressentir dans les exercices de la vie spirituelle , l'amour qu'il leur donne pour la pénitence , la grace dont il les fortifie dans les tentations. Tous ces motifs doivent les convaincre de l'amour que Dieu leur porte , & de la volonté sincere qu'il a de les sauver.

Mihi adherere Deo bonum est , ponere in Domino Deo spem meam. Psal. 72. 28.

Je ne puis mieux faire que de m'attacher à Dieu , & de mettre toute mon espérance dans le Seigneur.

Adeamus ergo cum fiducia ad Thronum gratiae , ut misericordiam consequamur , & gratiam inveniamus in auxilio opportuno. Hebr. 4. 16.

Présentons-nous donc avec confiance devant le Trône de la grace , pour y recevoir miséricorde , & pour que sa grace vienne à notre aide à propos,



CHAPITRE XXVII.

De l'Amour de Dieu.

Dieu est le souverain bien que nous sommes *Mat. 22*
obligés, par un commandement indispen- 37.
sable, d'aimer par-dessus toutes choses, de tout
notre cœur, de tout notre esprit, de toutes nos
forces. Le souverain bien doit être aimé pour
lui-même; & les créatures qui tiennent tout de
lui, ne doivent être aimées que pour lui.

Notre cœur ne peut être en même-tems
rempli de l'amour de Dieu, & de l'amour du
monde. *N'aimez point le monde*, dit l'Apôtre 1, *Epist.*
que Jesus aimoit, *ni ce qui est dans le monde.* *Joan.*
Ceux qui apportent de vains & frivoles rai- c. 2.
sonnemens pour éluder l'observation de cette
loi, prouvent qu'ils n'aiment point Dieu. Il
est fort à craindre pour eux, que ce qu'ils
regardent aujourd'hui comme probable, ne
soit trouvé faux au jour du Jugement dernier.
Il n'y a que celui qui aime Dieu véritable-
ment qui comprenne bien cette doctrine. *Ibid.*
Dieu est amour, & ainsi quiconque demeure c. 4.
dans l'amour, demeure dans Dieu, & Dieu
en lui.

L'amour de Dieu est l'ame de toutes les
vertus, & la forme qui leur donne tout ce
qu'elles ont de vie & de mérite: il est l'ame
& la vie de notre ame. Celle-ci ne donne à
notre corps qu'une vie naturelle & animale;
l'amour de Dieu nous donne une vie surnaturelle
& divine: il remplit le cœur d'une joie ineffable,
dont tous les plaisirs du monde ne sçauroient
approcher.

Ils estimeront donc cet amour plus que
tout, & plus qu'eux-mêmes; puisqu'il leur

feroit infiniment plus avantageux de n'être point, que d'être sans l'amour de Dieu. En un mot, après Dieu ils n'estimeront rien tant que l'amour de Dieu.

c. 4. Ils aimeront donc Dieu de tout leur cœur, concevant pour lui une tendresse d'amour, & un desir ardent d'être tout à lui, & de faire toutes ses volontés au préjudice de tout ce qui pourroit arriver. Ils l'aimeront encore de tout leur cœur, tournant vers lui toutes leurs affections & toutes leurs inclinations, n'aimant que lui ou pour lui, ne desirant que lui, n'espérant que lui, ne prenant de la joie & du plaisir qu'en lui; n'ayant de la haine, de la crainte, de la tristesse ni de la colere que du péché, & de tout ce qui le peut offenser. Enfin ils l'aimeront de tout leur cœur, soupirant incessamment après lui par des desirs ardens de le posséder par la grace en ce monde, & par la gloire en l'autre.

c. 4. Ils l'aimeront encore de tout leur entendement, le soumettant par amour à croire très-fermement tout ce qu'il a révélé à son Eglise; l'occupant continuellement de sa présence, n'entretenant que des pensées qui tendent à son amour; ou, s'ils sont obligés d'en avoir d'autres, faisant en sorte qu'elles se terminent toutes à sa gloire & à son service.

c. 4. Ils l'aimeront enfin de toutes leurs forces, non-seulement employant toutes leurs puissances intérieures & extérieures à accomplir ses volontés, & à lui donner des preuves de leur amour, mais encore les y employant dans toute l'étendue de leur pouvoir.

Dieu doit donc être le but, la fin & le centre de tout leur cœur, de tout leur entendement, de toutes leurs forces, & de tout eux-mêmes, & c'est en cela que consiste la pureté de ce saint Amour; car la charité est une vertu surnaturelle, par laquelle on aime Dieu purement pour

lui-même. Si on l'aime à cause des bienfaits qu'on a reçus de lui, ou afin qu'il en fasse de nouveaux; ce n'est pas tant aimer Dieu que de s'aimer soi-même; ou pour parler plus véritablement, c'est aimer Dieu & soi-même tout ensemble.

Joan. 14.

23.

Il leur sera facile de connoître s'ils aiment Dieu: ils n'ont qu'à voir s'ils observent ses commandemens. Un serviteur qui aime son maître, va même au-devant de ses ordres, il lui obéit avec joie; & plus le commandement qu'il a reçu est difficile, plus son zèle est ardent pour l'exécuter: il ne refuse aucun travail, quelque rude & fâcheux qu'il puisse être, parce qu'il n'y a rien de rude ni de fâcheux à celui qui aime. Le commandement d'aimer Dieu est le plus aisé, & le plus doux; car il n'y a rien de si doux que d'aimer.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in totâ animâ tuâ, & in totâ mente tuâ. Matt. 22. 37.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de tout votre esprit.

CHAPITRE XXVIII.

De l'Amour du Prochain.

ON ne sçauroit aimer Dieu sans aimer le prochain, ni aimer le prochain, comme il faut, sans aimer Dieu. Nous avons reçu ce commandement de Dieu: Que celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frere. Si quelqu'un dit, j'aime Dieu, & qu'il haïsse son frere, c'est un menteur. Celui qui nous a commandé d'aimer notre prochain, n'a excepté personne, ni le pécheur, ni le pauvre, ni l'étranger, ni l'ennemi. Il faut donc aimer tous les hommes, de

1 Joan.
c. 4. 20.

174 EXERCICES SPIRITUELS.

Bid.
n. 3. 18.

quelque condition qu'ils soient, & les aimer d'un cœur pur, d'une bonne conscience, d'une foi sincère, & non-seulement de paroles & de langue, mais par œuvres & en vérité. Dieu aime notre prochain comme son image & sa ressemblance, comme racheté du Sang de Jésus-Christ, comme créé pour la gloire du Ciel, & comme un sujet capable de son amour.

C'est par ces considérations que nous devons nous aimer, & non uniquement par une inclination de pure sympathie, ni par des motifs humains, tels que la noblesse, la belle humeur, le bien qu'on nous fait, la gentillesse de l'esprit, la beauté du corps, l'adresse dans l'action, & autres semblables considérations purement naturelles.

Ils lui désireront & procureront tout le bien qu'il leur sera possible; ils se réjouiront de ses bons succès, compatiront à ses disgrâces, le consoleront dans ses afflictions, l'aideront dans ses nécessités, le supporteront dans ses défauts, l'excuseront dans les actions qui semblent mauvaises, jugeront bien de ses intentions, le défendront quand on parlera mal de lui en son absence, l'aborderont avec honneur, le recevront avec accueil, l'entre-tiendront avec douceur & affabilité.

Ils ne se laisseront jamais prévenir d'ombrages ni de soupçons qui puissent altérer la charité; ils éviteront tout mouvement d'aversion, d'envie, de mépris, de colère, de murmure, de détraction, de rudesse, & autres choses semblables qui peuvent causer du refroidissement; & quand on leur fera quelques mauvais rapports, ils ne les croiront pas facilement.

Reg. 6.
71.

Avant toute autre personne, ils aimeront leur Supérieur d'un amour humble & sincère, non à dessein de s'attirer son affection, ou quel-

que considération humaine, mais parce qu'il leur tient la place de Dieu, que Dieu le leur a donné pour leur servir de pere, qu'il veille jour & nuit pour les défendre de leurs ennemis visibles & invisibles; qu'il coopere avec Dieu à leur salut, & qu'il sera cause après Dieu qu'ils seront un jour bienheureux dans le Ciel, si eux-mêmes n'y mettent obstacle. S'il les traite quelquefois un peu rudement, soit pour les corriger ou autrement, ils se mettront aussi-tôt à genoux sans rien repliquer, & ils ne se releveront point qu'il ne leur commande. Quoi qu'il puisse leur dire, ils ne se refroidiront point à son égard, & ne laisseront pas de s'adresser à lui avec toute confiance dans leurs nécessités. Ce sera alors qu'ils témoigneront que leur affection est sincère; se ressouvenant d'ailleurs que les peres ne doivent pas toujours traiter leurs enfans avec toute la douceur qu'ils pourroient souhaiter.

Reg. c. 21

Reg. 4
71.

Ils se donneront de garde que cette affection ne dégénere en une trop grande privauté ou familiarité; mais ils feront en sorte qu'elle soit toujours accompagnée d'humilité & de respect, & telle que doit être l'affection d'un fils envers son pere.

c. 71.

Ils porteront ensuite un amour chaste & religieux à tous leurs Confreres, non-seulement parce qu'ils tendent à une gloire commune à tous les Elus, mais encore parce qu'ils y vont de compagnie par un même chemin, & qu'ils s'y excitent les uns les autres par une sainte émulation.

c. 72.

Ibid.

Ils les regarderont donc tous comme des Prédestinés, & en cette vue ils leur porteront beaucoup d'affection & de respect. Ils ne les rencontreront jamais qu'ils ne les saluent, & qu'ils n'accompagnent cet honneur extérieur d'une révérence intérieure, comme adorant

Ibid.

Jésus-Christ en eux. Ils estimeront précieuses les occasions de leur prêter la main dans leurs nécessités, de les prévenir dans les rencontres où ils pourront leur rendre service. Ils croiront que ce sera un devoir de supporter avec patience, & même de dissimuler avec prudence leurs défauts de corps, d'esprit, & de mœurs; & ils feront leur possible pour ne leur être à charge en quelque manière que ce soit.

Reg. c. 2.

n. 2.

Ils prendront garde néanmoins de ne lier avec aucun des amitiés particulières; & bien que dans le fond ils puissent raisonnablement avoir plus d'amour & plus d'estime pour ceux dans lesquels on remarque plus de vertu & de sainteté, néanmoins pour la démonstration extérieure, elle sera égale envers tous.

Sous prétexte de cette charité fraternelle, ils ne prendront point occasion d'être souvent ensemble, de rompre le silence, de rire & de se divertir, de s'embrasser, de se baiser, de se toucher, ni de commettre d'autres semblables légèretés, que l'on peut colorer du prétexte de la charité, mais qui y sont entièrement contraires, puisque la charité fraternelle n'est autre chose qu'un amour surnaturel, par lequel on desire & procure à ses frères le bonheur de la gloire, & les moyens qui peuvent les y conduire. Ainsi ils doivent éviter comme le poison de la vraie charité, tout ce qui est contraire à la fin & aux moyens de la gloire du Ciel.

Enfin ils aimeront chrétiennement toutes sortes de personnes, & même les plus grands pécheurs, leur rendant selon Dieu tous les services dont leur condition peut les rendre capables; c'est-à-dire, qu'ils ne rechercheront point la conversation des Séculiers sous prétexte d'exercer la charité en leur endroit; mais ils se contenteront de prier & de faire pénitence pour eux, afin que Dieu leur donne ce

qui leur est nécessaire pour leur salut. De cette sorte leur charité sera utile à ceux qu'ils aiment, & elle ne sera point préjudiciable à eux-mêmes.

La règle de l'amour du prochain est renfermée dans ce précepte : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Les Philosophes éclairés par les lumieres de la raison, l'avoient inféré dans leur morale, lorsqu'ils disoient : *Faites aux autres le même traitement que vous voudriez que l'on vous fit, & ne faites point aux autres le traitement que vous ne voudriez pas que l'on vous fit.* Matt. 22^o
37.

Chacun doit examiner sérieusement devant Dieu quel est le traitement qu'il voudroit que les autres lui fissent, & quel est celui qu'ils ne voudroient pas qu'ils lui fissent. Voudroit-il être méprisé, injurié, offensé ? Voudroit-il qu'on relevât ses défauts, qu'on médit de lui, qu'on lui enlevât ses biens ou son honneur ? En agir ainsi envers ses freres, n'est-ce pas avoir l'esprit injuste, & le cœur dérégé ?

Un vrai Disciple de Jésus-Christ n'entreprend point de juger les mœurs des autres, il cherche à connoître ses propres défauts, & à s'en corriger. Si les devoirs de sa charge, ou le précepte de la correction fraternelle l'oblige à reprendre les vices des autres, il le fait avec douceur, & avec une charité qui compâtit à leur foiblesse. Il n'y a rien de si contraire à la charité que l'aigreur & le trouble. Il excuse les fautes légères, persuadé que parmi les hommes il n'est point de vertu sans tache. Il y a des vices par-tout où il y a des hommes ; exiger d'eux une perfection où il ne manque rien, c'est flatter sa propre impatience, sous prétexte d'exercer un bon zele.

L'amitié differe de la charité en ce que la premiere est charnelle, & l'autre spirituelle. Le précepte qui nous défend de nous attacher à la créature n'exclut pas l'amitié mais il la

rectifie. Celle qui a la créature pour dernier objet, attache tellement l'ame de la personne qui aime à la personne aimée, qu'elle devient dangereuse, parce qu'elle fait souvent oublier qu'on ne doit s'attacher qu'à Dieu : dans ses commencemens elle semble pure & innocente ; mais peu-à-peu elle devient charnelle, & amollit le cœur. Il faut donc en modérer les premiers mouvemens, de peur qu'ils ne corrompent l'ame par la douceur de leur poison. Le cœur de l'homme ne peut être sans amour ; mais il faut aimer en Dieu, & pour Dieu.

Tous les hommes ont une inclination secrète de plaire, & d'être aimés ; mais cette affection ne sera solide & durable, qu'autant qu'elle sera fortifiée par l'amour de Dieu. L'amitié qui n'est point fondée sur cette base, est un commerce qui ne dure qu'autant que l'intérêt que l'on en tire, ou que l'on en espere. La civilité, l'honnêteté, les complaisances, souvent même les petits services réciproques, ne sont qu'un jeu de paroles & d'actions, un effet de l'éducation ou du tempérament. S'il survient quelques petites altercations, la vanité s'en trouve offensée, l'amour-propre laisse tomber le masque, & l'amitié disparaît.

Si tous les hommes s'aimoient en Chrétiens, ils n'auroient tous qu'un même cœur, une même volonté, un même desir ; il y auroit entr'eux une union si parfaite & si douce qu'on jouiroit dès ce monde des douceurs & des joies du paradis. Mais on n'aime proprement que soi-même, on ne recherche que ses propres intérêts, & on les trouve par-tout.

Les haines, les inimitiés, les aversions partent toutes de ce dernier principe. Notre intérêt nous empêche de voir d'un œil indifférent les avantages de notre prochain, parce que nous ne nous considérons pas assez comme membres de la société civile.

Le genre humain ne fait qu'un corps dont tous les hommes sont les membres. L'union, le concert, l'accord de leurs mouvemens & de leurs opérations doivent concourir à sa conservation, à sa beauté & à ses agrémens. Tous ceux qui en troublent l'agréable & douce harmonie, ne peuvent le faire que contre l'ordre & la volonté de Dieu, qui en est l'auteur. Il faut donc sacrifier ses intérêts & se sacrifier soi-même pour l'entretien de cette harmonie, si l'on est disposé à entrer dans les desseins de Dieu; & l'on ne peut le faire qu'en aimant son prochain comme soi-même.

In hoc cognoscens omnes quia Discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.
Joan. 13. 35.

Si vous vous aimez tendrement les uns & les autres, tout le monde vous reconnoitra pour mes Disciples.

CHAPITRE XXIX.

De la Persévérance.

IL importe peu d'avoir bien commencé, & même d'avoir fait de grands progrès dans les voies de Dieu, si l'on n'y persévère jusques à la mort, le seul moment auquel on puisse être assuré de la couronne. La persévérance est le toit de l'édifice spirituel; & si ce toit manque, tout l'édifice est inutile & tombe en ruine. Reg. 6. 7
Proh

La persévérance est une vertu, par laquelle la volonté fait une ferme & constante résolution de persister dans le bien jusqu'à la fin, & par laquelle elle y persiste en effet.

Ils feront cette sainte résolution, première-

rement, de persister à demander le secours de la grace; à suivre ses impressions, & à aimer Dieu jusqu'à la fin. C'est la persévérance essentielle, sans laquelle il ne faut point espérer de salut. La grace & la charité viennent purement de Dieu; la persévérance qui est une continuation de la grace & de la charité, ne peut être qu'un don de sa pure libéralité: c'est pourquoi il n'y a rien qu'ils doivent demander à Dieu avec plus d'instance. Ils renouvelleront souvent cette importante résolution, sur-tout quand ils auront des tentations dangereuses, & qu'ils sentiront que leur courage commencera à se laisser dans la pratique de la vertu.

Secondement, ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour persister dans la même ferveur & tâcheront même de l'augmenter. Quand elle se ralentit, on tombe facilement dans des fautes légères; celles-ci en augmentant le refroidissement, entraînent dans des fautes graves, & l'on se met enfin dans le péril de perdre la persévérance & les moyens qui y conduisent.

Reg. c. 7. Ils persévéreront encore dans une fidelle & constante pratique des vertus & des exercices de piété, ne faisant point comme ceux qui quittent & reprennent souvent la pratique de la vertu, ou par une inconstance naturelle, ou par un dégoût qu'ils ont du bien, ou pour satisfaire à l'inclination des sens, ou parce qu'ils se lassent dans des pratiques, qui n'ont point de fin, & qui doivent durer jusqu'à la mort. Sans cette persévérance, ils n'auront jamais de vertus solides; mais il leur arrivera comme aux plantes qui étant souvent arrachées & replantées, ne jettent jamais de profondes racines.

Enfin ils persévéreront constamment & avec joie dans la vocation à laquelle ils ont été

appelés ; ils la regarderont comme la voie droite & sûre par laquelle Dieu veut qu'ils marchent, & qu'il leur a destinée de toute éternité pour les faire parvenir à leur dernière fin.

Les moyens d'y arriver heureusement se trouvent expliqués & développés assez au long dans cet Ouvrage. Les Religieux de tous âges y trouveront tout ce qu'ils doivent pratiquer pour vivre conformément à l'état saint qu'ils ont embrassé. Le génie, l'esprit, la science, & quelque sorte de mérite qu'ils aient, ou quelque place qu'ils occupent dans la retraite, ne sçauroient les dispenser de la pratique de ces Exercices, parce qu'ils ne leur sont point incompatibles. Les infirmités, ou le Supérieur seul, pour des raisons particulières, & pour un plus grand bien, peuvent en changer l'exécution. A mesure même que les Religieux avancent en âge, ils contractent, pour ainsi dire, une obligation de les pratiquer avec plus de fidélité & d'exactitude, parce qu'ils approchent plus près du terme où leur persévérance doit être couronnée.

Pour s'exciter à l'amour de cette très-excellente vertu, ils la regarderont comme la gardienne & la conservatrice de toutes les autres, & de tous les biens spirituels qu'ils méritent par leurs travaux. Ils la considéreront encore comme le prélude de l'éternité, & comme le moyen le plus assuré de leur prédestination. Ils la regarderont enfin comme le plus grand sujet de joie qu'ils puissent avoir en cette vie : car quelle consolation ne doivent-ils pas avoir, quand ils font réflexion qu'ils sont tout à Dieu, & qu'ils sont dans une résolution sincère de persévérer en cet état jusqu'à la mort. Mais sur-tout quelle joie n'auront-ils pas à la fin de leur vie, quand ils penseront qu'ils l'auront

toute passée, au moins depuis leur conversion, dans l'amour & dans le service de Dieu? Ils ressentiront sans doute un avant-goût des joies du paradis, & il ne leur restera plus que d'attendre dans la paix d'une bonne conscience l'effet entier des promesses de notre Seigneur, quand il dit : *Que celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé.*

Matt. 10.

Itaque, Fratres mei dilecti, stabiles estote & immobiles, abundantes in opere Domini, semper scientes quòd labor vester non est inanis in Domino. 1. Corint. 15. 58.

C'est pourquoi, mes Freres bien-aimés, foyez fermes, stables & persévérans, travaillant toujours beaucoup dans l'ouvrage du Seigneur, & persuadés que votre travail ne sera pas sans récompense de la part de Dieu.

C H A P I T R E X X X.

Sentimens de piété sur le Verset, Suscipe me, Domine, &c. du Pseaume 118.

SI l'homme n'avoit d'autres ressources que lui-même, en vain se proposeroit-il de former des engagemens aussi sérieux, & aussi difficiles à remplir, que le sont ceux de la Profession Religieuse. L'esprit humain trop changeant dans ses résolutions, & le cœur trop agité par les tempêtes que lui suscitent sans cesse les passions tumultueuses, pourroient-ils s'assurer, ou même se promettre la fermeté & la constance dans le bien, qui sont requises pour parvenir à la perfection à laquelle il doit aspirer? Ce seroit se proposer d'élever un édifice solide sur un sable mouvant, qui cede à la moindre pression; ou sur une eau, qui perd son niveau au moindre souffle de vent. Il faut donc

recourir à un point d'appui solide & permanent, à celui qui seul immuable & inébranlable, consolide les rochers contre la fureur & l'impétuosité des flots de la mer la plus orageuse, & sçait même faire servir les fougues de nos passions à l'édifice de notre salut.

Vivement persuadés que nous ne pouvons rien de bien sans le secours de la Grace, S. Benoît exhorte à la demander par de ferventes prières, lorsque nous nous proposons quelques bonnes œuvres. D'ailleurs, plein de confiance en Dieu, qui tend toujours les bras à ceux qui s'adressent à lui avec un cœur humble & plein de défiance de soi-même, ce Saint Patriarche ne pouvoit choisir une priere plus convenable au moment de l'engagement dans l'état Religieux, que ces paroles : Recevez-moi, Seigneur, selon votre promesse, afin que je vive; & ne permettez pas que je sois confondu dans mon espérance: *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum; & non confundas me ab expectatione meâ.*

Prolog.
in Reg.

Psal. 20.
4.

Après que Dieu dans sa miséricorde nous a prévenus de la douceur de ses bénédictions pour nous détacher du monde, & nous consacrer à lui, ne devons-nous pas être pénétrés de la plus vive reconnoissance, & lui marquer notre esprit de détachement & de renoncement à toutes choses, avec lequel S. Benoît veut que l'on consume son sacrifice en s'adressant à la source de tous les biens, & en lui disant avec le saint Roi, qui vivoit selon le cœur de Dieu :

Que désirerai-je au ciel & en la terre, autre que vous, ô mon Dieu?

Quid mihi est in cælo, & à te quid voluit super terram?

Psal. 72.
25.

De fecit caro mea & cor meum; Deus cordis mei, & pars mea Deus in æternum.

Mon cœur & ma chair se pâment, ô Dieu;

vous êtes le Dieu de mon cœur & mon partage pour jamais.

Infortuné fils d'un pere & d'une mere également malheureux, vendu par eux à la mort au moment même qu'ils me donnent la vie, les maux accourent en foule pour m'accabler, & les ennemis de mon salut après avoir conspiré ma perte, m'attaquent de toutes parts : *Suscipe me, Domine.* Adoptez-moi pour votre enfant : mon pere & ma mere hors d'état de me secourir, m'ont abandonné; recevez-moi, Seigneur, & prenez soin de moi. Les attaques multipliées de mes ennemis ont augmenté ma foiblesse, j'ai recours à vous; appuyez-moi, fortifiez-moi, soutenez-moi. L'ignorance s'est emparée de mon esprit; le voile obscur qu'elle a tendu sur mes yeux, m'empêche de voir le chemin qui conduit à vous; je trébuche, je chancelle, je tombe presque à chaque pas; vous qui êtes la lumiere du monde, & le soutien des foibles, prenez-moi par la main, soutenez-moi, conduisez-moi : *Suscipe me.*

Psal. 26.
10.

Joan. 8.
12.

Psal. 22.

Je sentois tout le poids de ma misere, & pour m'en délivrer, je cherchois dans les illusions des vanités mondaines, les véritables consolations qu'on ne trouve qu'avec vous. Je reviens donc à vous, parce que je sçais que vous me tendez les bras.

Matt. 13.
18.

J'ai péché contre le ciel & contre vous, à l'imitation de l'Enfant prodigue; mais je reviens comme lui: recevez-moi donc à l'exemple du tendre & charitable pere, dont vous nous avez vous-même tracé l'idée.

Joan. 11.
14.

Mais si je reviens à vous, ô mon Dieu, après mille infidélités, mille chûtes, mille égaremens, c'est vous qui comme un bon Pasteur, m'avez cherché le premier, & m'avez fait entendre votre voix en m'ouvrant les oreilles du cœur; ne me rejetez donc pas lorsque je me présente : *Suscipe me.*

L'ignorance, l'aveuglement, les mauvaises habitudes, & le penchant qui m'entraînent vers la terre, ne sont pas le seul fardeau que je porte en vous cherchant; les engagements de ma Profession m'obligent à une vie toute angélique. De quelle pesanteur n'est pas une telle Profession pour une ame si fort appesantie par le corps? vous donc qui m'avez conduit dans cette voie, soutenez-moi.

Il est vrai, Seigneur, que c'est votre vocation qui m'impose l'obligation de ces engagements, & vous nous assurez que votre fardeau *Matt. 11.* est léger; mais néanmoins pour n'y pas succomber il faut être soutenu de votre grace, & votre amour seul peut le diminuer. Je vous demande donc l'un & l'autre; j'ai recours à vous, recevez-moi.

Vous avez commencé à effectuer vos promesses dès ma conception; vous m'avez mis sous la garde de vos saints Anges, & je vous ai une obligation infinie de m'avoir donné de si sages *Psal. 90.* conducteurs, & des protecteurs si puissans. Hé! *11.* de combien d'assistances secrètes ne leur suis-je pas redevable? Mais daignez vous-même vous appliquer à ma conduite, afin que marchant sur vos traces, j'arrive *selon votre parole* à la véritable vie, puisque celui qui vous suit ne scauroit s'égarer. *Joan. 8.* *12.*

En effet, Seigneur, ce n'est que sur votre parole & sur vos constantes promesses, que j'ai la confiance de faire ces demandes & de former ces engagements. Si mes crimes m'ont rendu indigne de votre secours, vous avez dit que vous étiez *Matt. 9.* venu appeler les pécheurs, & que dès qu'ils *13.* gémiroient sur leurs infidélités vous les oublieriez. Souvenez-vous, mon Dieu, de cette parole sur laquelle vous avez fondé mon espérance. Je viens donc à vous, & j'ose vous dire: *Suscipe* *Psa. 118.* *me, Domine, secundum eloquium tuum.* *49.*

Si je suis effrayé quand je me rappelle mes égaremens, vous me rassurez lorsque vous me dites que vous ne rebutez point ceux qui viennent à vous. Et comment rejetteriez-vous ceux que votre Pere vous annonce, puisqu'on ne peut y aller que lorsqu'on y est attiré par lui ?

Joan. 6.
37.

Ibid. 44.

Mat. 11
28.

Ibid.
09.

Luc. 9.
60.

Joan. 6.
59.

Joan. 21.
27.

Vous avez vous-même invité à venir à vous tous ceux qui se trouveroient fatigués des soins & des embarras du siècle. Je me suis en effet fatigué à la recherche de ses plaisirs, j'en ai reconnu la vanité, & je viens à vous pour trouver le repos à mon ame. Recevez-moi donc conformément à l'invitation que vous m'en faites, relevez-moi, soutenez-moi ; donnez-moi du repos conformément à cette consolante parole : *Et vous trouverez le repos de votre ame.*

Mais ce repos que j'espère de votre bonté, & mon Dieu, est un repos agissant, un repos qui en m'éloignant d'un siècle de mort, me laisse le loisir tout entier de ne m'occuper que de l'Auteur de la vie. Vous m'ordonnez de laisser les morts enterrer leurs morts, & de vous suivre. Et à qui en effet pourrois-je mieux m'adresser pour trouver cette vie d'amour qui anime nos ames ? Vous êtes le Maître par excellence ; vous avez les paroles de la vie éternelle. Enseignez-moi ; apprenez-moi à vivre ; donnez-moi cette foi agissante par amour, de laquelle vit le juste ; échauffez ma volonté ; répandez dans mon cœur cette onction salutaire, qu'on ne trouve point dans les leçons des Maîtres des écoles mondaines : puisque c'est cette onction, au sentiment de votre Apôtre, qui nous instruit de toutes choses.

Que les hommes pour nous instruire, fassent éclater leur voix, & frappent nos oreilles par leurs discours éloquens, & leurs phrases étudiées ; ce ne sont que des cymbales bruyantes, si vous,

Ô mon Dieu, qui êtes la Sagesse immuable, la Vérité éternelle, le Maître des Maîtres, ne parlez à mon cœur, & n'éclairez mon esprit.

Taisez-vous, hommes importuns, si vous vous arroyez le nom de Maîtres; vous n'êtes Maîtres que de l'erreur, & n'êtes propres qu'à m'y jeter; en parlant à mes sens vous partagez mon attention, vous dissipez mon esprit. Parlez vous-même, ô mon Dieu; instruisez-moi, proférez cette adorable parole, qui me guérira de tous mes maux, & me donnera la vie: *Tantum dic verbo, & sanabor, & vivam.*

*Matt. 8.
8.*

Comment, Seigneur, ne vivrois-je pas d'une parole qui est essentiellement vie, qui n'est autre que vous-même, Verbe adorable, Sagesse éternelle, qui procédez du sein de votre Père? C'est par vous que les Anges & les hommes vivent: ils ne vivent que d'amour; cet amour ne vient que de la connoissance de vos perfections. Hé! peut-on vous connoître sans vous, ô lumiere du monde?

*Joan. 17.
26.*

Encore une fois, Seigneur, pourrois-je craindre de ne pas vivre d'une parole qui donne l'être & la vie à tout? c'est par elle que nous vivons, que nous agissons, & que nous sommes. O vie de tous les êtres, que je vous connoisse un peu, & que je commence à vivre en vous connoissant, puisque vous nous avez assurés que c'est dans cette connoissance que consiste la vie éternelle; que je ne vive pas simplement de votre parole, mais de cette vie de grace & d'amour, propre aux âmes que vous avez choisies pour épouses; afin que vivant de votre parole je vive aussi conformément à vos maximes!

*Act. 17.
28.*

*Joan. 7.
3.*

Les discours des hommes ne sont propres qu'à corrompre les mœurs: ils ne me parlent que de plaisirs sensuels; ils ne m'entretiennent que de fables, que de vains phantômes, que

*Psa. 118.
85.*

Ibid. d'illusions capables de me conduire impercepti-
Ibid. blement dans le précipice. Mais que vos paro-
 150. les sont bien différentes, ô mon Dieu! elles
Luc. 24. éclairent, elles échauffent, elles vivifient. Que
Joan. 6. je regrette de n'avoir pas vécu conformément à
 64. ces excellentes paroles! Mais je reviens à vous;
 recevez-moi, *Suscipe me*, & je m'engage à ne
 vivre plus que suivant vos maximes, *secundum*
eloquium tuum vivam.

Non, Seigneur, jusqu'ici je n'ai point vécu;
 car vivre selon la chair & les sens, est-ce vivre?
 Non, c'est mourir. Je n'ai vécu que pour le
 plaisir & le divertissement, pour la vanité &
 l'ambition, pour le luxe & la bonne chère.
 Faites aujourd'hui, Seigneur, que je commence
 tout de bon à vivre selon votre divine parole:
 c'est l'état où j'aspire, & où j'espère que vous
 allez me mettre par les engagements que je prends
 avec vous par ma Profession.

Par la chasteté je mourrai à tous les plaisirs
 de la chair; mais je vivrai de votre parole,
 qui m'assure, que pour vous appartenir, il
Gal. 5. faut crucifier sa chair & tous ses desirs. La pau-
 vreté me fera mourir à tous les biens de ce
 monde & au desir de les posséder; mais votre
Matt. 19. divine parole m'assure le centuple. Je renoncerais
 29. à moi-même, je mourrai à ma propre volonté;
 mais je suivrai la vôtre, qui conduit à la vie;
Coloss. 3. ma vie sera cachée en Dieu avec la vôtre, &
 3. je vivrai de vous. Ce n'est que dans cette
 union que consiste ma véritable vie: *Suscipe me,*
Domine, secundum eloquium tuum, & vivam.

L'union de mon corps avec mon ame l'en-
 traîne sans cesse vers la terre: elle est toujours
 en guerre avec lui; il ne cherche qu'à lui don-
 ner la mort: mais soutenez-la, secourez-la;
 donnez-lui la vie en vous unissant à elle. C'est
 dans ce combat perpétuel que je m'engage. Je
 me propose de travailler à diminuer la tyrannie

de mes sens, à me soustraire par la raison aidée de votre grâce, à l'esclavage sous lequel je gémiss, pour m'élever à vous, & pour vous obéir comme à mon Souverain. Recevez-moi donc au nombre de vos fideles serviteurs; recevez-moi, je vous en conjure: unissez-moi à vous par des liens plus doux, plus forts, & plus engageans que ceux qui me lient à mon corps. Brisez les chaînes de mes sens, qui me sont funestes & insupportables, tout aimables qu'elles paroissent à ma cupidité. Ne souffrez pas que ce corps autrefois si souple & si soumis lorsqu'il sortit de vos mains, s'érige en maître insolent. Répandez, mon Dieu, dans mon cœur cette salutaire amertume, qui dégoûte des plaisirs trompeurs. Eclaircz mon esprit; dissipez les ténèbres de l'illusion. Faites moi sentir les célestes douceurs de votre amour, & le plaisir d'être tout à vous; & qu'ainsi toute ma vie se passant dans ce cercle enchanté de lumieres, de plaisirs & d'amour, heureusement perdu dans ce céleste labyrinthe, je ne vive plus que de vous, & par vous: *Et vivam.*

Enfin, Seigneur, après m'avoir reçu auprès de vous, & dans la maison de vos serviteurs, protégez-moi, couvrez-moi de vos ailes qui font toute mon espérance. Votre Prophete me répond pour vous de votre protection; je l'espère donc de votre bonté, & je puis l'espérer, puisque je ne m'appuie que sur votre secours; *Suscipe me, secundum eloquium tuum & vivam, & non confundas me ab expectatione meâ.* *Psal. 17.*
3.

Ne me confondez donc pas dans mon attente. Ce que j'espère aujourd'hui de votre infinie bonté, c'est que vous me donniez les secours nécessaires pour remplir mes engagements, & que je ne tombe pas dans votre disgrâce & dans la confusion, en les violant. Je tremble,

Psal. 72.
 5.
 Job. 17.
 19.

quand je fais réflexion sur ma foiblesse & sur la grandeur de mes engagements; mais je me rassure dès que je vous regarde, parce que vous êtes mon espérance. J'y souscris donc, ô mon Dieu, mais parce que j'espère qu'en me commandant ce qu'il vous plaira, vous me donnerez ce que vous me commanderez.

1. Petr. 5.

Je jette dans votre sein toutes mes inquiétudes, parce qu'un de vos Disciples m'apprend que vous prenez un soin particulier de ceux qui s'abandonnent entre vos bras. Que ceux qui comptent sur leur vertu, sur leur génie, sur leurs forces, sur leur habileté, sur leur tempérament, sur un zèle même de Novice, tremblent & craignent une chute prochaine; pour moi, Seigneur, instruit de ma foiblesse, je ne m'appuie que sur votre secours, & la puissance de votre bras. Je sçais que ceux qui espèrent en vous ne seront point confondus; ne me frustrez donc pas dans mon attente : *Non confundas me ab expectatione meâ.*

• Permettez-moi, Seigneur, de vous dire que vous y êtes intéressé : car si je venois à tomber en m'appuyant sur vous, les libertins n'en rejetteroient-ils pas le déshonneur sur mon appui ? Où est ton Dieu, me diroient-ils, ce Dieu en qui tu fondois toutes tes espérances ? que ne te soutient-il, s'il a tant de bonne volonté pour toi ? Ces reproches qui me couvriroient de confusion se tourneroient en blasphèmes contre vous, Seigneur : pour l'amour de vous-même, ne permettez pas que je devienne l'opprobre & la honte du trône de votre gloire.

Jerem.
 14.

Que les hommes me regardent comme foible & corrompu, j'y consens, ô mon Dieu; mais que je mérite cette confusion de votre part, par mes péchés & par mes infidélités, je ne puis seulement en soutenir la pensée : ne me laissez

donc pas tomber dans cet opprobre ; ne me frustrez pas dans mon espérance.

Quelle est mon attente, sinon vous, ô mon Seigneur ? *Quæ est expectatio mea, nonne Dominus ?* Mille fois les créatures n'ont flatté d'espérance, & mille fois elles m'ont trompé. Jeremi: 17.

Imprudent & maudit, qui met son espérance en l'homme ; insensé qui s'attache à la créature ! Malheureux qui s'appuie sur un bras de chair ; mais mille fois heureux qui n'espère qu'en vous ! Pauvres créatures que vous êtes foibles, que vous êtes impuissantes ! & que peut-on attendre ou craindre de vous, quand on a le Créateur pour soutien & pour refuge ? Où est notre foi & notre raison ? Ne voyons-nous pas sans cesse ce Dieu agissant en nous, Dieu continuellement appliqué à son ouvrage ? N'apercevons-nous pas la main du meilleur de tous les Peres, qui conduit ses enfans, soutient leur foiblesse & les défend contre tout ce qui peut leur nuire ? Ibid.

Les biens & les maux, le plaisir & la douleur, la prospérité & l'adversité, tout enfin nous rappelle la présence de Dieu toujours attentif à nos besoins, & toujours disposé à nous secourir. Ce souvenir doit animer notre confiance ; & nous voyant si absolument sous sa main toute-puissante, nous devons tout attendre de lui, parce qu'il peut nous donner tout, & qu'il est disposé à nous donner tout. Retenez-moi donc, Seigneur, lorsque vous me voyez sur le penchant ; tenez-moi enfin auprès de vous, & je mépriseraï toutes les attaques de mes ennemis. Tenez-moi auprès de vous de cette manière singulière dont vous sçavez vous assurer les cœurs. C'est à quoi je m'attends, & sur quoi je compte ; c'est toute mon espérance : *Ne me confondez pas dans mon attente.* Psal. 45. 20.

Mais ce n'est pas assez de dire que Psal. 76. 20.

Psal. 135. 19.

Pfal. 9. j'espère en vous, que je m'attends à vous; il faut ajouter que je n'attends que vous; parce que je ne veux que vous au ciel ni en la terre : *Quid mihi est in cælo, & à te quid volui super terram?* Que les autres, éblouis des vanités du siècle, courent après les grandeurs temporelles, les dignités, les fortunes, les plaisirs sensuels; pour moi, je n'attends que vous; je n'aspire qu'après vous; je vous demande vous-même à vous-même; parce que vous seul êtes capable de combler mes desirs, & de remplir la capacité de mon cœur : *Quæ est expectatio mea?*

Pfal. 38.
8.

Matth.
12. 30.

Vous me demandez un amour par-dessus tout; vous m'obligez à fouler aux pieds-tout, à renoncer à moi-même; & vous vous promettez vous-même, pour prix de ce renoncement. Que l'échange, ô mon Dieu, est bien disproportionné! Quoi! acheter le Créateur par la créature; le souverain Etre par le néant; des plaisirs éternels par le mépris de l'ombre même des plaisirs d'un moment! Vous ne vous contentez pas de vous proposer ainsi pour récompense d'un travail qui doit coûter si peu, vous nous fournissez vous-même les moyens de vous posséder. Vous nous faites sentir le vuide des créatures; vous nous faites voir que tout est vanité; & que vous seul êtes le bien, le véritable bien, le bien par essence, le bien universel, & le bien seul auquel nous devons aspirer. C'est donc vous seul qui êtes le bien de mon cœur, vous seul êtes mon unique partage; c'est vous seul que je cherche par cet engagement à votre service; c'est vous seul que je désire, c'est vous seul que j'attends; & c'est pour vous trouver dans le tems, & vous posséder dans l'éternité, que je renonce aujourd'hui à tout ce qui est sensible & qui ne relève que du tems : *Suscipe me, Domine,*

Domine , secundum eloquium tuum , & non confundas me ab expectatione meâ.

Jusqu'à présent je ne m'étois gueres considéré que par rapport à la terre : formé de son limon , quoique créé pour le ciel , je n'avois des sentimens que pour elle ; toute maudite qu'elle est , depuis le péché de notre premier Pere , je n'y voyois que des douceurs. Mais que l'alliance que j'ai faite avec vous par ma Profession me donne bien d'autres sentimens ! Elle m'a tout d'un coup défillé les yeux , & je ne vois plus sur la terre , que vanité , qu'illusion , qu'amertume. Elle offre des plaisirs : mais que font-ils en comparaison de ceux que vous réservez dans le ciel aux ames qui vous aiment ; & que puis-je après cela , désirer sur la terre ? *Quid mihi est in caelo ; & à te quid volui super terram ?*

Gen. 2

Comment les hommes sont-ils assez aveugles & assez stupides pour ne pas imaginer de plus grande félicité que celle de la jouissance des divers plaisirs attachés à l'usage des objets terrestres ? Mais comment en connoitroient-ils d'autres , si vous-même , Seigneur , ne leur manifestez ? puisque l'œil n'a jamais rien vu , ni l'oreille rien entendu de pareil , & que le cœur de l'homme n'est pas capable de comprendre quelle est cette félicité. Ouvrez donc mes yeux , ô mon Dieu , éclairez mon esprit. Qui pourra après cela me charmer sur la terre ? *Quid volui super terram ?*

1. Cor. 2. 9.

Si les faux biens , l'ombre , l'apparence de biens ont tant de charmes , quelles douceurs & quels charmes n'avez-vous point attachés à la jouissance des vrais biens de l'Etre infiniment parfait ? Un de vos Prophetes n'en parle que comme de *torrens de voluptés*. Vains honneurs , charges onéreuses , scabreuses dignités , fortunes périlleuses de la terre , que vous êtes méprisa-

Psal. 116. 9.

Matt. 19. 28. **bles ! Avoir séance avec JESUS-CHRIST, partager avec lui la gloire de son jugement, régner éternellement avec lui ; c'est ce que le ciel m'offre : quelle différence ! & que puis-je après cela souhaiter sur la terre ?**

Psal. 70. 30. **Seroit-ce l'estime des hommes, leurs louanges, leurs applaudissemens, leurs complaisances ? Gloire mondaine, jugement des hommes que vous êtes bizarres & capricieux ! Vous êtes trop équivoques, trop incertains, trop injustes, pour n'être pas méprisables. C'est de celui-là seul qui pénètre le fond des cœurs, que l'estime, les louanges & les applaudissemens sont à rechercher. Hé ! y a-t-il sur la terre quelque gloire comparable à celle que JESUS-CHRIST nous promet dans le ciel ? Gloire mondaine, vapeur fugitive, éclat trompeur, encens profane, vains objets de l'ambition, qu'avez-vous après cela qui puisse me toucher ?**

Matt. 6. 12. **La terre m'offre des trésors dont l'imagination fait tout le prix, trésors sujets à la rouille & aux vers : trésors que les voleurs peuvent toujours nous enlever ; vils métaux, faux éclat des pierres précieuses, qu'avez-vous de comparable avec ces trésors célestes, dont le prix est indépendant du caprice des hommes ; dont le brillant n'a rien de trompeur ; dont la solidité n'a rien de fragile, & rien enfin qui ne soit hors d'atteinte aux vers, à la rouille & aux voleurs ?**

Lux. 12. 31. **Si mon cœur est nécessairement où est mon trésor, je reconnois, Seigneur, que jusqu'ici je l'avois attaché à la terre ; mais je renonce aujourd'hui aux trésors de la terre, pour posséder ceux du ciel. Je sens mon cœur qui s'y élève, & qui me dit déjà quels biens m'attendent dans le ciel ; & que chercherai-je encore sur la terre ?**

Eccle. 1. 14. **Le Sage me dit qu'il avoit essayé de tout, & qu'il avoit vu que tout est vanité ; David père de ce sage Roi reproche aux hommes la**

pesanteur de leur cœur, leur passion pour la vanité & le mensonge : *Ut quid diligitis vanitatem, & quaritis mendacium?* Mais je n'avois jamais bien compris cette vérité ; je la reconnois, ô mon Dieu, & je ne veux aimer que vous. Psal. 4
3.

Je reconnois que tout ce que la terre offre de plus précieux, de plus éclatant, de plus délicieux & de plus magnifique, n'est qu'un pompeux mensonge, une agréable imposture. Elle ment par ses douceurs, par ses plaisirs, par ses honneurs, par ses trésors. Tout se perd à nos yeux, tout nous échappe, tout s'évanouit ; vos seuls biens, Seigneur, sont réels, durables, incorruptibles. Qui en connoît bien le prix n'a nulle peine à sacrifier tout ce que la terre a de plus éblouissant, & de plus enchanteur.

C'est cette connoissance qui a rendu tant de Solitaires infatigables dans leur travaux, tant de Martyrs inébranlables dans tous les tourmens, tant de Chrétiens insensibles aux injures, aux calomnies, & aux mépris. Toutes leurs pensées, tous leurs desirs étoient pour le ciel : ils ne cherchoient pas le repos & la paix dans un séjour plein d'agitation & de troubles. Je l'y ai cherché en vain ; & j'ai reconnu que votre paix, la véritable paix, ne se trouve pas sur la terre.

Cette idée, Seigneur, me fait renoncet à tout, à mes parens, à mon bien, à ma fortune, à tout ce que la terre a de flatteur, à moi-même ; pour tourner toutes mes vues & mes espérances vers vous, vers le ciel, où est mon trésor.

Mais quel est ce trésor, ô mon Dieu, sinon vous-même ! Vous êtes tout, je trouve toutes choses en vous : *Deus meus, & omnia*. Que puis-je vouloir avec vous, ou après vous ? Je trouve en vous de quoi satisfaire à tous mes besoins. Vous êtes ma force, & mon soutien, mon repos, mon trésor, ma joie, ma félicité : *Deus meus, & omnia*. Que puis-je

August.
S. 1. folil.
n. 13.

donc désirer hors de vous ? Je ne veux & n'aime tout le reste que par rapport à vous. Je ne veux même pas m'aimer moi-même pour mon plaisir, mais uniquement & absolument pour vous, parce que vous ne m'avez fait que pour vous.

Je fais tout le cas que je dois de vos dons & de vos graces, de vos douceurs & de vos consolations, de tous les biens créés du ciel & de la terre : mais je vous préfère infiniment à tout cela, Seigneur. Vous êtes la plénitude de tous les biens : je sens que mon cœur ne peut être vraiment rempli & content que par votre possession ; qu'il ne peut trouver du repos qu'en s'élevant au-dessus de toutes les créatures, pour ne se reposer qu'en vous seul, ô mon Dieu, qui êtes mon espérance & mon bonheur éternel.

Cette idée est si flatteuse pour moi, que mon cœur & mes sens tombent en défaillance : *Defecio caro mea & cor meum*. Qu'il est mal-aisé, Seigneur, de connoître combien vous êtes aimable, & de ne pas languir d'amour, de ne pas tomber en défaillance ! Oui, Seigneur, l'amour qui vous convient doit épuiser toutes mes forces. Comment un cœur borné pourroit-il sans s'épuiser, aimer comme il faut un objet infiniment aimable ? Qu'il s'efforce tant qu'il lui plaira, qu'il s'enfle, qu'il s'étende, qu'il redouble ses mouvemens & son ardeur ; le nombre de vos perfections, les degrés d'amabilité de chacune le passent infiniment : il s'épuise, hélas ! il se pâme.

Si pour trouver quelque relâche, il passe de l'une à l'autre ; il les trouve toutes également aimables. Épuisé sur votre sagesse, il s'attache à votre miséricorde, il est si vivement pénétré de ses effets, & de l'excès de vos bontés ineffables, qu'il se perd dans son amour. Silence, mon esprit ; arrêtez le cours de vos recherches : quelque borné que vous foyez, je sens que je le suis encore plus que

vous. Tout incapable de comprendre & de connoître les perfections de mon Dieu, vous m'en représentez encore trop pour les forces de mon cœur. Trop aimable Sauveur, que n'ai-je des milliers de cœurs pour vous aimer ?

Mon cœur n'est pas le seul qui se consume pour vous ; il est si étroitement lié & uni avec mon corps, que celui-ci se ressent toujours des impressions de l'autre ; à mesure que le premier s'épuise, le second se dessèche. Le Prophete le sentoît bien, lorsqu'il disoit que son cœur & sa chair tressailloient de joie pour le Dieu vivant, & que l'un & l'autre en tomboient en défaillance. Mais loin de regretter la destruction de ma chair, que j'aurois de joie, si l'épuisement de mon corps pouvoit redoubler & fortifier les mouvemens de mon cœur & son amour !

Psalm. 87.

Ne me séduis-je point, ô mon Dieu, en me flattant de languir d'amour pour vous ? Si j'en étois si fort touché, dans quel abattement ne tomberois-je pas avec le Prophete, à la vue des violemens de votre loi, & du malheur de ceux qui la violent ? Pourquoi les blessures qu'en reçoivent vos membres, ne m'attendrissent-elles pas ? Quand un seul des membres de votre corps souffre, les autres peuvent-ils y être insensibles ? Ressens-je aussi vivement les outrages qu'on vous fait, que les offenses que je reçois ? Quand mes péchés me consternent, n'est-ce pas mon intérêt plutôt que l'amour de la justice, qui me fait cette impression ? Puis-je donc me flatter d'aimer Dieu jusqu'à me pâmer ?

Psalm. 118.
584

Ah ! Seigneur, donnez-moi ce zele pour vos intérêts, cet amour jusqu'à la défaillance. Heureuse langueur, précieuse défaillance, vous n'êtes point le tombeau de l'amour, vous en êtes la preuve & la consommation ! Que je languisse donc, Seigneur, & que je me pâme

pour vous. Que je renonce à tout ce que vous n'êtes pas, & que mon cœur se vuide de toute affection humaine pour ne se remplir que de votre amour; afin que pénétré & comme enivré d'une si précieuse jouissance, il puisse s'écrier avec le Prophete: O Dieu! vous êtes le Dieu de mon cœur.

Oui, Seigneur, j'éprouve, je sens déjà cette merveilleuse disposition de votre Prophete: la foi & la raison me disent que vous êtes le Dieu de tout mon être & de toutes mes puissances; & tout ce qui se passe en moi, me dit que vous êtes le Dieu de mon cœur, qu'il est fait pour vous, & qu'il ne doit être qu'à vous. Vous me le demandez, afin de vous y loger, pour ainsi dire, & vous y renfermer, malgré votre immensité. Vous m'assurez même que vous êtes à moi, & vous me déclarez que vous êtes mon Dieu; un Dieu tout dévoué à ma défense, à ma protection, à ma sûreté, à mon bonheur, & à ma consolation.

Que cette déclaration est tendre! & ne puis-je, comme S. Augustin demandoit autrefois à son peuple, vous faire la même question, ô mon cœur: *Que ressentez-vous lorsque vous osez dire cette courte parole: Mon Dieu?* Parlez, mon cœur, expliquez-vous. Hélas! Seigneur, il demeure court, il palpite, il languit, il se pâme, & ne peut, non plus que le Prophete, s'expliquer que par ces termes: *Defecit caro mea & cor meum.*

Je comprends présentement comment & pourquoi vous êtes le Dieu de mon cœur; c'est qu'il ne faut que de l'amour pour vous posséder: *Deum non vides: ama & habes.* Quelle différence, ô mon Dieu, des biens de la terre, & de vous. Il ne suffit pas de les aimer, de les ambitionner: combien de travaux & de peines avant de parvenir à leur possession; & vous,

Seigneur, la source de tous les biens, il ne faut que vous aimer; il ne faut qu'un cœur, il ne faut que de l'amour.

Je n'avois jusqu'ici cherché à vous connoître que par l'esprit; je voulois pénétrer dans cet abîme de mystères. Je ne vous honorois gueres que par de seches spéculations; mais je reconnois aujourd'hui que ce n'est que par le cœur qu'on vous honore, & que vous ne m'avez donné un cœur que pour cela. Heureuse Profession qui me découvre ces grandes vérités, & qui en me faisant renoncer à toutes choses, me met dans la nécessité de ne m'attacher qu'à vous! Vous seul en effet pouvez remplir le vuide de mon cœur, & contenter ses desirs, parce que vous êtes le seul bien solide, & le comble de tous les biens: *Deus cordis mei.*

Avares, qui passez les jours & les nuits à amasser & à compter des trésors qui vous fuient, & qui ne sçauroient remplir les vuides & les gouffres insatiables de vos cœurs, celui qui a fait le ciel & la terre n'est-il pas mieux digne de votre amour? Il se présente à vous; il est à vous, si vous le voulez: *Deus tuus ego sum.*

Ambitieux, qui par mille bassesses cherchez une gloire fausse & trompeuse, le Dieu de la vraie gloire s'offre à vous; aimez, aimez, & vous jouirez. Ames voluptueuses, qui pour jouir des plaisirs trompeurs, dont vous êtes affamées, changez d'objets en objets, & n'y trouvez que de l'amertume, du dégoût, & du chagrin, c'est en Dieu que sont les vrais plaisirs; tournez votre amour vers lui, & votre cœur tressaillera de joie & de satisfaction.

Etrange aveuglement que celui d'un homme à qui Dieu ne suffit pas, & qui cherche encore de vaines consolations dans les créatures! Non, mon Dieu, je ne veux que vous; vous serez toujours le Dieu de mon cœur; *Deus cordis mei;*

un Dieu de paix, un Dieu d'amour, un Dieu de félicité.

Est-il possible que pour être heureux, il ne faille qu'aimer? Est-il rien de plus aisé & de plus doux que d'aimer un objet infiniment aimable? Qui pourroit donc se consoler de n'être pas heureux; puisqu'on peut l'être si gracieusement & à si peu de frais?

Quelle consolation pour moi, Seigneur, de vous regarder comme l'unique trésor sur lequel se repose mon cœur! Mais combien n'augmente-t-elle pas quand je pense que personne ne peut n'en priver, si mon cœur n'y consent, & que je ne peux vous perdre qu'en vous abandonnant le premier? Ne puis-je pas après cela vous dire avec le Prophète, que vous êtes mon partage pour jamais : *Pars mea Deus in aeternum*?

Vous êtes bien différent des hommes, ô mon Dieu; ceux-ci partagent leurs terres, leurs trésors entre leurs enfans, & ont toujours l'attention de s'en réserver. Mais vous, en Père bien plus tendre, si vous proposez à vos enfans le choix des biens de la terre dont vous faites plusieurs portions, vous vous proposez vous-même. Les enfans des hommes prennent chacun leur parti : les uns s'attachent aux belles terres, aux maisons magnifiques; les autres à amasser de l'or, de l'argent; ceux-là courent aux honneurs & à la gloire dans le Militaire; ceux-ci dans le Barreau : mais, Seigneur, que chacun cherche ce qu'il lui plaira; pour moi je fais choix de vous, je ne veux point d'autre partage.

Que de mauvais partis j'avois pris jusqu'ici : affamé des biens sensibles j'avois goûté de tous les objets de la cupidité, & j'avois voulu en faire mon partage; mais je n'y ai point trouvé ce que je cherchois. J'aurois voulu un plaisir sans fin;

des trésors qu'on ne peut m'enlever , une gloire qui eût de la consistance : tout cela m'échappoit souvent au moment de la jouissance. Heureux donc mille fois le jour qui m'a fait découvrir en vous des plaisirs assurés & solides , des trésors inaltérables dont je puis faire mon partage pour jamais : *Pars mea Deus in aeternum !*

Si les hommes m'enlèvent tout , biens , honneurs , gloire , estime , & tout ce qui fait l'objet de leur ambition ; je deviendrai insensible à toutes ces pertes : elles sont bien avantageusement réparées par votre possession. Que toutes les puissances de la terre se soulevent même contre moi , pour m'accabler ; que craindrai-je ? Vous êtes mon partage. Frappez si vous voulez , Seigneur , frappez mon corps de maladies , de douleurs ; abandonnez mon esprit aux dégoûts , aux sécheresses : pourvu que vous me conserviez votre amour , tout me deviendra supportable.

Quel bonheur , mon Dieu , & qui peut le comprendre ? Posséder Dieu , & le posséder éternellement ! Que peut-on donner de trop précieux en échange ? Biens , honneurs , dignités , & la vie même , tout cela peut-il entrer en comparaison avec vous ? Et quelle bassesse à une ame de vous préférer les viles créatures ? Non , Seigneur , je ne veux choisir que vous ; je ne veux aimer que vous ; je ne veux plus me proposer d'autre partage que vous. Je congédie toutes mes affections terrestres , je renonce à tout ; je vous fais un sacrifice de tout ce qui est hors de moi , & de moi-même , afin que je puisse vous posséder éternellement , & que je puisse vous dire véritablement dès cette vie : *De tout ce qui est au ciel & en la terre , que désirai-je , Seigneur , sinon vous ? Vous êtes le Dieu de mon cœur , & mon unique partage pour jamais.*

F I N.

T A B L E
D E S C H A P I T R E S.

P R É F A C E.

- §. I. **C**E que les Postulans doivent faire les premiers quinze jours de leur entrée dans le Monastere. Pag. 3
- §. II. De quelle maniere les Postulans doivent se comporter quand on leur donne l'habit de la Religion. 5
- §. III. Reflexions à faire après qu'on a reçu le saint habit. 6
- §. IV. De la fin que le Novice doit se proposer après qu'il a reçu l'habit. 8
- §. V. Des moyens dont les Religieux doivent se servir pour parvenir à la fin de leur vocation. 11
-

P R E M I E R E P A R T I E.

Des Exercices communs.

- CHAP. I. **D**E l'estime qu'il faut faire des Exercices réguliers, & comme il faut préférer à tous autres ceux de la Communauté. 13
- II. De l'ordre & du tems des Exercices. 15
- III. Comment il faut se lever, & commencer la journée. 22
- IV. Des Matines & de l'Office divin. 23
- V. Du Sacrement de la Confession. 26
- VI. De l'Offrande du matin. 29
Modele d'Offrande. 31
- VII. De l'Oraison ou Méditation. 34
- VIII. Comment il faut assister au Chapitre. 39

TABLE DES CHAPITRES.

IX.	<i>Du travail des mains.</i>	44
X.	<i>De la Retraite & Solitude.</i>	46
XI.	<i>De la Lecture spirituelle.</i>	49
XII.	<i>Comment il faut dire ou entendre la sainte Messe.</i>	52
XIII.	<i>De la sainte Communion.</i>	55
XIV.	<i>De la Messe Conventuelle.</i>	58
XV.	<i>De l'Examen de conscience.</i>	60
XVI.	<i>De quelle maniere il se faut comporter au Réfectoire.</i>	62
XVII.	<i>Du tems & de la maniere de nettoyer les Cellules.</i>	65
XVIII.	<i>Comment il faut se comporter dans les récréations.</i>	67
XIX.	<i>Du Silence, & comment il faut parler.</i>	71
XX.	<i>De la Conférence.</i>	76
XXI.	<i>Comment il faut découvrir l'intérieur.</i>	78
XXII.	<i>Du zèle qu'il faut avoir pour bien apprendre à chanter.</i>	81
XXIII.	<i>De l'Offrande du soir. Modele d'Offrande.</i>	83 84
XXIV.	<i>Comment il faut finir la journée, & du repos de la nuit.</i>	85

SECONDE PARTIE.

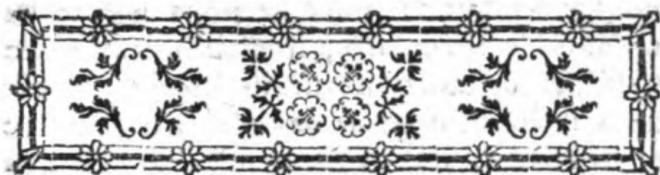
Des Exercices particuliers.

CHAP. I.	D <i>U Péché, & de l'aversion qu'il faut en avoir.</i>	87
II.	<i>De la Crainte de Dieu.</i>	89
III.	<i>De la Mortification en général.</i>	91
IV.	<i>De la Mortification des sens extérieurs.</i>	93
V.	<i>Des Pénitences, & de la mortification de la chair.</i>	95
VI.	<i>De la Modestie ou composition exté- rieure.</i>	97
VII.	<i>De la Mortification de l'intérieur.</i>	99

TABLE DES CHAPITRES.

VIII.	<i>De la Mortification des vices ; comment il faut les déraciner , & pratiquer les vertus contraires.</i>	102
	<i>Modele des actes intérieurs de vertu.</i>	106
IX.	<i>Des Tentations , & de quelle maniere il faut s'y comporter.</i>	109
X.	<i>De la Présence de Dieu.</i>	112
XI.	<i>De la Dévotion continuelle.</i>	115
XII.	<i>De la Dévotion à notre Seigneur JESUS-CHRIST, à la sainte Vierge & aux Saints.</i>	118
XIII.	<i>Des Consolations & des sécheresses.</i>	121
XIV.	<i>De l'Humilité.</i>	124
XV.	<i>De la Douceur.</i>	131
XVI.	<i>De la Patience.</i>	134
XVII.	<i>De la Patience dans les infirmités , & comment il faut se comporter dans les maladies.</i>	136
XVIII.	<i>De la Pauvreté Religieuse.</i>	140
XIX.	<i>De la Chasteté Religieuse.</i>	143
XX.	<i>De la Stabilité.</i>	145
XXI.	<i>De la Conversion des mœurs.</i>	147
XXII.	<i>De l'Obéissance Religieuse.</i>	151
XXIII.	<i>De l'Obéissance dans les Offices & Emplois de la Religion.</i>	156
XXIV.	<i>De la Resignation à la volonté de Dieu.</i>	161
XXV.	<i>De la Foi.</i>	164
XXVI.	<i>De l'Espérance & de la Confiance en Dieu.</i>	167
XXVII.	<i>De l'Amour de Dieu.</i>	171
XXVIII.	<i>De l'Amour du Prochain.</i>	173
XXIX.	<i>De la Persévérance.</i>	179
XXX.	<i>Sentimens de piété sur le Verset Sufcipe me , Domine , &c. du Ps.</i>	118
		182

Fin de la Table.



LA REGLE

DE

SAINT BENOÎT.

PRÉFACE.

De Saint Benoît sur sa Regle.

ECOUTEZ attentivement, mon fils, les préceptes de votre maître ; prêtez l'oreille de votre cœur : recevez avec joie, & accomplissez d'une manière effective, l'instruction d'un pere charitable, afin que vous puissiez par les travaux de l'obéissance, retourner à celui duquel vous vous étiez séparé par la mollesse & la lâcheté de la desobéissance. C'est donc à vous présentement que ma parole s'adresse, vous, dis-je, qui que vous soyez, qui vous dépouillant de votre volonté propre, vous revêtez des armes de l'obéissance, si nobles & si redoutables, pour vous engager dans le combat, sous les étendarts de Jesus-Christ, le Seigneur & le véritable Roi.

Le premier avis que je vous donne, est de lui demander par de très-instantes prieres, qu'il lui plaise de consommer tout le bien que vous pourrez entreprendre ; afin qu'après

nous avoir fait la grace de nous mettre au nombre de ses enfans , il n'ait pas sujet de s'affliger de notre mauvaife conduite : car nous devons lui obéir de telle sorte , & faire en tout tems un usage si fidele de ce don d'obéiffance que nous avons reçu de fa bonté , que non seulement il n'ait pas lieu en qualité de pere , de s'offenser du dérèglement de nos mœurs , & de nous deshériter comme des enfans ingrats ; mais encore de nous punir comme un maître redoutable & irrité par nos excès , & de nous condamner comme de méchans serviteurs à des peines éternelles ; parce que nous n'avons pas voulu le suivre , & acquérir par notre obéiffance la gloire qu'il nous avoit préparée.

Rom. 13. Réveillons-nous donc enfin , puisque l'Ecriture nous appelle , en nous disant que *l'heure est venue , & qu'il est tems de sortir de notre sommeil.* Ouvrons les yeux à cette lumiere , qui transforme en Dieu même ceux qui la reçoivent. Ecoutons avec étonnement ces paroles que l'Oracle du ciel fait retentir

Pf. 94. *tous les jours à nos oreilles : Si vous entendez aujourd'hui sa voix , n'endurcissez point vos*

Apoc. 2. *cœurs ; & ailleurs , que celui qui a des oreilles pour écouter , entende ce que l'Esprit Saint dit*

Pf. 33. *aux Eglises. Et que dit-il ? Venez , mes enfans , écoutez-moi , je vous apprendrai à craindre le*

Jean 12. *Seigneur. Courez pendant que la lumiere de la vie vous éclaire , de crainte que vous ne vous trouviez surpris par les ténèbres de la mort.*

Dans un autre endroit , le Seigneur cherchant dans le milieu de son peuple , auquel il adresse ces paroles , un ouvrier fidele , il s'écrie : *Qui est celui qui désire la vie , & qui souhaite de voir ses jours bienheureux , Que*

si touché de cette voix vous lui répondez :
 c'est moi ; il vous réplique aussitôt, *Si vous Ps. 33.*
voulez jouir de cette vie véritable & éternelle,
empêchez que votre bouche ne s'ouvre pour
dire du mal, & que vos lèvres ne prononcent
des paroles doubles & trompeuses : détournex-
vous du mal & faites le bien ; cherchez la
paix avec ardeur & avec persévérance ; & *Ibid.*
 lorsque vous agirez de la sorte, je ne dé-
 tournerai point mes yeux de dessus vous ;
 je serai toujours prêt d'écouter vos prières,
 & je vous dirai *Me voici*, avant que vous *If. 58 &*
 même les ayez adressées. Qu'y a-t'il de plus *65.*
 doux, mes très-chers freres, que cette voix
 du Seigneur si attirante ? Vous voyez que sa
 bonté est si grande, qu'il nous montre lui-
 même le chemin de la vie. Ceignons donc *Ephes. 6.*
 nos reins, de la pureté de notre foi & de la
 pratique des bonnes œuvres, & nous tenons
 tout prêts à marcher, en suivant l'Evangile
 pour la regle de notre conduite ; afin qu'a-
 vançant dans les voies qu'il nous marque,
 nous puissions mériter de voir un jour dans
 son Royaume celui qui nous a appelés à
 son service. Car si nous voulons nous établir
 une demeure dans ces sacrés Tabernacles,
 nous devons sçavoir que cela ne nous est pas
 possible, à moins de courir & de nous hâter
 de nous y rendre par la sainteté de nos
 actions.

Mais interrogeons le Seigneur, en lui
 disant avec le Prophete : *Seigneur, qui est Ps. 14.*
celui qui habitera dans vos Tabernacles, &
qui reposera sur votre montagne sainte ? Ecou-
 tons ensuite le Seigneur qui nous répond &
 qui nous montre le chemin qui conduit à ce
 Tabernacle, & qui nous dit : *C'est celui dont Ibid.*
la vie est sans tache, & qui fait le bien, qui

La Regle

de la verité du sentiment de son cœur, de qui les loües sont pures & sincerés, qui ne fait mal à personne, & qui n'écoute point ce que l'on dit au desavantage de son prochain, qui fermant toutes les avenues de son cœur, rejette tout ensemble & l'esprit de malice & les pensées qu'il lui suggere; & réduisant à rien tous les efforts, arrête & brise les tentations encore toutes naissantes, contre la véritable pierre qui est Jesus-Christ.

1. Cor. 13.

Enfin, ce sont ceux qui craignant Dieu, ne s'élèvent point du bien qu'ils peuvent appercevoir dans leur conduite; mais qui reconnoissant qu'ils ne peuvent aucun bien d'eux-mêmes, & que c'est purement à lui qu'ils le doivent, le glorifient de ses propres œuvres, en lui disant avec le Prophete:

Ps. 113.

Ce n'est point à nous, Seigneur, ce n'est point à nous, mais à votre nom seul que la gloire en est due. Et imitant le saint Apôtre qui ne s'attribuant rien du succès de ses prédications, disoit: *C'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis; & ailleurs, que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.*

1. Cor. 15

2. Cor. 10.

Matth. 7.

Aussi le Seigneur dit lui-même dans son Evangile: *Celui qui écoute mes paroles & qui les accomplit, sera semblable à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre; les fleuves ont débordé, les vents se sont élevés & l'ont battue avec violence; mais elle n'est point tombée, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre.* Pendant que le Seigneur travaille à nous faire entrer dans toutes ces vérités, il attend de jour en jour que nous répondions par la sainteté de nos œuvres à la sainteté de ses instructions; & s'il nous accorde ici-bas quelques jours de vie & de repos, ce n'est qu'afin que nous ayons plus de tems & de

de saint Benoît.

moyens pour réparer les fautes passées, selon
cette parole de l'Apôtre : *Ignorez-vous que la* Rom. 23
patience de Dieu vous invite à la pénitence ?
& comme le Seigneur, si plein de bonté, le
déclare, en disant : *Ma volonté n'est pas que* Ezech. 18
le pécheur meure, mais qu'il se convertisse &
qu'il vive.

Vous voyez donc, mes frères, qu'ayant
demandé au Seigneur qui sont ceux qui en-
treront dans son Tabernacle, il nous a com-
mandé d'y habiter; il nous a appris les de-
voirs de ceux qu'il y destine, & les conditions
qu'ils sont obligés de garder pour se rendre
dignes de son Royaume.

Il faut donc préparer nos cœurs & nos
corps tout-ensemble, pour combattre sous
l'obéissance de ses loix saintes, & prier Dieu
qu'il nous donne les graces nécessaires pour
pouvoir observer ce qui surpasse en nous les
forces de la nature. Car si nous voulons éviter
les peines de l'enfer & acquiescer les récom-
penses immortelles, il faut pendant que nous
sejournerons, que nous sommes encore dans
cette vie passagère, & que la lumière dont
nous jouissons nous en donne les moyens,
nous avancer avec vitesse, & faire des ce-
mentes & sans différer, ce qui peut nous
rendre éternellement heureux.

C'est donc pour cela que nous allons insti-
tuer une divine école, afin d'y apprendre à
servir Jésus-Christ, dans laquelle nous espé-
rons de ne rien établir ni de trop rude, ni
de trop pesant. Quoique le motif de la justice
& de la raison, le dessein de corriger les vices
& de conserver la charité, nous oblige d'ord-
donner quelque chose de plus serré & de
plus rigoureux, gardez-vous bien de vous
laisser surprendre par la crainte, & de quitter

la voie du salut, dont les commencemens sont toujours plus épineux & plus étroits; mais à mesure que l'on avance dans le chemin de la piété & de la foi, le cœur venant à s'élargir & à s'étendre, on court dans la voie des commandemens du Seigneur, par un sentiment d'amour & par une douceur ineffable; en sorte que nous attachant invariablement à la discipline de ce divin Maître, à la pratique de ses instructions, & persévérant jusqu'à la mort dans le Monastere, nous puissions nous rendre dignes de participer par nos souffrances, à la passion de Jesus-Christ, & mériter d'être avec lui, les héritiers de son Royaume.

Ps. 118.
2. Tim. 2.

CHAPITRE PREMIER.

Des diverses especes de Moines.

Il est évident qu'il y a quatre sortes de personnes qui font profession de la vie Monastique. La premiere est des Cénobites, c'est-à-dire de ceux qui vivent en commun dans un Monastere, combattent sous une Regle & sous la discipline d'un Abbé. La seconde est des Anacorettes ou Hermites, c'est-à-dire de ceux qui n'étant pas poussés par une ferveur de Novice, mais qui ayant appris par de longues épreuves dans le Monastere, & avec le secours de plusieurs, à attaquer le démon, se sentent assez forts, pour quitter la compagnie de leurs freres, entreprendre seuls dans le desert une nouvelle guerre, & combattre sans aucune consolation, sans être soutenus ni du bras, ni de la présence de personnes.

mais par la seule protection qu'ils reçoivent de Dieu, non seulement contre les vices de la chair, mais encore contre les impressions, & les égaremens de leurs imaginations & de leurs pensées. La troisieme est des Sarabaites, ce genre de Moine si détestables, qui sans avoir été éprouvés par la pratique d'aucune Regle, ni sans avoir passé par la discipline monastique, comme l'or par le feu de la fournaise; mais qui ayant la mollesse & la flexibilité du plomb, & conservant dans leur cœur l'esprit & les maximes du monde, ne sont rien moins aux yeux de Dieu, que ce qu'ils paroissent à ceux des hommes par leur tonsure *. Ils se mettent deux ou trois en-semble, quelquefois ils sont seuls & sans pasteurs; ils vivent enfermés dans leur propre bergerie, mais non pas dans celle de Jesus-Christ; & ne se proposant que la satisfaction de leurs desirs pour la regle de leur vie, ils s'imaginent que tout ce qu'ils approuvent est saint, & qu'on doit rejeter tout ce qu'ils condamnent. La quatrieme est de ceux que l'on appelle Gyrovagues, qui passent toute leur vie allant de Provinces en Provinces, de cellules en cellules, & ne demeurent pas plus de trois ou quatre jours dans un même endroit: ils marchent incessamment, & ne s'arrêtent jamais pour se fixer dans aucun lieu, esclaves de leurs propres plaisirs, adonnés à leur bouche, & en toutes choses plus déréglés que les Sarabaites. Mais il vaut mieux se taire que de parler de l'état déplorable dans lequel ils vivent les uns & les autres. Laissons donc toutes ces différentes sortes de Moines, & commençons avec l'assistance de Dieu à établir des regles pour l'état des Cénobites, cet état si fort & si redoutable au démon.

* Leurs
cheveux
courts.

CHAPITRE II.

Des qualités de l'Abbé.

L'Abbé qui aura été jugé digne de gouverner le Monastere, doit avoir incessamment devant les yeux le nom qu'il porte, & s'étudier à remplir par sa conduite tous les devoirs d'un Supérieur : car on le regarde comme tenant la place de Jesus-Christ entre ses freres ; & c'est pour cela que par une distinction de prééminence, il en a le nom, selon ces paroles de l'Apôtre : *Vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfans, par lequel nous crions Abba, c'est-à-dire pere.* Ainsi l'Abbé ne doit rien ni enseigner, ni instituer, ni prescrire qui soit contraire aux préceptes du Seigneur (ce que Dieu ne permetté pas) ; mais il faut que ses commandemens & sa doctrine, comme un levain spirituel de la justice divine, se répandent & remplissent le cœur de ses Disciples. Que l'Abbé se souvienne continuellement qu'il se doit faire au Tribunal redoutable de Jesus-Christ une discussion exacte de sa doctrine, & de l'obéissance de ceux qui auront été sous sa charge ; & qu'il sçache que si le pere de famille ne trouve pas dans son troupeau toute l'utilité qu'il en pouvoit attendre, le pasteur en sera responsable, & qu'il n'en sera déchargé que lorsqu'il aura employé toute sa diligence & tous ses soins pour conduire ses brebis inquiètes & desobéissantes, & pour guérir leurs maladies ; & que se trouvant justifié au Jugement du Seigneur, il pourra lui dire avec le

Prophète Seigneur, je n'ai point touché votre justice dans mon cœur ; je leur ai dit votre vérité faite, & les qui pouvoit contribuer à leur salut ; mais ils n'en ont fait aucun cas ; & ils m'ont méprisé. Et pour lors la mort fera Isai. 1. le châtement de ces brebis rebelles, & elles lui feront assujetties pour jamais, parce qu'elles n'auront pas répondu aux soins de leur Pasteur.

Il faut donc que celui à qui l'on donne le rang & la qualité d'Abbé, instruisse ses disciples en deux manières, c'est-à-dire, qu'il leur apprenne à pratiquer les choses bonnes & saintes, par ses actions, encore plus que par ses paroles ; en sorte qu'il fasse connoître de vive-voix les commandemens de Dieu à ceux qui ont plus de capacité & d'intelligence, & qu'il les enseigne par son exemple à ceux qui auront le cœur plus dur, ou l'esprit plus simple & plus grossier, & surtout qu'il vive de sorte que ses disciples remarquent dans sa conduite qu'ils doivent éviter les choses qu'il leur aura dites être contraires à leur salut, de crainte qu'en instruisant les autres, il ne soit lui-même réproché, & que Dieu qui est témoin de son infidélité ne lui fasse un jour ce reproche : *Comment avez-vous osé la hardiesse d'annoncer mes justices, & d'ouvrir la bouche pour parler de mon alliance, vous qui avez secoué le joug de la discipline, qui avez rejeté mes ordonnances, & qui n'avez pas remarqué une paille dans l'œil de votre frère ;* Math. 7. L'Abbé ne doit distinguer personne dans le Monastere, ni en aimer les uns plus que les autres, si ce n'est qu'il en voye quelqu'un qui précède ses frères par son obéissance & par la fidélité de sa conduite. Il ne doit point

- préférer les personnes de naissance à celles qui sont d'une basse condition ; si ce n'est qu'il y soit obligé par quelque raison particulière ; que s'il lui paroît juste d'en user de la sorte , il peut le faire indifféremment à l'égard de tous , autrement il est à propos que chacun demeure dans sa place & dans son rang : car soit que nous soyons libres ou esclaves , nous sommes tous un en Jesus-Christ , & assujettis au joug d'une même servitude & d'une même milice , sous un même Seigneur ; car il n'y a point en Dieu d'acceptation de personnes ; & ce n'est que par nos bonnes œuvres & par notre humilité , que nous sommes estimés meilleurs , & qu'il nous distingue.

- Il faut donc que l'Abbé ait pour tous ses freres une charité égale , & qu'il regle sa conduite à l'égard de chacun d'eux , selon leurs dispositions & leur vertu. Il doit suivre dans ses enseignemens , le modele que l'Apôtre lui donne , quand il dit : *Reprenez , suppliez ; menacez ;* & changer sa conduite selon les tems , mêlant la douceur avec la sévérité , tantôt agissant comme un maître rigoureux , tantôt comme un pere charitable , c'est-à-dire qu'il doit reprendre avec plus de rudesse les âmes inquiètes & volontaires , & porter par ses exhortations & par ses remontrances , celles qui sont obéissantes , humbles & patientes à s'avancer de plus en plus dans le chemin de la vertu. Pour ceux qui manqueront à leur devoir ; ou par négligence , ou par mépris , nous l'avertissons de les reprendre & de les corriger. Surtout qu'il ne fasse pas semblant de ne pas appercevoir les dérèglemens de ses freres ; mais qu'il se serve de son autorité , & qu'il les retranche jusques dans

la racine au moment qu'il les verra naître ; & afin de se rendre en cela plus exact, qu'il pense au malheur que s'attira le grand Prêtre Heli qui demouroit dans Silo. Et comme il se contentera de reprendre de paroles une ou deux fois seulement, les personnes les plus dociles & les mieux nées, aussi doit-il punir de verges & de peines corporelles, celles qui sont incorrigibles & endurcies, desobéissantes & superbes, aussi-tôt qu'elles commettront le péché, sachant qu'il est écrit que *l'insensé ne se corrige point par la parole ; & ailleurs, châtiez votre enfant avec la verge, & vous le délivrerez de la mort.*

1. Reg. 2
& 3.Prov. 18.
Ibid. 23.

14

Il faut que l'Abbé se souvienne incessamment de la qualité & du nom qu'il porte ; qu'il sçache que l'on exige davantage de celui à qui on a plus confié, & qu'il pense combien est pesant & difficile l'emploi de conduire les âmes, & de s'accommoder aux inclinations différentes de ceux qui sont sous sa charge, en se servant tantôt de paroles douces, tantôt de remontrances tantôt d'exhortations, & se conformant à la capacité & à la disposition de tous ses freres, en sorte que non seulement il préserve de tout dommage le troupeau qu'il gouverne, mais même qu'il trouve sa joie & sa consolation dans son accroissement.

Math. 25.

Qu'il prenne garde avant toutes choses de ne pas négliger le salut des âmes qui lui ont été commises, & de préférer à ce devoir si important le soin des choses terrestres, passageres & caduques ; mais qu'il pense sans cesse que c'est principalement de la conduite des âmes qu'il s'est chargé, & qu'il doit un jour en rendre compte ; & afin qu'il ne prenne pas pour une excuse légitime le peu de bien de son Monastere, qu'il se souvienne

Math. 6. qu'il est écrit : *Cherchez premierement le royaume de Dieu & sa justice , & tout le reste vous sera donné comme par-dessus ; & ailleurs ,*
Pf. 33. *ceux qui le craignent ne manquent de rien.*

Qu'il n'oublie jamais qu'il a entrepris de conduire des ames , qu'il se tienne toujours prêt d'en rendre compte , & qu'il soit assuré qu'outre celui qu'il rendra de toutes celles qui sont sous sa charge , quelque grand qu'en soit le nombre , il répondra encore de la sienne au Jugement de Dieu. Ainsi la crainte qu'il a de cette discussion rigoureuse qui se doit faire de la vigilance du Pasteur touchant les brebis qu'il a sous sa main , fait que par l'application qu'il a au compte qu'il lui demandera de ses freres , il se prépare à celui qu'il faudra qu'il lui rende de sa propre conduite ; desorte qu'il travaillera à la réformation de ses mœurs , en s'employant par ses instructions à la correction de celles des autres.

CHAPITRE III.

Comment l'Abbé doit prendre l'avis des Freres.

Toutes les fois qu'il faudra traiter dans le Monastere d'une affaire importante , l'Abbé ne manquera point d'assembler la Communauté & de proposer le sujet dont il s'agit. Après avoir sçu le sentiment des Freres , il considérera mûrement la chose en lui-même , & fera ensuite ce qu'il jugera être le meilleur & le plus expédient. Ce qui nous fait dire qu'il doit assembler tous les Freres , c'est que Dieu inspire souvent le meilleur conseil aux

plus jeunes. Cependant les Freres donneront leur avis avec tant d'humilité & de soumission, que nul n'aura la hardiesse de soutenir avec opiniâreté son sentiment, & il dépendra entièrement de l'Abbé de prendre le parti qu'il jugera le meilleur, & toute la Communauté doit s'y soumettre. Mais comme il est juste que les disciples obéissent au maître, il faut aussi que le maître regle tout avec beaucoup de prévoyance & d'équité.

C'est pourquoi il est nécessaire que tous, & en toutes choses, observent la Regle comme la maîtresse, & que qui que ce soit ne s'en éloigne sans une raison juste & légitime. Que nul de la Communauté ne prétende suivre le mouvement de sa volonté propre, ni contester avec arrogance contre son Abbé, soit dedans, soit hors le Monastere. Que si quelqu'un tombe dans cet excès, qu'il subisse la correction réguliere.

Il faut aussi qu'en toutes choses l'Abbé ait devant les yeux la crainte de Dieu & l'observation de la Regle, sachant qu'assurément il rendra compte de toute sa conduite à ce Juge si équitable.

Touchant les choses moins considérables qui regardent les besoins du Monastere, l'Abbé se servira seulement du conseil des anciens, selon ce qui est écrit : *Ne faites Eccl. 33. rien sans conseil, & vous ne vous en repentirez point.*



CHAPITRE IV.

Des Instrumens des bonnes œuvres.

- Deut. 6. 1.** Le premier est d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa puissance.
- Matth. 22. 2.** Ensuite aimer son prochain comme soi-même.
- Luc. 18. 3.** Après ne point tuer.
- Matth. 19. 4.** Ne commettre point de fornication.
- Levit. 19. 5.** Ne point dérober.
- Deut. 5. 6.** N'avoir point de mauvais desirs.
- Marc. 10. 7.** Ne point porter faux témoignage.
- 1. Pier. 2. 8.** Honorer toutes sortes de personnes.
- Tob. 4. 9.** Ne faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit.
- Luc. 9. 10.** Renoncer entierement à soi-même, pour suivre Jesus-Christ.
- 1. Cor. 9. 11.** Châtier son corps.
- Tim. 5. 12.** Fuir les délices.
- Joel. 1. 13.** Aimer le jeûne.
- Eccl. 4. 14.** Assister les pauvres.
- Isaie 58. 15.** Vêtir ceux qui sont nus.
- Eccl. 7. 16.** Visiter les malades.
- Tob. 1. 17.** Ensevelir les morts.
- Eccl. 6. 18.** Secourir ceux qui sont dans l'oppression.
- 1. Theff. 5. 19.** Consoler les affligés.
- Jac. 1. 20.** S'éloigner de la conduite & des maximes des gens du monde.
- Matth. 10. 21.** Ne rien préférer à l'amour de Jesus-Christ.
- Matth. 5. 22.** Résister aux mouvemens de la colere.
- Ephes 4. 23.** Ne se point réserver un tems pour la vengeance.

24. Ne point nourrir en son cœur ni fraude, *Prov. 12.*
ni tromperie. *Job. 36.*
25. Ne point donner des marques d'amitié *Pf. 27.*
qui ne soient sincères.
26. Ne se séparer jamais de la charité. *1. Pier. 4.*
27. Ne point jurer, de crainte de tomber dans *Matth. 5.*
le parjure.
28. Dire la vérité de cœur comme de bou- *Pf. 14.*
che.
29. Ne point rendre le mal pour le mal. *1. Theff. 5.*
30. Ne faire injure à personne, mais la *1. Cor. 6.*
souffrir patiemment quand on nous la
fait.
31. Aimer ses ennemis. *Matth. 5.*
32. Ne point dire de mal de ceux qui en di- *1. Pier. 3.*
sent de nous, & n'avoir pour eux que des
sentimens de bénédiction.
33. Souffrir persécution pour la justice. *Matth. 5.*
34. N'être point superbe. *Job. 4.*
35. Ni adonné au vin. *1. Tim. 3.*
36. Ni intempérant. *Eccl. 37.*
37. Ni endormi. *Prov. 20.*
38. Ni paresseux. *Prov. 42.*
39. Ni murmureur. *1. Cor. 10.*
40. Ni médisant. *Sag. 6.*
41. Mettre toute sa confiance en Dieu. *Pf. 72.*
42. Si on apperçoit quelque bien en soi- *1. Cor. 4.*
même, le donner à Dieu, & ne se le point
attribuer.
43. S'imputer au contraire tout le mal que *Osté 13.*
l'on fait, & s'en croire la cause.
44. Craindre le jour du Jugement. *Luc. 12.*
45. Regarder l'enfer avec frayeur. *Matth. 10.*
46. Désirer la vie éternelle de toute l'étendue *Philip. 1.*
de sa charité.
47. Avoir chaque jour la mort devant les *Matth. 24.*
yeux, comme étant prête de nous sur-
prendre.

- Deus. 14.* 48. Veiller sur ses actions dans tous les momens de sa vie.
- Prov. 15.* 49. Etre persuadé qu'il n'y a point de lieu où Dieu ne nous regarde.
- Pf. 136.* 50. Rejeter toutes les mauvaises pensées qui nous viennent, les briser dans le moment qu'elles naissent, contre la pierre qui est Jésus-Christ.
51. Et les découvrir au pere spirituel.
- Pf. 33.* 48. 52. Garder sa langue de tout discours desordonné.
- Prov. 10.* 53. Ne pas aimer à parler beaucoup.
- Matth. 12.* 54. Ne dire ni paroles vaines, ni qui puissent porter à rire.
- Eccl. 21.* 55. N'aimer pas à rire beaucoup, ni d'une maniere immodeste.
- Luc 11.* 56. Entendre avec plaisir les saintes lectures.
- Luc 18.* 57. Rier souvent.
- Pf. 6.* 58. Confesser chaque jour à Dieu dans la priere avec gémissemens & avec larmes, les dérèglemens de sa vie passée, & s'en corriger avec soin.
- Gal. 5.* 59. Ne point consentir aux desirs que la chair & le sang peuvent inspirer.
- Eccl. 18.* 60. Hair sa volonté propre.
- Hebr. 13.* 61. Obéir en toutes choses aux ordres de l'Abbé, quand même, ce que Dieu ne permet pas, il ne seroit pas ce qu'il enseigne, se souvenant de ce commandement du Seigneur : *Faites ce qu'ils disent, & non pas ce qu'ils font.*
- Matth. 23.*
- Matth. 6.* 62. Ne pas vouloir être estimé saint avant qu'on le soit; mais l'être en effet, afin qu'on mérite d'être estimé tel.
- Eccl. 6.* 63. Exprimer chaque jour les commandemens de Dieu dans ses œuvres.
- 1. Tim. 1.* 64. Aimer la chasteté.
- Levit. 19.* 65. Ne hair personne.

66. N'être ni envieux, ni jaloux. *Gal. 5.*
 67. Ne point aimer les contestations. *2. Tim. 2.*
 68. Fuir l'élevation de la vaine gloire. *Pf. 130.*
 69. Révérer les anciens. *Levit. 19.*
 70. Aimer les inférieurs. *1. Tim. 5.*
 71. Prier pour ses ennemis par l'amour que l'on a pour Jesus-Christ. *Math. 5.*
 72. Se réconcilier avant que le soleil se couche avec ceux qui ont quelque différend avec nous. *Ephes. 4.*
 73. Et ne desespérer jamais de la miséricorde de Dieu. *Isaie 55. Ezech. 18.*

Ce sont là les instrumens de la vie spirituelle ; & si nous nous en servons incessamment & les jours & les nuits, & que nous les remettons entre les mains de Jesus-Christ au jour de son Jugement ; nous recevrons de lui cette récompense qu'il a promise, *que l'œil n'a jamais vue, que l'oreille n'a point entendue, que le cœur de l'homme n'a jamais comprise, & que Dieu a préparée de toute éternité à ceux qui l'aiment.* *1. Cor. 2. Isaie 64.*

Et pour le lieu où l'on doit les mettre en usage avec soin & avec application, ce sera le Cloître & le Monastere, en y gardant une stabilité constante.

CHAPITRE V.

De l'Obéissance.

L'Obéissance qui est ponctuelle & qui ne connoît point de retardement, est le premier degré de l'humilité. Elle est propre à ceux qui préfèrent Jesus-Christ à toutes choses, & qui par la considération de l'engagement

saint qu'ils ont pris à son service, ou par la crainte des peines, ou par le desir de la gloire éternelle, obéissent dans le moment & avec autant de promptitude, lorsque le Supérieur leur ordonne quelque chose, que si son ordre étoit de Dieu. C'est de ceux là que le Sei-

Pf. 17. gneur a dit: *Aussi-tôt qu'il a entendu ma voix, il a obéi.* Et en un autre endroit il dit des Su-

Math. 10. périeurs: *Celui qui vous écoute, m'écoute.* Ce sont ceux là qui se quittant eux-mêmes, renonçant à leur volonté propre, & retirant la main sans achever l'ouvrage dont elle étoit occupée, rendent une obéissance si précise & si prompte à la voix de celui qui leur commande, qu'il n'y a point d'intervalle entre la parole du maître & l'action du disciple; enforte que ces deux mouvemens se rencontrent tout à la fois dans ceux qui ont la crainte de Dieu, & qui aspirent à la jouissance de la vie éternelle. C'est ainsi qu'ils entrent dans la voie étroite, selon ces paroles du Seigneur:

Math. 7. *La voie qui mene à la vie est étroite; & que se détachant de leur propre esprit, & se mettant au-dessus de leurs desirs & de leurs cupidités, ils s'abandonnent sans réserve à la direction & à l'autorité d'un autre, & ne souhaitent rien davantage que de s'assujettir dans le Monastere à un Abbé qui les conduise. Sans doute que ce sont ceux-là qui imitent*
Jean 5. *l'exemple de Jesus-Christ, qui dit: Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais pour accomplir celle de mon Pere qui m'a envoyé.*

Mais cette obéissance dont nous parlons, ne sera ni reçue de Dieu, ni agréable aux hommes, si l'on n'exécute ce qui est commandé, sans délai, sans hésiter, sans tiédeur, sans murmure, & sans nulle parole qui marque que l'on ne veuille pas se soumettre.

Car c'est à Dieu même que l'on obéit dans la personne des Supérieurs, puisqu'il a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute.* Et c'est un *Matth. 10.* devoir dont il faut que les disciples s'acquittent de la plénitude de leur cœur, parce qu'il n'y a que celui qui donne avec joie qui plaise à Dieu. Mais au contraire, si le disciple se soumet avec répugnance & s'il murmure, je ne dis pas seulement de bouche, mais dans le secret, il a beau faire ; car encore qu'il accomplisse extérieurement ce qui lui est commandé, Dieu qui voit ses dispositions intérieures, ne reçoit point son obéissance ; & bien loin d'en être récompensé, il s'attire la peine qui est due à ceux qui murmurent, s'il ne s'en corrige, & s'il n'en fait pénitence. *2. Cor. 2.*

CHAPITRE VI.

Du Silence.

Faisons ce que dit le Prophete : *J'ai résolu Ps. 38.* *d'observer toutes mes voies, pour éviter de pécher par ma langue. J'ai mis une barrière à ma bouche ; je me suis tenu, je me suis humilié, & je me suis même abstenu de dire des choses bonnes.* Le Prophete nous apprend par ces paroles, que si l'on doit quelquefois s'empêcher de tenir de bons discours par le seul respect que l'on porte au silence ; à plus forte raison faut-il s'interdire toutes paroles mauvaises, dans la crainte du châtement qu'elles méritent. Ainsi par la considération que l'on doit à la dignité du silence, on n'accordera que rarement aux disciples même d'une vertu consommée, la permission d'avoir

des entretiens ensemble, quoique sur de
matières utiles & saintes, & capables de don-
ner de l'édification, selon ce qui est écrit :
Prov. 10. *Vous n'éviterez pas le péché en parlant beau-*
Prov. 18. *coup; & ailleurs, la mort & la vie sont dans*
le mouvement de la langue. Et puis il appar-
tient seulement au maître de parler & d'in-
struire, & au disciple de se taire & d'écouter.
C'est pourquoi si l'on a quelque chose à de-
mander au Supérieur, il le faut faire avec
un respect, une soumission & une humilité
parfaite. Pour ce qui est des railleries, des
paroles inutiles, & de celles qui peuvent
porter à rire, nous les condamnons pour
jamais en toutes sortes de lieux, & nous ne
permettons point qu'aucun des Freres ait la
hardiesse d'ouvrir la bouche pour en dire.

IV ANTIQVAHO CHAPITRE VII.

De l'Humilité.

L'Écriture sainte nous crie à haute voix,
Luc. 14. *mes freres, que celui qui s'élève sera humili-*
tié, & que celui qui s'humilie sera élevé. Elle
veut sans doute nous apprendre par cette in-
struction que tout élèvement est une espece
d'orgueil. C'est ce que le Prophete nous ré-
clate qu'il a essayé d'éviter, lorsqu'il dit :
Ps. 140. *Seigneur, ne mon cœur, ni mes yeux ne se sont*
point élevés; je ne me suis point porté de moi-
même aux choses grandes & magnifiques qui
étoient au-dessus de moi. Mais voyez ce qu'il
dit ensuite : *Si je n'eusse eu des humbles senti-*
mens de moi-même, & que je me fusse estimé
plus que je ne suis, j'aurais mérité d'être com-

un enfant que l'on tins du sein de sa mere.

Ainsi, mes freres, si nous voulons nous élever au comble d'une humilité parfaite, & arriver en peu de tems à cette grandeur céleste, où l'on ne monte que par l'humilité de la vie présente; il faut par une suite d'actions toutes plus parfaites les unes que les autres, dresser cette échelle mystérieuse, qui apparut en songe au Patriarche Jacob, par laquelle il vit monter & descendre des Anges. Cette maniere de monter & de descendre ne nous apprend sans doute autre chose, si ce n'est que l'on descend lorsqu'on s'élève, & que l'on monte lorsqu'on s'humilie. Et pour cette échelle dressée, elle nous figure l'état de notre vie mortelle, que Dieu élève jusqu'au ciel par les humiliations de notre cœur. Les deux côtés de cette échelle signifient notre corps & notre ame, dans lesquels l'ordre & la vocation de Dieu a disposé différens échelons de discipline & d'humilité, comme autant de moyens de nous élever à lui.

Le premier degré d'humilité veut qu'un Moine ait incessamment la crainte de Dieu présente; qu'il se souviene & ne perde jamais la mémoire d'aucune des choses qu'il a commandées; qu'il repasse en tout tems dans son esprit les peines de l'enfer, qui doivent faire la punition des péchés de ceux qui le méprisent, & la vie éternelle qui doit être la récompense de ceux qui le craignent; & qu'ainsi se préservant dans tous les momens des péchés & des vices de la pensée, de la langue, des mains, des yeux, des pieds & de sa propre volonté, il travaille sans relâche à retrancher les inclinations & les desirs de la chair; qu'il considere que Dieu le regarde incessamment du haut du Ciel; que les yeux de sa Majesté

Gen. 28.

divine, en quelque lieu qu'il se rencontre, sont ouverts sur les moindres de ses actions, & que les saints Anges lui en rendent un compte exact à toute heure. C'est ce que nous montre le Prophete, lorsqu'il nous dit que nos pensées sont présentes à Dieu, & qu'il pénètre les replis les plus cachés de nos reins & de nos cœurs; & ailleurs, Dieu sait que les pensées des hommes sont vaines; & en un autre endroit, vous connoissez de loin; ô mon Dieu, toutes mes pensées, & encore, la pensée de l'homme se vient découvrir d'elle-même à vous. Aussi le véritable motif qui peut obliger un Moine fidele & appliqué de veiller sur ses mauvaises pensées, c'est de se dire continuellement dans le fond de son cœur: *Je serai pur à ses yeux, si je me préserve de toute iniquité.*

Pour ce qui est de notre volonté propre, nous avons dans la sainte Ecriture une défense expresse de la suivre, lorsqu'elle nous dit: *Renoncez à vos volontés; & lorsque nous demandons à Dieu dans la priere qu'il nous a donnée lui-même, que sa volonté s'accomplisse en nous.* C'est donc avec beaucoup de raison qu'on nous avertit de ne nous point laisser aller aux mouvemens de notre volonté propre, puisque par ce moyen nous évitons le danger que l'Ecriture nous découvre, quand elle dit: *Il y a des voies qui paroissent droites au jugement des hommes, & qui à la fin nous conduisent dans le fond de l'enfer, & que nous nous garantissons du malheur dans lequel tombent les négligens dont il est dit: Ils se sont corrompus & se sont rendus abominables par leurs inclinations déréglées.*

Pour ce qui regarde les desirs de la chair, nous devons croire que rien n'échape à Dieu de tout ce que nous pensons, selon cette

parole du Prophete : *Seigneur, je n'ai point de volonté qui ne soit exposée à vos yeux.* Nous devons donc prendre garde de ne point écouter nos mauvais desirs, parce que le moment du plaisir est celui de la mort. C'est ce qui donne lieu à l'Écriture de nous faire ce commandement : *Ne suivez point vos passions ni vos cupidités.* Eccl. 18.

Si donc les yeux du Seigneur sont incessamment ouverts sur les bons & sur les méchans ; si du haut du ciel il a sur les enfans des hommes une attention continuelle, pour remarquer s'il y en a quelqu'un qui connoisse Dieu & qui le recherche ; si les Anges qui sont établis pour nous conduire, lui rapportent le jour & la nuit le détail de toutes nos œuvres ; il n'y a point de moment, mes freres, dans lequel nous ne devons prendre garde que Dieu, comme dit le Prophete dans les Pseaumes, ne nous surprenne ou dans le péché, ou dans l'inutilité ; & que nous traitant ici-bas avec indulgence, parce qu'il est plein de bonté, & qu'il veut nous donner le tems d'entrer dans des dispositions meilleures & plus réglées, il ne nous dise un jour ces paroles terribles : *Vous avez commis tous ces excès, & je suis demeuré dans le silence.* Ps. 49.

Le second degré de l'humilité est qu'un Moine n'aime point sa volonté propre, & ne se fasse point un plaisir de contenter ses passions ; mais qu'il exprime dans ses actions cette parole de Jesus-Christ : *Je ne suis pas venu en ce monde pour faire ma volonté, mais celle de celui qui m'a envoyé ; & qu'il suive ce qui est écrit ; Toutes les actions de la volonté propre seront punies, & celles de l'obéissance récompensées.*

Le troisieme degré de l'humilité consiste à

rendre à son Supérieur, pour l'amour de Dieu, une obéissance sans réserve, selon l'exemple de Jesus-Christ, lequel, comme *Philipp. 2.* dit l'Apôtre, *a été obéissant jusqu'à la mort.*

Le quatrième degré de l'humilité est lorsque nous obéissons sans nous arrêter aux contrariétés & aux difficultés qui se rencontrent dans les choses que l'on nous commande, non plus qu'aux injures & aux mauvais traitemens que l'on nous peut faire, quelque dureté que nous y trouvions; & qu'au lieu de perdre courage & de quitter, nous demeurons dans le silence du cœur, & conservons une paix constante, selon ces enseignemens de l'Écriture: *Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé; & ailleurs, que votre cœur demeure ferme, & attendez en patience le secours du Seigneur.* Et dans un autre endroit, pour nous apprendre qu'un serviteur fidèle doit supporter toutes sortes de maux pour l'amour du Seigneur, il est dit en la personne de ceux qui souffrent: *Rom. 8.* *C'est pour l'amour de vous, Seigneur, qu'il n'y a point de jour qu'on ne nous fasse endurer la mort, & que l'on ne nous considère comme des brebis destinées à la boucherie; & ensuite lorsqu'étant soutenus par l'espérance des récompenses futures, ils ajoutent, tout pleins de consolations, ces paroles: Ibid. mais nous sommes toujours victorieux parmi toutes ces contractions & ces traverses, par la protection que nous donne celui qui nous a Ps. 65. aimés; & ailleurs, vous nous avez éprouvés, Seigneur, & vous nous avez fait passer par le feu comme l'argent; vous nous avez fait tomber dans les pièges que l'on nous avoit tendus, & vous nous avez chargés d'afflictions & de maux.* Et afin de nous apprendre que

nous devons être sous la conduite d'un Supérieur, il est encore dit : *Vous avez mis des Ibid. hommes sur nos têtes.* Et ainsi les véritables Moines observant dans toutes les tribulations & les adversités qui leur arrivent, le précepte de Jesus-Christ, si on les frappe sur une joue, *Matth. 5.* ils tendent l'autre ; ils quittent leur manteau, si on leur ôte leur robe ; si on veut les contraindre de faire mille pas, ils en font deux mille ; enfin ils supportent avec l'Apôtre les *2. Cor. 11.* infidélités des faux freres, & donnent des *1. Cor. 4.* bénédictions à ceux qui les maltraitent & qui les persécutent.

Le cinquieme degré d'humilité est de découvrir à son Abbé, par une confession humble & sincere, les mauvaises pensées dont on peut être surpris, & les fautes secrettes que l'on a commises. C'est à quoi l'Ecriture nous exhorte, lorsqu'elle dit : *Exposez votre con- Ps. 36. duite au Seigneur, & mettez en lui toute votre espérance ; & ailleurs, Confessez-vous au Ps. 117. Seigneur, parce qu'il est bon, & que ses miséricordes sont infinies ; & encore par la bouche du Prophete en ces termes : Je vous Ps. 31. ai déclaré mon péché, Seigneur ; je ne vous ai point celé mes injustices ; j'ai dit : Je découvrirai contre moi-même au Seigneur toutes mes iniquités, & vous m'avez pardonné l'impieité de mon cœur.*

Le sixieme degré d'humilité est qu'il n'y ait rien de si bas, de si humiliant & de si extrême, dont un Moine ne se contente ; qu'il croye qu'il s'acquitte mal de toutes les choses qui lui sont commandées, & qu'il s'estime incapable d'y réussir, disant avec le Prophete : *J'ai été réduit au néant, & je ne l'ai point sçu ; Ps. 72. j'ai été à vos yeux comme une bête sans raison, & je suis toujours demeuré attaché à vous.*

Le septieme degré d'humilité est qu'un Moine s'estime inférieur, & se croye au-dessous de toutes sortes de personnes, de maniere que cette créance ne soit pas seulement sur le bord de ses levres, mais qu'elle soit dans le sentiment de son cœur; & qu'en s'humiliant, il dise comme le Prophete: *Pour moi, je ne suis qu'un ver de terre; je ne suis pas un homme, mais l'opprobre des hommes & la lie du peuple; aussi-tôt que je me suis élevé, je me suis vu dans l'abaissement & dans la confusion; & ailleurs, Ce m'a été un bonheur que vous m'ayez humilié, car cela m'a appris à garder vos commandemens.*

Le huitieme degré d'humilité est lorsqu'un Moine ne fait rien dans le Monastere qui ne soit selon les regles communes, ou selon les exemples des anciens.

Le neuvieme degré d'humilité est qu'un Moine soit maître de sa langue, & qu'il demeure dans le silence jusqu'à ce qu'on l'interroge, & qu'il soit obligé de répondre; *Prov. 10. l'Escriture nous apprenant qu'il n'est pas possible de parler beaucoup & de ne point pécher; Ps. 139. & que celui qui aime à parler, ne manquera jamais de s'égarer dans sa conduite.*

Le dixieme degré d'humilité est lorsqu'un Moine n'est ni facile, ni prompt à rire; *Eccl. 21. parce qu'il est écrit: L'insensé élève sa voix, & éclate en riant.*

L'onzieme degré d'humilité est lorsqu'un Moine étant obligé de parler, il le fait sans rire, mais avec douceur, humilité & modestie tout-ensemble; qu'il s'explique en peu de mots & de bons sens, & que le ton de sa voix n'est point élevé, se souvenant qu'il est écrit: *Un homme sage dit en peu de paroles ce qu'il veut dire.*

Le douzieme degré d'humilité est lorsqu'un Moine non seulement conserve l'humilité dans son cœur, mais qu'en tout tems il en donne à ceux qui le considèrent, des marques extérieures; en sorte que dans le travail, dans le Monastere, dans l'Eglise, dans le jardin, en voyage, à la campagne, enfin en quelque lieu qu'il se trouve, soit qu'il soit assis, soit qu'il marche ou qu'il s'arrête, il ait la tête penchée & les yeux baillés vers la terre; & que s'estimant coupable à toute heure des péchés qu'il commet, il se regarde comme étant sur le point d'être présenté au Tribunal terrible de Jesus-Christ, se disant à soi-même ce que se disoit le Publicain de l'Evangile, tenant les yeux attachés à la terre: *Seigneur, Luc 10. je ne suis pas digne, pécheur que je suis, de lever les yeux au Ciel; & comme le Propete, je suis courbé & humilié de quelque côté Ps. 118. que je me tourne.*

Enfin lorsque le Moine aura passé par tous ces différens degrés d'humilité, il arrivera à cet amour de Dieu, qui étant parfait & consommé, bannit toute crainte, & fait que *1. Jean 4.* toutes les choses qu'il observoit auparavant par le motif de la crainte, il les observera désormais sans peine, par une accoutumance comme naturelle, sans qu'il lui reste aucune frayeur des supplices éternels, mais par l'amour qu'il porte à Jesus-Christ, par une habitude sainte qu'il aura contractée, & par l'attrait & l'agrément qu'il trouvera à pratiquer les actions de vertu. C'est ce que le Seigneur voudra bien opérer par le mouvement de son Saint-Esprit, dans son serviteur, lorsqu'il se sera purifié de tous ses vices & de tous ses péchés.

CHAPITRE VIII.

Des divins Offices de la nuit.

Pendant le tems de l'hyver, c'est-à-dire depuis (1) les Calendes de Novembre jusqu'à Pâques, on se levera à la huitieme heure de la nuit (2), réglant cette heure par proportion de l'accroissement ou de la diminution des nuit; afin que l'on puisse porter le tems du repos un peu au-delà de la moitié d'une nuits, & que pour lors la digestion étant faite, les freres se trouvent dans le dégagement nécessaire.

Pour le tems qui reste après l'Office de la nuit (3), ils l'employeront à apprendre les Pseaumes & les Leçons dont ils auront besoin.

Depuis Pâques jusqu'aux Calendes de Novembre, dont nous venons de parler, on réglera l'heure de l'Office de la nuit, de telle sorte qu'après quelques momens, pendant lesquels les freres pourront sortir pour les nécessités indispensables, on commence l'Office du matin (4) qui se doit dire au point du jour.

(1) Le premier Novembre,

(2) Qui revient, selon nous, à un peu plus de deux heures après minuit le 1 Novembre, à près de trois le 21 Décembre, & à deux heures juste le 21 Mars.

(3) Matines.

(4) Laudes.

CHAPITRE IX.

Combien on doit dire de Pseaumes aux heures de la nuit.

Durant l'hiver on commencera l'Office par le verset *Deus in adiutorium meum intende ; Domine , ad adjuvandum me festina.* Ps. 69. Ensuite on dira trois fois, *Domine , labia mea aperies , & os meum annuntiabit laudem tuam ;* à quoi on ajoutera le troisieme Pseaume avec le *Gloria*. Puis on dira avec Antienne (1) le Pseaume 94 , ou au moins on le récitera ; après quoi on dira l'Hymne , qui sera suivie de six Pseaumes avec leurs Antiennes. Cela fait , & le verset étant dit , l'Abbé donnera la Bénédiction ; & tous étant assis dans leurs sieges , les freres liront tour à tour trois Leçons dans le livre qui sera sur le pupitre , à chacune desquelles on chantera un Répons. Les deux premiers ne seront point suivis de *Gloria Patri* , qui ne se dira qu'après la troisieme Leçon par le Chantre ; & au moment qu'il le commencera , tous les freres se leveront de leurs sieges , pour marquer l'honneur & la révérence qu'ils doivent à la sainte Trinité.

On lira dans l'Office de la nuit les livres des divines Ecritures , tant de l'ancien que du nouveau Testament , & les Expositions qui en ont été faites par les Docteurs les plus célèbres de l'Eglise , & par les Peres Orthodoxes & Catholiques.

(1) C'est-à-dire , qu'on le chantera.

Ensuite de ces trois Leçons & des Répons ; on chantera six autres Pseaumes avec *Alléluia*. On y joindra une Leçon de l'Apôtre que l'on dira par cœur, puis le Verset & la Priere, c'est-à-dire *Kyrie eleison* (1). C'est ainsi qu'on finira l'Office de la nuit.

(1) Et le *Pater*.

CHAPITRE X.

Comment on doit dire l'Office de la nuit en été.

DEpuis Pâques jusqu'aux Calendes de Novembre, on gardera dans la psalmodie & dans le nombre des Pseaumes, le même ordre que nous venons d'établir, avec cette différence que les nuits étant plus courtes, on ne lira pas de Leçons dans le livre ; mais en la place des trois Leçons d'hiver, on en dira seulement une de l'ancien Testament, & par cœur, suivie d'un Répons bref. Pour tout le reste, on fera comme nous venons de le marquer : c'est à sçavoir qu'on ne dira jamais moins de 12 Pseaumes dans l'Office de la nuit, sans y comprendre le 3 & le 94.

CHAPITRE XI.

Comment il faut dire l'Office de la nuit les Dimanches.

ON se levera les Dimanches, pour dire l'Office de la nuit, un peu de meilleure heure

que les autres jours. On y observera la règle que nous avons déjà établie , c'est-à-dire qu'après avoir chanté six Pseaumes , le Verset dit , & tous les freres étant assis selon leur rang dans leurs sieges , on lira , comme nous l'avons déjà dit , dans le livre , quatre Leçons avec leurs Répons : le chantre ajoutera au quatrieme seulement , le *Gloria Patri* ; & dans ce moment tous se leveront de leurs sieges avec respect.

Les Leçons étant finies , on dira de suite six autres Pseaumes avec leurs Antiennes , comme les précédens , & le Verset ; puis on lira encore quatre Leçons avec leurs Répons , selon l'ordre que nous venons de marquer. On ajoutera trois Cantiques tirés des Ecrits des Prophetes , comme il plaira à l'Abbé de les régler , & on les chantera avec *Alleluia* ; on dira le Verset , & l'Abbé ayant donné la Bénédiction , on lira quatre autres Leçons en la maniere qu'il a déjà été dit , qui seront prises dans le nouveau Testament ; & le quatrieme Répons étant achevé , l'Abbé commencera l'Hymne *Te Deum laudamus*. Il lira ensuite une Leçon de l'Evangile , tous les freres se tenant dans le respect & dans la crainte. Cette lecture finie , le chœur répondra *Amen* ; l'Abbé dira aussi-tôt l'Hymne *Te decet laus* ; & la Bénédiction étant donnée , on commencera l'Office du matin.

Cet ordre de l'Office de la nuit pour le Dimanche , s'observera également en tout tems , soit en hyver , soit en été ; si ce n'est que par malheur , ce que Dieu ne permette pas , on se levât plus tard qu'il n'est ordonné , & que l'on fût obligé de retrancher quelque chose des Leçons ou des Répons ; ce qu'on doit néanmoins éviter avec tout le soin possi-

ble. Que si ce desordre arrivoit, celui qui en auroit été cause par sa négligence, sera puni dans l'Eglise même d'une maniere digne de sa faute.

CHAPITRE XII.

Comment il faut dire l'Office du matin.

ON commencera l'Office du matin tous les Dimanches par le Pseaume 66, que l'on récitera simplement sans Antienne. On dira ensuite le Pseaume 50 avec *Alleluia*; puis le Pseaume 117 & le 62, le Cantique de *Bénédictions* (1), & les Pseaumes de *louanges* (2). On ajoutera une Leçon de l'Apocalypse, qui se récitera par cœur, le Répons, l'Hymne & le Verset, le Cantique de l'Evangile (3), enfin la Priere, & l'on finira de la sorte.

(1) *Benedicite.*

(2) *Laudate 148. Cantate 149. Laudate 150.*

(3) *Benedictus.*

CHAPITRE XIII.

Comment on doit dire l'Office du matin les autres jours de la semaine.

ON commencera l'Office du matin les autres jours de la semaine par le Pseaume 66. On le dira sans Antienne comme le Dimanche, & un peu lentement, afin que tous les freres aient le tems de se trouver au Pseaume

me 50, qui se dira avec Antienne. Ce Pseaume sera suivi de deux autres, selon la coutume, sçavoir le Lundi, le 5 & le 35; le Mardi, le 42 & le 56; le Mercredi, le 63 & 64; le Jeudi, le 85 & le 89; le Vendredi, le 75 & le 91; le Samedi, le 142, avec le Cantique du Deutéronome (1), que l'on divisera en deux, disant le *Gloria* à la fin de chaque partie. Pour les autres jours, on prendra le Cantique tiré des Prophetes, que l'Eglise Romaine a accoutumé de chanter chaque jour: ensuite on dira les Pseaumes de *louanges*, une Leçon de l'Apôtre par cœur, le Répons, l'Hymne, le Verset, le Cantique de l'Evangile, & on finira par la Priere.

Au reste on ne doit jamais terminer l'Office du matin & du soir (2), que le Supérieur ne dise à la fin, & ne prononce tout haut l'Oraison Dominicale, en sorte que tout le monde l'entende, afin que les Freres étant pressés par l'engagement contenu dans ces paroles: *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons celles qu'on nous a faites*, se préservent des scandales & des dissensions qui ont accoutumé de se former dans les Monasteres, comme les épines dans les campagnes. Aux autres Heures de l'Office, on se contentera de dire tout haut la dernière partie de cette Priere, afin que le Chœur puisse répondre, *sed libera nos à malo*,

(1) *Audite, corli.*

(2) *Laudes & Vêpres.*



CHAPITRE XIV.

Comment on doit dire l'Office de la nuit dans les Fêtes des Saints.

ON fera cet Office aux jours des Fêtes des Saints & à toutes les Solemnités, comme nous l'avons marqué pour le Dimanche, avec cette unique différence que l'on dira les Pseaumes, les Antiennes & les Leçons du jour (1). Et pour la quantité, elle sera la même que nous l'avons déterminée.

(1) Que quelques-uns entendent de la Fête ou de la Solemnité; & d'autres, avec bien plus de vraisemblance, de la Férie courante.

CHAPITRE XV.

En quel tems on doit dire Alleluia.

DEpuis le saint jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte, on dira *Alleluia* sans interruption aux Pseaumes comme aux Répons. Depuis la Pentecôte jusqu'au commencement du Carême (1), on le dira toutes les nuits aux six derniers Pseaumes seulement; & tous les Dimanches de l'année, à l'exception du Carême, aux Cantiques (2) de la nuit, à l'Office du matin, à Primes, Tierces, Sixtes & Nones.

(1) En ce tems-là, le premier Dimanche; aujourd'hui, le Mercredi de devant.

(2) Du troisième Nocturne.

Pour les Vêpres, elles se diront toujours avec Antiennes; & jamais on ne dira *Alleluia* aux Répons, si ce n'est depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte.

CHAPITRE XVI.

Combien de fois on doit célébrer le Service Divin pendant le jour.

A Utant de fois que le Prophete le marque, lorsqu'il dit : *Seigneur, j'ai chanté vos louanges sept fois le jour.* Nous suivrons cette regle, & nous accomplirons ce nombre consacré de sept, si nous célébrons l'Office Divin; le matin (1); à la premiere heure du jour (2); à la troisieme (3); à la fixieme (4); à la neuvieme (5); au soir, & à la fin de toute la journée (6); parce que c'est de ces heures que le Prophete a voulu parler, quand il a dit : *J'ai chanté vos louanges sept fois le jour.*

Car pour ce qui regarde le service de la nuit, le Prophete en parle & le distingue quand il dit : *Je me levois dans le milieu de la nuit pour louer votre saint nom.* Ne manquons donc pas de rendre graces à Dieu notre Sauveur, des jugemens de sa justice, dans le tems que nous venons de marquer; sçavoir,

(1) Au point du jour.

(2) Au lever du soleil.

(3) Huit heures du matin, selon nous, dans le solstice d'été; dix, dans celui d'hiver; neuf, aux équinoxes, & ainsi à proportion.

(4) Midi.

(5) Quatre heures après-midi, dans le solstice d'été; deux, dans celui d'hiver; trois, aux équinoxes.

(6) Avant que de se coucher.

le matin (7), à la première heure du jour (8); à la troisième (9), à la sixième (10), à la neuvième (11), au soir (12), à la dernière heure qui doit finir la journée (13), & levons-nous la nuit pour lui donner des témoignages de notre adoration & de notre culte.

- (7) Laudes.
- (8) Primes.
- (9) Tierces.
- (10) Sextes.
- (11) Nones.
- (12) Vêpres.
- (13) Complices.

CHAPITRE XVII.

Combien on doit dire de Pseaumes à ces heures de l'Office.

Après avoir prescrit l'ordre que l'on doit observer aux Offices de la nuit & du matin, il faut parler des autres heures. On commencera Primes par le Verset *Deus in adiutorium meum intende* : on dira l'Hymne ensuite, & puis trois Pseaumes qui seront séparés par le *Gloria Patri* : on y ajoutera une Leçon, un Verset, *Kyrie eleison* (1), & on finira de la sorte.

On gardera la même manière à l'Office de Tierces, de Sextes, de Nones : on les commencera par le Verset (2) : on dira l'Hymne de ces Heures ; elle sera suivie de trois Pseaumes, de la Leçon, du Verset, de *Kyrie eleison* (3), & on finira là. Dans les Communau-

- (1) Et le *Pater*.
- (2) *Deus in adiutorium*.
- (3) Et du *Pater*.

tés nombreuses, on dira les Pseaumes avec Antienne : dans les autres, il suffira de les réciter sans Antienne.

On dira quatre Pseaumes avec Antiennes à l'Office du soir; ensuite la Leçon, le Répons, l'Hymne, le Verset, le Cantique de l'Évangile (4), le *Kyrie*, & l'Office finira par l'Oraison Dominicale.

On dira trois Pseaumes à Complies d'une manière simple & sans Antiennes. Ces Pseaumes seront suivis de l'Hymne propre à cette Heure, de la Leçon, du Verset, du *Kyrie eleison* (5), & de la Bénédiction, après laquelle on se retirera.

(4) *Magnificat.*

(5) Et du *Pater.*

CHAPITRE XVIII.

De l'ordre que l'on doit garder dans la distribution des Pseaumes.

ON commencera toutes les Heures du jour par le Verset *Deus in adiutorium meum intende*; on y ajoutera *Gloria Patri*, & ensuite l'Hymne propre à chaque Heure.

Après cela tous les Dimanches à Primes, on dira quatre sections (1) du Pseaume 118, & trois sections du même Pseaume à chacune des Heures suivantes, sçavoir Tierces, Sixtes & Nonés.

Le Lundi à Primes on dira trois Pseaumes, le premier, le second & le sixieme; & ainsi, en disant à Primes trois Pseaumes par ordre jusqu'au dix-neuvieme chaque jour de la se-

(1) Deux sous un même *Gloria*.

maine ; & en divisant le neuvieme & le dix-septieme en deux sections avec *Gloria* à la fin de chacune , l'on commencera toujours la psalmodie de la nuit du Dimanche par le vingtieme Pseaume.

On partagera à Tierces , à Sixtes & à Nones du Lundi , les neuf sections qui restent du Pseaume 118 , & on en dira trois à chacune de ces Heures.

Le Pseaume 118 étant achevé dans la distribution qui en aura été faite le Dimanche & le Lundi , on chantera le Mardi trois Pseaumes à Tierces , & autant à Sixtes & à Nones , qui seront pris depuis le 119 jusqu'au 127 , faisant le nombre de neuf Pseaumes , lesquels on répétera aux mêmes Heures jusqu'au Dimanche , en observant toujours une entiere uniformité pour ce qui regarde les Hymnes , la Leçon & le Verset ; & ainsi on ne manquera point de recommencer toujours au Dimanche le Pseaume 118.

Pour ce qui est de Vêpres , on les chantera toujours avec quatre Pseaumes , que l'on commencera depuis le 109 jusqu'au 147 , à l'exception de ceux que l'on en sépare , & dont on se sert à d'autres Heures différentes , sçavoir depuis le 117 jusqu'au 127 , & le 133 & le 142. Tous les autres se diront à l'Office de Vêpres ; & parce qu'il se trouve trois Pseaumes de moins pour rendre cette distribution complete , il faudra diviser les Pseaumes les plus longs qui se rencontrent entre eux que nous avons marqués ; sçavoir le 138 , le 143 & le 144. Pour ce qui est du 116 , parce qu'il est très-court , on le joindra avec le 115.

La disposition des Pseaumes qui se doivent dire à Vêpres étant ainsi réglée , on dira le

reste, c'est-à-dire les Leçons, les Répons, les Hymnes, les Versets & les Cantiques, comme nous l'avons déjà établi.

On dira tous les jours à Complies les mêmes Pseaumes, c'est-à-dire le 4, le 90 & le 123.

Toute la psalmodie des Heures du jour étant réglée de la sorte, les Pseaumes qui restent seront également distribués à l'Office de la nuit des sept jours de la semaine, en divisant les plus longs, en sorte qu'il y en ait douze pour chaque nuit.

Pendant notre intention est au cas que quelqu'un n'approuve pas ce partage des Pseaumes, comme nous l'avons fait, qu'il ordonne en cela ce qu'il jugera plus à propos, pourvu qu'il fasse en sorte que toutes les semaines on dise les 150 Pseaumes du Psautier, & qu'on les recommence toujours le Dimanche à l'Office de la nuit par le même Pseaume; car assurément les Moines font voir qu'ils ont beaucoup moins de zèle qu'ils n'en devoient avoir pour le service de Dieu, lorsque dans le cours d'une semaine, ils ne disent pas le Psautier avec les Cantiques ordinaires, puisque nous lisons que les saints Moines nos prédécesseurs & nos peres disoient avec ferveur & avec joie dans l'espace d'une journée, ce que plût à Dieu que nous autres lâches que nous sommes, puissions dire dans le tems d'une semaine toute entiere.



CHAPITRE XIX.

De la maniere de psalmodier.

Nous croyons que Dieu est présent par-tout, & que ses yeux se portent en tous lieux sur les bons & sur les méchans ; mais il semble que nous devons croire avec encore plus de certitude qu'il le fait plus particulièrement, lorsque nous assistons au service divin. Ayant donc un souvenir perpétuel de ce que dit le

Prov. 15. **P**rophete : *Servez le Seigneur avec crainte ;*
Psf. 46. & ailleurs, *Chantez ses louanges avec sagesse ;*
Psf. 137. & encore, *je vous louerai, Seigneur, en la présence de vos Anges :* Pensons avec quel respect nous devons paroître devant la Majesté de Dieu & devant ses saints Anges, & acquittons-nous avec tant de religion de cet exercice si saint, qu'il soit vrai de dire que nos cœurs parlent de concert avec nos bouches.

CHAPITRE XX.

De la révérence que l'on doit garder dans la priere.

Si lorsque nous avons à désirer quelque chose des grands de la terre, nous ne les abordons jamais qu'avec des marques de la soumission & du respect que nous avons pour eux ; à plus forte raison devons-nous offrir nos prieres à Dieu, qui est le Seigneur de l'Univers, avec toute l'humilité, la pureté &

la religion qui nous sera possible, sçachant *Matth. 6.* que ce n'est ni par la multiplicité, ni par l'arrangement des paroles, mais par la sincérité du cœur, par la componction & par l'abondance des larmes, que nous nous rendrons digne d'en être exaucés. C'est pourquoi, il faut que la priere soit courte & pure, si ce n'est que le mouvement de l'esprit de Dieu nous porte à la faire avec plus d'étendue; mais on se souviendra de la rendre fort courte, lorsqu'elle se fera en commun par tous les Freres, & qu'au signe du Supérieur tout le monde se leve.

CHAPITRE XXI.

Des Doyens du Monastere.

SI la Communauté est grande, on choisira entre les Freres ceux qui se seront acquis le *Matth. 6.* plus d'estime & d'approbation par la sainteté de leur vie, pour les établir Doyens, c'est-à-dire, pour veiller sur dix de leurs freres, en se conduisant en tout selon les commandemens de Dieu & les ordres de l'Abbé. On prendra garde que la disposition de ces Doyens soit telle que l'Abbé puisse avec une *Exode 18.* sûreté toute entiere leur commettre une partie de ses soins. Ce ne sera point le rang qu'ils tiennent dans le Monastere, que l'on considérera dans ces sortes d'élections, mais le mérite de la personne, sa sagesse & sa doctrine. Si par hazard il s'en trouvoit quelqu'un qui fût coupable pour s'être laissé aller à la présomption & à l'orgueil, & qui, après avoir été repris jusqu'à trois fois, persistât

dans son opiniâtreté, on ne manquera point de le déposer, & de lui en substituer un autre qui en soit digne. Nous ordonnons qu'on tienne la même conduite à l'égard du Prieur.

CHAPITRE XXII.

Comment les Freres doivent prendre leur repos.

CHacun des Freres aura son lit à part, & les lits seront (1) placés selon les ordres de l'Abbé, par rapport à la disposition des particuliers. Ils seront tous couchés dans un même lieu (2), s'il est possible; que si on ne le peut à cause du grand nombre, on les mettra dix ou vingt ensemble avec des anciens qui veilleront sur leur conduite. On allumera une lampe dans les dortoirs qui éclairera toute la nuit jusqu'au matin. Les Freres coucheront tout vêtus avec leur ceinture, ou ceints avec des cordes. Ils n'auront point de couteau à leur côté durant le sommeil, crainte de se blesser dans l'illusion de quelque songe. Ils seront toujours prêts au signe du réveil: ils se leveront, ils partiront à l'instant même, & essaieront de se devancer les uns les autres pour se trouver au Service Divin, sans néanmoins blesser en rien la gravité & la modestie. Les plus jeunes Freres n'auront point leur lit les uns proche des autres; mais ils seront mêlés parmi ceux des anciens. Ils pourront s'exciter doucement les uns les autres en allant à l'Office divin, afin d'ôter à ceux qui

(1) Garnis selon les ordres de l'Abbé, par rapport au besoin & à la nécessité des particuliers.

(2) Sans autre séparation que celle des lits.

aiment à dormir tout sujet d'excuser leur paresse.

CHAPITRE XXIII.

De l'excommunication pour les fautes.

S'IL se rencontre quelque Frere opiniâtre ; désobéissant , superbe , murmurateur , qui viole en quelque point la sainte Règle , ou qui méprise les ordres de ses Supérieurs , ils l'avertiront en particulier jusqu'à deux fois de sa faute , selon le précepte du Seigneur ; & au cas qu'il manque à s'en corriger , on l'en reprendra publiquement. Que s'il persévère , on le doit excommunier , pourvu qu'il soit capable de comprendre quelle est la grandeur de ce châtement ; que si sa dureté est inflexible , il le faut punir de peines corporelles.

CHAPITRE XXIV.

Quelle règle on doit garder dans l'excommunication.

ON doit mesurer l'excommunication & la correction à la qualité de la faute , de laquelle le jugement est réservé à l'Abbé. Si cependant il arrive qu'un Frere tombe dans quelque'une de ces fautes que l'on appelle *de la légère* *culpé* , il sera seulement séparé de la table commune : or celui qui aura été puni de ce châtement , n'imposera dans l'Eglise ni Pseau-me , ni Antienne , & il ne récitera point de

Leçons, jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction. Il prendra ses repas à part après que la Communauté aura mangé ; desorte que si les Freres mangent à la sixieme heure, il mangera à la neuvieme ; s'ils mangent à la neuvieme, il mangera vers le soir (1), jusqu'à ce qu'il ait mérité par une pénitence convenable que sa faute lui soit pardonnée.

(1) C'est-à-dire qu'il mangera deux ou trois heures après les austes.

CHAPITRE XXV.

Des grandes fautes.

ON interdira l'entrée de l'Eglise & de la table commune, à celui qui aura commis une faute que l'on appelle *de la grievé coulpé*. Nul des Freres ne le joindra pour avoir avec lui ni aucun entretien, ni aucun commerce. Il sera seul appliqué au travail qui lui aura été ordonné ; & persévérant dans les larmes de la pénitence, il se souviendra de ce jugement terrible de l'Apôtre, qui dit : *Cet homme a été livré à Satan pour affliger & détruire sa chair, afin que l'esprit trouve grace & miséricorde dans le jour du Seigneur.* Il mangera à part, selon la mesure & à l'heure que l'Abbé lui aura prescrite. Nul de ceux qui le rencontreront ne le saluera, & on ne bénira point sa nourriture.



CHAPITRE XXVI.

De ceux qui abordent les Excommuniés sans la permission de l'Abbé.

Si quelqu'un des Freres, sans la permission de l'Abbé, ose se joindre de quelque maniere que ce puisse être à celui qui aura été excommunié, soit pour lui parler ou lui faire dire quelque chose, il sera puni d'une excommunication toute pareille,

CHAPITRE XXVII.

De quelle sorte l'Abbé doit prendre soin des Freres excommuniés.

L'Abbé aura tout le soin qui sera dans son pouvoir, des Freres qui seront tombés dans quelque faute : car *ce n'est point à ceux qui Matth. 9. ont de la santé, mais aux malades, que l'application du medecin est nécessaire.* C'est pourquoy il faut qu'il se conduise à leur égard comme un medecin prudent & avisé ; qu'il se serve de toutes sortes de moyens ; qu'il envoie sous main des plus anciens & des plus sages de la Communauté, pour consoler comme en secret ce Frere troublé & agité, afin de le porter à une conversion humble & sincere, & le soutenir de crainte qu'il ne succombe à la grandeur & à la violence de sa tristesse : car, comme dit l'Apôtre, il faut que la charité augmente à son égard, & que tous

ses Freres prient pour son salut. L'Abbé doit s'appliquer, autant qu'il lui sera possible, aux brebis qui lui ont été confiées, & employer tout ce qu'il peut avoir de prudence & d'industrie, pour empêcher qu'il n'en périsse une seule. Il faut qu'il sçache qu'il est établi pour conduire des ames foibles & malades, & non pas pour exercer sur des ames saines & vigoureuses une autorité tyrannique. Il faut qu'il craigne cette menace du Prophete, par la bouche duquel le Seigneur se plaint, en disant : *Ezech. 34. Vous choisissiez les brebis qui vous paroissent grasses ; & celles qui étoient maigres, vous les rejettiez ; & qu'il imite l'exemple de ce bon Pasteur, qui ayant laissé quatre-vingt-dix-neuf brebis dans les montagnes, s'en alla pour en chercher une qui s'étoit égarée, & duquel la charité fut si grande, que l'ayant retrouvée, il voulut bien la mettre sur ses épaules sacrées & la reporter dans le troupeau.*

CHAPITRE XXVIII.

De ceux qui, étant souvent corrigés, n'en deviennent pas meilleurs.

Si un Frere, après avoir été souvent repris pour quelque faute que ce puisse être, & même ayant été puni d'excommunication, néglige de se corriger, il faut le traiter d'une maniere qu'il ressent davantage, & le frapper de verges pour le punir. Que si au lieu de profiter de ce châtiment, il en devient plus arrogant & plus superbe (ce que Dieu ne permette pas) & qu'il soutienne la faute qu'il

a commise , pour lors l'Abbé en usera comme un médecin plein de sagesse : si après avoir employé tous les remèdes possibles , avoir répandu le vin & l'huile dans les plaies , s'être servi des exhortations , des paroles des divines Ecritures , enfin du feu de l'excommunication , & de punitions de verges rudes & sanglantes , il reconnoît qu'il ne gagne rien par tous ses soins , il faut qu'il y ajoute encore , ce qui est davantage , la priere & celle de ses Freres , afin que le Seigneur , qui peut tout , rende la santé à ce malade. Que si toute cette conduite est inutile & ne sert de rien pour la guérison , en ce cas-là l'Abbé le retranchera du corps de la Communauté , selon ce précepte de l'Apôtre : *Otez le mé-* 1. Cor. 5.
chant du milieu de vous ; & ailleurs , Si un Ibid. 7.
infidèle se retire , qu'il se retire , de crainte qu'une brebis malade n'infecte le troupeau tout entier.

CHAPITRE XXIX.

Si on doit recevoir de nouveau les Freres qui seront sortis du Monastere.

SI un Frere étant sorti de lui-même du Monastere , ou en ayant été chassé par sa propre faute , a le dessein d'y rentrer , il faut premièrement qu'il promette de faire toutes choses pour se corriger du vice & du dérèglement qui a été la cause de sa sortie. Ensuite on le recevra en le mettant dans la dernière place , afin que par là son humilité soit éprouvée. Que s'il lui arrive encore de sortir , on pourra le recevoir jusqu'à trois fois ; après

quoi il faut qu'il sçache que c'est pour toujours que la porte du Monastere lui sera fermée.

CHAPITRE XXX.

De quelle sorte on doit châtier les Enfans.

ON doit observer à l'égard de chaque âge & de chaque esprit, une conduite & une mesure qui lui convienne & qui lui soit propre : c'est pourquoi lorsque les enfans & les plus jeunes Freres, ou ceux qui ne sont point capables de comprendre quel châtiment c'est que l'excommunication, commettent quelque faute, on se servira de jeûnes longs & fréquens, & de rudes flagellations pour les corriger.

CHAPITRE XXXI.

Quel doit être le Celerier du Monastere.

ON choisira pour Celerier du Monastere, quelqu'un d'entre les Freres qui soit sage, d'un esprit mûr, sobre, qui mange peu; qui ne soit ni altier, ni turbulent, ni desobligent, ni paresseux, ni prodigue; mais qui ait la crainte de Dieu, & qui tienne comme lieu de pere à toute la Communauté; qu'il ait soin de tout; qu'il ne fasse rien sans l'ordre de l'Abbé; qu'il observe les choses qui lui sont commandées, & qu'il prenne garde à ne
point

point contrister ses freres. Que s'il y en a
 quelqu'un qui par hazard désire de lui quel-
 que chose qui ne soit pas raisonnable, qu'il
 ne lui cause aucune peine en le refusant avec
 mépris; mais qu'il le fasse d'un air & d'une
 maniere si humble & si honnête, que celui
 qui lui demande une chose injuste, connoisse
 qu'il la lui refuse avec raison. Qu'il veille à
 la garde de son ame; qu'il se souviennne sans
 cesse de la parole de l'Apôtre, qui dit, que
celui qui aura bien servi s'acquerra une 1^o Tim. 3^o
place avantageuse. Qu'il ait un soin tout par-
 ticulier des malades, des enfans, des hôtes &
 des pauvres, étant assuré que ce sont des de-
 voirs dont il rendra compte à Jesus-Christ au
 jour de son jugement. Qu'il considere tous
 les meubles & tout le bien du Monastere,
 comme les vases qui sont consacrés au service
 de l'Autel; qu'il ne néglige rien; qu'il ne
 soit ni avare, ni prodigue, ni dissipateur des
 biens du Monastere; & qu'il fasse tout avec
 regle & avec mesure, & selon les ordres qu'il
 en aura reçus de l'Abbé. Surtout, qu'il donne
 des marques de son humilité; & quand il ne
 peut accorder ce qu'on lui demande, qu'il ait
 au moins dans la bouche des paroles qui con-
 tentent, parce qu'il est écrit: *Une parole* Eccl. 18.
douce est plus agréable qu'un grand présent.
 Qu'il ne se mêle précisément que de ce que
 l'Abbé lui aura commis, & qu'il ne s'ingere
 point de ce qu'il lui aura défendu. Qu'il
 donne aux Freres, sans chagrin & sans les faire
 attendre, ce qu'on a accoutumé de leur don-
 ner, afin de leur ôter tout sujet de scandale,
 se souvenant de la punition que mérite, selon
 la parole de Jesus-Christ, celui qui aura scan- Matth. 18.
 dalisé l'un des petits. Que si la Communauté
 est nombreuse, on lui donnera quelqu'un qui

puisse l'aider dans ses fonctions, afin qu'il s'acquitte avec joie du ministère dont il est chargé. Qu'on ne manque point de donner & de demander dans les tems convenables les choses nécessaires, afin que tout se passe dans la maison de Dieu sans causer à personne ni trouble, ni tristesse.

CHAPITRE XXXII.

Des meubles & des outils qui servent dans le Monastere.

L'Abbé chargera ceux des Freres, dont la vie & les mœurs lui seront connues, des meubles, des habits & des outils du Monastere, & d'autres choses semblables. Il les leur mettra entre les mains, comme il le jugera à propos, afin qu'ils les conservent, qu'ils les resserrent, & qu'ils empêchent que rien ne s'en perde. Il en retiendra un mémoire, afin que quand les Freres se succéderont les uns aux autres dans le soin de ces mêmes choses, & qu'elles leur seront confiées, il sçache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit. Que si quelqu'un traite avec négligence ou malpropreté les meubles du Monastere, il en sera repris, & châtié d'une punition réguliere, s'il ne s'en corrige.



CHAPITRE XXXIII.

Si les Moines doivent avoir quelque chose en propre.

QU'ON ait un soin principal de retrancher dans le Monastere , jusqu'à la racine , le vice de la propriété , & qu'aucun des Freres n'ait la hardiesse de donner ou de recevoir la moindre chose , sans la permission de l'Abbé , ni de retenir en propre quoique ce soit , non pas même un livre , des tablettes (1) , un poinçon (2) , enfin rien du monde , puisqu'il ne leur est pas seulement permis d'avoir ni leur corps , ni leur volonté dans leur puissance ; mais ils doivent espérer ce qui peut leur être nécessaire , de la charité du pere de la Communauté , & n'avoir jamais rien qu'ils ne tiennent ou de sa main , ou de sa permission. Tout doit donc être commun entre les Freres , selon ce qui est écrit , & nul ne doit avoir la témérité de dire qu'une chose lui appartienne. AB. 4 Que s'il s'en trouvoit quelqu'un qui fût porté & se laissât aller à ce vice si détestable , on l'en reprendra jusqu'à deux fois ; & s'il ne s'en corrige , on le punira rigoureusement de sa faute.

(1) Enduites de cire , sur lesquelles les Anciens écrivoient. Du papier.

(2) Ou une touche , pour écrire sur les tablettes. Une plume.



CHAPITRE XXXIV.

Si on doit également pourvoir aux nécessités des Freres.

Art. 2. **O**N doit, comme il est écrit, donner à chacun selon ses besoins, & notre intention n'est pas pour cela que l'on ait acception des personnes (dequoi Dieu nous préserve), mais qu'on ait égard aux infirmités; en sorte que celui qui peut se passer de moins que les autres, en rende grâces à Dieu, & n'en ait aucune peine; & qu'au contraire celui qui a besoin qu'on lui donne davantage, s'humilie de son infirmité, & qu'il ne lui arrive jamais de s'élever des grâces qu'on lui accorde. C'est ainsi que tous les membres différens de ce même corps seront dans une intelligence parfaite. On prendra garde sur toutes choses, que par quelque raison que ce puisse être, on ne témoigne pas le moindre murmure, ni par le geste, ni par la parole. Celui qui tombera dans cette faute sera châtié d'une punition rigoureuse.

CHAPITRE XXXV.

Des Semainiers de la cuisine.

Les Freres se rendront tellement service les uns aux autres, que tous soyent également appliqués à l'office de la cuisine; ce qui augmentera leur charité, & leur attirera de la

part de Dieu une très-grande récompense. Nul n'en sera donc exempt, si ce n'est qu'on l'en dispense à cause qu'il sera malade, ou qu'on lui aura donné quelque autre occupation plus importante & plus utile au Monastere.

On accordera aux foibles quelques personnes pour les soulager, afin qu'ils s'acquittent de leur ministère sans tristesse. On donnera les mêmes secours à tous les Semainiers, selon le nombre des Freres & la disposition des lieux. Si la Communauté est grande, le Celerier sera exempté de ce service, aussi bien que ceux, comme nous Pavons déjà dit, qui seront employés à des choses plus utiles. Les autres se serviront tour-à-tour par le sentiment d'une charité mutuelle.

Celui qui doit sortir à la fin de la semaine du service de la cuisine, la balayera le Samedi, & nettoiera seul généralement tout ce qui dépend de cet office, & il lavera tous les linges qui auront servi à essuyer les pieds & les mains des Freres. Il doit aussi avec celui qui lui succede, laver les pieds de toute la Communauté; & il remettra tous les vaisseaux, qui servent au ministère de la cuisine, nets & entiers entre les mains du Celerier, lequel en chargera celui qui entre en semaine, afin qu'il sçache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit.

Les Semainiers avant (1) l'heure du repas, boiront chacun une fois, & mangeront un morceau de pain; ce qui leur sera donné par-dessus leur portion ordinaire, afin qu'ils puissent rendre service à leurs Freres pendant tout le repas, sans murmure & avec moins

(1) Ou durant l'Office qui précède immédiatement l'heure du repas.

de peine. Dans les jours solennels (2), ils différeront jusqu'après (3) le Service divin.

Ceux qui entrent dans le service de la cuisine & ceux qui en sortent, se mettront à genoux devant leurs Freres dans l'Eglise, le Dimanche à la fin de l'Office du matin, pour leur demander le secours de leurs prieres.

- Pf. 118.* Celui qui sort dira ce Verset : *Benedictus es, Domine Deus, qui adjuvisti me & consolatus es me*, qui sera dit par trois fois ; & après avoir reçu la bénédiction, il se retirera. Celui qui doit lui succéder dira ensuite cet autre
- Pf. 69.* Verset : *Deus in adiutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me festina* ; & après l'avoir dit, & tout le cœur l'ayant répété par trois fois, il recevra la bénédiction & entrera dans son office.

(2) Les Fêtes & les Dimanches.

(3) Sextes.

CHAPITRE XXXVI.

Des Malades.

- I**l faut que tout cede au soin qu'on est obligé de prendre des malades, & on doit croire que c'est véritablement Jesus-Christ que l'on sert dans leur personne, puisqu'il a dit : *J'ai été malade, & vous m'avez visité* ;
- Matth. 25.* & encore : *Ce que vous avez fait à l'un de ces petits, vous me l'avez fait à moi-même*. Les malades de leur côté considéreront que l'honneur que l'on porte à Dieu, est le motif du service qu'on leur rend, & ils s'empêcheront par leurs inquiétudes & la superfluité de leurs cavies, de donner de la peine aux Freres qui

les fervent. Cependant on doit supporter leurs foiblesses avec beaucoup de patience, parce qu'il n'y a rien par où l'on puisse mériter davantage. L'Abbé donc aura toute l'application possible, afin qu'on ne néglige rien dans ce qui concerne l'assistance des malades.

On leur destinera une chambre à part, & on établira pour les servir un des Freres qui craigne Dieu, qui soit diligent & soigneux. On leur permettra de se servir des bains toutes les fois qu'on le jugera nécessaire; mais pour ceux qui se portent bien, particulièrement s'ils sont jeunes, on ne leur en accordera l'usage que rarement.

On permettra de manger de la chair aux malades, & à ceux qui seront dans une grande foiblesse pour le rétablissement de leurs forces; & lorsqu'ils se porteront mieux, ils reprendront leur abstinence accoutumée (1). Que l'Abbé donc prenne extrêmement garde que les malades n'ayent rien à souffrir de la négligence des Celeriers ou des serviteurs, & qu'il se souvienne que toutes les fautes de ses disciples seront sur son compte.

(1) Qui consiste à n'user point de la chair des animaux à quatre pieds, que S. B. va défendre dans le Chapitre 39.

CHAPITRE XXXVII.

Des vieillards & des enfans.

Q uoique la nature nous porte assez par elle-même à avoir compassion des vieillards & des enfans, nous ne laisserons pas de pourvoir à leurs besoins par l'autorité de la Regle.

On aura donc toujours égard à leur foiblesse ; & au lieu de leur faire observer toute la rigueur de la Regle dans la nourriture , on pourra la modérer en leur faveur , par le motif d'une charité sainte , & leur permettre de ne pas attendre les heures régulières pour manger.

CHAPITRE XXXVIII.

Du Lecteur semainier.

ON lira toujours à la table des Freres , & que ce ne soit pas le premier venu qui prenne le livre pour s'acquitter de cet office ; mais qu'il y ait un Lecteur réglé , qui entre dans cette fonction le Dimanche pour toute la semaine. Le Lecteur ne manquera pas , après l'Office & la communion (1) , de demander à toute la Communauté le secours de ses prieres , afin qu'il plaise à Dieu de le préserver de l'esprit d'élevation & de complaisance ; & pour cet effet , on dira trois fois publiquement dans l'Eglise , en sorte que ce soit *Ps. 50.* lui qui commence ce Verset : *Domine , labia mea aperies ; & os meum annuntiabit laudem tuam ;* & après avoir reçu la bénédiction , il entrera dans sa fonction de lecteur.

On gardera un silence si exact pendant le

(1) Ce qui se doit entendre , selon la tradition & la pratique de Cluny & de Cîteaux , de la Messe & de la Communion eucharistique , ou , selon celle du Montcassin & des Congrégations formées *ad instar* , de la communion , ou union des prieres , enfin des prieres communes qui précèdent le dîner , c'est-à-dire de l'Office de Sixtes.

repas de la Communauté, que tout bruit cessant, il n'y ait que la voix toute seule de celui qui lit, que l'on entende. On aura soin de mettre sur les tables ce qui peut être nécessaire pour le boire & pour le manger; & les Freres se serviront les uns les autres avec tant de soin, que personne n'ait sujet de rien demander. Si néanmoins on avoit oublié de pourvoir à tout, on en avertira plutôt par quelque son ou par quelque signe, que par la parole.

Que personne n'ait la hardiesse de faire quelque question sur le sujet de la lecture, ou sur quelqu'autre matiere que ce puisse être, de crainte de donner lieu à la tentation, si ce n'est que le Supérieur ait quelque chose à dire pour l'édification des Freres, ce qu'il doit faire en peu de paroles.

Le Lecteur avant que de commencer la lecture, prendra une fois à boire, à cause de la communion sainte (1), & de crainte que s'il étoit à jeun, il n'eût trop de peine à soutenir la lecture. Après que la Communauté sera levée de table, il mangera avec les Semainiers & serviteurs de cuisine.

Au reste, il faut sçavoir que les Freres ne doivent pas être nommés d'ordre ni de suite, pour lire ou chanter; mais l'on prendra seulement ceux qui pourront s'acquitter de ce ministère avec plus d'édification.

(1) Que l'on explique plus communément de la réception de l'Eucharistie, quoique d'autres l'entendent de l'union sainte que le Lecteur ne laisse pas de conserver avec ses Freres, quoiqu'il ne mange point avec eux.

CHAPITRE XXXIX.

De la quantité & de la mesure qu'on doit garder dans le manger.

Nous croyons que c'est assez de donner à chaque Frere pour sa nourriture par jour tous les mois de l'année, soit qu'il (1) mange à la sixieme heure, ou (2) à la neuvieme (3), deux portions cuites, afin de condescendre aux dispositions différentes des particuliers, en sorte que celui qui ne pourra pas s'accommoder de l'un de ces mets mange de l'autre. Il suffit donc de donner aux Freres ces deux portions cuites ; si néanmoins on peut avoir quelques fruits ou quelques légumes nouveaux, on pourroit en ajouter une troisieme.

Il suffira de donner seulement par jour à chaque Frere, une livre de pain à bon poids (4), soit qu'il n'y ait qu'un repas, ou qu'il y en ait deux : car au cas que les Freres souperont (5), le Celerier aura soin de leur réserver pour leur souper, la troisieme partie de la livre de pain qu'on leur aura donnée. S'il se trouvoit que les Freres eussent été appliqués à de grands travaux, il fera au pouvoir du Supérieur d'y ajouter quelque chose, s'il le juge nécessaire, en prenant toujours garde

(1) Dîne, & par conséquent qu'il fasse deux repas.

(2) Qu'il jeûne, & par conséquent qu'il ne fasse qu'un repas.

(3) Sous laquelle est comprise aussi celle du soir en Carême.

(4) Environ quinze onces.

(5) Après avoir déjà dîné.

qu'il ne se commette nul excès, afin qu'aucun des Freres n'en ressent de ces indigestions qui en sont les suites ordinaires, parce qu'il n'y a rien de si opposé à la tempérance dans laquelle un Chrétien doit vivre, que l'excès du manger, selon la parole de notre Seigneur, qui dit : *Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'intempérance dans le boire ou dans le manger.* *Luc. 21.* On ne suivra pas la même règle à l'égard des enfans : on leur en donnera moins qu'à ceux qui sont plus avancés en âge, pour garder en tout une tempérance exacte.

Pour ce qui est de la chair des animaux à quatre pieds, l'abstinence en sera étroitement gardée par tous les Freres, à l'exception des malades & de ceux qui se trouveroient dans de grandes foiblesses.

CHAPITRE XL.

De la mesure du boire.

CHACUN a reçu de Dieu un don qui lui est *1. Cor. 32.* propre, en sorte que la disposition de l'un n'est pas celle de l'autre. C'est ce qui fait que ce n'est pas sans scrupule, que nous établissons des regles pour la nourriture des autres. Néanmoins ayant égard à la qualité des personnes foibles, nous estimons qu'un hémine de vin (1) par jour peut suffire à chaque Frere. Ceux qui ont reçu de Dieu la grace de s'en passer (2), doivent sçavoir qu'ils en

(1) Les Auteurs ne sont pas d'accord entr'eux sur la quantité de cette mesure.

(2) Tout-à-fait, ou à moins.

recevront une récompense particulière. Si néanmoins la situation du lieu, la nature des travaux, la chaleur de l'été, exige quelque chose davantage ; il dépendra du Supérieur de l'accorder, se souvenant toujours qu'on ne doit commettre aucun excès ni dans le boire, ni dans le manger. Quoique nous lifions que le vin ne convient point aux Moines, cependant comme dans nos tems il n'est pas possible de le leur persuader, au moins si nous accordons quelque chose en cela, que ce soit en petite quantité, & en gardant toute la tempérance nécessaire, puisqu'il est écrit que

Eccl. 19. l'usage du vin porte même les plus sages à abandonner Dieu. Que si le Monastere étoit si pauvre, ou que l'on fût dans un pays où le vin fût si rare, que non seulement on ne pût pas fournir cette mesure que nous avons réglée, mais qu'il fallût se passer à beaucoup moins, ou même qu'il n'y en eût point du tout, il faut que ceux qui se trouvent dans cet état en louent Dieu, & qu'ils demeurent en paix, au lieu de murmurer & de s'en plaindre : sur quoi nous vous avertissons par-dessus toutes choses, de ne vous laisser aller jamais au murmure.

CHAPITRE XLI.

A quelle heure les Freres doivent prendre leur repas.

DEPUIS le saint jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte ; les Freres dîneront à la sixieme heure *, & souperont le soir. Depuis la Pentecôte durant tout l'été, ils jeûneront le

* midi.

Mercredi & le Vendredi jusqu'à la neuvieme heure (1), si ce n'est qu'ils en fussent dispersés à cause des travaux de la campagne, ou des chaleurs excessives; & les autres jours, ils mangeront à la sixieme heure; ce qu'ils pouront faire toujours, s'ils ont des travaux à la campagne, ou que les chaleurs soient violentes, & cela dépendra de la prudence de l'Abbé, lequel se conduira en tout avec tant de modération & de regle, qu'il procure le salut des ames, & que les Freres s'acquittent de leurs devoirs sans aucun murmure.

Depuis (2) les Ides de Septembre jusqu'au commencement du Carême, les Freres mangeront toujours (3) à la neuvieme heure (4); & depuis le commencement du Carême jusqu'à Pâques, ils ne mangeront que le soir (5); mais il faut régler cette heure du soir (6) de telle sorte, que les Freres n'ayent pas besoin d'autre clarté pour manger, que de celle du jour. On doit suivre le même ordre dans tous les tems, afin que les Freres dans les jours de jeûne, comme dans ceux qui n'en sont pas (7), mangent toujours avant la nuit.

(1) Environ deux heures: car Nones en été sont avancées d'une bonne heure. *V. ch. 48.*

(2) Le 13 Septembre; ce qui se prend inclusivement.

(3) Exceptez les Dimanches (& apparemment les Fêtes), où l'on doit manger à la sixieme heure.

(4) Environ nos deux heures.

(5) Vers les cinq heures.

(6) C'est-à-dire l'heure du repas; & par conséquent celle de Vêpres, qui le doivent immédiatement précéder.

(7) Soupent.



CHAPITRE XLII.

Que personne ne parle après Complies.

LES Moines doivent (1) garder continuellement un silence exact ; mais encore plus particulièrement aux heures de la nuit. C'est pourquoi dans tous les tems de l'année que l'on mange le soir , soit (2) dans les grands jeûnes , soit (3) dans les jours de deux repas ; aussi-tôt qu'ils auront soupé , ils s'assieront tous dans un même lieu , & l'un d'eux lira les Conférences (4) , les Vies des Peres , ou quelque chose qui puisse donner de l'édification , à l'exception des sept premiers Livres de la Bible & des Livres des Rois ; parce qu'une telle lecture ne seroit point utile aux esprits foibles dans ces tems-là , quoiqu'on puisse la faire à d'autres heures. Aux autres jours de jeûne (5) , peu de tems après Vêpres , les Freres iront sans différer à la lecture , comme nous venons de le dire ; & pendant qu'on lira quatre ou cinq feuillets , ou autant que l'heure le pourra permettre , ils s'assembleront de tous côtés : celui même auquel on auroit donné quelque commission particulière , la quittera pour s'y trouver comme les autres. Et ainsi tous les Freres étant ensemble diront Complies ; & depuis qu'elles seront achevées , il ne sera plus permis à personne

(1) *Lecc.* s'étudier de garder le silence en tout tems.

(2) En Carême.

(3) Quand on ne jeûne pas.

(4) Des anciens Solitaires ramassées par Cassien.

(5) Où l'on soupe après Nones.

Ne parler de quoique ce puisse être ; & s'il arrivoit à quelqu'un de violer cette regle du silence, sa prévarication sera punie des peines les plus rigoureuses ; si ce n'est que la charité que l'on doit aux hôtes contraignît de parler, ou que l'Abbé fût obligé d'ordonner quelque chose à quelqu'un des Freres : ce que toutefois l'on ne doit faire qu'avec toute sorte de retenue, de modestie & d'honnêteté.

CHAPITRE XLIII.

*De ceux qui viennent tard, ou à l'Office divin
ou au Réfectoir.*

AU moment qu'on aura entendu le signal de l'Office divin, tous les Freres laisseront tout ce qu'ils peuvent avoir dans les mains, & partiront dans le moment, & avec toute la diligence possible pour s'y trouver, en gardant néanmoins toute la gravité & la modestie nécessaire, afin d'exclure toute sorte d'occasion, & tout sujet de dissipation & de légereté. Il n'y a donc rien qu'on doive préférer à l'œuvre de Dieu. Que si quelqu'un n'arrivoit à l'Office de la nuit qu'après le *Gloria Patri* du Pseaume 94 (lequel nous voulons pour cette considération être dit très-posément), il ne sera point au Chœur dans sa place accoutumée ; mais il se tiendra dans la dernière, ou à part dans quelque autre lieu que l'Abbé aura destiné pour ceux qui commettront ces sortes de négligences, afin qu'étant exposé aux yeux de l'Abbé & à ceux de tous les Freres, jusqu'à ce que l'Office soit achevé, il répare sa faute par cette satisfac-

tion publique. Or nous avons jugé à propos de les mettre à part ou dans la dernière place, afin qu'au moins la honte qu'ils auront d'être vus de tout le monde, les oblige à se corriger de leur paresse : car s'ils demeueroient hors de l'Eglise, il s'en rencontreroit peut-être quelqu'un, qui iroit se recoucher pour dormir, ou qui se tenant assis dehors à son aise, s'amuseroit à badiner, & donneroit au démon une occasion de le tenter. Il vaut donc mieux qu'il soit dans le Chœur, afin qu'il ne perde pas l'Office tout entier; mais qu'il ne laisse pas de porter la peine de son péché.

Pour ce qui est des Heures du jour, celui qui ne s'y rendra qu'après le Verset *, & le *Gloria Patri* du premier Pseaume, qui se dit après le Verset *, se tiendra dans le dernier lieu, comme nous l'avons réglé; & n'aura pas la hardiesse de se joindre au Chœur des Freres qui chante l'Office, jusqu'à ce qu'il ait subi la punition établie; à moins que l'Abbé ne lui en donne la permission, à condition toutefois qu'il ne laissera pas d'être puni en quelque autre maniere, de la faute qu'il a commise.

A l'égard du Réfectoire, celui qui n'y sera pas arrivé avant le Verset *, en sorte que les Freres puissent tous ensemble faire la priere, & se mettre à table, & qui aura manqué de s'y trouver par la faute & par la négligence, sera repris jusqu'à deux fois: que s'il n'a pas soin de s'en corriger, on le séparera de la table commune; il mangera seul séparé de la compagnie de ses Freres, & sera privé de sa portion de vin, jusqu'à ce qu'il ait satisfait & qu'il se soit corrigé. On traitera de la même maniere celui qui n'aura pas assisté au Verset * qui se dit après le repas. Que que ce soit ne se donne la liberté de boire,

* *Deus in adjutorium.*

* *Deus in adjutorium.*

* *Oculi om-nium, ou Edent pauperes.*

* *Confiteantur, ou Memoriam.*

du de manger hors des tems & des heures déterminées. Que si quelqu'un faisoit difficulté de recevoir ce qui lui auroit été présenté de la part ou de la main du Supérieur, on refusera de lui donner la même chose, ou quelque autre semblable, lorsqu'il la désirera, jusqu'à ce qu'il ait appris à être plus simple & plus soumis.

CHAPITRE XLIV.

De quelle maniere, ceux qui ont été excommuniés doivent satisfaire.

Celui qui aura été retranché de l'Eglise & de la table commune pour une grande faute, demeurera prosterné à la porte de l'Eglise durant qu'on y célébrera le saint Office, & se tenant sans rien dire le visage contre terre, il embrassera les pieds de tous ceux qui en sortiront; ce qu'ils continuera de faire jusqu'à ce que l'Abbé juge que sa pénitence soit accomplie. Et lorsque l'Abbé lui aura ordonné de le venir trouver, il se prosternera à ses pieds, & fera la même chose à tous ses Freres, afin qu'ils lui accordent le secours de leurs prieres; & alors si l'Abbé l'ordonne ainsi, il sera reçu au Chœur, & mis dans la place qu'il lui aura marquée, avec cette condition toutefois qu'il n'imposera point de Pseaumes, & qu'il ne dira ni Leçons, ni autres prieres semblables, s'il ne lui en donne un ordre exprès. Il se prosternera à terre à la fin de toutes les Heures de l'Office dans l'endroit même où il se trouvera, & ne manquera point d'en user de la sorte jusqu'à ce que l'Abbé lui commande de cesser cette pénitence.

A l'égard de ceux qui seront seulement séparés de la table, pour des fautes légères, ils feront leur satisfaction dans l'Eglise, jusqu'à ce que l'Abbé leur ordonne d'en demeurer-là; & que leur donnant sa bénédiction, il leur déclare qu'ils en ont assez fait.

CHAPITRE XLV.

De ceux qui font des fautes dans l'Eglise.

SI quelqu'un récitant un Pseaume, un Répons, une Antienne, une Leçon, fait une faute; à moins que dans le moment même il ne s'en humilie & n'en fasse une satisfaction publique, il en sera puni d'une manière plus sévère, comme n'ayant pas voulu réparer par son humilité, la faute qu'il avoit faite par sa négligence. On punira les enfans de peines corporelles pour ces sortes de fautes.

CHAPITRE XLVI.

De ceux qui manquent en quelque chose que ce puisse être.

SI quelqu'un étant appliqué à quelque travail, soit dans la cuisine, soit dans la dépense, dans la boulangerie, dans le jardin, dans quelque métier, quelque office, quelque lieu que ce puisse être, vient à manquer, à rompre, à perdre quelque chose, ou à commettre quelque faute semblable, en quelque endroit que ce soit, & ne vient pas de lui-même & dans le

moment s'en excuser, & s'en humilier devant l'Abbé & devant la Communauté; que la chose soit connue par un autre que par lui, il en sera châtié plus rigoureusement.

Que si la faute est secreta & cachée, il la découvrira seulement à l'Abbé, ou à quelques anciens des plus spirituels, qui sçachent traiter leur propres maux, & tenir ceux des autres dans le silence.

CHAPITRE XLVII.

De la charge d'annoncer l'heure de dire l'Office.

L'Abbé aura le soin d'avertir lui-même pour l'Office divin le jour & la nuit, ou de commettre pour cela quelqu'un des Freres, qui soit si ponctuel, que tout se fasse aux heures réglées. Ceux qui auront reçu ordre d'imposer les Pseaumes & les Antiennes, le feront après l'Abbé, chacun selon son rang; & personne ne s'ingérera ni de chanter, ni de lire, que ceux qui le pourroient faire avec édification. Celui que l'Abbé aura chargé de ce devoir, s'en doit acquitter avec humilité, modestie, & tremblement tout-ensemble.

CHAPITRE XLVIII.

Du travail des mains.

L'Oisiveté est l'ennemie des ames; c'est ce qui fait que les Freres doivent donner de certains tems au travail des mains, & d'autres

à la lecture des choses saintes. Ainsi nous croyons qu'il est à propos de régler ces deux tems en la maniere suivante.

Depuis la Fête de Pâques jusqu'aux Calendes d'Octobre *, les Freres sortant le matin (1), travailleront aux choses qui se trouveront nécessaires, depuis la premiere heure du jour (2), jusques vers (3) la quatrieme (4); & depuis la quatrieme, ils s'occuperont à la lecture à peu près (5) jusqu'à la sixieme (6): après laquelle ayant dîné (7), ils iront se reposer sur leur couche dans un profond silence. Que s'il y en a quelqu'un qui ait envie de lire en particulier, il le pourra faire, pourvu que ce soit sans incommoder personne. On dira Nones plutôt (8) qu'à l'ordinaire, dans le milieu de la huitieme heure (9), & on travaillera ensuite jusqu'au soir (10). Que si les Freres se trouvent obligés, par la disposition du lieu, ou par la pauvreté du Monastere, de s'employer à faire la moisson, cela ne les doit

(1) Apparemment après l'Office de Primes.

(2) Quatre heures du matin vers le solstice; six vers les équinoxes, & ainsi à proportion.

(3) Ensorte qu'il y ait un petit espace de tems depuis la fin du travail jusqu'à la quatrieme heure pour réciter Tierces.

(4) Un peu plus de neuf heures dans le solstice, & dix aux équinoxes.

(5) Prenant dans cet intervalle le tems nécessaire pour dire Sextes.

(6) Midi.

(7) Ou, s'il est jeûne, immédiatement après Sextes.

(8) Que les Fêtes & Dimanches.

(9) C'est-à-dire à la septieme & demie, qui revient, selon nous, à une heure & demie aux équinoxes.

(10) Environ cinq heures & demie, où doivent commencer Vêpres, pour souper vers six heures & un quart, faire la lecture de devant Complices à la demie, dire Complices à sept heures, & se coucher à sept & demie.

point affliger , puisque ce sera pour lors qu'ils seront véritablement Moines , quand ils vivront du travail de leurs mains, selon l'exemple des Apôtres & de nos peres. Il faut néanmoins que toutes choses se fassent avec modération pour le soulagement des foibles.

Depuis les Calendes d'Octobre jusqu'au commencement du Carême , les Freres liront jusqu'à la seconde heure toute pleine (11) ; alors on dira Tierces , & puis chacun s'appliquera jusqu'à la neuvieme heure (12) , au travail qui lui aura été marqué (13). Au moment qu'ils entendront le premier coup de Nones , ils quitteront tous leur travail , pour se tenir prêts au second coup ; & après qu'ils se seront levés de table (14) , ils s'occuperont (15) à leurs lectures , ou à apprendre les Pseaumes.

Durant tout le Carême , ils liront le matin jusqu'à la troisieme heure complete (16) ; & (17) ils travailleront ensuite jusqu'à la fin (18) de la dixieme (19).

(11) Huit heures du matin vers l'équinoxe , près de neuf & demie au fort de l'hyver.

(12) Environ deux heures après midi.

(13) Prenant néanmoins sur ce tems-là celui de dire Sextes à midi.

(14) Où l'on se mettoit précisément après Nones.

(15) Jusqu'à Vêpres , qui se doivent dire sur les quatre heures & un quart , pour faire la lecture vers cinq heures & demie (car ces jours-là entre Vêpres & la lecture , il doit y avoir un petit intervalle , v. ch. 42.) , dire Complies à six heures , & se coucher à six & demie.

(16) Neuf heures à l'équinoxe.

(17) Alors on dira Tierces.

(18) Enforte néanmoins qu'on récite Sextes & Nones à l'heure ordinaire.

(19) Environ nos quatre heures du soir , pour dire Vêpres ensuite , & souper sur les cinq heures ; desorte qu'on n'ait pas besoin pour manger d'autre clarté que de celle du jour ; faire la lecture sur les six heures , dire Complies à la demie , & se coucher à sept.

Au commencement du Carême on donnera à chacun des Freres un livre tiré de la Bibliothèque , qu'il lira de suite & tout entier : & surtout , on ne manquera pas de commettre un ou deux Freres des plus anciens , pour aller dans tous les endroits du Monastere au tems de la lecture , afin de prendre garde qu'il n'y ait quelqu'un qui ait assez de paresse pour passer son tems , ou à badiner , ou à ne rien faire , au lieu de l'employer comme il le doit à la lecture ; & qui non seulement se nuise à lui-même , mais encore qui tire les autres de leur devoir. Et si par hazard il s'en trouvoit quelqu'un qui se fût laissé aller à cette négligence (ce que Dieu empêche) , on l'en reprendra jusqu'à deux fois ; & s'il manque à s'en corriger , on le châtiara d'une punition réguliere , & avec une rigueur qui puisse donner de la crainte au reste de ses Freres.

Un Frere ne se trouvera jamais avec un autre aux heures indues. Ils passeront le Dimanche dans la lecture , à l'exception de ceux qui auront des offices & des occupations particulieres. Que s'il se rencontroit quelqu'un dont la paresse & la lâcheté fût si grande , qu'il ne voulût ou ne pût ni s'appliquer , ni lire , on l'employera à quelque travail , afin qu'il ne demeure pas dans l'oïssiveté. Pour ce qui regarde les personnes infirmes ou délicates , on leur donnera des occupations & des travaux proportionnés à leur foiblesse , afin de les tirer de l'inutilité , sans toutefois les accabler , & sans leur donner sujet d'abandonner leur entreprise. Ce sera l'Abbé qui jugera de leur disposition.

CHAPITRE XLIX.

De l'observation du Carême.

ENEORE qu'un Moine doive dans tous les tems de la vie observer la pénitence du Carême ; néanmoins parce qu'il y en a très-peu qui en soient capables , nous exhortons tous les Freres de se conduire avec tant de vigilance & de pureté dans ce saint tems , qu'ils puissent effacer les négligences de toute l'année. C'est à quoi nous satisferons avec toute l'exaétitude nécessaire , si nous nous préservons de tout dérèglement , si nous accompagnons notre oraison de nos gémissemens & de nos larmes , si nous tenons nos cœurs dans la componction , si nous nous exerçons dans les jeûnes & dans les lectures saintes.

Il faut donc dans ces jours ajouter quelque chose à nos pratiques & à nos austerités accoutumées , en priant plus qu'à l'ordinaire , & en nous retranchant dans le boire & dans le manger , en sorte que chacun , par le mouvement d'une piété toute volontaire , & avec la joie que donne le Saint-Esprit , offre à Dieu *Rom. 14* quelque chose au delà de ce qui lui est prescrit , c'est-à-dire qu'il se mortifie dans le boire , dans le manger , dans le dormir , & que s'il y en a quelqu'un qui soit porté à trop parler , à tenir des discours peu sérieux , ou à commettre des actions légères , qu'il soit plus retenu & plus sage ; enfin que tous attendent la solemnité de Pâques dans une sainte impatience. Cependant que personne ne se retranche de rien qu'il n'en avertisse l'Abbé ;

& qu'il ne le fasse avec son agrément & sa bénédiction, parce que tout ce qui se fait sans la permission du pere spirituel sera imputé à présomption & à vaine gloire, & demeurera sans récompense. Ainsi il ne se doit rien faire qu'avec le consentement de l'Abbé.

CHAPITRE L.

De ceux qui travaillent dans des lieux éloignés de l'Eglise du Monastere, ou qui sont en voyage.

LES Freres qui travaillent en des lieux fort éloignés du Monastere, & qui, selon le jugement de l'Abbé, ne peuvent pas se rendre à l'Eglise aux Heures de l'Office, le diront à genoux dans une sainte révérence, au lieu même où ils se rencontreront. Ceux qui seront en chemin, ne laisseront pas non plus passer les heures destinées pour l'Office, sans s'en acquitter en particulier en la maniere qu'ils le pourront.

CHAPITRE LI.

Des Freres qui vont dans des lieux qui ne sont pas fort éloignés.

LES Freres qui étant sortis pour quelque affaire que ce puisse être, espèrent de revenir au Monastere le même jour, se garderont bien de manger dehors, qui que ce soit qui
les

les en presse , si ne n'est que l'Abbé ne leur en eût donné la permission. Ceux qui contreviendront à ce règlement , seront punis d'excommunication.

CHAPITRE LII.

De l'Oratoire du Monastere.

IL faut que l'Oratoire soit précisément ce qu'elle doit être , selon le nom qu'on lui donne , & qu'elle ne serve à aucun autre usage. L'Office étant fini , les Freres en sortiront dans un profond silence , afin de rendre à Dieu la révérence qui lui est due , & que si quelqu'un d'entr'eux veut s'y arrêter pour y faire quelque oraison particuliere , il ne puisse être troublé par l'indiscrétion de personne. Que si un autre avoit le même dessein , il peut y entrer simplement , & y prier , non pas d'une voix élevée , mais avec larmes & avec ferveur ; mais on ne permettra point à celui qui n'aura pas les mêmes intentions , de demeurer dans l'Eglise après l'Office , comme il a été dit , de crainte qu'il n'importune quelqu'autre de ses Freres.

CHAPITRE LIII.

De la maniere de recevoir les Hôtes.

ON doit recevoir les hôtes comme Jesus-Christ même , puisqu'il doit dire un jour : *J'ai été voyageur & étranger , & vous m'avez* *Matth. 25.*

veffn. Il faut leur rendre à tous l'honneur qui leur est dû ; mais on doit avoir plus de considération pour les voyageurs, & pour ceux qui nous sont unis par les liens sacrés d'une même foi. — *Gal. 6.* Donc au moment qu'on sçaura l'arrivée de quelque hôte, le Supérieur, & quelques-uns des Freres iront au devant de lui avec toutes les marques d'une charité sincere ; & après avoir fait la priere ensemble, ils pourront lui donner & recevoir de lui le baiser de paix ; ce que l'on ne fera point qu'après avoir prié, afin de prévenir les illusions du démon. On les saluera avec une humilité profonde ; & soit qu'ils arrivent au *Matth. 18.* Monastere, ou qu'ils en partent, on adorera Jesus-Christ qu'on reçoit en leur personne par une profonde inclination, ou par un prosternement de tout le corps.

Aussi-tôt que les hôtes auront été reçus, on les menera dans l'Eglise à la priere, & ensuite le Supérieur, ou celui des Freres, auquel il en aura donné l'ordre, s'assiéra auprès d'eux, & leur lira (1) la parole de Dieu pour leur édification, & après on les traitera avec toute l'honnêteté que l'on pourra. Le Supérieur se dispensera du jeûne (2) pour manger avec-eux, si ce n'est un jeûne (3) principal que l'on soit obligé d'observer ; mais pour les Freres, ils garderont leur jeûne accoutumé.

L'Abbé donnera à laver les mains aux hôtes : il leur lavera aussi les pieds à tous, assisté de (4) ceux des Freres auxquels il en aura donné l'ordre ; & après s'être acquittés de ce

(1) L'Ecriture sainte.

(2) Prévenant l'heure du repas.

(3) Commandé par l'Eglise.

(4) Toute la Communauté.

devoir de charité, ils diront ce Verset : *Suscipimus Deus misericordiam tuam in medio templi tui.* Surtout que l'on ait un soin tout particulier de recevoir les pauvres & les voyageurs ; car on reçoit plus Jesus-Christ en eux que dans les autres. Pour les grands du monde, ils s'attirent assez le respect & la considération, par la crainte que l'on a de leur déplaire.

Il y aura une cuisine à part pour l'Abbé & pour les hôtes ; afin que comme ils surviennent à toutes les heures, & que le Monastere n'en désemplit jamais, ils ne troublent point le repos des Freres. On chargera tous les ans du soin de cette cuisine deux Freres, qui soient capables de s'en bien acquitter, auxquels on en pourra joindre quelqu'autre, s'ils ont besoin de secours, afin que tout se fasse sans qu'ils aient occasion ni de murmurer, ni de se plaindre ; & au contraire, quand il arrivera qu'ils ne seront pas suffisamment occupés, ils s'appliqueront aux travaux qu'on leur donnera. Et comme non seulement dans cet office, mais dans tous les autres, on accordera aux Freres des personnes pour les aider, lorsque cette assistance leur sera nécessaire, aussi quand il se trouvera qu'ils n'auront pas assez d'occupation, ils ne manqueront point d'exécuter les autres choses, qui pourront leur être ordonnées.

Il y aura un logement destiné pour la réception des hôtes, dans lequel on tiendra un nombre suffisant de lits préparés. On en donnera le soin à un Frere qui craigne Dieu, afin que la maison de Dieu soit sagement gouvernée par des hommes sages.

Au reste, que nul des Freres ne se donne la liberté ni d'entretenir, ni d'aborder les

hôtes, s'il n'en a reçu un ordre particulier ; mais s'il en voit, ou s'il en rencontre quelqu'un, il le saluera avec humilité, comme il a déjà été dit ; & après s'être recommandé à ses prières, il passera en lui disant, qu'il ne lui est pas permis de parler aux étrangers.

CHAPITRE LIV.

*Que les Moines ne doivent recevoir ni lettres ;
ni présens.*

Il est absolument défendu à tout Moine de donner ou de recevoir de nul de ses parens, ou de qui que ce soit, non pas même d'aucun de ses * freres, ni lettres ni présens, de quelque nature qu'ils puissent être, ni faire ou recevoir aucuns complimens, sans une permission expresse de l'Abbé. Et quoique ce soit que ses parens lui puissent envoyer, il ne doit pas avoir la hardiesse de le recevoir, si l'Abbé ne le juge à propos ; que si l'Abbé le trouve bon, il sera en son pouvoir de le faire donner à qui il lui plaira, sans que le Frere, auquel on l'avoit envoyé, en ait la moindre peine, de crainte de s'exposer à la tentation du démon. Celui qui manquera d'observer cette règle, sera puni des peines régulières.

* Confre-
res.



CHAPITRE LV.

Des habits des Freres.

ON donnera des habits aux Freres, selon la nature des lieux & la température de l'air, parce que dans les plus froids on a besoin d'en avoir davantage que dans les régions chaudes : c'est à l'Abbé à avoir égard à cette différence. Pour nous, nous estimons que dans les pays temperés, c'est assez de donner à chaque Frere une robe (1) & une coulle (2), laquelle en hyver sera plus neuve & plus chargée de poil, & en été plus rase & plus usée, avec un scapulaire (3) pour s'en servir dans le travail (4). Ils auront pour leur chaussure des chausses (5) & des souliers (6).

Les Freres ne se mettront point en peine de quelle couleur (7) sont leurs habits, ni si

(1) Habit de dessous, qui se mettoit immédiatement sur la chair. La tunique ou la soutane.

(2) C'est le froc d'aujourd'hui avec cette différence que la pointe du capuce étoit sur la tête, & que les manches étoient plus étroites & plus justes. Elle n'étoit point plissée non plus, car il n'y entroit que ce qu'il falloit d'étoffe.

(3) Sorte d'habillement qui couvroit la tête & les épaules, de la forme du camail des Ecclésiastiques d'aujourd'hui, à la réserve qu'il ne descendoit pas si bas, & que le capuce étoit en pointe.

(4) Au lieu de coulle.

(5) Des chaufsons.

(6) Proprement, des sandales, c'est-à-dire des semelles, qui garnissent la plante du pied, & qui sont attachées par dessus avec des cordons ou des courroies.

(7) Blanche, ou noire-naturel.

l'étoffe en est grossière ; mais on l'acheterez telle qu'elle se rencontrera dans le pays, & le meilleur marché que l'on pourra. L'Abbé donnera ordre à la mesure des vêtements, & prendra garde qu'ils ne soient point trop courts, mais proportionnés à la taille de ceux qui les portent. Toutes les fois que l'on en prendra de neufs, on rendra les autres dans le moment même, & on les mettra dans le vestiaire pour les donner aux pauvres ; car il suffit aux Freres d'avoir deux robes & deux coulles, soit pour en changer les nuits, soit pour les laver : tout ce que l'on pourroit avoir au-delà est inutile, & doit être retranché. Ils rendront aussi leur chaussure & généralement toutes leurs vieilles hardes, quand on leur en donnera de neuve.

Ceux qui iront à la campagne, prendront des hauts-de-chausses (8) du vestiaire, & les rendront à leur retour après les avoir lavés. Les robes & les coulles qu'ils porteront dans les voyages, seront un peu meilleures & plus honnêtes que celles dont ils ont accoutumé de se servir ; & on les tirera du vestiaire pour les y remettre, lorsqu'ils seront revenus.

Les lits auront pour toute garniture une (9) paillasse piquée, une espece de drap (10) pour la couvrir, une couverture de laine & un chevet. L'Abbé en fera souvent la visite ; de crainte qu'on n'y cache quelque chose contre la pauvreté que l'on a promise. Que s'il se trouvoit quelqu'un qui eût la moindre chose qui ne lui eût pas été donnée par l'Abbé, il en fera très-rigoureusement puni. C'est

(8) Car on n'en portoit point dans le Monastere.

(9) Natte de jonc ou de paille.

(10) Tissu de poil ou de ligères, ou moitié poil moitié laine.

pourquoi, afin de retrancher ce vice de propriété jusqu'à la racine, l'Abbé aura soin de donner aux Freres toutes les choses dont ils pourrônt avoir besoin ; sçavoir, une coulle, une robe, des chausses & des souliers, un caleçon (11), un couteau, des tablettes (12), un poinçon, une aiguille à coudre, un mouchoir ; & de cette sorte, il leur ôtera tout sujet de se servir de la nécessité pour prétexte. Cependant l'Abbé se souvenant de cette instruction des Actes des Apôtres : *On donnoit à* Act. 4 *chacun selon ce qui lui étoit nécessaire ;* considérera les infirmités de ceux qui ont de véritables besoins, sans avoir égard à la mauvaise volonté de ceux qui en pourroient avoir de la jalousie, & qu'il pense dans tout ce qu'il ordonne, que Dieu le jugera selon ses œuvres.

(11) Proprement & à la lettre, un morceau d'étoffe ou de toile, qui touchoit à la chair, & qui servoit au même usage que nos caleçons d'aujourd'hui.

(12) C'est-à-dire du papier, avec une plume & de l'encre.

CHAPITRE LVI.

De la table de l'Abbé.

L'Abbé mangera toujours avec les hôtes & les voyageurs ; & lorsqu'il n'y en aura point dans le Monastere, il pourra appeler à sa table ceux qu'il lui plaira d'entre les Freres : il laissera toujours néanmoins à la table de la Communauté, un ou deux des plus anciens pour y maintenir la discipline.

CHAPITRE LVII.

Des Artisans du Monastere.

S'IL y a dans le Monastere des Freres qui sçachent quelque métier, ils le pourront exercer, si l'Abbé le leur ordonne; ce qu'ils feront avec toute l'humilité possible. Que s'il s'en trouvoit quelqu'un qui vouloit se prévaloir de ses connoissances, de son adresse, & de l'utilité que le Monastere en recevroit, on le retirera pour toujours de son métier, & on ne souffrira plus qu'il s'y employe, si ce n'est que l'Abbé le voyant humilié de sa faute ne lui ordonne de le reprendre. Ceux qui vendent les ouvrages du Monastere, prendront garde de se conserver les mains nettes, & de n'y commettre aucune fraude. Ils se souviendront de la punition d'Ananie & de Saphire, de crainte que s'ils manquoient de se conduire en cela avec un désintéressement & une pureté parfaite, eux & tous ceux qui tomberoient dans la même infidélité, ne reçussent dans leurs ames, le coup de la mort, comme les autres le reçurent dans leurs corps. Que ce ne soit donc pas l'avarice qui mette le prix aux choses que l'on vendra, mais qu'on les donne à meilleur marché que ne font les gens du monde, afin que Dieu soit glorifié en toutes choses.



CHAPITRE LVIII.

De la maniere de recevoir les Freres.

Si quelqu'un vient au Monastere dans le dessein de s'y engager, on ne lui en accordera pas facilement l'entrée, mais on fera ce que dit l'Apôtre : *Epreuvez les esprits pour reconnoître s'ils sont de Dieu* ; & au cas qu'il persiste en frappant à la porte, & qu'après avoir supporté patiemment pendant quatre ou cinq jours toutes les difficultés & les mauvais traitemens qu'on lui aura pu faire, il demeure ferme dans sa résolution, on lui en accordera l'entrée, & on le mettra pour quelques jours dans le logement des hôtes : il entrera ensuite dans celui des Novices ; il y mangera, il y couchera, & y fera tous les exercices spirituels.

On lui donnera pour le conduire un ancien, qui soit propre pour gagner les ames à Jesus-Christ, lequel veillera sur lui avec une application particuliere, pour remarquer s'il cherche Dieu purement, s'il se porte avec ferveur à l'Office divin & à l'obéissance, & s'il aime les actions & les choses qui le rabaisissent & qui l'humilient.

On lui déclarera ce qu'il a à souffrir de dur, de pénible & d'amer, dans le chemin qui conduit au Ciel ; & s'il témoigne qu'il persiste dans le dessein de s'engager, deux mois (1) étant expirés, on lui lira & expliquera la Regle tout de suite, en lui disant :

(1) D'épreuve, dans le logement des hôtes.

Voilà la loi sous laquelle vous désirez de combattre ; si vous vous croyez capable de l'observer, entrez ; sinon , vous êtes encore libre , retirez-vous.

S'il persévère après cela , on le menera dans le logement des Novices , & on continuera de l'exercer dans tout ce qui pourra éprouver sa patience , & six mois ensuite on lui lira la Regle tout de nouveau , afin qu'il sçache ce qu'il doit se proposer dans la vie qu'il embrasse ; & s'il demeure ferme , quatre mois après on la lui lira pour la troisième fois ; & enfin , si ayant mûrement délibéré , il promet de la garder dans toute son étendue , & d'exécuter toutes les choses qui lui seront prescrites , on le recevra dans la Communauté ; & il doit être averti que dès ce jour , il est soumis à la Regle , & qu'il ne lui est plus permis de quitter le Monastere , & de secouer le joug de cette même Regle , de laquelle il vient de faire profession , ayant eu tant de tems pour se déterminer ou à embrasser , ou à laisser l'engagement qu'il a pris.

Le Novice en faisant Profession , promettra publiquement dans l'Eglise , stabilité (2) , conversion de mœurs & obéissance , en la présence de Dieu & de ses Saints , afin qu'il ne puisse ignorer que s'il lui arrive jamais de manquer à ce qu'il a promis , il sera condamné de Dieu duquel il se moque.

Il fera sa promesse sous le nom des Saints dont on aura les Reliques , & sous celui de l'Abbé qui sera présent (3) : il l'écrira de sa main , ou il se servira de la main d'un autre , qu'il priera de lui rendre cet office , s'il ne

(2) Dans le Monastere , c'est-à-dire dans la Congrégation , où il fait son engagement & de sa Profession.

(3) Les prenant pour témoins de sa promesse.

ſçait pas écrire ; & après y avoir fait un ſigne , il la mettra lui-même ſur l'Autel , & auſſi-tôt il chantera ce Verſet : *Suſcipe me , Domine , Pf. 118. ſecundùm eloquium tuum , & vivam , & non confundas me ab expectatione mea* ; que toute la Communauté répétera après lui juſqu'à trois fois , en y ajoutant *Gloria Patri*. Il ſe proſtérnera enſuite aux pieds de tous les Freres , l'un après l'autre , afin qu'ils lui accordent le ſecours de leurs prieres ; & dès ce jour , il doit être conſidéré comme étant du corps de la Communauté.

S'il a quelques biens , il faut qu'il les donne aux pauvres avant que de faire Profeſſion , ou qu'il en faſſe une donation au Monaftere par un Acte public , ſans s'en rien réſerver ; car il doit ſçavoir que dès cet inſtant , il ne peut pas même diſpoſer de ſon propre corps.

C'eſt pourquoy dans ce moment même , on lui ôtera les habits du ſiecle dont il étoit revêtu , & on lui donnera ceux du Monaftere (4) ; cependant on conſervera dans le veſtiaire les habits qu'il aura quittés , afin que s'il arrivoit jamais (ce que Dieu ne permette pas) que par l'iniſtigation du démon il ſortit du Monaftere , on puiſſe lui rendre ce qui étoit à lui , le dépouiller de ce qui eſt à la maiſon , & l'en chaffer. Pour la cédule de la Profeſſion qu'il a miſe ſur l'Autel & que l'Abbé a retirée , elle ne lui ſera point rendue , & on la gardera dans le Monaftere.

(4) Plus ſimples , plus pauvres & plus uniformes ; car c'étoit toute la différence.



CHAPITRE LIX.

*De quelle maniere on doit recevoir les enfans ,
soit des Nobles , soit des Pauvres.*

SI quelque personne de condition veut offrir son fils à Dieu dans le Monastere , & que cet enfant soit encore petit , le pere & la mere feront eux-mêmes la promesse (1) , dont nous avons parlé (2) , enveloppant la main de l'enfant , l'offrande (3) & la promesse (4) tout-ensemble , dans (5) le voile (6) de l'Autel. Ils le présenteront à Dieu de cette sorte , & s'obligeront avec serment dans le même écrit , de ne lui donner jamais rien de leurs biens ni directement , ni indirectement , soit par eux-mêmes , soit par aucune personne interposée , de crainte de lui faire naître une occasion de violer la pauvreté qu'il a promise. Et au cas qu'ils ne veuillent pas en user de la sorte , & qu'ils aient envie de laisser au Monastere quelque marque de leur charité par une espece de reconnoissance (7) , ils

(1) De l'engagement , c'est-à-dire qu'ils promettent eux-mêmes publiquement pour leur fils , stabilité , conversion , &c.

(2) Dans le Chapitre précédent.

(3) De pain & de vin destiné pour le Sacrifice.

(4) L'Acte de Profession , la Formule des Vœux , le *Promitto*.

(5) *Autr.* La nappe ou le tapis.

(6) Qui sert ou à couvrir les vases sacrés , ou à envelopper la Patene , ou à présenter ou recevoir les Offrandes.

(7) Ou bien pour racheter par cette aumône les peines dûes à leurs péchés.

Pourront lui faire une donation de ce qu'ils ont envie de lui laisser, & s'en réserver, s'ils le veulent, la jouissance pendant leur vie. Enfin, ils boucheront desorte toutes les avenues, qu'ils ôtent à leur enfant tout sujet de former des espérances qui ne serviroient qu'à le tromper & à le perdre (ce que Dieu détourne), comme nous l'avons appris par l'expérience.

Les personnes moins accommodées feront la même chose. Pour celles qui n'ont rien du tout, elles feront simplement leur promesse, & présenteront leur fils avec l'offrande (8) en présence de témoins.

(8) Ordinaire, de pain & de vin.

CHAPITRE LX.

Des Prêtres qui voudront s'engager dans le Monastere.

SI quelque Prêtre demande d'être reçu dans le Monastere, on ne se pressera pas de lui accorder ce qu'il désire. Que s'il persiste dans sa demande, il faut lui dire, & qu'il se persuade qu'il sera soumis comme les autres à toute la discipline de la Regle, & qu'on ne l'exemptera pas de la moindre régularité; ensorte que s'il vient à y manquer, on puisse lui dire cette parole: *Mon ami, dans quel dessein êtes-vous venu ici?* On lui permettra toutefois de tenir la première place après l'Abbé, de donner les Bénédictions & (1) de présider au Chœur, pourvu que l'Abbé l'or-

(1) Faire l'Office.

donne; sinon, qu'il ne se mêle de rien, sachant qu'il est soumis à la discipline régulière, & qu'il doit être encore plus que les autres, un modèle d'humilité à tous ses Freres. Que s'il y a quelque chose à établir & à régler dans le Monastere, & qu'on y traite de quelque affaire où il soit présent, il n'y tiendra que le rang de sa réception, & non pas celui qui lui a été accordé à cause de son caractère.

Pour les Ecclésiastiques inférieurs, s'il y en a quelqu'un qui désire aussi d'être reçu dans le Monastere, on lui accordera un rang médiocre, pourvu qu'il promette stabilité & d'observer la Regle.

CHAPITRE LXI.

De quelle maniere on doit recevoir les Moines étrangers.

SI un Moine étranger vient de quelques pays éloignés dans le Monastere, & qu'il désire de s'y arrêter en qualité d'hôte seulement, pourvu qu'il se contente de la vie que l'on y mène, qu'il y vive simplement, & qu'il n'y cause aucun trouble par la superfluité de ses envies, on l'y recevra autant de tems qu'il le voudra. Que s'il y trouve quelque chose qui mérite d'être repris, & qu'il le fasse avec charité & humilité tout-ensemble, l'Abbé l'examinera avec prudence; car il se pourroit bien faire que ce seroit pour cela même que l'Esprit de Dieu l'y auroit conduit. Que si dans la suite il prenoit résolution de s'y fixer pour toujours, on ne le

rejettera point , & d'autant plus que pendant qu'il y a demeuré , on a eu tout le tems de prendre des connoissances certaines de sa vie & de ses mœurs. Que s'il a paru désirer des choses superflues & avoir des inclinations vicieuses , non seulement on ne doit pas l'associer au corps du Monastere , mais il faut lui dire le plus honnêtement que l'on pourra , qu'il se retire , de crainte qu'il ne communique son dérèglement aux autres.

Que si sa conduite n'est pas telle qu'elle oblige à le congédier , non seulement il ne faut pas attendre qu'il demande d'être reçu dans le Monastere pour l'y admettre ; mais on lui persuadera d'y demeurer , afin que les autres profitent de son exemple , en lui faisant connoître qu'en quelque lieu que l'on se trouve , on sert un même maître , & on combat sous les enseignes d'un même Roi. L'Abbé lui pourra donner un rang un peu au dessus de celui de sa réception , s'il juge qu'il le mérite ; & non seulement il lui sera permis d'en user de la sorte à l'égard des Moines (1) , mais encore des Prêtres & des Ecclésiastiques inférieurs dont nous avons parlé , si leur vertu les en rend dignes.

L'Abbé prendra garde de ne recevoir jamais nul Moine d'aucun Monastere connu , sans le consentement de son Abbé , & sans ses lettres de recommandation , se souvenant qu'il est écrit : *Ne faites pas à un autre ce Tob. 4 que vous ne voudriez pas que l'on vous fit à vous-même.*

(1) Etrangers.



CHAPITRE LXII.

Des Prêtres du Monastere.

Lorsque l'Abbé voudra que quelqu'un de ses Freres soit élevé au Sacerdoce ou au Diaconat pour le service de son Monastere, il choisira entr'eux celui qu'il en estimera le plus digne; & quand il aura été ordonné, qu'il prenne garde de ne se pas laisser surprendre par aucun sentiment d'élevation ou d'orgueil, & qu'il ne s'ingere de rien que de ce qui lui sera prescrit par l'Abbé, sçachant que ce nouveau titre veut qu'il soit encore plus soumis à la discipline du Clostre qu'il ne l'étoit auparavant; & bien loin que cette dignité lui soit une raison pour le dispenser de l'obéissance & de l'assujettissement dans lequel la Regle l'oblige de vivre; au contraire, il doit s'avancer de plus en plus dans les voies de Dieu par l'exactitude de sa conduite.

Qu'il garde en toutes rencontres, & qu'il se contente du rang que lui donne son entrée dans le Monastere, si ce n'est qu'il se trouve à l'Autel dans les fonctions de son ministere, ou bien que la Communauté & l'Abbé aient voulu l'élever par la considération de son mérite, & en ce cas là même, il observera exactement toutes les choses qui lui seront ordonnées par les Doyens & par les autres Supérieurs; & s'il lui arrivoit de faire le contraire, on le traitera non pas comme un Prêtre, mais comme un désobéissant: on l'avertira plusieurs fois de son égarement;

On fera intervenir l'Evêque, s'il y persiste : enfin, si les fautes devenant publiques, il demeure dans son endurcissement & dans sa révolte, il sera chassé du Monastere; si toutefois son opiniâtreté est telle, qu'on ne puisse le réduire à se soumettre & à obéir à la Regle.

CHAPITRE LXIII.

De l'ordre & du rang que l'on doit garder dans la Communauté.

LES Freres tiendront dans le Monastere le rang de leur entrée (1), ou celui qui leur aura été donné à cause de leur mérite & selon les ordres de l'Abbé, lequel néanmoins prendra garde de ne pas jeter le trouble dans le troupeau dont la conduite lui a été confiée, & de faire des dispositions injustes, comme s'il vouloit agir d'une puissance & d'une autorité absolue; mais au contraire, il pensera incessamment qu'il doit rendre à Dieu un compte rigoureux de toutes ses ordonnances & de toutes ses actions.

Il faut donc que les Freres gardent le rang de leur réception, ou celui que l'Abbé leur aura donné, soit lorsqu'ils iront (2) à la Paix ou à la (3) Communion (4), qu'ils impose-

(1) Au Noviciat.

(2) Recevoir le baiser de Paix à la Messe, ou le donner aux hôtes.

(3) Communauté, soit au Réfectoir, soit à la Lecture de devant Complies, ou ailleurs; enfin, en quelque endroit qu'ils se trouvent ensemble.

(4) Eucharistique, selon l'explication la plus commune & la plus vraisemblable.

ront des Pseaumes , ou qu'ils prendront leur place dans le Chœur ; & en quelque lieu que ce soit , ce ne sera point l'âge qui les distinguera , puisque Samuel & Daniel , quoiqu'ils ne fussent encore que des enfans , ont jugé des anciens. Enfin , à l'exception de ceux que l'Abbé aura ou élevés par des vues supérieures , ou qu'il aura rabaisés par des raisons particulieres , ils tiendront tous la place de leur entrée dans le Monastere ; en sorte que , par exemple , celui qui y sera venu à la seconde heure du jour , de quelque âge & de quelque dignité qu'il puisse être , se regardera comme inférieur à celui qui y sera venu à la premiere. Et pour ce qui est des enfans , ils seront indifféremment soumis à tous les Freres , qui en toutes occasions leur seront garder une discipline exacte.

Il faut donc que les plus jeunes honorent les anciens , & que les anciens aiment les plus jeunes. Ils ne sera permis à qui que ce soit de nommer aucun de ses Freres purement par son nom ; mais les anciens appelleront les plus jeunes *Freres* , & les jeunes donneront aux anciens le nom de *Nonni* (5) , qui est un terme qui marque la révérence d'un fils à l'égard d'un pere. Pour l'Abbé , parce qu'il est regardé comme tenant entre les Freres la place de Jesus-Christ , ils le nommeront *Seigneur* (6) & *Abbé* ; non point parce qu'il s'attribue lui-même ce titre , mais à cause de l'honneur & de l'amour qu'ils pos-

(5) Mot Egyptien latinisé , qu'on n'a point traduit , parce qu'on n'en sçache aucun en notre langue qui y ait rapport , au moins au masculin. On dit bien *Nonne* ou *Nonnain* , mais c'est au féminin.

(6) Comme qui diroit peut-être aujourd'hui *Monsieur*.

rent à Jésus-Christ : c'est pourquoi il doit extrêmement penser à se conduire , desorte qu'il soit digne du respect que l'on lui rend.

En quelque lieu que les Freres puissent se rencontrer , le plus jeune (7) demandera la bénédiction au plus ancien ; & quand un ancien passera , le plus jeune se levera devant lui & lui fera place , & n'aura pas la hardiesse de s'asseoir que l'ancien ne lui ordonne , afin d'observer ce qui est écrit : *Prevenex-vous les uns les autres par des marques de respect & de déférence.* Rom. 21.

Les enfans , & ceux qui ont un peu plus d'âge , assisteront à l'Eglise & au Réfectoir dans leur rang , avec modestie & sans confusion ; mais en quelque'autre lieu qu'ils se rencontrent , on aura d'eux un soin particulier , & il y aura toujours quelqu'un qui veillera sur eux pour leur faire garder une discipline exacte , jusqu'à ce qu'ils ayent atteint un âge plus raisonnable (8).

(7) Saluera le plus ancien , & lui fera honnêteté , & recommandant à ses prieres.

(8) Quinze ans , par exemple. Voy. ch. 70.

CHAPITRE LXIV.

De l'élection & de l'établissement de l'Abbé.

ON tiendra pour regle constante dans l'élection de l'Abbé , que celui-là soit établi qui aura été choisi dans la vue de Dieu , par un consentement général de toute la Communauté , ou même par la plus petite partie , pourvu que son choix soit le meilleur. ON

considérera dans cette élection, le mérite, la sagesse & la doctrine de la personne, quand même elle n'auroit que le dernier rang dans le Monastere.

Que s'il arrivoit que la Communauté toute entiere eût d'un commun avis jetté les yeux (ce que Dieu ne permette pas) sur un sujet qui se laisât aller à ses passions & à ses dérèglements, ses vices étant venus à la connoissance de l'Evêque du Diocèse, des Abbés, ou des gens de bien qui sont dans le voisinage, il faut qu'ils empêchent que la conspiration des méchans n'ait son effet, qu'ils prennent soin de donner à la maison de Dieu un dispensateur qui soit digne de la gouverner & de la conduire, & qu'ils soient assurés que leur action sera récompensée, s'ils agissent en cela avec des intentions pures; & dans un saint zele pour la gloire de Dieu; & qu'au contraire, leur péché sera puni, si dans cette occasion ils manquent d'y contribuer.

Luc 16. Il faut que l'Abbé, après sa nomination, pense incessamment à la pesanteur du fardeau dont il a été chargé, & à qui il doit rendre compte de son administration, & qu'il soit persuadé qu'il est établi, non pas tant pour présider, que pour être utile à ses Freres.

Il doit donc être instruit dans la loi divine, afin qu'il sçache & qu'il ait en lui comme une source, de laquelle il puisse tirer les vérités & les maximes, & anciennes & nouvelles (1), dont il doit se servir pour l'instruction de ses Freres. Il faut aussi qu'il soit chaste, sobre, charitable, & qu'il fasse paroître dans toute sa conduite plus de douceur

(1) C'est-à-dire, toutes les vérités & les maximes dont il doit se servir, &c.

que de sévérité, afin qu'il trouve en Dieu pour lui-même, la même bonté qu'il aura eue pour les autres. Il haïra les vices, mais il ne laissera pas d'aimer ses Freres. Il se conduira dans les corrections avec prudence, & n'y commettra aucun excès, de crainte qu'en voulant trop ôter la rouille du vase & le rendre trop net, il ne le rompe. Qu'il ne perde jamais de vûe sa propre fragilité, & qu'il se souviene qu'il est défendu d'achever de briser le roseau qui est déjà éclaté. *Isaie 42. Matth. 12.*

Nous n'entendons pas pour cela qu'il souffre que les vices se nourrissent & se multiplient; mais qu'il se serve pour les retrancher d'une conduite prudente & charitable, selon qu'il l'estimera le plus avantageux pour chacun de ses Freres, comme nous l'avons déjà dit; en sorte qu'il s'étudie beaucoup plus à se faire aimer qu'à se faire craindre. Qu'il soit posé dans sa maniere d'agir; qu'il ne soit ni inquiet, ni excessif, ni opiniâtre, ni jaloux, ni trop soupçonneux; car autrement il n'aura jamais de repos.

Qu'il soit prévoyant & considéré dans tous ses ordres, dans les choses qui regardent Dieu, comme dans celles qui regardent le monde, & qu'il ait, lorsqu'il ordonne quelques emplois & quelques travaux, tout le discernement & toute la modération nécessaire, imitant la discrétion du saint Patriarche Jacob, qui disoit: *Si je fais marcher mes troupeaux plus qu'ils ne peuvent, ils mourront sous en un jour.* Ainsi, suivant cet exemple de discrétion qui est la mere de toutes les vertus, & d'autres exemples semblables, qu'il fasse toutes choses avec tant de regle & de mesure, que les forts les puissent désirer, & que les foibles ne tombent point dans le décourage-

ment. Surtout qu'il observe & fasse observer cette Regle dans tous ses points, afin que s'étant fidèlement acquitté de son ministère, il entende de la bouche du Seigneur ces paroles qu'il dit à ce serviteur fidele, qui avoit distribué la nourriture dans le tems à ceux
Luc. 12. qui avoient travaillé avec lui : *Je vous dis en vérité, il donnera à ce serviteur le gouvernement sur tous ses biens.*

CHAPITRE LXV.

Du Prieur du Monastere.

IL n'arrive que trop souvent que l'établissement des Prieurs cause de grands maux dans les Monasteres, lorsqu'il s'en trouve qui se laissant aller à un esprit & à un mouvement d'orgueil, s'imaginant qu'ils sont de seconds Abbés, & s'attribuant une autorité qui ne leur est point dûe, nourrissent des scandales, & excitent des divisions dans les Communautés, & particulièrement dans celles où le Prieur est nommé par le même Evêque & par les mêmes Abbés, auxquels appartient l'institution de l'Abbé. Il est aisé de voir qu'il n'y a rien de moins raisonnable qu'une telle disposition, puisque par ce moyen on donne sujet au Prieur de s'élever dès le moment de sa nomination, & de se persuader qu'il n'est point dans la dépendance de son Abbé, puisqu'il a reçu son institution de ceux mêmes qui la donnent à l'Abbé ; ce qui est une source d'envie, d'animosités, de querelles, de médisances, de jalousies, de dissensions, & de toutes sortes de confusions & de desordres ;

parce que l'Abbé & le Prieur se trouvant dans des sentimens contraires, il est impossible que dans une telle division leurs ames ne soient exposées à d'extrêmes dangers, & que ceux qui sont sous leur conduite venant à prendre parti, & à flatter les passions des uns & des autres, ne s'engagent dans une perte commune : or ce mal retombe principalement sur ceux qui sont les auteurs (1) de ces desordres.

C'est pourquoi nous croyons que pour conserver la charité & la paix, il faut que le gouvernement & l'administration du Monastere soient entièrement entre les mains de l'Abbé, & que, s'il est possible, comme nous l'avons déjà dit, on se serve de Doyens qui pourvoyent sous ses ordres à tous les besoins & à toutes les nécessités de la Communauté ; afin que le ministere étant partagé entre plusieurs, un seul n'ait pas occasion de s'élever. Que s'il arrive que le lieu l'exige, ou que la Communauté le demande avec raison & humilité tout ensemble, & que l'Abbé le juge à propos, il établira lui-même pour Prieur celui qu'il lui plaira, ayant pris sur cela le sentiment des plus vertueux des ses Freres.

Le Prieur exécutera avec respect tout ce qui lui sera prescrit par son Abbé ; il ne fera rien contre sa volonté, ni contre ses ordres ; car d'autant plus qu'il est élevé au dessus de ses Freres, il doit aussi être plus attaché à l'observation de la Regle.

Que s'il tomboit dans quelque dérèglement, qu'il s'enflât d'orgueil, ou qu'il fût convaincu de négliger l'observation de la

(1) D'une telle disposition & d'une telle coutume, que le Prieur soit établi d'une autre main que de celle de l'Abbé.

sainte Regle, on l'en reprendra jusqu'à quatre fois; & s'il manque à se corriger, on usera à son égard des châtimens & des corrections régulières; que s'il persiste dans son opiniâtreté, on le déposera, & on mettra dans sa place quelqu'un qui en soit digne. Et enfin, si après tout cela il vivoit entre ses Freres comme un homme inquiet & desobéissant, on le chassera du Monastere. Cependant que l'Abbé n'oublie jamais qu'il rendra compte à Dieu de ses jugemens & de toutes ses ordonnances, de crainte que son ame ne se laisse surprendre par un faux zele d'envie & d'amertume.

CHAPITRE LXVI.

Du Portier du Monastere.

ON mettra à la porte du Monastere un Frere qui ait de l'âge, qui soit sage, qui sçache porter une parole & en rapporter la réponse, qui ait le jugement mûr, & qui soit assidu & attaché à son devoir. Il doit avoir une cellule tout contre la porte, afin que ceux qui viennent au Monastere le trouvent d'abord, & qu'il soit toujours prêt de leur rendre réponse. Aussi-tôt que quelqu'un frappera à la porte, ou qu'il entendra la voix d'un pauvre, il répondra *Deo gratias* (1), ou bien *Benedicat* (2), & avec une douceur

(1) Suppl. *agimus*; nous remercions Dieu de ce que sa providence vous a conduit ici, & de ce qu'il nous visite en votre personne.

(2) Suppl. *Deus*; Dieu vous bénisse, non pour l'éconduire, mais pour le saluer. *autr.* il lui demandera
inspirée

inspirée de la crainte de Dieu, & mêlée d'une charité ardente, il rendra ses réponses sans faire attendre; & au cas qu'il ait besoin de quelqu'un pour lui aider dans son office, on lui donnera quelque Frere plus jeune que lui.

Il faut, autant que l'on pourra, bâtir les Monasteres dans une situation commode, où l'on puisse avoir les choses nécessaires, comme de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, & d'autres lieux qui donnent facilité pour exercer des arts & des métiers différens, afin que les Moines ne soyent point obligés de sortir de l'enceinte des murs, n'y ayant rien qui nuise davantage au salut de leurs ames.

Or nous voulons que cette Regle soit souvent lue dans la Communauté, pour empêcher qu'aucun des Freres ne se serve de son ignorance, comme d'une raison légitime pour ne la pas observer.

La bénédiction, en disant *Benedicat*. suppl. *Reverentia*, ou *Caritas* ou *Dominatio vestra*, ou quelque autre expression semblable; c'est-à-dire, Bénissez-moi, *Benedic*, comme portent quelques éditions; ou bien rapportant *benedicat* au Portier même, il répondra *Deo gratias* ou quelque autre paroles de bénédiction & d'honêteté.



CHAPITRE LXVII.

Des Freres qui vont en voyage.

Les Freres qui doivent aller en voyage (1) se recommanderont avant que de partir aux prieres de l'Abbé & de tous les Freres (2), & on ne manquera point tous les jours à la fin (3) de tout l'Office de faire une mémoire des absens. Le même jour qu'ils seront de retour au Monastere, ils se prosterneront dans l'Eglise à la fin de toutes les Heures de l'Office, pour demander l'intercession de leurs Freres, afin d'obtenir de Dieu le pardon des fautes qui pourront leur être échappées par la liberté qu'ils auront donnée à leurs yeux, par les mauvais discours qu'ils auront entendus, ou les paroles inutiles qu'ils auront proférées.

Qu'il n'y en ait aucun qui ait la hardiesse de rien rapporter à ses Freres de ce qu'il aura vu, ou entendu pendant son voyage, parce qu'il en peut arriver de grands maux. Que si quelqu'un tomboit dans un tel inconvenient, il subira les peines regulieres. On punira de la même maniere tous ceux qui auront la témérité de sortir hors l'enceinte du Monastere, d'aller en quelque lieu que ce puisse être, ou de faire quoi que ce soit, sans l'ordre & sans la permission de l'Abbé.

(1) Pour quelques jours.

(2) Apparemment à la fin de quelque'une des Heures de l'Office.

(3) Peut-être seulement de Complies, avant le Paten & la benédiction.

CHAPITRE LXVIII.

Ce que doivent faire les Freres, quand on leur commande des choses impossibles.

SIL arrive que l'on ordonne à un Frere des choses trop fortes, ou même impossibles, il faut qu'il reçoive le commandement qu'on lui fait, avec toute sorte de douceur & d'obéissance. Que s'il voit qu'elles excèdent entièrement ses forces, il représentera à son Supérieur les causes de son impuissance, sans émotion & avec toute la circonspection possible, & non point en lui témoignant de l'orgueil, de la contradiction ou de la résistance. Que si le Supérieur, après la remontrance qu'il lui aura faite, persiste dans l'ordre qu'il lui a donné, il faut que le Frere se persuade qu'il lui est utile qu'il en use de la sorte, & que mettant sa confiance dans l'assistance de Dieu, il lui obéisse par le sentiment d'une charité sincere.

CHAPITRE LXIX.

Que nul dans le Monastere n'ait la témérité de prendre la défense d'un autre.

IL faut extrêmement prendre garde que par nulle raison, aucun des Freres dans le Monastere n'ait la témérité d'en défendre un autre, comme s'il vouloit le protéger, quelque affinité qu'il ait avec lui du côté du sang & de

la nature ; & que jamais , sous quelque prétexte que ce puisse être , personne ne s'attribue cette autorité , parce qu'il peut naître de là des scandales presque infinis. Que si quelqu'un transgresse cette ordonnance , il sera châtié avec beaucoup de rigueur.

CHAPITRE LXX.

Que nul n'ait la hardiesse de frapper, ou d'excommunier personne.

ON retranchera de la Communauté tout ce qui pourroit donner occasion de s'élever : c'est pourquoi nous ordonnons & nous établissons que nul des Freres n'ait la hardiesse d'en excommunier , ou d'en frapper un autre , si ce n'est que l'Abbé lui en ait donné le pouvoir. On reprendra publiquement ceux qui commettront des fautes , afin que les autres en ayent de la crainte. Pour ce qui est des enfans , tout le monde prendra garde à eux ; & il y aura des gens qui auront inspection particuliere sur leur conduite , jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quinze ans , en quoi toutefois on gardera toute la mesure & la modération nécessaire ; mais celui qui se donneroit cette liberté à l'égard de ceux qui sont plus âgés , sans un ordre exprès de l'Abbé , ou même qui corrigeroit les enfans sans discrétion , & avec trop de chaleur & de sévérité , il subira pour cela les peines régulières , parce qu'il est écrit : *Ne faites pas à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même.*

1. Tim. 5.

Tob. 4.

CHAPITRE LXXL

Que les Freres s'obéissent les uns aux autres.

C n'est pas seulement à l'Abbé que tous les Freres doivent obéir, mais il faut encore qu'ils s'obéissent les uns aux autres, & qu'ils sçachent que c'est par cette voie-là qu'ils trouveront l'entrée du Royaume de Dieu. Donc après s'être acquittés des ordres de l'Abbé, & de ceux qu'il a préposés pour le gouvernement du Monastere, aux commandemens desquels on ne doit préférer l'ordonnance d'aucun particulier, les jeunes obéiront aux plus anciens avec toute sorte de charité & d'empressement. Que s'il s'en trouvoit quelqu'un qui par un esprit de contradiction ne le voulût pas faire, on ne manquera pas de le punir.

Si un Frere est repris par son Abbé, ou par quelque ancien, pour quelque légère occasion que ce puisse être, pour peu qu'il remarque en lui ou d'émotion ou de colere, il se prosternera aussitôt à ses pieds le visage contre terre, & il y demeurera pour lui faire satisfaction (1), jusqu'à ce qu'il lui fasse connaître par (2) la bénédiction qu'il lui donnera, que son émotion est apaisée. Que si quelqu'un méprise ce point de la Regle, qu'il soit puni d'une peine corporelle; & au cas

(1) *autr.* Jusqu'à ce qu'il l'ait apaisé par les marques qu'il lui aura données de sa patience, de son humilité & de son repentir.

(2) Par quelques marques extérieures de douceur & de bonté, & par les paroles d'honneteté qu'il lui dira,

qu'il persiste dans son opiniâtré, qu'on le chasse du Monastere.

CHAPITRE LXXII.

Du bon zele que les Moines doivent avoir.

Jac. 3. **C**OMME il y a un zele d'amertume qui est mauvais, qui sépare de Dieu & qui conduit en enfer, aussi il y en a un qui est bon, qui sépare des vices, qui nous conduit à Dieu & à la vie éternelle.

Il faut donc que les Freres s'exercent dans ce saint zele avec une charité ardente, c'est-à-dire qu'ils doivent se prévenir par des témoignages d'honneur & de respect : supporter avec une patience parfaite les infirmités les uns des autres, soit qu'elles soyent dans le corps, soit qu'elles soyent dans l'esprit, & qu'ils se rendent à l'envi une obéissance exacte. Que nul ne fasse ce qu'il croit qui lui est bon, mais ce qu'il juge être utile à son Frere ; qu'ils se donnent entr'eux des marques d'une amitié toute chaste & toute pure ; qu'ils craignent Dieu, qu'ils aiment leur Abbé d'un amour humble & sincere tout-ensemble, & qu'ils ne préfèrent jamais rien à Jesus-Christ, auquel il plaise de nous accorder à tous tant que nous sommes l'éternité de ses Saints.



 CHAPITRE LXXIII.

*Que la pratique ou l'observation de toute justice
n'est pas contenue dans cette Regle.*

Nous avons enfin écrit cette Regle, en sorte que l'observant dans les Monasteres, nous puissions faire connoître que nous gardons quelque honnêteté dans nos mœurs, & que nous avons au moins parmi nous les commencemens d'une (1) conduite religieuse. Mais pour ceux qui tendent à la perfection, ils ont les enseignemens des saints Peres dont la pratique & l'observation porte les ames à une piété consommée. Car y a-t'il une seule page, ou une seule de ces divines instructions qui se trouvent dans l'ancien ou dans le nouveau Testament, qui ne nous donnent pour notre conduite des regles d'une rectitude infinie ? Y a-t'il un seul Livre des saints Peres & des Docteurs Catholiques, qui ne nous montre le droit chemin qui nous doit conduire à notre Créateur ? Et les Conférences des anciens Solitaires, leurs Instituts, leur maniere de vie, & la Regle de notre pere saint Basile, font-elles autre chose que les exemples que de parfaits obéissans nous ont laissés, ou des moyens certains pour acquérir les vertus de notre état, & tout-ensemble un sujet de honte & de confusion pour nous autres, qui passons misérablement nos jours dans la négligence & dans la paresse ? Qui que vous soyez donc, qui désirez de marches

(1) Vie véritablement-chrétienne & évangélique.

avec vitesse pour arriver à cette céleste patrie ; accomplissez par la grace de Jésus-Christ cette Règle que nous vous avons écrite comme un petit commencement de la vie (2) monastique (3) , & vous vous élevez enfin en la pratiquant , comme nous l'avons déjà dit , à de plus grandes choses , & parviendrez avec le secours de Dieu au comble d'une doctrine toute sainte , & d'une vertu toute divine.

(2) Chrétienne.

(3) En la comparant aux Règles anciennes , que saint Benoît a extrêmement adoucies ; réduisant la sienne à l'égard des veilles de la nuit , de la nourriture , des jeûnes , des habits , & de presque toutes les autres pratiques , aux mœurs & à la discipline des premiers Chrétiens , & même des Chrétiens de son temps.

F I N.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

Contenüs en ce Livre.

P R É F A C E de saint Benoît sur sa Regle ;	Page 1
CHAPITRE I. Des diverses especes de Moines ,	6
CHAP. II. Des qualités de l'Abbé ,	8
CHAP. III. Comment l'Abbé doit prendre l'a- vis des Freres ,	12
CHAP. IV. Des Instrumens des bonnes œuvres ,	14
CHAP. V. De l'Obéissance ,	17
CHAP. VI. Du Silence ,	19
CHAP. VII. De l'Humilité ,	20
CHAP. VIII. Des divins Offices de la nuit ,	28
CHAP. IX. Combien on doit dire de Pseaumes aux Heures de la nuit ,	29
CHAP. X. Comment on doit dire l'Office de la nuit en été ,	30
CHAP. XI. Comment il faut dire l'Office de la nuit les Dimanches ,	ibid.
CHAP. XII. Comment il faut dire l'Office du matin ,	32
CHAP. XIII. Comment on doit dire l'Office du matin les autres jours de la semaine ,	ibid.
CHAP. XIV. Comment on doit dire l'Office de la nuit dans les Fêtes des Saints ,	34
CHAP. XV. En quel tems on doit dire Alleluia ,	ibid.
CHAP. XVI. Combien de fois on doit célébrer le Service Divin pendant le jour ,	35
CHAP. XVII. Combien on doit dire de Pseaumes à ces heures de l'Office ,	35

CHAP. XVIII. De l'ordre que l'on doit garder dans la distribution des Pseaumes ,	37
CHAP. XIX. De la maniere de psalmodier ,	40
CHAP. XX. De la révérence que l'on doit garder dans la priere ,	ibid.
CHAP. XXI. Des Doyens du Monastere ,	41
CHAP. XXII. Comment les Freres doivent prendre leur repos ,	42
CHAP. XXIII. De l'excommunication pour les fautes ,	43
CHAP. XXIV. Quelle régle on doit garder dans l'excommunication ,	ibid.
CHAP. XXV. Des grandes fautes ,	44
CHAP. XXVI. De ceux qui abordent les Excommuniés sans la permission de l'Abbé ,	45
CHAP. XXVII. De quelle sorte l'Abbé doit prendre soin des Freres excommuniés ,	ibid.
CHAP. XXVIII. De ceux qui , étant souvent corrigés , n'en deviennent pas meilleurs ,	46
CHAP. XXIX. Si on doit recevoir de nouveaux les Freres qui seront sortis du Monastere ,	47
CHAP. XXX. De quelle sorte on doit châtier les Enfans ,	48
CHAP. XXXI. Quel doit être le Celerier du Monastere ,	ibid.
CHAP. XXXII. Des meubles & des outils qui servent dans le Monastere ,	50
CHAP. XXXIII. Si les Moines doivent avoir quelque chose en propre ,	51
CHAP. XXXIV. Si on doit également pourvoir aux nécessités des Freres ,	52
CHAP. XXXV. Des Semainiers de la cuisine ,	ibid.
CHAP. XXXVI. Des Malades ,	54
CHAP. XXXVII. Des Vieillards & des Enfans ,	55
CHAP. XXXVIII. Du Lecteur semainier ,	56
CHAP. XXXIX. De la quantité & de la mesure	

DES CHAPITRES. 107

<i>qu'on doit garder dans le manger ,</i>	58
CHAP. XL. <i>De la mesure du boire ,</i>	59
CHAP. XLI. <i>A quelle heure les Freres doivent prendre leur repas ,</i>	60
CHAP. XLII. <i>Que personne ne parle après Complies ,</i>	62
CHAP. XLIII. <i>De ceux qui viennent tard , ou à l'Office divin , ou au Réfectoir ,</i>	63
CHAP. XLIV. <i>De quelle maniere ceux qui ont été excommuniés doivent satisfaire ,</i>	65
CHAP. XLV. <i>De ceux qui font des fautes dans l'Eglise ,</i>	66
CHAP. XLVI. <i>De ceux qui manquent en quelque chose que ce puisse être ,</i>	ibid.
CHAP. XLVII. <i>De la charge d'annoncer l'heure de dire l'Office ,</i>	67
CHAP. XLVIII. <i>Du travail des mains ,</i>	ibid.
CHAP. XLIX. <i>De l'observation du Carême ,</i>	71
CHAP. L. <i>De ceux qui travaillent dans des lieux éloignés de l'Eglise du Monastere , ou qui sont en voyage ,</i>	72
CHAP. LI. <i>Des Freres qui vont dans des lieux qui ne sont pas fort éloignés ,</i>	ibid.
CHAP. LII. <i>De l'Oratoire du Monastere ,</i>	73
CHAP. LIII. <i>De la maniere de recevoir les hôtes ,</i>	ibid.
CHAP. LIV. <i>Que les Moines ne doivent recevoir ni lettres , ni présens ,</i>	76
CHAP. LV. <i>Des habits des Freres ,</i>	77
CHAP. LVI. <i>De la table de l'Abbé ,</i>	79
CHAP. LVII. <i>Des Artisans du Monastere ,</i>	80
CHAP. LVIII. <i>De la maniere de recevoir les Freres ,</i>	81
CHAP. LIX. <i>De quelle maniere on doit recevoir les enfans , soit des Nobles , soit des Pauvres ,</i>	84
CHAP. LX. <i>Des Prêtres qui voudront s'engager dans le Monastere ,</i>	85

108 TABLE DES CHAPITRES:

CHAP. LXI. De quelle maniere on doit recevoir les Moines étrangers ,	86
CHAP. LXII. Des Prêtres du Monastere ,	88
CHAP. LXIII. De l'ordre & du rang que l'on doit garder dans la Communauté ,	89
CHAP. LXIV. De l'élection & de l'établissement de l'Abbé ,	91
CHAP. LXV. Du Prieur du Monastere ,	94
CHAP. LXVI. Du Portier du Monastere ,	96
CHAP. LXVII. Des Freres qui vont en voyage ,	98
CHAP. LXVIII. Ce que doivent faire les Freres , quand on leur commande des choses impossibles ,	99
CHAP. LXIX. Que nul dans le Monastere n'ait la témérité de prendre la défense d'un autre ,	ibid.
CHAP. LXX. Que nul n'ait la hardiesse de frapper , ou d'excommunier personne ,	100
CHAP. LXXI. Que les Freres s'obéissent les uns aux autres ,	101
CHAP. LXXII. Du bon zele que les Moines doivent avoir ,	102
CHAP. LXXIII. Que la pratique ou l'observation de toute justice n'est pas contenue dans cette Regle ,	103

Fin de la Table des Chapitres.